



■ Procès Clinton

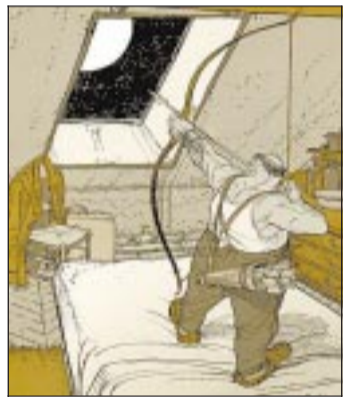
Les sénateurs américains doivent décider, lundi, de la poursuite de la procédure d'impeachment et de la convocation éventuelle de témoins. p. 4

■ CIO : sauver la face

Le Comité olympique a exclu six de ses membres pour corruption. Trois autres sont sous le coup d'un supplément d'enquête, un a reçu un blâme. p. 25 et notre éditorial p. 18

■ Contre TF 1

Pour contre TF 1, Vivendi et Canal Plus ont repris les parts de Bolloré dans Pathé et détiennent désormais un quart du capital du groupe. p. 21



■ Président de la BD

François Boucq, dessinateur lillois, préside la plus grande manifestation internationale de BD, du 27 au 31 janvier à Angoulême. p. 32 et 18

■ 35 heures à EDF

Les cinq fédérations syndicales et la direction d'EDF-GDF devaient signer, lundi, l'accord sur la réduction du temps de travail. Un atout pour affronter la concurrence, selon Bruno Léchevin, secrétaire fédéral de la CFDT Chimie-Energie. p. 19



■ La passionaria Marie-George Buffet

On apprécie sa modestie efficace, son engagement contre le dopage. Elle mettra sa popularité au service de la liste communiste aux européennes. p. 15

■ Deux FN

Bruno Mégret a été élu, dimanche, président du FN-Mouvement national, entérinant ainsi par un congrès la scission du parti d'extrême droite. « Apo théose pitoyable », a déclaré Jean-Marie Le Pen. p. 6

■ Réforme de l'Université

Claude Allègre lance l'harmonisation européenne des diplômes universitaires. p. 10 et 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 Esc ; République, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

M 0147 - 126 - 7,50 F



Justice : le président devient intouchable

● Selon le Conseil constitutionnel, le chef de l'Etat bénéficie d'une immunité pénale pendant la durée de son mandat ● Il tranche ainsi le débat sur l'éventuelle mise en cause de Jacques Chirac dans les affaires de la Mairie de Paris ● Cette décision a été obtenue par surprise, sans discussions

PRÉSIDÉ par Roland Dumas, le Conseil constitutionnel a mis à profit la décision qui lui était demandée par le président de la République et le premier ministre, sur la compatibilité de la Constitution française avec le traité de Rome créant la Cour pénale internationale (*Le Monde* daté 24-25 janvier), pour se prononcer, au passage, sur une question qui ne lui était pas posée : celle de la responsabilité pénale du chef de l'Etat. Selon le Conseil, il résulte de la Constitution « que le président de la République, pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions et hors le cas de haute trahison, bénéficie d'une immunité ; qu'au surplus, pendant la durée de ses fonctions, sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice ». Autrement dit, selon le Conseil, Jacques Chirac ne pourrait être mis en cause, dans les instructions relatives à la Ville de Paris, jusqu'à la fin de son septennat, que selon la procédure de la Haute Cour de justice, ce qui tend à inter-



dire toute mise en examen et, même, toute audition de l'ancien maire de la capitale par un juge d'instruction.

La décision du Conseil - obtenue subrepticement, sans débat - intervient après qu'à plusieurs reprises M. Chirac, autorité « nommante » du président du Conseil constitutionnel, a fait savoir que la situation de Roland Dumas, mis en examen pour complicité et recel d'abus de biens sociaux dans l'affaire Elf, ne nuit pas au « bon fonctionnement » de cette « institution essentielle de la République » et n'appelle donc aucune intervention de sa part. La portée de cette décision est contestée par certains juristes. Dans un entretien au *Monde*, Olivier Duhamel, professeur à Paris-I et ancien conseiller de Robert Badinter, lorsque celui-ci présidait le Conseil constitutionnel, estime que « le point de vue du Conseil n'a pas d'effet en droit ».

Lire page 5

La menace de dévaluation du yuan chinois fait chuter les marchés d'Asie

LA PRESSE économique officielle chinoise a évoqué pour la première fois, dimanche 24 janvier, l'éventualité d'une dévaluation de la monnaie nationale, le yuan. La ligne officielle était jusqu'ici de maintenir une parité fixée autour de 8,28 yuan pour 1 dollar depuis le début de la crise asiatique en juillet 1997. Ce taux de change fixe permettait à Pékin de s'afficher comme un pôle de stabilité dans la région. Il était conforme aux vœux de la communauté internationale, qui redoutait un décrochage du yuan et du dollar de Hongkong ne relance le mouvement de dévaluations en chaîne dans la région. Lundi 25 janvier, les Bourses et les monnaies asiatiques ont nettement chuté.

Lire page 2 et notre page Entretiens p. 17

Echangerais un pénis de baleine séché contre une petite pilule bleue

TOKYO de notre correspondant

Dans la vitrine de l'apothicaire, en plein centre de Shinjuku, haut lieu de la vie nocturne de Tokyo, voisin des choses bien étranges. On apprendra en lisant les explications, en vitrine, que cette longue baudruche parcheminée d'un mètre vingt de hauteur est un pénis de baleine séché, que ce cordon de couleur brune enroulé sur lui-même baignant dans l'alcool d'un bocal est celui d'un tigre. A l'intérieur de la boutique, on trouve toutes sortes de potions toniques : ampoules de sang de tortue, poudre de corne de cerf, alcool de vipère, « vin d'os de tigre », décoctions à base de pénis de cet animal et de celui de l'otarie.

La pharmacopée chinoise vise moins à guérir un mal particulier qu'à rétablir l'équilibre du corps et la circulation de l'énergie. Et si toutes les médications de notre apothicaire ont des vertus stimulant l'activité sexuelle, elles sont aussi plus généralement ravivantes. « Améliorer ses performances sexuelles est inséparable d'une meilleure santé générale », répondit l'apothicaire, le regard quelque peu narquois au-dessus de ses lunettes, à notre question sur la possibilité de se procurer

la pilule Viagra. La petite pilule bleue, supposée « miraculeuse » contre l'impuissance de l'homme, promptement approuvée par le ministère de la santé nippon, devrait être commercialisée dans quelques semaines. Mais on la trouve déjà depuis des mois au marché noir. Les hôtes de bar et certains lieux de plaisir en procurent à leurs clients à prix fort (100 000 yens, environ 750 euros pour la boîte de trente). La potion de jouvence masculine destinée à pallier, selon la formule ancienne, l'« épuisement des reins » défie la récession.

« Une fois passé le phénomène de la mode Viagra, on reviendra aux vieilles méthodes que l'on obtient sans ordonnance », dit Akinori Sawada, membre de la direction de Hosendo, entreprise de pharmacopée traditionnelle - 3 milliards de yens (environ 2,25 millions d'euros) de chiffre d'affaires - qui tient boutique un peu partout. Les potions à base de sang de trionyx, tortue à carapace molle recherchée pour la délicatesse de sa chair, représentent 85 % des ventes. Leur consommation activerait la circulation du sang et les émissions séminales.

Les adjuvants à l'énergie sexuelle sont une

composante de cet « art de la chambre à coucher » dont Robert Van Gulik, dans *La Vie sexuelle dans la Chine ancienne* (Gallimard), décrit certaines formules. Le spécialiste estime que ces recettes de revigoration ont été élaborées en fonction du fort contenu en protéines de leurs éléments ou de la forme suggestive (champignon, corne de daim) de certains d'entre eux. Ces pratiques, arrivées au Japon il y a longtemps, fleurirent à partir du XVII^e siècle avec l'essor de la vie urbaine et des grands quartiers de plaisir. Les élixirs et onguents de longue vie faisaient fureur, et les fortunes ou les infortunes de ceux qui y recouraient étaient épinglées par l'ironie mordante des poètes satiriques et des conteurs populaires. Dans cette Asie qui fit de la pratique du sexe un savoir visant à en intensifier le plaisir, la petite pilule bleue l'emportera-t-elle sur les recettes d'immémoriale mémoire, telle que la « potion de la poule chauve » : un jour un coq avala inopinément ce breuvage et besogna si bien la basse-cour en donnant du bec sur la tête des pauvres poules qu'elles en devinrent chauves... ?

Philippe Pons

Concentré de musique

LE 33^e MARCHÉ international du disque et de l'édition musicale (Midem) se tient à Cannes du 23 au 28 janvier. L'année 1998 a été marquée, dans l'industrie phonographique, par une concentration accrue, avec notamment la vente par Philips de PolyGram Music et PolyGram Filmed Entertainment au groupe canadien Seagram. La concentration des activités autour de cinq grandes compagnies (Sony, BMG, Warner, Seagram, EMI) se traduit par une uniformisation des productions. Face à cela, en France, Patrick Zelnick, ancien président de Virgin France et Henri de Bodinat, ancien président de Sony Music France, ont décidé de créer leurs propres maisons de disques, Naïve et Musisoft.

Lire page 31

POINT DE VUE

Aucun jeune n'est notre ennemi

par Michel Marcus

LES termes du débat qui agite la France à propos de la violence des jeunes expriment une confiance irraisonnée dans la capacité du droit pénal à apporter des solutions durables à un problème social pour lequel des stratégies de prévention sociale sont prédominantes.

Malgré une dizaine de milliards d'euros investis en quinze ans, notre système de justice criminelle (police, justice, exécution de la sanction) reste aveugle, déresponsabilise les auteurs et néglige les victimes. Deux affaires sur cinq sont élucidées par la police, une affaire sur quatre seulement pour les vols avec violence, une affaire sur dix pour les vols. Une peine de prison sur trois est exécutée. Après un jugement de mise à l'épreuve, les trois quarts des mineurs condamnés à de l'emprisonnement ferme récidivent dans les cinq ans de la sortie de prison.

La voie de l'utilisation massive du droit pénal est largement compromise.

Veut-on en arriver à ce que les procureurs de la République surveillent les cours d'école ? Quelle efficacité de la justice peut-on encore attendre d'un accroissement de 100 % de la saisine des juges des enfants dans un grand tribunal de province sans augmentation des effectifs et moyens ? La justice perd son sens et sa crédibilité à gérer des faits relevant de la discipline sociale et incombant à d'autres partenaires.

La justice pénale doit être l'exception et avoir un rôle de recours. Cette position lui donnerait plus de force dans les cas les plus graves. Pour la régulation quotidienne de la vie sociale, une justice de paix, un art du dialogue, une contrainte amiable autorisant le plein déploiement de la relation adulte-enfant s'imposent.

Lire la suite et les points de vue de Bruno Matti et Sebastian Roché page 16

Michel Marcus est magistrat (Forum européen pour la sécurité urbaine).

Valse à Radio-France



JEAN-MARIE CAVADA

LE NOUVEAU PDG de Radio-France change les têtes : Jean-Luc Hees dirigera France Inter, Laure Adler prend la tête de France Culture et Pierre Bouteiller devra relancer France Musique. Jean-Marie Cavada a aussi défini ses priorités : davantage d'autonomie aux antennes, mise en place du numérique et amélioration de la politique sociale.

Lire page 21

International	2	Aujourd'hui	25
France	5	Météorologie	28
Société	10	Jeux	28
Carnet	12	Immobilier/annonces	29
Régions	14	Culture	31
Horizons	15	Guide culturel	33
Entreprises	19	Kiosque	34
Communication	21	Abonnements	34
Tableau de bord	22	Radio-Télévision	35

Baisse des droits de mutation

Jacques Le Jannou - Notaire à Toulouse

VENTE AUX ENCHÈRES VOLONTAIRES DU 10/02/99

Bureaux, hôtels, locaux commerciaux et industriels

- TRAPPES : local d'activités, 1 758 m²
- PONT DU CHÂTEAU (CLERMONT FERRAND) : complexe hôtelier (zone touristique), 1 378 m²
- MULHOUSE (CENTRE VILLE) : locaux mixtes, 350 m²
- DUNKERQUE (TOUR REUZE) : étage complet, 380 m²
- LE KREMLIN BICETRE (PORTE D'ITALIE) : bureaux, 506 m² divisibles avec parkings
- MIRAMONT DE GUYENNE : locaux industriels, 3 606 m²
- TOULOUSE (HYPER CENTRE) : salons d'hôtel et divers

VISITES SUR RENDEZ-VOUS ET RENSEIGNEMENTS : SCP Jacques Le Jannou, Yanick Batut, Pierre Clary
TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL A TOULOUSE
Tél : 05 61 12 02 01 ou 05 61 21 88 15

« Partage de midi », le long et brûlant aveu de Paul Claudel

Gérard Desarthe met en scène à Chaillot l'une des plus belles pièces d'un géant de la scène française

Le Théâtre national de Chaillot présente, jusqu'au 27 février, *Partage de midi*, une des plus grandes pièces de Paul Claudel, écrite en 1905,

cinq ans après que l'auteur eut pensé entrer dans l'Eglise. Après Barrault, Vitez, Alain Ollivier, et bien d'autres, l'acteur Gérard Desarthe

tient son pari de mise en scène. Trop timorée dans son ensemble, l'interprétation, en revanche, laisse à désirer.

PARTAGE DE MIDI, de Paul Claudel. Mise en scène : Gérard Desarthe. Avec Valentine Varela, Samuel Labarthe, Jean-Pierre Malo, Réginald Hugué. THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT, 1, place du Trocadéro, Paris 16^e. M^o Trocadéro. Tél. : 01-53-65-30-00. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche, à 15 heures. 120 F à 160 F (18,3€ à 24,3€). Durée 3 heures. Jusqu'au 27 février.

Recueillement et silence devant *Partage de midi*, l'une des œuvres géantes de la scène française ! « Un double thème », dit Claudel : « celui de l'adultère – le mari, la femme et l'amant –, et celui de la lutte entre la vocation religieuse et l'appel de la chair ». « Rien de plus banal, mais aussi rien de plus anti-que », ajoute-t-il. « Banal » ? Claudel plaisante. Ce n'est pas dans l'éternel et omniprésent répertoire de l'adultère que la femme dit à son amant, comme dans *Partage de midi* : « Cet homme que l'on appelle mon mari et que je hais, il faut que tu l'envoies ailleurs. Ailleurs, quelque part, où tu voudras, et qu'il ne revienne plus, et qu'on ne le voie

plus. Et tant mieux s'il meurt ! ». L'amant ne se fait pas prier, le mari meurt.

Cet amant, meurtrier par la bande, c'est chez lui que la « vocation religieuse » est censée « lutter contre l'appel de la chair ». Dans *Partage de midi*, les textes sacrés, c'est vrai, abondent, et ils sont de toute beauté. Claudel écrit cette pièce cinq ans après avoir pensé entrer dans l'Eglise. C'était au monastère de Ligugé, en 1900. « Il s'est présenté à l'appel, et c'est de Dieu même qu'il a reçu réponse. Nette. Un refus pur et simple, un non péremptoire », dit-il, parlant de lui-même. Mais n'a-t-il pas été plus franc quand il disait à son ami, le grand islamiste Louis Massignon : « Il est probable que si j'avais demandé d'une manière vraiment ferme de rester à Ligugé, j'y serais resté. Mais le cœur me manquait. Et ce sacrifice du don principal qui constituait sans doute ma vocation personnelle était trop grand pour mes forces. » Nous l'avons échappé belle. Remercions Claudel de nous avoir sauvé de justesse, en se relevant de son prie-Dieu, l'un des plus grands poètes français. *Partage de midi* n'en est pas moins un texte tout

nu, un long et brûlant aveu. « Il y a des cris qu'un homme n'a pas le droit de pousser. Partage de midi est ce cri », disait Claudel à Jean-Louis Barrault. Il n'osa publier sa pièce qu'à un tout petit nombre d'exemplaires, pour les amis les plus proches. Et il n'autorisa la mise en scène et l'édition normale que près d'un demi-siècle plus tard (Antonin Artaud, qui avait recopié la première édition « privée », ne put s'empêcher de mettre en scène, une fois, le premier acte, en 1925, sans l'autorisation de Claudel).

QUÊTE DE L'IMPOSSIBLE

Après Barrault, Vitez, Alain Ollivier, bien d'autres, le grand acteur Gérard Desarthe met en scène *Partage de midi*. Les décors qu'il a fait réaliser par Daniel Jeanneteau sont simples, beaux, les planches du pont du navire, la terre du cimetière, le ciel et ses astres. Les costumes d'Yvonne Sassinot de Nesle conviennent bien. L'organisation du jeu, dans le grand espace du plateau, va comme de soi. Ce serait seulement l'interprétation qui flanche. Faudrait-il dire, pour simplifier, que Paul Claudel, la pensée de Paul Claudel, la parole

de Paul Claudel, c'est « grand ». C'est dur, parfois pas facile à entendre, mais c'est comme Eschyle, Shakespeare ou Goethe, c'est « grand ». Et, pour le jouer et le dire, il faudrait l'impossible, il faudrait que les acteurs aient quelque chose de ce « grand ». Edwige Feuillère l'avait, quand elle a créé *Partage de midi*.

Il ne s'agit pas ici de chercher la petite bête aux comédiens qui reçoivent, à présent, *Partage de midi* ; ils se sont montrés excellents dans d'autres pièces. Il serait expéditif de prétendre Valentine Varela trop gaminée au premier acte, plus juste par la suite mais apparemment pas assez libre, trop « indiquée » par Desarthe dont elle recopie jusqu'aux détails particuliers des inflexions lorsqu'il joue ; Samuel Labarthe est trop incertain, comme timide, Jean-Pierre Malo trop allumé au premier acte, trop éteint aux autres, et Réginald Hugué dans de tout petits souliers. Mais ces représentations débutent, tout cela va s'arranger, faisons confiance à nos acteurs, rien ne bouge autant qu'une représentation de théâtre.

Michel Cournot

Io, légende d'une marcheuse sur sable d'or

LA FUITE EN ÉGYPTE, de Bruno Bayen. Mise en scène de l'auteur. Avec Carine Baillod, Yann Collette, Françoise Lebrun, Nathalie Levy-Lang. THÉÂTRE DE GENNEVILLIERS, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. M^o Gabriel-Péri. Tél. : 01-42-32-26-26. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche, à 16 heures. 80 F à 140 F (12,2€ à 21,3€). Durée : 1 h 30. Jusqu'au 14 février. Le texte de la pièce est publié à L'Arche, 71 p., 65 F (9,9€).

Georges Perec s'est beaucoup amusé avec elle : « A vu pis », « Victime de la traite des blanches », « Aurait pu faire meuh », « S'est trouvée toute bête », « Aurait dû ruminer sa vengeance ». Elle ? Io, souvent casée par Perec dans ses mots croisés. Une belle matière : deux voyelles pour une histoire infinie. Qui fut-elle ? La première femme raptée. Une marcheuse, pieds usés dans la pierre et le sable, de l'Oural à l'Égypte. Une énigme qui, sur sa route, baptisa des mers, Bosphore, Ionienne, et changea de noms, Isis le long du Nil, Anna Pe-

renna au bord du Tibre. Une jeune fille qu'un dieu aime, et qui pour cela fut transformée en génisse, enfantant un fils fondateur de villes, Memphis, Gaza, Antioche. Une passante de temps si anciens que les légendes ont écrit son péripète sur du sable, ce sable sur lequel, dit-on, elle inventa l'alphabet, en marchant en arrière.

Pauvre Io, reléguée à la postérité de deux lettres, l'une aussi droite que l'autre est ronde ; l'une tenue, l'autre courbée ; l'une fière, l'autre fermée. Comment la faire à nouveau vivre, cette immortelle bancale, génisse et femme, réduite à ce I-O qui sonne comme une plainte ? Comment lui redonner une histoire quand toute l'Europe s'est nourrie des mots de son corps ? Réécrire sur le sable. Souffler sur un vent doux du souvenir. En appeler à une géographie sans âge. Epeler les paroles, comme on le fait d'un fruit. Nourrir un rêve d'archéologue. Cela, c'est à quoi

s'attelle Bruno Bayen, dans une pièce et un spectacle où rien ne sera révélé, mais...

A L'OMBRE DES TOILES

Souvenez-vous : vous n'êtes plus tout à fait enfant, devant une version latine ; vous cherchez des mots dans le dictionnaire Gaffiot ; une illustration en noir et blanc vous arrête : elle est petite, comme toujours ; vous vous penchez ; c'en est fini de la version : vous voilà loin... Maintenant, asseyez-vous au Théâtre de Gennevilliers, au premier rang de préférence. Vous voyez le sol, une poussière de sable d'or. Une toile immense réinvente le pourtour de la Méditerranée, lac ancien de notre histoire que viendra survoler un petit avion. Une femme vous a dit, tout doucement, en souriant : « Mesdames et messieurs, préparez-vous à La Fuite en Égypte. Éteignez vos portables. » Et alors le voyage a commencé. Avec

trois femmes, Io, La Plus Jeune, La Cinquantième, et un homme, Le Colporteur.

Ils iront sur le sol de sable, à l'ombre des toiles, au fil du texte. « Le dieu ne connaît pas le mot hélas », écrit Bruno Bayen, qui sait mesurer les mots. Écrivain et metteur en scène, il demande beaucoup : d'attention, de précaution, et même, parfois, de dévotion. Il aime les « épisodes ignorés » (soustire d'un de ses plus beaux spectacles, *Schliemann*). Il ignore les limites, de l'ellipse autant que du don. Il trouve des comédiens n'ayant pas peur de jouer sur le sable, comme les quatre de *La Fuite en Égypte* : Carine Baillod, Yann Collette, Françoise Lebrun et Nathalie Levy-Lang. Il a même trouvé une fanfare, de l'Est. « Jouez les airs du voyage des voyelles », demande le colporteur aux musiciens. Et ils le font.

Brigitte Salino

Henri Tachan, chanteur obstiné de la marge

HENRI TACHAN. Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris 18^e. M^o Pigalle. Tél. : 01-46-06-10-17. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Durée : 1 h 30. 100 F et 140 F (15,2€ et 21,3€). Jusqu'au 13 février.

« Tachan, t'as chan-gé », ment-il en entamant son nouveau tour de chant. Au Théâtre de Dix Heures, entre deux sexodromes du boulevard de Clichy, le chanteur bien plus énervant que Renaud et plus grivois que Doc Gynéco revient sur les lieux de ses éternelles révoltes. En 1997, ses affiches trichaient en le présentant plus jeune que son âge. Le naufragé de l'enfance et de l'adolescence assume aujourd'hui ses cinquante-neuf ans – « Ton ven-tre est replet / Tu ban-des à peu près » –, mais en demeurant, à jamais, un « anti » : anticlérical, antibourgeois, antimilitariste, antibeauf.

En trente-cinq ans de carrière, Tachan a vieilli, mais n'a pas changé. Il occupe toujours le terrain de la contestation, déserté par une nouvelle génération réfugiée dans la distanciation et le dernier degré, et abandonné au rappeurs et aux rockers bruyants. En espadrilles, jean noir et chemise blanche, il est un des ultimes représentants des coups de gueule et des prises de bec dans le micro, de cette confrérie que les aînés évoquent, un tremolo dans la voix : il ranime le souvenir de Brel, qui l'a poussé dans la fosse en le découvrant quand il faisait la plonge au Québec. Comme le « Grand Jacques »,

le « Petit Riton » n'a pas peur de se dénuder sur scène, de s'agiter, suer, postillonner, cabotiner, mimer ses histoires en déployant des ailes d'albatros fatigué ou pointer un index accusateur vers le Ciel.

Comme Brassens, il dévore de la soutane, bouche en « O » et lèvres retroussées. A sa table, les mangeurs de grenouilles se régalaient. Il n'est pas étonnant que Tachan soit un artiste-culte pour la rédaction de *Charlie Hebdo* (les dessinateurs du journal lui ont consacré un album, chez Dargaud). Traumatisé par les pères de l'internet, Tachan en remet une louche avec le désopilant *Déboutonne ma soutane*.

UN PIANO, BIEN SUFFISANT

Quand il brocarde, Tachan ne prend pas de gants, ou alors de boxe. La petite lucarne reçoit sa salve de missiles avec *Telle est la télé*, titre de son dernier album (chez Auvidis/Chorus), exercice de tir à vue à tout va un peu facile. L'ultra-violente *La Chasse*, elle, fait toujours mouche avec ses couplets déchargés à la chevrotine sur « ces Zaroff de banlieue ». Et comme ses semblables continueront de pisser contre les murs, le féministe amateur de jarretelles peut à nouveau s'en prendre aux Z'Hommes.

Spécialiste des sens interdits et de leur dérèglement, Tachan cultive encore l'anarchisme rimbaldeen de Ferré. Il rend hommage au Vieux Lion, à Ventura (« *Cet homme-là ne fait pas de cinéma* »), à Desproges, taquine Aznavour, son frère d'Arménie : « *Le dernier*

dans la chanson à être plus petit que moi ».

Pour ce récital, le choix d'un accompagnement au piano épure idéalement ses chansons, parfois encombrées, sur disque, de synthétiseurs que l'on jurait condamnés avec les années 80, et met en valeur les fines mélodies de ce mélomane schubertien. En smoking, mais sans nœud-pap, le pianiste Antoine-Marie Millet, assure une présence discrète et complice.

Quand il ouvre sa carte du tendre, Tachan est le plus attachant. Les vers tremblants de *Ma mère* ou de *L'Amour et l'amitié* (« *Entre l'amour et l'amitié, il n'y a qu'un lit de différence* ») saisissent toujours à la gorge. Sur ce front-là, celui des sentiments, Tachan, finalement, a changé. Le glacial *Pas d'enfant* a disparu du répertoire, chassé par *Ne touchez pas à ma petite fille*, murmuré comme un reniement sublime.

Bruno Lesprit

SORTIR

PARIS

Festival international de gospel et de negro spiritual de Paris

Pour sa sixième édition, le Festival international de gospel et de negro spiritual de Paris (Fegop) parcourt les arrondissements, église par église. Durant la semaine, sont prévus Judith Flessel et les Palata Singers à Notre-Dame de l'Assomption (16^e arrondissement) le 25 janvier ; Poly Jordan et Diapason à l'église Saint-Germain-des-Prés (6^e) le 26 ; la chanteuse Segan' à l'église réformée de la Rencontre (10^e) le 27 ; le trio Lozi Gospel au temple des Batignolles (17^e) le 28 ; Tori et les Gospel Voices à l'église américaine (7^e) le 29 ; à nouveau Segan' et Clyde Wright pour un final à la cathédrale américaine (8^e) le 30. On retrouve ici des formations issues des communautés africaines et antillaises à Paris ou venant des Etats-Unis. Renseignements au 01-45-66-09-90, concerts à 20 h 30. 80 F, 130 F, le samedi.

Ravikiran (Inde du Sud)

Petit-fils de Gotuvadyam Narayana Iyengar, illustre interprète de la *chitra vina* (vina sans frettes jouée comme la guitare hawaïenne), Ravikiran, trente ans, est un enfant prodige. Son jeu concentré, vif, et d'une souple vélocité sert avec orthodoxie un répertoire constitué d'un millier de *kriti-s* (compositions) et de trois cents autres dus à son imagination. Sa maîtrise inouïe de l'instrument le conduit à faire chanter les micro-tons, même dans les parties rythmiques les plus complexes. Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4^e. M^o Châtelet. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

MANOSQUE

Rencontres Cinéma

Parrainées par Jean Rouch, qui montrera ses derniers travaux tournés en ses pays d'origine, les 12^e Rencontres cinéma de Manosque présentent cinq films en avant-première et huit inédits. A l'affiche : *Gale* (1987, inédit), *Danse de la poussière* (1995) et *Dan* (1998), de l'Iranien Abolfazl Jalili ; *40 m² d'Allemagne*, *Adieu au faux paradis* et *Adieu étranger*, du documentariste turc Tevfik Baser ;

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Le Ciel, les oiseaux et ta mère ! de Djamel Bensalah (France, 1 h 30). Droits au cœur. Trois programmes de films d'animation inspirés de la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant (2 heures). **L'Hirondelle noire** de Gueorgui Dulgerov (France-Bulgarie, 1 h 42). **Louise (take 2)** de Siegfried (France, 1 h 50). **L'Orchestre souterrain** de Heddy Honigmann (Pays-Bas, 1 h 48). **Les Parasites** de Philippe de Chauveron (France-Italie, 1 h 30). **The Shoe** de Laila Pakalina (Allemagne, 1 h 23). **Toni** de Philomène Esposito (France-Italie, 1 h 30). **Un élève doué (**)** de Bryan Singer (Etats-Unis, 1 h 51). **Le vent en emporte autant** d'Aljandra Agresti (France-Argentine-Pays-Bas, 1 h 30). **Vous avez un message** de Nora Ephron (Etats-Unis, 2 h).

(**) Interdit aux moins de seize ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minut 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

REPRISES

Le Grand Alibi de Alfred Hitchcock, avec Jane Wyman, Marlène Dietrich, Michael Wilding. Britannique, 1950, noir et blanc, copie neuve (1 h 50). **Grand Action, 5^e** (01-43-29-44-40) ; **Mac-Mahon, 17^e** (01-43-80-24-81). **India** de Roberto Rossellini, Italien, 1959 (1 h 30). **Le Quartier Latin, 5^e** (01-43-26-84-65).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. **Ruth Ziesak (soprano)** Helmut Deutsch (piano) Œuvres de Schumann, Mendelssohn-Hensel et Zemlinsky.

Bophana, une tragédie cambodgienne et *Site 2*, du Cambodgien Rithy Panh ; *Les Quatre Saisons d'Espigoule*, premier long métrage du Français Christian Philibert ; *Et la vie, la vie est immense et pleine de dangers et Grands comme le monde*, trilogie documentaire de Denis Gheerbrant ; *Jeux de rôle à Carpentras*, et *La Campagne de Provence* de Jean-Louis Comolli ; *Silmande-Tourbillon*, du Burkinabé S. Pierre Yaméogo et *Guimba*, du Malien Cheik Oumar Sissoko. *Du 26 au 31 janvier, Théâtre Jean-Le-Bleu* (tél. : 04-92-72-19-70) et *Cinéma Le Lido* (tél. : 04-92-72-00-85).

DOUAI

Jean-Claude Gallotta La Maison de la culture de Grenoble (Le Cargo) étant fermée pour cause de grands travaux, Jean-Claude Gallotta est accueilli à l'hippodrome de Douai pour préparer sa prochaine création, *Presque Don Quichotte* (les 1^{er} et 2 février). A cette occasion, Marie-Agnès Sevestre, directrice du théâtre douaisien, a demandé au chorégraphe d'imaginer une carte blanche. Le 26 janvier, il a convié le *Aatt enen tionon* de Boris Charmatz ; le 29, le projet de Claude-Henri Buffard pour dire *Adieu au siècle* avec Jean-Bernard Pouy (le créateur du *Poupe*), Jean-Marie Piemme... Le 3 février, *L'Amour en deux*, deuxième long métrage de Gallotta sera diffusé. Plaisir de revoir Pascal Gravat aux côtés de Laurence Cotte. *L'Hippodrome, place du Barlet, 59 Douai*. Tél. : 03-27-99-66-66. De 30 F à 110 F.

LYON

Elisabeth Streb On se rappelle avoir découvert avec curiosité la compagnie d'Elisabeth Streb à la Biennale de Montréal. Elle a mis au point un système de danse-voltage extrêmement périlleux, extrêmement spectaculaire. L'Américaine est une inconnue en France. Les nouveaux venus sont toujours les bienvenus. Il faudra vérifier, à Lyon, si sa conception de la chorégraphie est évolutive, ou close sur elle-même... *Maison de la Danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon*. Les 26, 28, 29 et 30, à 20 h 30 ; le 27, à 19 h 30. Tél. : 04-72-78-18-18.

PREMIERES (-50%) du 26 au 31 JANVIER
MONTPARNASSE
Loc. 01 43 22 77 74

Pierre Niels VANECK ARESTRUP
Maia SIMON
COPENHAGUE

DE MICHAEL FRAYN
ADAPTATION JEAN-MARIE BESSET
MISE EN SCÈNE MICHAEL BLAKEMORE

LE FIGARO PREMIERE lavie
AU RESTAURANT DU 1^{er} ETAGE, FORMULE DINER-SPECTACLE 310F

Le pape appelle le continent américain à la « dignité » et à la défense des opprimés

Au Mexique, Jean Paul II a plaidé pour les droits des Indiens et condamné les violences

A son départ de Mexico, mardi 26 janvier, le pape devait se rendre aux Etats-Unis, à Saint Louis (Missouri), où il devait rencontrer pour la

quatrième fois le président Clinton. Au Mexique, dans son exhortation apostolique sur l'Amérique, rendue publique samedi, il a de-

mandé au nord et au sud du continent de s'unir pour que l'Amérique devienne « le continent de la dignité, de l'espoir et de la vie. »

MEXICO

de notre envoyé spécial

L'autodrome Hermanos-Rodriguez, à la périphérie de la capitale mexicaine, peut contenir jusqu'à 700 000 personnes. Mais combien étaient-ils, dimanche matin 24 janvier, pour assister à la grand-messe célébrée par le pape ? Les chiffres ont oscillé jusqu'à un million de fidèles. L'esplanade, qui se perd dans la poussière de l'horizon jusqu'à une barrière d'arbres, était comble. A perte de vue, la foule, placée sous le contrôle d'un important service d'ordre, était comparimentée dans des enclos grillagés, obligeant les prêtres qui donnaient la communion à distribuer les hosties à travers les trous du grillage. Ce peuple immense, fervent n'avait pas voulu manquer ce rendez-vous avec celui qu'il considère comme un saint.

Deux jours avant l'événement, les habitants de Mexico avaient pris position sur les lieux de la célébration. Mais beaucoup n'ont pu apercevoir que l'hélicoptère blanc, puis la papamobile, qui a traversé l'assistance sur un chemin de roses dessinées à l'aide de sable fin au milieu d'une allée blanche. Les Mexicains vénèrent Jean Paul II et le pape apprécie cette nation, catholique à 90 %. Chaque visite y est l'occasion d'une intense communion. Cette fois, elle s'est doublée d'une large opération commerciale. Les firmes de toute nature

ont utilisé l'image du pape comme support de leurs slogans publicitaires. Une marque célèbre de pellicules a même annoncé qu'elle ne ferait pas payer les photos représentant le pape ! Le Vatican a trouvé que l'exploitation mercantile allait un peu loin, même si Karol Wojtyla reste une superstar. Au Mexique plus qu'ailleurs.

FOULE ENTHOUSIASTE

L'homélie de dimanche a été interrompue à de nombreuses reprises par une foule enthousiaste. Les applaudissements ont redoublé lorsque le pape a salué « de manière très affectueuse les nombreux indigènes présents à cette célébration » et assuré qu'il « admirait les valeurs de leurs cultures ». « Je demande à tous les fidèles de cette nation, a-t-il ajouté, qu'ils s'engagent à aider et à promouvoir les plus nécessiteux d'entre eux. Il est nécessaire que tout un chacun des fils de cette patrie dispose du nécessaire pour mener une vie digne. Tous les membres de la société mexicaine sont égaux en dignité, tous fils de Dieu et, de ce fait, méritent le plein respect et ont le droit de se réaliser pleinement dans la justice et dans la paix. »

Un double appel aux autorités du pays afin qu'elles luttent contre la pauvreté (40 millions de Mexicains sur 97 millions souffrent de malnutrition) et une invitation directe à trouver une solution au

conflit du Chiapas. En juin 1998, l'évêque de San Cristobal de Las Casas, M^{gr} Samuel Ruiz Garcia, avait accusé le gouvernement de « s'être éloigné du chemin du dialogue ». Les négociations sont interrompues depuis le mois de septembre 1996. Ces paroles du pape ont été chaleureusement saluées par l'assistance, notamment par les Indiens, nombreux, qui ont offert au pape des présents venus de leurs terres. Jean Paul II a placé « les vœux et les espérances des peuples indigènes et les légitimes aspirations au développement auquel ils ont droit » entre les mains de Notre-Dame de Guadalupe, vierge métisse, patronne des Amériques, à laquelle est voué un culte fervent.

Apparue à cinq reprises à deux Indiens, en 1531, Notre-Dame de Guadalupe fut un vecteur essentiel de l'évangélisation de l'Amérique latine. C'est dans la nouvelle basilique consacrée à cette Vierge, à la périphérie de Mexico, en présence de 500 évêques et de 5 000 prêtres, que, samedi 23 janvier, le pape a célébré la messe de clôture du synode des évêques pour l'Amérique et signé l'exhortation apostolique sur « l'Eglise en Amérique » (lire ci-dessous). La cérémonie fut plus modeste que celle de dimanche, dans ce sanctuaire construit pour remplacer l'ancienne basilique inexistante au public à la suite du tremblement de terre de 1985. Ce fut

l'occasion pour le pape de s'adresser à toute l'Amérique, à « ce qui pourrait être le continent de l'espérance, si les communautés humaines qui le composent, ainsi que ses classes dirigeantes, avaient une base éthique commune ».

« PLUS JAMAIS »

Le pape a lancé un appel afin que « le continent de l'espoir soit aussi le continent de la vie ! Ceci est notre cri : la vie avec dignité pour tous ! Pour tous ceux qui ont été conçus dans le ventre de leur mère, pour les enfants des rues, pour les peuples indigènes et afro-américains, pour les immigrants et les réfugiés, pour les jeunes dépourvus d'opportunité, pour les vieux, pour tous ceux qui souffrent de quelque forme que ce soit de pauvreté et de marginalisation. Le temps est venu de bannir une fois pour toutes du continent toute attaque contre la vie. Plus de violence, de terrorisme et de trafic de drogue ! Plus de torture ou d'autres formes d'abus ! Il doit être mis un terme au recours injustifié à la peine de mort ! Plus d'exploitation des faibles, plus de discrimination raciale ou de ghettos de pauvreté ! Plus jamais ». Ce cri lancé en anglais, avant sa rencontre avec le président Bill Clinton à Saint Louis (Missouri), a été interprété comme un signe clair en direction de la première puissance mondiale.

Michel Bôle-Richard

Israël : M. Mordehaï dispute à M. Nétanyahou l'électorat du Likoud

Le ministre de la défense a été limogé

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Vendredi 22 janvier à la mi-journée, le ministre de la défense, Itzhak Mordehaï, assurait qu'il restait un fidèle membre du Likoud, la formation politique de M. Nétanyahou ; moins de quarante-huit heures plus tard, chassé du gouvernement, il se retrouvait à la tête d'un parti qui reste à créer mais dont l'ambition déjà déclarée est de battre à tout prix M. Nétanyahou lors des prochaines élections, le 17 mai.

M. Mordehaï a appris ce qu'il faut bien appeler son licenciement par une lettre du premier ministre apportée samedi 23 janvier à son domicile. Au même moment, M. Nétanyahou, dont les initiatives ne sont jamais très loin d'une caméra de télévision, lisait publiquement la missive devant une assemblée de journalistes et de dirigeants du Likoud hâtivement convoqués. « Vous avez mené des négociations avec l'opposition, qui ambitionne de renverser le gouvernement, assurait-il. En même temps, et tout en exprimant des doutes sur la politique du gouvernement, vous m'avez demandé, de vive voix ou par l'intermédiaire d'émissaires, l'engagement écrit de vous conserver le portefeuille de ministre de la défense. Je n'ai pas pu accéder à votre requête, car je ne pense pas qu'il soit moralement justifié de garantir une fonction à quelqu'un qui ne soutient pas entièrement notre politique et nos décisions. »

Il n'a fallu que quelques minutes au ministre licencié pour répliquer : « J'ai le regret de dire que ce gouvernement est dirigé par un homme qui n'est pas digne de sa fonction, un homme qui ne mérite ni ma confiance ni celle du peuple d'Israël. »

DÉPART SPECTACULAIRE

M. Mordehaï s'est ensuite vigoureusement défendu d'avoir agi par ambition, comme le lui reproche M. Nétanyahou. Le lendemain, il faisait une brève apparition au conseil des ministres où, aux lèvres et calotte sur la tête, il prenait à partie le premier ministre puis claquait la porte. Quelques instants plus tard, il annonçait son ralliement au futur parti centriste qu'entendent former Dan Meridor, Amnon Lipkin-Shahak et Roni Milo. Selon toute probabilité, il en sera la figure de proue, devenant, avec Ehoud Barak, chef du Parti travailliste, l'un des deux adversaires les plus sérieux pour

M. Nétanyahou. En trois ans, ce dernier a perdu près de la moitié des ministres qui composaient son gouvernement. Une bonne partie d'entre eux sont désormais des opposants déclarés.

M. Nétanyahou a proposé à Ariel Sharon (qui a refusé) et à Moshe Arens, (qui réserve sa réponse) de prendre la succession de M. Mordehaï. Deux fois ministre de la défense et « faucon » notoire – il s'est opposé, hier, à l'accord de paix avec l'Egypte comme il s'oppose, aujourd'hui, aux accords d'Oslo –, M. Arens brigue la direction du Likoud... contre M. Nétanyahou, dont il critique vertement la politique.

Le départ spectaculaire de M. Mordehaï était en réalité hautement prévisible, tant il était évident qu'en dépit de déclarations accommodantes les désaccords qui opposent le premier ministre et son ministre de la défense ne pouvaient plus être surmontés. Déplorant l'enlèvement du processus de paix, dont il rendait responsable M. Nétanyahou, il laissait entendre, comme avant lui Amnon Lipkin-Shahak, ancien chef d'état-major, que le premier ministre était devenu dangereux car enclin à prendre des décisions aventureuses.

CHOIX CONTRADICTOIRES

M. Nétanyahou a cependant préféré contre-attaquer en évitant de polémiquer sur ce terrain. « Itzhak Mordehaï a organisé un complot pour renverser le gouvernement pour lequel il travaillait », a-t-il affirmé dimanche, faisant allusion aux tractations qu'auraient menées son ministre avec les dissidents du parti gouvernemental.

Tout en assurant que le Likoud « demeurait sa famille », M. Mordehaï négociait bel et bien avec MM. Milo et Lipkin-Shahak une place que M. Nétanyahou n'était plus prêt à lui garantir. Il avait déjà accompli une démarche similaire lors de la campagne électorale de 1996, où, dépité que Shimon Pérès, alors premier ministre, ne lui promette pas, en cas de victoire, la direction du Shin Beth (le service de sécurité intérieur), il avait le jour au lendemain rejoint le Likoud, qui lui assurait le ministère de la défense.

Dans un pays où l'opportunisme politique n'est pas rédhibitoire, les soucis de carrière et les choix politiques contradictoires de M. Mordehaï ne devraient pas trop lui nuire. Il risque d'en aller autrement pour M. Nétanyahou, qui voit se dresser contre lui un candidat apte à lutter sur un terrain qui lui était jusque-là indisputé : le vote populaire des juifs orientaux (sépharades), socialement discriminés et intellectuellement méprisés par l'élite ashkénaze proche du Parti travailliste.

Cet électorat populaire forme, depuis des années, les gros bataillons de la droite israélienne. Tour à tour, Menahem Begin, Itzhak Shamir et, en 1996, M. Nétanyahou ont dû leur victoire à leur fidélité. Immigré modeste issu du Kurdistan irakien devenu général à la force du poignet, M. Mordehaï pourrait bien enlever à son rival ces quelques milliers de voix sur lesquelles risque de se jouer l'élection.

Jean-Claude Pomonti

Georges Marion

Un réquisitoire contre la domination d'« une culture de mort »

« LE CRI des pauvres n'a pas de frontières » : convaincu que le Nord et le Sud du continent sont désormais aux prises avec les mêmes épreuves – urbanisation démente, corruption, trafic de drogue, menaces écologiques, violences sociales, agressivité des sectes – le pape invite les deux Amériques à une coopération et une solidarité accrues. L'« exhortation apostolique » de 150 pages, *Ecclesia in America (L'Eglise en Amérique)*, qu'il a rendue publique samedi 23 janvier à Mexico, est non seulement un programme de travail pour les Eglises de tout le continent, mais aussi un réquisitoire dénonçant tous les maux de l'Amérique.

Jean Paul II rappelle d'abord l'histoire de l'évangélisation de l'Amérique – avec ses pages sombres comme l'esclavage et les conversions forcées – pour mieux exprimer l'unité du continent autour de son identité, de ses racines chrétiennes et l'actualité du message social et de la tradition morale de ses Eglises.

La principale critique de son document vise la « mondialisation » qui, par l'arbitraire des marchés et l'imposition de modes de culture et de consommation, creuse toujours plus le fossé entre riches et pauvres et marginalise les populations les plus démunies. Les Eglises sont invitées à promouvoir « une authentique culture mondialisée de la solidarité » et à collaborer, « par tous les moyens légitimes », à la lutte contre la domination des plus forts.

Le pape a toujours affirmé que l'échec du communisme et des systèmes collectivistes ne disculpait pas le libéralisme de ses propres faillites et excès. Dans ce document sur l'Amérique, il s'en prend donc, avec une violence sans précédent, au néo-libéralisme qui a élevé « le profit et les lois du marché » au rang de « paramètres absolus au détriment de la dignité et du respect de la personne et du peuple ». Il réfute toute « justification idéologique » d'un système dans lequel « les pauvres sont toujours de plus en plus nombreux, victimes de politiques déterminées et de structures injustes ».

Il en appelle à l'honnêteté contre la corruption, à l'état de droit contre l'arbitraire, à une meilleure conscience civique de toute la classe politique. Il reprend en particulier le souhait, maintes fois formulé par les responsables de toutes les Eglises, que les autorités monétaires (FMI, Banque mon-

diale) explorent, à l'occasion de l'an 2000, les voies destinées à soulager, voire à annuler la dette extérieure des pays pauvres. De même appelle-t-il les Eglises à collaborer avec les autorités et les ONG pour lutter contre le trafic de drogue, empêcher « les recyclages d'argent », aider les agriculteurs à sortir d'une spirale de la misère qui les conduit à « la culture des plantes dont on tire les drogues ».

EXTRÊME PRUDENCE

Ce document sur l'Amérique condamne un « modèle », dans lequel la recherche d'un « sens » à la vie – notamment chez les jeunes générations que le pape décrit comme « assoiffées de Dieu » – est aliénée par toute forme d'exploitation.

L'Amérique est dominée par la « culture de mort », ajoute-t-il, citant les violences terroristes, l'intolérance ethnique et raciale, la course aux armements, puis l'avor-

tement, l'euthanasie et la peine de mort dont il rappelle les termes de la condamnation par les Eglises. Il plaide, en particulier, pour les populations indigènes, victimes de discriminations inadmissibles, pour les migrants, pour les femmes.

La « ligne » de l'Eglise catholique, majoritaire dans ce continent, reste donc celle de l'« option préférentielle pour les pauvres ». Celle-ci a été longtemps identifiée aux courants progressistes, proches de la théologie de la libération et le pape rappelle que cette priorité, donnée à la défense des pauvres et des opprimés, ne doit pas être « exclusive », ni interprétée comme « un signe de partialité et de sectarisme ». De même, les évêques et les prêtres sont-ils invités à se défier de toute forme de militantisme politique. Le discours « américain » du pape reste donc celui d'une dénonciation de toute structure d'injustice et de violation

des droits humains, mais d'extrême prudence dans les choix politiques de l'Eglise.

A Rome et dans les courants conservateurs, domine en effet l'idée que, mobilisée contre les dictatures militaires et l'oppression politique, l'Eglise « populaire » d'hier n'a pas su répondre aux besoins religieux d'une population qui a fui vers les sectes. Aussi la fin du document du pape se résume-t-elle à une réflexion sur les raisons du succès des sectes et les conditions d'une riposte. C'est sur le terrain éducatif et spirituel, celui de la catéchèse traditionnelle et d'une formation plus structurée du clergé que l'Eglise, écrit-il, regagnera du terrain.

Cette stratégie marque le succès de courants conservateurs, partisans d'une discipline catholique plus ferme et d'une Eglise plus enseignante qu'engagée.

Henri Tincq

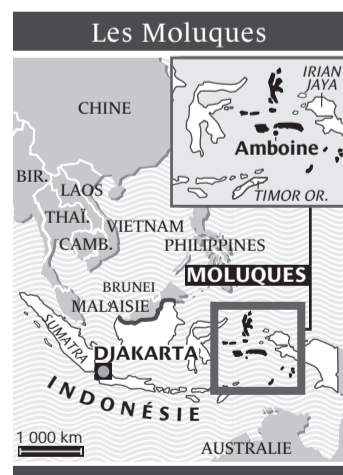
Violences interreligieuses dans l'archipel indonésien des Moluques

DJAKARTA

de notre envoyé spécial

Des violences interreligieuses ont fait plus de 50 morts, dont un soldat, et plus de 100 blessés graves la semaine dernière dans l'archipel des Moluques, à près de trois heures de vol de Djakarta. Le chef-lieu provincial d'Amboine, où un couvre-feu nocturne a été décrété, est une ville sinistrée, aux murs calcinés. La majorité des 20 000 personnes qui s'étaient réfugiées dans des mosquées, des églises chrétiennes et des commissariats de police ont pu regagner dimanche 24 janvier, sous protection, leur domicile. La situation demeurait toutefois très tendue sur l'île d'Amboine, où la nourriture commençait à manquer. Environ 2 500 soldats et policiers ont été dépêchés sur place et la plupart des étrangers ont été évacués.

L'archipel aux épices n'avait pas fait parler de lui depuis de longues années. Un mouvement séparatiste, dont les leaders vieillissants sont aujourd'hui réfugiés en Hollande, s'y était manifesté dans les années 50. Mais depuis une trentaine d'années les Moluques (2 millions d'habitants) étaient le théâtre d'une cohabitation pacifique entre les musulmans, devenus majoritaires par migration, et une forte minorité (40 %) de chrétiens, pour l'essentiel des protestants. La situation y a basculé le



19 janvier, à la suite d'un désaccord mineur sur le prix d'une course en minibus. Deux villages voisins, l'un musulman et l'autre chrétien, en sont venus aux mains. Comme souvent ailleurs, la rumeur aurait fait le reste, transformant une étincelle en un incendie.

Ces violences sont les plus graves depuis les émeutes urbaines de mai 1998 en Indonésie, qui avaient fait près de 2 000 morts et précipité la chute de Suharto après trente-deux ans de règne. A l'issue d'une réunion, dimanche à Djakarta, avec les dirigeants de l'opposition, le général Wiranto, ministre de la défense, a assuré qu'une « enquête pro-

fonde » serait menée sur les violences à Amboine. De son côté, Amien Rais, un leader musulman populaire, a demandé au général Wiranto d'arrêter les instigateurs d'« émeutes », à ses yeux « bien organisées, planifiées et financées », et qui font partie d'un « effort pour empêcher la tenue d'élections ainsi que l'enquête en cours sur Suharto ».

Le terrain, il est vrai, se prête à toutes les manipulations : près de la moitié des 202 millions d'Indonésiens se retrouvent sous le seuil de pauvreté alors que les pauvres n'étaient plus que 22 millions voilà deux ans. Le nombre officiel des chômeurs est passé de 4 millions à 20 millions. En dépit de gros efforts pour vendre à bas prix des produits de base comme le riz ou le sucre, les bidonvilles ont gonflé et la faim explique l'insécurité croissante, au moins dans les centres urbains. Les feux de l'actualité sont souvent dirigés sur Djakarta, où les étudiants annoncent la reprise de leurs manifestations avec la fin du ramadan, ou sur les régions affectées par des mouvements séparatistes, comme Atjeh dans le nord de Sumatra, l'Irian Jaya à l'extrême est de l'archipel, et bien entendu Timor-Oriental. Mais la violence existe ailleurs, comme le soulignent les événements d'Amboine où 7 mosquées, 9 églises et 470 habitations

ont été détruites.

L'incertitude politique constitue peut-être le nœud du problème. Le long délai entre la chute de Suharto et la tenue d'élections, prévues pour le 7 juin, ne fait qu'encourager la dilution de l'autorité. Outre le discrédit dont elles souffrent, l'armée et la police sont, de toute façon, condamnées à jouer les pompiers car elles ne rassemblent que 400 000 hommes. Plus de 130 partis politiques ont été formés en l'espace de huit mois dans l'attente du vote de lois électorales, prévu le 28 janvier, par une assemblée d'ancien régime...

PARIS
NEW YORK
BRUXELLES
SHANGHAI

THIEFFRY
&
ASSOCIES

AVOCATS
www.thieffry.com

Les sénateurs américains se prononcent sur la procédure d'« impeachment »

Le procureur Kenneth Starr a fait rappeler Monica Lewinsky

Les sénateurs devaient se prononcer, lundi 25 janvier, sur deux questions essentielles : l'abandon de la procédure, demandé par les dé-

mocrates, puis la convocation de témoins, réclamée par les républicains. Monica Lewinsky a fait quant à elle son retour sur scène, à la demande

du procureur Kenneth Starr, et au grand dam des partisans de Bill Clinton, pour qui son témoignage ne peut rien apporter de neuf.

WASHINGTON

de notre correspondant

Le procès en destitution du président Clinton reste fertile en rebondissements. Alors que les sénateurs ont consacré deux jours à questionner la défense et l'accusation, vendredi 22 et samedi 23 janvier, le procureur Kenneth Starr a fait sa réapparition. On l'avait presque oublié quand il a demandé, et obtenu, d'une juge que Monica Lewinsky soit obligée de comparaître devant les *managers* (procureurs républicains). Celle-ci est tenue, par son accord d'immunité avec M. Starr, de se soumettre à tous les interrogatoires qu'il réclame et à ne pas parler à la presse. Revenue en urgence de Californie, la jeune femme a été questionnée pendant près de deux heures dimanche.

Cette initiative a fait grand bruit, éclipsant la fin de la première partie de la procédure : les sénateurs démocrates ont vivement protesté

contre ce qu'ils considèrent comme une violation de leur accord avec les républicains et une provocation des procureurs. Elle a aussi embarrassé certains républicains du Sénat inquiets de voir la Chambre empiéter sur leurs prérogatives ; mais, malgré leurs hésitations visibles, ils continuent à coller en majorité à la position officielle de leur parti.

LA QUESTION DES TÉMOINS

Les procureurs ont justifié leur initiative par la nécessité de « faire connaissance » avec la jeune femme et de savoir en quoi un nouveau témoignage de sa part – elle en a déjà fourni plus de vingt – pourrait renforcer leur argumentaire. C'est lundi que les sénateurs devaient se prononcer sur deux questions fondamentales. Tout d'abord sur un ajournement – en fait un abandon – de la procédure en destitution ; ensuite, si les démocrates n'obtiennent pas la majorité de 51 voix, soit le soutien

de 6 républicains, la Chambre haute votera sur la convocation de témoins. Ceux-ci seraient auditionnés à huis clos avant un second vote sur l'opportunité de leur comparution. Les démocrates sont opposés à la convocation de témoins, estimant, comme le sénateur Christopher Dodd, que cela transformerait le procès en « cirque ».

Mathématiquement, les républicains conservent la haute main sur ce processus. Mais, si les démocrates semblent incapables de bloquer l'appel à témoins, les républicains sont de plus en plus convaincus qu'ils n'obtiendront jamais la défection des douze démocrates indispensables pour obtenir la destitution du président. C'est pourquoi la situation évolue de jour en jour. Tout d'abord, l'agressivité de l'accusation et l'habileté de la défense ont soudé les 45 démocrates, dont certains avaient publiquement condamné la conduite

de Bill Clinton. Leur doyen, le sénateur Robert Byrd, longtemps indécis, a annoncé qu'il présenterait lui-même la motion de renvoi.

Celle-ci est inacceptable pour le Grand Old Party, car elle signifierait un désaveu de leurs amis de la Chambre et empêcherait tout vote sur les deux articles d'*impeachment*, pour parjure et obstruction de justice. C'est pourquoi on a vu apparaître des solutions de compromis. Le démocrate John Breaux a suggéré que l'on ajoute à la motion de renvoi une condamnation formelle du comportement présidentiel, dans l'espoir de s'attirer les suffrages d'une demi-douzaine de républicains modérés. Plusieurs républicains préconisent pour leur part un vote rapide sur le fond. La journée de lundi risque d'être décisive. Mais, comme tout *soap opera*, ce procès n'a pas fini de surprendre.

Patrice de Beer

Le contre-effet de l'acharnement des procureurs républicains

WASHINGTON

de notre correspondant

Alors que s'achève la première partie du procès du président Clinton, le bilan est celui d'un immense

ANALYSE

Précipitation, haine et médiocrité ont occulté une argumentation consistante

gâchis : de temps, d'argent et de prestige, pour l'institution présidentielle comme pour les Etats-Unis. Au bout de quatre ans d'enquête et d'une année de « Monica-gate », où en est-on ? L'inquisition de Kenneth Starr, reprise par les *managers* (procureurs) de la Chambre des représentants, bat de l'aile. L'ancien sénateur démocrate Dale Bumpers a bien résumé la situation en la comparant à la poursuite de Jean Valjean par l'inspecteur Javert dans *Les Misérables*, un délinquant reconverti en victime par l'acharnement de son persécuteur. C'est l'image qu'en ont beaucoup d'Américains. Les accusateurs sont acculés à la défensive, tandis que l'accusé bat la campagne pour défendre son programme.

Certes M. Clinton est à l'origine de ce qui lui arrive. Son comportement est condamné par tous ; la manière dont il a conduit sa liaison avec la jeune stagiaire, trompé sa femme et utilisé tous les moyens en sa possession pour se protéger est choquante et pathétique. Mais si le « come-back Kid » a survécu, ce n'est pas seulement grâce à son génie de la communication ; ses

adversaires l'ont bien aidé. Et si ceux-ci sont parvenus à mettre le président en jugement, ce n'est pas tant à leur talent de procureurs qu'ils le doivent qu'à une mobilisation souterraine de juristes ultra-conservateurs voués à sa perte.

Ils sont parvenus à se rendre odieux auprès de l'opinion, dont le soutien – politique plus que personnel – pour le président reste aussi massif. Mais surtout par précipitation, haine, médiocrité aussi, ils ont réussi à passer à côté d'un grand procès. Ces anciens avocats, juges ou procureurs ont eu tout faux dès le début. Ils ont refusé d'auditionner des témoins devant la Chambre ; en marchandant son temps à la défense, ils sont apparus comme partiaux. Il est vrai qu'ils ont été liés par un calendrier ayant servi les intérêts de Bill Clinton. Le vote à propos de l'*impeachment* juste avant Noël et l'ouverture, début janvier, du procès devant le Sénat lui ont offert la chance de rebondir à l'occasion du discours sur l'état de l'Union, traditionnellement prononcé autour du 20 janvier. Enfin, leur insistance sur les détails sexuels scabreux aura en partie occulté une argumentation constitutionnelle consistante.

Brillant orateur, le président a saisi la balle au bond, divisant ses adversaires et proposant au pays le programme qu'il souhaitait. Restait le Sénat. Pendant trois jours, les accusations assénées par les *managers* ont fait mouche. Il n'aura pas fallu longtemps pour qu'ils retombent de haut. Les hommes de loi du président ont démonté une accusation pleine de failles, voire de manipulations, sans trop insister sur les faiblesses de leur

client. Il leur était ainsi facile de dénoncer un acte d'accusation dans lequel aucune faute n'était spécifiquement décrite et dont ils n'ont pu entrevoir le brouillon qu'en décembre, au moment où ils achevaient leur plaidoirie devant la Chambre.

Les *managers* ont répliqué que Bill Clinton devait, telle l'autruche, avoir enfoncé sa tête dans le sable, pour ignorer ce qui lui était reproché, alors que l'Amérique entière était au courant. Curieuse vision du droit ! Exploitant le moindre détail favorable à leur client, les avocats ont montré que les procureurs avaient fait dire à Monica Lewinsky ou à la secrétaire du président le contraire de ce qu'elles avaient déclaré, ceci afin que leur témoignage réponde mieux à leur propre version des faits. La turpitude du président était là, étalée sur la place publique ; ils n'ont pas su l'utiliser, aveuglés par leur passion qui les a poussés à l'imprudence : n'ont-ils pas ajouté à leur panoplie des arguments que Kenneth Starr lui-même avait jugés trop faibles ?

LE DERNIER OBSTACLE

Pour forcer la main de sénateurs républicains dont bon nombre souhaitent la fin rapide du procès, les *managers* ont sorti leur joker : aidés par le procureur Starr, ils ont contraint Monica Lewinsky à se soumettre à leur interrogatoire, alors même que le Sénat n'a pas encore voté sur un éventuel appel à témoins. Cet ultime rebondissement leur permettra-t-il de reprendre la main ? Toujours est-il qu'ils ne sont pas parvenus à briser l'unité des sénateurs démocrates.

L'Irak claque la porte d'une réunion de la Ligue arabe

LE CAIRE. Les Etats-Unis ont salué, dimanche 24 janvier, l'appel de la Ligue arabe au respect par l'Irak des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Jugeant qu'il témoignait de « l'isolement » de Bagdad au sein du monde arabe, le département d'Etat s'est réjoui de la sortie précipitée du chef de la diplomatie irakienne, Mohamed Saïd el Sahaf, lors de la réunion ministérielle de la Ligue arabe organisée le même jour au Caire.

Le ministre irakien a qualifié de « partielle » la déclaration finale qui n'a pas condamné expressément les frappes militaires de décembre. La Ligue arabe s'est contentée d'exprimer une « profonde préoccupation et une inquiétude sur l'usage de la force contre l'Irak ». Elle s'est prononcée pour des solutions diplomatiques et a demandé à Bagdad de respecter les résolutions de l'ONU concernant son désarmement et de ne pas adopter « une politique provoquant ses voisins ». – (AFP, Reuters.)

Suspension des sanctions économiques contre le Burundi

ARUSHA. Les principales puissances d'Afrique centrale et orientale ont suspendu à l'unanimité, samedi 23 janvier en Tanzanie, les sanctions économiques imposées au Burundi en juillet 1996 à la suite du coup d'Etat du major Pierre Buyoya, officier tutsi qui avait renversé, sans effusion de sang, le président hutu Sylvestre Ntibantunganya.

La suspension sera réexaminée au fur et à mesure de la progression des pourparlers de paix commencés à Arusha pour mettre fin à cinq ans de guerre civile ayant fait plus de 200 000 morts, a précisé le communiqué final. « Le gouvernement du Burundi fera tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à un accord de paix avant la fin de l'année », a déclaré le président Buyoya, soulignant que la suspension des sanctions permettra au processus de paix d'avancer « plus vite et plus résolument ». Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, s'est félicité de cette décision. – (AFP, Reuters.)

Belgrade et l'UCK ont libéré des prisonniers au Kosovo

PRISTINA. A la veille d'une réunion sur le Kosovo, lundi 25 janvier à Bruxelles, des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne (UE), les autorités de Belgrade ont libéré, samedi, neuf séparatistes albanais de l'Armée de libération du Kosovo (UCK). Détenus depuis plus d'un mois, leur libération était réclamée par l'UCK en échange de celle de huit militaires yougoslaves que l'organisation albanaise avait relâchés le 13 janvier. Par ailleurs, cinq civils serbes enlevés le 21 janvier dans le nord du Kosovo par l'UCK ont été, eux aussi, libérés samedi et remis à la Mission de vérification au Kosovo (KVM) de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).

Les Quinze devaient examiner un renforcement des sanctions contre Belgrade, exiger que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie puisse enquêter sur le massacre de Racak et entendre un rapport sur les efforts menés parallèlement par l'Albanie et l'UE pour former une équipe de négociation représentant les Kosovars. – (AFP.)

M^{me} Albright tente de rassurer sur l'état des relations avec Moscou

MOSCOU. La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, a tenté de rassurer sur l'état des relations entre les Etats-Unis et la Russie à son arrivée, lundi 25 janvier, à Moscou pour une visite de deux jours particulièrement chargée en sujets de désaccord, de l'Irak au Kosovo en passant par les dossiers de désarmement et l'aide du Fonds monétaire international. « L'important est de maintenir le dialogue », a déclaré M^{me} Albright, dont les « discussions essentielles se feront » avec le premier ministre Evgueni Primakov. Elle se contentera en effet de téléphoner à Boris Eltsine qui est depuis une semaine à l'hôpital du Kremlin. Il doit y rester « encore une semaine » puis se rendre dans un lieu de convalescence, a annoncé dimanche le chef de son administration, Nikolai Bordiouja. – (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE** : selon *Le Quotidien d'Oran* du samedi 23 janvier, des islamistes armés ont tué dix « patriotes » (membres de milices pro-gouvernementales) lors de deux raids perpétrés cette semaine au sud d'Alger. – (Reuters.)

■ **GABON** : le président Omar Bongo a nommé un nouveau premier ministre, Jean-François Ntoutoume Emame (ministre du Cadastre, de l'habitat et de l'urbanisme au sein du gouvernement sortant) en remplacement de Paulin Obame Nguema, a-t-on appris samedi 23 janvier de source officielle. – (AFP.)

■ **AFGHANISTAN** : les hommes de Massoud auraient chassé les talibans « qui étaient le long de la frontière avec le Tadjikistan dans la région de Piandj » (Nord), a affirmé, dimanche 24 janvier, le chef local des gardes frontières russes Nikolai Reznitchenko. Les Taliban ont été chassés vers la ville du nord-ouest Mazar-i-Sharif et « vont probablement perdre Koundouz, chef lieu de la région », selon le général. – (AFP.)

■ **ALLEMAGNE** : Daniel Cohn-Bendit, tête de liste des Verts français pour les élections européennes du 13 juin, a critiqué, dimanche 24 janvier, sur Europe 1, la façon dont le ministre de l'environnement allemand, Jürgen Trittin, gère la fin du retraitement des déchets nucléaires en Allemagne. « Il a fait des erreurs », a déclaré M. Cohn-Bendit. « Il n'a pas trouvé les mots. On ne peut pas dire : nous les Allemands, on décide, et vous vous débrouillez. Il y a un intérêt européen à trouver une compensation industrielle pour la Cogema ».

Madrid dénonce une « dynamique dangereuse » des nationalistes basques

BARCELONE. Le projet des nationalistes basques de « libérer » leur région de la tutelle de Madrid et de Paris pour créer un Etat souverain constitue « l'entrée dans une dynamique réellement dangereuse », a estimé, dimanche 24 janvier, le porte-parole du gouvernement espagnol, Josep Piqué. Ce projet, annoncé samedi par le Parti nationaliste basque (PNV) au pouvoir au Pays basque espagnol, se situe « en marge de la volonté exprimée par les Basques et les Navarrais » et semble « difficile à justifier », a-t-il ajouté. Le projet prévoyant la « libération nationale » du Pays basque et la constitution d'un Etat souverain qui engloberait l'actuelle Communauté autonome basque, la région voisine de Navarre et le Pays basque français, se rapproche des thèses traditionnelles des radicaux de l'organisation armée ETA. Le PNV envisage dans un premier temps de créer un « organisme national basque sur une base municipale » pour une représentation des deux côtés de la frontière. – (AFP.)

La tenue du référendum au Sahara occidental est compromise

RABAT

de notre envoyé spécial

« Je suis certain que le référendum n'aura pas lieu en décembre 1999 » : en affirmant au Monde, sous le couvert de l'anonymat, que le dossier du Sahara occidental ne sera pas tranché avant la fin de l'année, contrairement au calendrier officiel, ce haut responsable marocain en charge du dossier sait qu'il risque de porter un mauvais coup à un processus référendaire déjà vacillant. Aussi s'empresse-t-il de dédouaner son pays. « Les Marocains sont attachés à la consultation, insiste notre interlocuteur. Il faut que les Sahraouis votent pour leur intégration au royaume ou l'indépendance. Mais le plan des Nations unies a pris deux mois de retard. On ne le rattrapera pas. » En privé, les fonctionnaires de l'ONU en charge du dossier doutent également que le référendum puisse se tenir à la date prévue.

Rabat assure regretter ce énième contretemps. Et, pour preuve de leur bonne foi, les responsables marocains disent accepter la dernière mouture du plan de règlement des Nations unies, dont ils négocient actuellement les derniers détails.

« Fin janvier, tout sera bouclé », jure notre interlocuteur. Moyennant quoi, ajoute-t-il, le recensement du corps électoral, qui bloque l'organisation du référendum depuis 1992, va pouvoir « redémarrer avec un nouveau calendrier ». Les membres des « tribus contestées » (sahraouites aux yeux des Marocains, ce que conteste le Front Polisario) pourront donc passer devant les commissions d'identification de l'ONU, à charge pour celles-ci de déterminer qui est sahraoui et qui ne l'est pas (Le Monde du 30 décembre 1998).

Est-à-dire que le référendum est à nouveau sur les rails ? Et que, au printemps de l'an 2000, l'affaire sera close ? On peut en douter vu le nombre d'obstacles qui subsistent. Le plus sérieux concerne le nombre d'électeurs admis à participer au scrutin. Jusqu'ici, les équipes de l'ONU au Sahara occidental en auraient retenu 85 000 parmi les 147 000 électeurs potentiels. Sur ce total, un peu plus de la moitié seraient installés au Maroc, tandis que les autres se répartiraient entre la région de Tindouf, en Algérie, et, dans une moindre mesure, dans le

nord de la Mauritanie. Aux yeux de Rabat, le référendum ne doit être qu'une formalité destinée à confirmer à la communauté internationale la « marocanité » du Sahara occidental. Or, les chiffres officiels (et provisoires) du corps électoral ne garantissent pas une victoire des partisans du rattachement au Maroc. Aussi, pour forcer la décision, Rabat cherche à obtenir que les membres des tribus contestées (65 000 électeurs potentiels) puissent participer au référendum.

LE RÔLE DE LA FRANCE

Il revient aux équipes des Nations unies de déterminer le corps électoral en fonction de cinq critères négociés – laborieusement – avec le Maroc et le Polisario. Or, jusqu'ici, les Marocains accusent l'ONU d'en avoir privilégié deux, qui sont favorables aux thèses du Polisario. Maintenant que les membres des tribus contestées vont défiler devant les commissions d'identification, Rabat exige une attitude moins « partisane » de la part des Nations unies : « Si les équipes de l'ONU continuent à ne tenir compte que de certains critères, elles auront

affaire aux populations locales », prévient notre interlocuteur, et le Maroc « sera en droit de demander justice. Nous n'irons pas contre nos intérêts ».

L'avertissement jette un doute supplémentaire sur la tenue du référendum. Le Polisario le sait bien qui, n'étant plus en position de force, cherche à sortir de l'impasse. Le Front doit-il négocier un statut d'autonomie au sein du royaume marocain ? « Jamais, insiste un responsable du Front Polisario, les Sahraouis n'accepteront une simple autonomie. »

En revanche, indique-t-il sous le couvert de l'anonymat, « nous sommes prêts à accepter que le futur Etat sahraoui ait un statut d'Etat associé au Maroc avec des rapports spécifiques avec le royaume ». Pour débloquer la situation, le Polisario ne mise ni sur les Nations unies ni sur les Etats-Unis, mais sur la France. « Elle est la seule à avoir des liens étroits avec toutes les parties en conflit. Elle doit sortir de sa réserve et être la locomotive dans la recherche d'une solution. »

Jean-Pierre Tuquoi

JUSTICE A l'occasion de sa décision sur la Cour pénale internationale, vendredi 22 janvier, le Conseil constitutionnel a tranché, incidemment, le débat sur l'immunité dont bénéficie le

président de la République. Il a estimé que sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause que devant la Haute cour de justice et pas devant la justice ordinaire. ● CETTE DÉCISION

peut avoir pour conséquence de mettre Jacques Chirac à l'abri de mises en cause éventuelles dans les affaires en cours d'instruction sur la Ville de Paris, pour des faits datant de

l'époque où il était maire de la capitale. ● OLIVIER DUHAMEL, professeur de droit et député socialiste européen estime, toutefois, que la position du Conseil constitutionnel n'a « pas d'ef-

fet » en droit. ● POUR LES SPÉCIALISTES du droit pénal, l'interprétation du juge constitutionnel n'aura pas forcément de conséquences sur les instructions en cours.

Le Conseil constitutionnel attribue à M. Chirac une immunité pénale

La haute juridiction a estimé que le président de la République ne peut être mis en cause devant la justice ordinaire, pendant son mandat. Cette position relance la controverse provoquée par les affaires en cours d'instruction sur la Ville de Paris

LE PRÉSIDENT de la République bénéficie d'une immunité pénale tant qu'il est en fonctions. C'est en tout cas ce que pense le Conseil constitutionnel. En se prononçant ainsi, par une simple petite phrase glissée au milieu d'une décision convenue, la plus haute instance juridique du pays tranche une polémique juridique aux conséquences politiques potentiellement considérables.

La question ne lui avait été pourtant pas posée. Il devait simplement déterminer, vendredi 22 janvier, si le traité de Rome créant une Cour pénale internationale était compatible avec la Constitution. Sa réponse allait de soi, puisque ce traité prévoit que tout un chacun, « sans aucune distinction fondée sur la qualité officielle », pourrait être justiciable de cette nouvelle instance, alors que la Loi fondamentale française prévoit des tribunaux particuliers pour le président de la République et les membres du gouvernement (Le Monde daté 24-25 janvier).

Cette seule évidence suffisait à justifier la décision du Conseil constitutionnel. Mais il a profité de l'occasion pour glisser dans sa décision un ajout lourd de sens : « Au surplus, pendant la durée de ses fonctions, [la] responsabilité pénale [du chef de l'Etat] ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice. » Or, cela, jus-

qu'alors, était contesté. L'article 68 de la Constitution prévoit : « Le président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison. Il ne peut être mis en accusation que par les deux Assemblées statuant par un vote identique au scrutin public et à la majorité absolue des membres les composant ; il est jugé par la Haute Cour de justice. »

POLÉMIQUE

Longtemps, cette disposition n'a soulevé aucun débat. Elle n'est que la reprise de la traditionnelle immunité du chef de l'Etat née avec la monarchie constitutionnelle. Ni les parlementaires ni les conseillers d'Etat qui examinèrent, à l'été 1958, l'avant-projet de gouvernement de Charles de Gaulle ne se sont émus d'un retour à la formulation de la Constitution de la III^e République au détriment de celle de 1946, qui laissait ouverte une possible intervention de la justice ordinaire.

L'imprécision de la rédaction sauta, en revanche, aux yeux lorsque les affaires de la Mairie de Paris devinrent si précises qu'il fut envisageable qu'un juge d'instruction souhaite mettre en cause celui qui était le premier magistrat de la capitale avant de s'installer à l'Elysée. Interrogée sur l'immunité présidentielle, Elisabeth Guigou dé-

clara, le 17 mai 1998, au micro d'Europe 1 : « Pour le président de la République, l'article 68 de la Constitution dit qu'il est irresponsable pour les actes qui relèvent de sa fonction de président. Mais, comme tous les Français, le président de la République peut être traduit devant les tribunaux s'il a

amenèrent à se demander si des personnes payées par l'Hôtel de Ville n'avaient pas été affectées à la campagne présidentielle de Jacques Chirac. L'immunité du président de la République ne couvre-t-elle que les actes commis dans l'exercice de ses fonctions ou, de fait, lui bénéficie-t-elle tant

Un « régime particulier de responsabilité »

Voici l'intégralité des deux « considérants » de la décision du Conseil constitutionnel à propos de l'immunité dont bénéficie le président de la République :

« Considérant qu'il résulte de l'article 68 de la Constitution que le président de la République, pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions et hors le cas de haute trahison, bénéficie d'une immunité ; qu'au surplus, pendant la durée de ses fonctions, sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice, selon les modalités fixées par le même article ;

» Considérant qu'il suit de là que l'article 27 du statut [de la Cour pénale internationale, aux termes duquel « le présent statut s'applique à tous de manière égale, sans aucune distinction fondée sur la qualité officielle »] est contraire au régime particulier de responsabilité institué par l'article 68 de la Constitution. »

commis des délits. » Cette déclaration de la ministre de la justice créa une crise dans la cohabitation, les députés RPR s'en prenant, sur ordre de l'Elysée, à Lionel Jospin.

La polémique prit encore plus d'ampleur au mois d'août 1998, lorsque des enquêtes policières

qu'il siège à l'Elysée ? Le débat est grammatical. Si la deuxième phrase de l'article 68 de la Constitution n'est que la mise en œuvre de la première, cela veut dire que, pour les crimes et délits non liés à l'exercice de ses fonctions, il peut être mis en accusation selon une procédure de droit commun. Si, au

contraire, cette deuxième phrase est indépendante de la première, cela signifie que, quel que soit ce qui lui est reproché – même un meurtre ou un excès de vitesse –, il ne peut être mis en accusation que par les deux Chambres du Parlement.

Les juristes se divisèrent. Dominique Rousseau et Olivier Duhamel ont soutenu la première thèse, au motif que, si le « le président est irresponsable, l'individu est responsable ». Georges Vedel et Guy Carcassonne ont défendu l'autre position en assurant : « L'individu est responsable, mais la fonction est protégée. Aussi longtemps que le premier exerce la seconde, il ne peut être mis en accusation que par les deux Assemblées, donc par personne d'autre. » Normalement, si la question devait judiciairement se poser, la Cour de cassation aurait à trancher le dilemme.

Le Conseil constitutionnel a pris les devants sans en avoir juridiquement la nécessité. La question, manifestement, a été minutieusement préparée durant les travaux préparatoires à sa séance de vendredi. Lorsque les neuf conseillers ont reçu leurs dossiers, la petite phrase litigieuse figurait dans le projet de décision préparé par le rapporteur, Noël Le Noir. En prédisant la discussion, Roland Dumas a fait le nécessaire pour que le débat porte sur ce qui la précède

et sur ce qui la suivait sans que cette incise soit débattue ni même soumise à un vote particulier.

Sa portée est lourde. Au pied de la lettre, elle implique que le chef de l'Etat ne peut être mis en accusation par la justice ordinaire pour des délits commis hors de l'exercice de ses fonctions, et donc notamment antérieurement à celles-ci. Pour que les juges lui demandent des comptes, ils doivent attendre qu'il ait quitté l'Elysée.

AMBIGUÏTÉ

Cette incise ne supprime pas, pour autant, toute ambiguïté. Elle parle de la « responsabilité pénale » devant la Haute Cour, alors que la Constitution n'évoque que la « haute trahison », qualification non reconnue par le code pénal. Le Conseil aurait-il, sans le vouloir, ouvert une brèche permettant aux parlementaires de mettre en accusation le chef de l'Etat, devant la Haute Cour, pour des délits qui ne relèveraient pas de la haute trahison ? Les magistrats se sentiront-ils liés par cette phrase incidente des gardiens de la Constitution qui, formellement, n'est pas une décision ? Pour M. Chirac, la crainte de voir un juge frapper à la porte de l'Elysée s'estompe. Elle n'a peut-être pas entièrement disparu.

Thierry Bréhier

Olivier Duhamel, professeur de droit (Paris-I) et député européen (PS) « Le point de vue du Conseil n'a pas d'effet en droit »

« Comment expliquez-vous l'attitude du Conseil constitutionnel ? Était-il obligé de trancher le débat sur la responsabilité pénale du président de la République à l'occasion de sa décision sur la Cour pénale internationale ?

– Le Conseil était obligé de dire si nos mécanismes constitutionnels de mise en cause de la responsabilité pénale du président sont compatibles avec le statut de la Cour pénale internationale [CPI] qui « s'applique à tous de manière égale », y compris à un « chef d'Etat ou de gouvernement ». Il était en droit de dire que pouvoir poursuivre un chef d'Etat pour crime de guerre ou crime contre l'humanité devant la CPI contredit la Constitution qui n'admet que la Haute Cour pour juger des actes accomplis par le président dans l'exercice de ses fonctions.

» Mais il n'avait pas besoin d'aller au-delà. Il n'avait pas à trancher le point de savoir si le président peut, ou non, répondre devant les juges de droit commun des crimes et délits ordinaires, sans le moindre lien avec les actes de sa fonction. Il suffisait au Conseil de constater que l'irresponsabilité pour les actes de sa fonction, hors haute trahison, contredit le traité de Rome sur la CPI. Cela suffisait, il aurait donc été plus sage de s'y tenir.

– Le Conseil pouvait-il rester silencieux sans donner implicitement raison à ceux, dont vous êtes, pour qui l'irresponsabilité pénale du chef de l'Etat ne vaut que pour les actes liés à sa fonction ?

– Tel est bien le seul argument en faveur de cet aspect de la décision du Conseil : « Il y avait controverse entre les juristes sur la responsabilité pénale exacte du président de la V^e République. Le Conseil est sollicité sur un sujet qui touche cette question.

Il est normal qu'il la tranche. » En ce sens, je comprends les membres du Conseil qui, de bonne foi, l'ont approuvé. Mais dans la période troublée que traverse l'institution, qui trouvera ce choix bienvenu ? Qui le trouvera légitime ?

– Quelle est, à vos yeux, la portée de la décision du Conseil ?

– Le point de vue exprimé par le Conseil constitutionnel n'a pas d'effet en droit. C'est « au surplus » qu'il considère que, pendant la durée de ses fonctions, le président ne peut être mis en cause que devant la Haute Cour. En droit, cela s'appelle un *obiter dictum*, une incidente qui n'est pas nécessaire pour résoudre le problème posé. Et un *obiter dictum* n'a pas de portée juridique. Le Conseil lui-même ne confère l'autorité de la chose jugée qu'au dispositif – ce qu'il déclare constitutionnel ou non – et aux considérants qui en sont le soutien nécessaire – les motivations directement liées à cette déclaration. La Cour de cassation pourrait donc, demain, récuser cette immunité présidentielle.

» Si nous vivions dans une démocratie normale, la question délicate de la responsabilité pénale du président de la République devrait, en vérité, être tranchée, ou réorganisée, par le pouvoir constituant. Le Parlement réuni en Congrès le ferait à l'occasion d'une révision de la Constitution, par exemple celle sur la Cour pénale internationale. Mais seuls les naïfs croiront cela possible en période de cohabitation, et avec les affaires en arrière-plan. Espérons qu'un jour nous sortirons de ces sous-entendus et de ces confusions. »

Propos recueillis par Gérard Courtois

COMMENTAIRE

ECHANGE DE MAUVAIS PROCÉDÉS

Le président du Conseil constitutionnel est-il menacé de mise en examen pour complicité et recel d'abus de biens sociaux ? Il se rend à l'Elysée et déclare dans *Le Figaro*, le 9 mars 1998, que le chef de l'Etat est attaché à la présomption d'innocence, principe qui le dispense de donner sa démission « y compris dans le cas d'une mise en examen, qui ne vaut pas condamnation ». Roland Dumas est-il mis en examen le 29 avril suivant ? Jacques Chirac explique, le 14 juillet, à la télévision, que le « bon fonctionnement » de l'« institution

essentielle de la République » qu'est le Conseil constitutionnel « n'est pas en cause ».

Un juge d'instruction demande-t-il au Conseil constitutionnel de lui communiquer les éléments sur lesquels il s'est fondé pour refuser l'invalidation de l'élection de Jean Tiberi comme député de Paris, en juin 1997, alors qu'ont été relevées de nombreuses irrégularités dans les listes d'électeurs de sa circonscription ? Le Conseil oppose à la justice, le 10 novembre 1998, une fin de non-recevoir.

Voilà qu'à présent, interrogé par le président de la République et par le premier ministre sur le point de savoir si le traité de Rome, créant la Cour pénale internationale, est compatible ou non avec la Constitution, le Conseil en profite pour se prononcer, incidemment, sur la responsabilité pénale du chef de

l'Etat. Ce dernier, selon lui, est passible, durant son mandat, de la seule procédure de mise en accusation devant la Haute Cour, à l'exclusion de toute autre procédure. Cette position, glissée subrepticement dans une décision dont elle n'est pas l'objet, a toutes les allures d'une bonne manière ou d'un « renvoi d'ascenseur » d'un président à l'autre.

Sans doute le « bon fonctionnement » de l'institution n'est-il pas formellement mis en cause par ce geste. Le respect sans lequel le Conseil constitutionnel ne peut imposer ses arbitrages à tous les organes de la République, à commencer par l'Assemblée nationale, dépositaire de la souveraineté populaire, en est, lui, encore un peu plus entamé.

Gérard Courtois

Les juristes sont partagés sur la portée de la décision

LA DÉCISION du Conseil constitutionnel entraîne-t-elle une irresponsabilité pénale de fait pour le chef de l'Etat ? Les spécialistes du droit pénal sont partagés. Si, comme l'affirme Olivier Duhamel, « le point de vue exprimé par le Conseil constitutionnel n'a pas d'effet en droit », cette décision, unique depuis la création de la V^e République, pourrait avoir des conséquences dans le déroulement éventuel d'une procédure qui viserait le président de la République.

D'un point de vue strictement juridique, la question de la responsabilité pénale du chef de l'Etat n'a pas été définitivement tranchée par le Conseil constitutionnel. Celui-ci interprète en effet la Constitution mais il n'est pas chargé de l'écrire. « Quoi qu'en dise le Conseil constitutionnel, cela n'a pas d'impact sur le droit pénal, estime ainsi un spécialiste. Rien n'empêche donc un parquet d'engager des poursuites ou un juge d'instruction

de prononcer une mise en examen de l'encontre du chef de l'Etat devant une juridiction ordinaire. » Les juges d'instruction peuvent donc se référer à la décision du Conseil constitutionnel mais elle ne représente pas une source de droit qui s'impose à eux.

Les poursuites étant toujours possibles contre le chef de l'Etat, il reviendrait donc à la Cour de cassation, saisie en dernier recours, de trancher la question de la responsabilité pénale du président. Il n'est cependant pas certain qu'elle accepte de se prononcer car elle pourrait considérer qu'elle est incompétente pour délimiter ce cadre. Elle pourrait également, elle aussi, se référer à la décision du Conseil constitutionnel. L'article 62 alinéa 2 de la Constitution stipule en effet que « les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles ».

Le débat reste donc largement ouvert. Si le juge Desmure, qui instruit à Nanterre une information judiciaire sur les emplois présumés fictifs du RPR (*lire ci-dessous*) où le nom de l'actuel président de la République a été cité, décide d'ignorer la décision du Conseil constitutionnel, rien ne l'empêche de mettre en examen le chef de l'Etat. S'il décide au contraire de suivre l'interprétation de la haute juridiction, il doit renoncer à la mise en examen mais il peut toujours, s'il le souhaite, entendre Jacques Chirac comme simple témoin. Si un juge a besoin, pour entendre un ministre en exercice, de l'autorisation du conseil des ministres, rien n'est en effet prévu pour le chef de l'Etat, qui peut être entendu comme n'importe quel citoyen. S'il refuse, le juge a la possibilité de le condamner à une amende de 10 000 francs (1 524 euros).

Cécile Prieur

L'instruction judiciaire qui inquiète le chef de l'Etat

À CE JOUR, une dizaine d'informations judiciaires sont conduites, à Paris et dans sa région sur des affaires visant la Ville de Paris. Mais l'éventuelle mise en cause par la justice de l'actuel chef de l'Etat, Jacques Chirac, en tant qu'ancien maire de Paris et président du Rassemblement pour la République (RPR), n'a véritablement été évoquée que dans le dossier du financement du RPR, instruit par le juge de Nanterre (Hauts-de-Seine), Patrick Desmure. Maire de Paris de 1977 à 1995 et président du RPR de 1976 (année de sa création) à 1995, M. Chirac aurait pu, selon certains juristes, être au minimum questionné par le magistrat.

Chargé d'enquêter sur les rémunérations suspectes de certains membres du RPR, le juge Desmure a mis en évidence l'existence d'un système de prise en charge de salaires permanents du parti gaulliste par des entreprises privées et par la Ville de Paris. Plusieurs perceptions menées dans les locaux de la Mairie de Paris ont permis de saisir des contrats litigieux établis pour des personnes travaillant théoriquement pour la Ville, mais qui auraient, en fait, été affectées à la préparation de la campagne pré-

sidentielle de 1995 de M. Chirac. Le juge Desmure s'attache, aujourd'hui, à vérifier la nature exacte des fonctions exercées par ces membres du RPR.

Afin d'identifier les responsabilités dans ce dossier, la justice s'est intéressée, dans un premier temps, aux rôles respectifs de l'ancienne directrice administrative du RPR, Louise-Yvonne Casetta, et des trésoriers successifs de la formation gaulliste, Robert Galley, Jacques Oudin et Jacques Boyon, tous quatre mis en examen dans ce dossier. Sur la base de leurs déclarations et de l'analyse des contrats de travail de nombreux salariés du RPR, le juge semble avoir pu établir une liste d'une trentaine de rémunérations suspectes.

HÉRITAGE ENCOMBRANT

Présentée, au début de l'affaire, comme « la trésorière officieuse du RPR » et, à ce titre, comme la véritable organisatrice de ce système, M^{me} Casetta n'a reconnu, devant les enquêteurs, le caractère fictif que de son propre salaire et de ceux de deux secrétaires du RPR. Elle a indiqué ne pas avoir eu connaissance des autres contrats. Selon elle, les trésoriers et « la direction » du parti

étaient seuls en mesure d'apporter des précisions à leur sujet.

Interrogés à leur tour, les trois trésoriers ont également refusé d'assumer l'héritage de la gestion du personnel du RPR qui relevait, selon eux, du secrétariat du parti. Ce faisant, ils visaient notamment l'ancien premier ministre Alain Juppé. Ce dernier, qui fut mis en examen le 21 août 1998 pour détournement de fonds publics, complicité et recel d'abus de confiance aggravé et prise illégale d'intérêts, a été adjoint aux finances de la Ville de Paris à partir de 1986 et secrétaire général du RPR.

Invité le 25 août 1998 sur TF 1, il avait affirmé qu'il assumerait toutes « ses responsabilités durant cette période » et qu'il était prêt à répondre aux questions du magistrat. Le 21 octobre 1998, convoqué dans le bureau du juge Desmure, il préféra soulever un point de procédure et conserver le silence. Saisie par les avocats de M. Juppé et de Jacques Boyon, la cour d'appel de Versailles doit statuer, mardi 26 janvier, sur la validité de la procédure conduite par le juge Desmure.

Jacques Follorou

Bruno Mégret lance son Front national dans la campagne européenne

L'ex-délégué général a été élu président du FN-MN, lors du congrès extraordinaire réuni les 23 et 24 janvier à Marignane. Absent de cette réunion, Jean-Marie Le Pen a été la cible des congressistes

La scission du Front national a été consommée au cours du congrès extraordinaire de Marignane, qui a officialisé la naissance d'un nouveau mouvement d'extrême droite, le Front national-Mou-

vement national. Les partisans de Bruno Mégret se sont livrés à des attaques en règle de Jean-Marie Le Pen et de ses proches. S'il a affirmé sa volonté de changer le « style » dans la direction du mou-

vement, en faisant notamment élire par les militants un nouveau comité national, M. Mégret a insisté sur sa volonté de sortir l'extrême droite de son éternel statut d'opposant et d'appliquer pleinement le

programme du Front national. Il souhaite « rassembler une écrasante majorité des 30 % de Français qui, une fois au moins, ont voté Front national ». Le président du FN-MN a également lancé la campagne de

son mouvement aux élections européennes, en se fixant comme défi d'arriver « en tête de toutes les listes anti-Amsterdam et donc en troisième position derrière le PS et le RPR ».

MARIGNANE

de notre envoyée spéciale

Le vin est tiré : il y a désormais deux Front national. L'un, historique, le Front national pour l'unité française (FNUF) ; l'autre, qui aimerait représenter l'avenir et qui porte le nom de Front national-Mouvement national (FN-MN). L'extrême droite a désormais deux présidents, Jean-Marie Le Pen, et celui qui voulait être son dauphin, Bruno Mégret. Deux masques pour une même idéologie, celle de l'exclusion et de la xénophobie, appelée par l'un comme par l'autre « préférence nationale ».

Comme prévu, M. Le Pen n'est pas venu au congrès des « lilliputiens », samedi 23 et dimanche 24 janvier à Marignane (Bouches-du-Rhône), et le fauteuil blanc qui lui avait été théâtralement réservé, au centre de la scène, est resté vide. Comme prévu, les quelque deux mille délégués présents ont promu Bruno Mégret au rang de président lors d'une grand-messe bien réglée. La lutte « à mort » entre les frères ennemis peut donc commencer. Le fondateur du Front national comme son ex-délégué général ne sont en effet pas dupes : « Il n'y a place pour deux Front national », ont-ils tous deux déclaré lors de ce week-end historique.

Sans attendre, le président du FN-MN a livré, dans son discours de clôture de congrès, son plan de bataille : « Rassembler [lors des élections, législatives et présidentielles] une écrasante majorité des 30 % de Français qui, une fois au moins, ont voté Front national. » Auparavant, il lui faudra franchir le cap de élections européennes du 13 juin. D'après les sondages, il part à cette échéance avec un sérieux handicap. Cela n'a pas empêché M. Mégret de demander à ses militants d'« arriver en tête de toutes les listes anti-Amsterdam, et donc d'arriver en troisième position derrière le PS et le RPR ». Il devra ensuite jouer son joker, dans ces élections municipales de 2001, qu'il attend avec convoitise et où, il le promet, le FN-MN « sera présent partout ».

Reste à marquer sa différence. Celle-ci tient en un seul mot : « dédiabolisation ». Que l'on n'attende pas de lui provocations et petites phrases. Que l'on n'imagine pas, non plus, qu'il se montre conforme à l'idée qu'on se fait d'un président de parti d'extrême droite. Le président du Front national nouvelle version l'affirme : « Je n'exigerai pas qu'on m'appelle président. » On le soupçonne d'attachement circonstanciel à la démocratie ? Qu'à cela ne tienne, il réforme les sta-



tuts de son parti, instaure le principe d'« un homme, une voix » et fait procéder à l'élection, à bulletins secrets, du président.

L'illusion aurait pu être presque parfaite s'il n'y avait pas eu, parmi les congressistes, quelques transfuges de l'Œuvre française ou d'obstinés royalistes pour rappeler que tout cela n'est qu'un effet d'image. M. Mégret a eu beau af-

firmer que le « défi » du Mouvement national sera de « sortir du XX^e siècle, de rompre avec les lourdes erreurs qui l'ont marqué, de rompre avec le communisme qui a provoqué tant de souffrances dans tant de pays, rompre avec les totalitarismes du style nazi ou autre qui ont produit tant de drames (...) », il ressort qu'à l'applaudimètre les congressistes le préférèrent nette-

ment quand il clame bien haut que « ceux qui espéraient qu'à Marignane le Front mettrait de l'eau dans son vin se sont trompés ».

Le nouveau président d'extrême droite l'a en effet souligné, il « assume entièrement le programme » du Front national et « les trois cents mesures ne sont pas un ornement du combat politique », mais bien « un projet qu'il a l'ambition de mettre en œuvre ». En passant du FN au FN-MN, M. Mégret n'a pas changé. Comme sa femme, Catherine, maire de Vitrolles, la « vision » du « marché de Berre, où les maghrébins sont majoritaires », le révolue, a-t-il répété.

« MENACE SUR L'IDENTITÉ »

L'intervention, quelques minutes plus tôt, de Jean-Yves Le Gallou, nouveau délégué général, a donné le ton de la future campagne européenne du FN-MN : « La bataille européenne [sera livrée] sur l'identité, c'est-à-dire le droit des Français et des autres peuples européens à rester eux-mêmes sans être envahis, sans être colonisés par une immigration incessante qui change la substance du peuple. » Et M. Le Gallou de dénoncer une « immigration-invasion » qui est, selon lui, la « principale menace sur l'identité et sur la substance même de la France et de

l'Europe », et constitue « une cause majeure d'insécurité ».

Reste que le délégué général se « refuse à refaire pour la énième fois les batailles de Maastricht et d'Amsterdam (...), car il ne sert à rien de pleurer sur le lait renversé ». En fait il « aime l'Europe », « parce que la France est une nation européenne. Parce que la culture est la civilisation européenne et chrétienne qui nourrissent notre esprit et élèvent notre âme ». Mais son Europe est une Europe directement inspirée de la nouvelle droite, du Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (Grece), basée sur la notion de « civilisation » et sur une « culture enracinée » celle des « régions, des provinces et des terroirs ». Pour complaire à ses troupes, M. Le Gallou n'a toutefois pas manqué de souligner que, pendant la campagne, il « rappellera le caractère européen de l'Union européenne (...), ce qui suppose une politique de départ progressif des étrangers à l'Union européenne », et qu'il réclamera « une préférence européenne, à l'emploi et aux aides sociales notamment », tout comme « le rétablissement des frontières nationales (...) pour les étrangers à l'Union européenne ».

Christiane Chombeau

Une direction renouvelée

● **Fonctions de responsabilité.** A peine élu président du Front national-Mouvement national (FN-MN), Bruno Mégret a annoncé la nomination de Jean-Yves Le Gallou au poste de délégué général, celles de Serge Martinez comme secrétaire général et de Denis de Bouteiller comme trésorier. Les deux premières ne sont pas des surprises. Déjà, pendant les semaines de crise, MM. Le Gallou et Martinez occupaient *de facto* les fonctions qui viennent de leur être officiellement attribuées. La troisième, celle de M. de Bouteiller, est inattendue. Elle est cependant symbolique des nouveaux rapports que M. Mégret affirme vouloir établir entre le siège et les fédérations. M. de Bouteiller, cadre bancaire, était en effet responsable, pour le FN, de la région Rhône-Alpes et secrétaire départemental du Rhône. Franck Timmermans reprendra, pour sa part, la responsabilité des fédérations.

● **Instances politiques.** Le bureau politique s'appellera désormais bureau national et le comité central, comité national. Si les congressistes ont élu leurs cent trente représentants au comité national, M. Mégret n'annoncera que dans les jours à venir le nom des vingt membres qu'il aura choisis. Les exclus arrivent en tête des élus : Franck Timmermans, militant FN de la première heure, ancien responsable syndical CGC, Jean-Yves Le Gallou, Daniel Simonpieri, maire de Marignane, Damien Bariller, Philippe Colombani, Serge Martinez, Marie-Caroline Le Pen, fille aînée de M. Le Pen, Yvan Blot, président du groupe FN au conseil régional d'Alsace, Pierre Vial et Jean-Claude Bardet. En ce qui concerne le bureau national, vingt-deux membres (en plus de Bruno Mégret) ont été cooptés par le conseil national, sur proposition du président. Sept autres seront ultérieurement nommés.

« Jean-Marie, tu déconnes » ; « les ingrats, les aigris et les gogos »

● **Les accusations des mégretistes.** « Jean-Marie, nous ne voulons pas que le Front national ne soit qu'une parenthèse de l'histoire politique de la France. Le Front national n'est pas un sarcophage. Tu ne devais ni accaparer ni tenter de détruire ce que tu avais construit avec nous. Ton devoir était d'assurer la durée (...), tu as en fait assuré la curée. Pourquoi avoir petit à petit dévitalisé nos instances, le comité central, le bureau politique ? Pourquoi avoir refusé le congrès ? Pourquoi avoir espacé les réunions du conseil national pour tout concentrer sur un pouvoir personnel autocrate et népotique, avec un bureau exécutif croupion sans aucune représentativité ? (...) Et puis, maintenant, tu te spécialises. Tes attaques dans le domaine physique sont minables. Tes attaques contre tes militants et même ta propre fille sont minables. Ton entourage t'a poussé dans le sordide et l'insulte. Jean-Marie tu déconnes ! » (Franck Timmermans.)



VERBATIM

« Je ne voulais pas finir avec Sardanapale, ce satrape oriental qui confondait le bien public avec son propre bien, et qui identifiait désor-

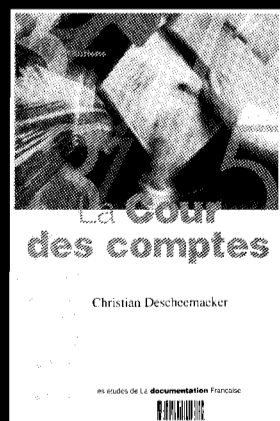
mais son propre destin à celui de notre mouvement et à la nation. » (Olivier Pichon, président du Mouvement pour une éducation nationale.) « Les vapeurs des mots sont parfois dangereuses que les vapeurs de l'alcool. Elles finissent de la même façon par envier l'esprit et c'est alors l'intelligence qui recule. Lorsque les mots ont pour seul et unique but de blesser, de mépriser, de rabaisser et condamner, sans même vouloir entendre, c'est que la malhonnêteté a tordu le cou à la droiture. » (Mireille d'Ornano, présidente de Fraternité française.)

● **La riposte de Jean-Marie Le Pen.** Le congrès de Marignane est l'« apothéose pitoyable d'une scission de l'intérieur ». « C'est une épreuve qui nous permettra de nous débarrasser des comploteurs. » Mégret et ses comparses récupèrent les ingrats, les aigris et les gogos de tout poil. « On nous reproche de vouloir le pouvoir et la puissance, les gens qui emploient ces mots sont généralement des impuissants de nature. » « C'est vrai, quand on n'a pas l'habitude d'être cocu, la première fois cela vous fait quelque chose. » « Le Front national a une balle dans le pied, mais il lui faut continuer sa marche. » (Jean-Marie Le Pen, lors du dîner patriotique à Fay-aux-Loges (Loiret), samedi 23 janvier.)

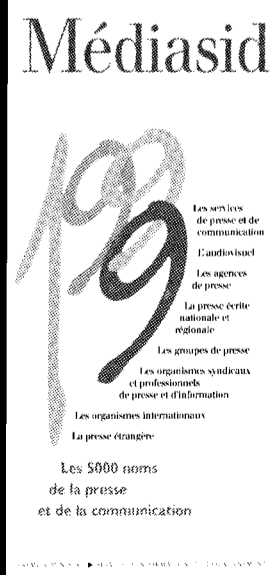
« Quand on aspire à devenir le chef d'un mouvement populaire, on doit avoir un certain nombre de qualités, y compris physiques. C'est qu'il ne suffit pas de monter sur un escabeau pour être un grand homme. » « Bruno Mégret pourrait très bien être le chef d'un gouvernement, on en voit comme cela : il ne peut pas s'adresser à des masses. » « Il va y avoir un certain nombre de rendez-vous que je fixe à M. Mégret, en particulier les européennes (...). Autant je crois que je ferai mieux que ce que les sondages m'accordent jusqu'à présent, autant je crois que M. Mégret sera probablement aux alentours de 1 ou 2 % ».

« Tous les dissidents des mouvements de droite nationale ont toujours fini comme supplétifs de la fausse droite, depuis trente ans ; par conséquent, M. Mégret a probablement agi en connivence avec certains milieux liés peut-être à l'Elysée ou à d'autres mouvements. » « J'apprends qu'il y a une stratégie de Bruno Mégret depuis trois, quatre jours. Car je l'ai vu à côté de moi pendant des mois et des années au bureau politique sans jamais exprimer ses pensées (...). Il est assez habile pour cueillir les pommes quand d'autres secouent le pommier. » (Jean-Marie Le Pen, « Polémiques » sur France 2, dimanche 24 janvier.)

Le réflexe pour s'informer



La Cour des comptes
Christian Descheemaeker
Collection Les études de La Documentation française - série institutions
216 pages, 18,29 € - 120 F



Médiasid 1999
Les 5000 noms de la presse et de la communication
Service d'information du Gouvernement
620 pages, 28,97 € - 190 F



Etat de la francophonie dans le monde
Données 1997-1998 et 6 études inédites
Haut Conseil de la francophonie
600 pages, 22,87 € - 150 F



Le répertoire de l'administration française 1999
La Documentation française
624 pages, 32 € - 209,91 F

29-31, quai Voltaire 75344 Paris Cedex 07
Tél. 01 40 15 70 00 - Télécopie 01 40 15 72 30
3615 ou 3616 la doc (1,29 F/mn)
http://www.ladocfrancaise.gouv.fr

La documentation Française

Daniel Cohn-Bendit maintient ses critiques contre Jean-Pierre Chevènement

Les Verts dénoncent de « vieux relents »

LA POLÉMIQUE entre Daniel Cohn-Bendit et Jean-Pierre Chevènement a continué, dimanche 24 janvier, après que le ministre de l'intérieur avait dénoncé, le 22 janvier, dans un communiqué, une « campagne » du « mouvement libéral-libertaire ». M. Chevènement accusait le député européen de « calomnie ». M. Cohn-Bendit ayant évoqué, lors d'un meeting à Saint-Nazaire, le « passé de dirigeant de Patrie et Progrès » – un petit club qui, dans les années 50, à Sciences-Po, défendait le « socialisme patriotique » – du ministre de l'intérieur (*Le Monde* daté 24-25 janvier).

Invité du « Club de la presse d'Europe 1 », le chef de file des Verts aux élections européennes a expliqué : « Je n'attaque personne sur son passé s'il sait dire qu'il a changé. Moi, je disais : "Elections, piège à cons !" Aujourd'hui, je me présente aux élections européennes. » Selon M. Cohn-Bendit, cette polémique pose un « problème politique » : « Je ne crois pas que, dans la société, nous ayons le droit de reprendre les termes du FN », a dit le député européen, en évoquant le terme de « gauche » employé par Georges Sarre, la veille, dans *Le Parisien*, et ceux de « représentant des élites mondialisées » que M. Chevènement, le 10 janvier, sur TF 1, lui avait appliqués.

« MAUVAIS GOÛT NAVRANT »

Secrétaire national des Verts, Jean-Luc Bennahmias a déclaré, le même jour, sur Radio-J, qu'il n'est « pas bon » de ranimer « de vieux relents (...) de la France profonde », reposant « sur l'antisémitisme et la xénophobie ». M. Bennahmias évo-

quait ainsi les « phrases douces » du ministre de l'intérieur « sur une grande chaîne privée ».

Dans *Le Journal du dimanche*, l'écrivain Bernard-Henri Lévy a répondu au ministre de l'intérieur, qui l'accusait, dans son communiqué, de colporter des « bobards » sur son passé à Patrie et Progrès. « Jean-Pierre Chevènement a commencé sa vie politique à l'extrême droite », maintient M. Lévy. Evoquant le « mauvais goût navrant » du communiqué de M. Chevènement, l'auteur de *L'idéologie française* ajoute : « Tout cela baigne dans un vieux fonds maurrassien. Chevènement n'a pas changé. »

Dans *Ma République*, livre à paraître le 9 février aux éditions du Seuil, Noël Mamère, député (Verts) de Gironde, proche de M. Cohn-Bendit, consacre quelques pages au « flirt » de M. Chevènement avec Patrie et Progrès et estime que « ses positions doivent être analysées et combattues pour ce qu'elles sont : l'ultime avatar du nationalisme au sein de la gauche française ».

Ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre a tenté, au « Grand-Jury RTL-Le Monde-LCI » (lire page 17), de dédramatiser la polémique : « Jean-Pierre Chevènement est un grand créateur sémantique », a-t-il expliqué. « Sauvageon, c'est un mot qui, en lui-même, s'il était de la littérature, ne me choquerait pas », a-t-il dit. Interrogé sur le terme d'« élites mondialisées », il a expliqué : « Jean-Pierre Chevènement est quelqu'un qui manie le langage, qui fait de l'humour, n'est pas méchant. Ce n'est pas quelqu'un qui cherche à faire du mal, à blesser. »

La droite de plus en plus divisée par les élections européennes

M. Bayrou se prononce en faveur d'une Europe fédérale

Le président de l'UDF a franchi un pas supplémentaire, samedi 23 janvier, vers la constitution d'une liste autonome pour les élections européennes. « L'Europe sera

fédérale ou ne sera pas », a-t-il déclaré. Le RPR et Démocratie libérale font pression sur les députés UDF pour qu'ils privilégient l'union de l'opposition.

joute électorale à venir. Dans cette campagne, a estimé M. Bayrou, s'opposent ceux qui tiennent le plus gros de la construction européenne pour achevé, et pour qui la seule question sera donc de savoir « qui de la droite ou de la gauche l'emportera », et ceux pour qui, au contraire, l'essentiel, c'est à dire la volonté politique, reste à mettre en œuvre en Europe.

« Il n'y a pas de chances pour l'Europe si nous ne construisons pas une puissance européenne. Et, pour tout ce qui touche à la puissance, l'Union européenne sera fédérale ou ne sera pas », a affirmé M. Bayrou. « C'est qu'il va faire une campagne à gauche ! », a glissé M. Delors à l'oreille de M. Stasi lorsque M. Bayrou a mis en garde contre « une société qui ne serait dirigée que par des forces financières ».

« RENDEZ-VOUS DE L'UNION »

Le même jour, mais à Paris, d'autres plaidaient, au contraire, en faveur d'une liste d'union de l'opposition. Lors d'une réunion des Clubs 89, présidés par Jacques Toubon, consacrée à l'Europe, Nicolas Sarkozy s'en est pris à ceux qui se présentent comme « les vrais européens, ceux qui ont un morceau de la vraie croix ». « Alors que l'idée européenne gagne, je ne comprends pas cette sorte d'outrance pour se réapproprier une idée dont certains, semble-t-il, ont peur qu'elle leur échappe. (...) L'Europe est une idée majeure, ce n'est pas une idée dont on doit s'assurer la propriété dans un petit cénacle », a affirmé le secrétaire général du RPR.

Alain Madelin, qui réunissait les cadres de son mouvement, a en-

chaîné : « Quand on est européen, on cherche par nature à rassembler (...). Les élections européennes doivent être le rendez-vous de l'union de l'opposition. Elles peuvent encore l'être. » Le président de Démocratie libérale, qui ne mésestime pas « les inconvénients d'un rabibochage », juge en effet que « le point de non-retour n'est pas encore atteint ». M. Madelin a suggéré que la tête de liste aux élections européennes soit « désignée démocratiquement », mais sans préciser par qui.

Alors qu'Alain Lamassoure venait, quelques instants plus tôt, d'assurer que « l'Europe fédérale, c'est l'Europe de 2010 », M. Madelin a ajouté à la confusion en se réclamant lui aussi de l'« idée fédérale » rejetée par le RPR. « Mais les mots sont trompeurs, a-t-il corrigé. Le fédéralisme a tendance à dériver vers la centralisation. Alors, oublions le mot, mais n'en oublions pas l'idée. »

Dans ce contexte, la perspective d'une liste commune semble s'éloigner. Même Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale et proche de Jacques Chirac, en a pris acte dans un entretien au *Journal du dimanche*. « Rien ne serait pire que l'uniformité », affirme-t-il en demandant au RPR un « respect mutuel » au sein de l'Alliance. En dernier recours, le RPR et DL tenteront de rallier à la cause de l'union les députés UDF en leur rappelant avec insistance que, pour être élus aux futures législatives, ils ont besoin des voix de tous les partis de l'Alliance.

Cécile Chabraud et Jean-Louis Saux

Les policiers séparent des chasseurs et des écologistes au platier d'Oye

PLUS de six cents gardes mobiles ont été mobilisés, dimanche 24 janvier, empêchant un affrontement entre quelque quatre cents écologistes et près de deux mille chasseurs qui manifestaient simultanément dans la réserve naturelle littorale du platier d'Oye, entre Calais et Dunkerque. Les Verts protestaient « contre le braconnage et la chasse illégale » sur ce site refuge des oiseaux migrateurs, alors que les chasseurs réclamaient le droit de « continuer à chasser dans les huttes installées sur place depuis des années ». La France risque pourtant une lourde amende si elle contrevient aux directives européennes qui protègent les oiseaux migrateurs contre les chasseurs. Les chasseurs du Nord-Pas-de-Calais ont, par ailleurs, promis d'être là pour « accueillir », lundi 25 janvier à Valenciennes, Daniel Cohn-Bendit, tête de liste des Verts aux européennes.

DÉPÊCHES

■ **ÉLECTIONS EUROPÉENNES : Alain Krivine (LCR) reproche à Robert Hue de « se faire satelliser par Lionel Jospin et le PS ».** Le porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire, partenaire d'Arlette Laguiller (LO) aux élections européennes du 13 juin, a expliqué, dimanche 24 janvier, sur Radio-Shalom : « Je ne crois pas qu'il y ait en France la place pour deux grands partis réformistes gouvernementaux. Le plus gros mangera le petit. Je pense que c'est le vœu de Lionel Jospin. »

■ **DROITE : Philippe de Villiers invite Charles Pasqua à rester « un homme de droite ».** Le président du Mouvement pour la France, qui n'est pas encore parvenu à un accord avec M. Pasqua pour constituer une liste commune aux européennes, a lancé sur Canal Plus : « Ce n'est pas la peine d'aller au marché aux aromates de gauche, tu ne trouveras rien ! Tu ne trouveras que des seconds couteaux et des troisièmes poireaux ! »

Serge Durand (RPR) perd la mairie de La Grande-Motte

LA GRANDE-MOTTE (Hérault, second tour)
I., 6 337 ; V., 4 105 ; A., 35,22 % ; E., 3 857.

Liste divers droite de Henri Dunoyer, 2 473 (64,12 %), 24 sièges ; liste divers droite de Serge Durand (RPR), 1 384 (35,88 %), 5 sièges.

[Dans un scrutin qui enregistre une participation en hausse de près de 5 points par rapport au premier tour, Henri Dunoyer (div. d.) s'impose facilement devant Serge Durand, dont il est l'ancien premier adjoint, en bénéficiant d'un report quasi parfait des voix des autres candidats de droite. M. Dunoyer avait pris sur sa liste le RPR Jean-Yves Bougerol, l'UDF Jean-Claude Mandel préférant se retirer en prévision des municipales de 2001. Cette élection est un cuisant échec pour M. Durand, qui, après avoir été suspendu du RPR, paye le prix fort d'une gestion autocratique marquée par son incarcération dans une affaire de détournement de fonds au préjudice de l'office du tourisme de la commune.

17 janvier 1999 : I., 6 337 ; V., 3 829 ; A., 39,57 % ; E., 3 647 ; div. d. (Durand), 980 (26,87 %) ; div. d. (Dunoyer), 857 (23,49 %) ; div. d. (Bougerol), 480 (13,16 %) ; UDF (Mandel), 400 (10,96 %) ; FN (Pelletan), 361 (9,89 %) ; div. d. (Mestre), 333 (9,13 %) ; div. d. (Leenhardt), 236 (6,47 %).

15 décembre 1996 : I., 5 714 ; V., 3 926 ; A., 31,29 % ; E., 3 695 ; div. d. (Durand), 1 820 (49,25 %) ; 22 élus ; RPR (Couveinhes), 1 151 (31,15 %) ; 5 élus ; FN (Fontez), 447 (12,09 %) ; 1 élu ; div. d. (Madar), 277 (7,49 %) ; 1 élu.]

Philippe Bernard

Patrick Gaubert, ancien conseiller de M. Pasqua, élu président de la Licra

UN ANCIEN conseiller de Charles Pasqua succède à un élu socialiste à la présidence de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA). Patrick Gaubert, un chirurgien-dentiste de cinquante ans qui fut chargé de la lutte contre le racisme au cabinet du ministre de l'intérieur entre 1993 et 1995, a été élu, dimanche 24 janvier, à la tête de cette association, la plus ancienne à militer spécifiquement contre le racisme en France. Il remplace Pierre Aïdenbaum, maire (PS) du 3^e arrondissement de Paris, qui avait lui-même succédé à Jean Pierre-Bloch en 1992.

Le remplacement de M. Aïdenbaum a donné lieu à une bataille interne au sein de la Licra, dont l'une des originalités est de rassembler des militants de droite comme de gauche. Les opposants au président sortant lui reprochaient son « inertie » marquée par une perte d'adhérents et son absence de nombreux débats. Certains dénoncent des « manipulations » au cours de la campagne qui a abouti à l'élection de M. Gaubert. Soutenu par M. Aïdenbaum, ce dernier a finalement été élu par 94 voix contre 40 à l'avocat Philippe Bataille.

« NI RPR NI PS NI UDF »

Patrick Gaubert, qui est vice-président de la Licra depuis 1994, s'est fait connaître par de virulentes prises de positions publiques contre la résurgence de l'extrême droite, dont il est l'une des cibles favorites. « Les militants de la Licra ne sont ni RPR ni PS ni UDF, ils sont Licra, c'est notre originalité », a-t-il déclaré au *Monde*, en se prononçant pour « un travail en liaison avec les autres associations », MRAP et SOS-Racisme. « Face à chaque électeur du Front national, il doit y avoir un militant de la Licra, a-t-il poursuivi. Nous devons faire passer le message des valeurs de la République, travailler à une modification de la loi contre les discriminations dans le travail et le logement, et éventuellement améliorer la loi contre le racisme de 1972. »

A propos des sans-papiers, M. Gaubert professe volontiers la même opinion que Charles Pasqua,

partisan d'une régularisation de tous ceux qui en ont fait la demande. Paradoxalement, la « gauche » de l'association défend plus volontiers l'approche gouvernementale d'une régularisation sur critères. Soucieux de ne pas braver les militants, M. Gaubert assure qu'il va les « consulter », avant de prendre position sur cette question. En réponse à ses opposants qui lui reprochent de mettre en péril l'unité de l'association, il assure être « le président de tous » mais reconnaît qu'il « ne travaillera pas avec ceux qui ont bafoué les valeurs de fraternité et de respect qui fondent la Licra, en se battant contre des hommes et non contre des idées ».

De son côté, Pierre Aïdenbaum salue l'élection de Patrick Gaubert, « mon candidat naturel », et se félicite que la Licra continue de jouer son rôle spécifique, celui d'une « organisation de notables, de spécialistes de l'action juridique », « un lobby, moins médiatique que d'autres, mais très complémentaire ». La Licra a été créée en 1927, sous le nom de « Ligue contre les pogroms », par le journaliste Bernard Lecache qui voulait attirer l'attention sur le sort tragique des juifs ukrainiens. L'association, qui revendique 4 600 adhérents, a souvent mêlé sa voix, ces dernières années, à celle du MRAP, association née en 1949 d'une scission en son sein menée par des militants communistes.

ÉVÉNEMENT EUROPE 2

Du 25 au 29 janvier

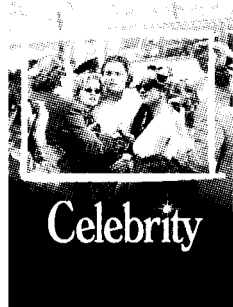
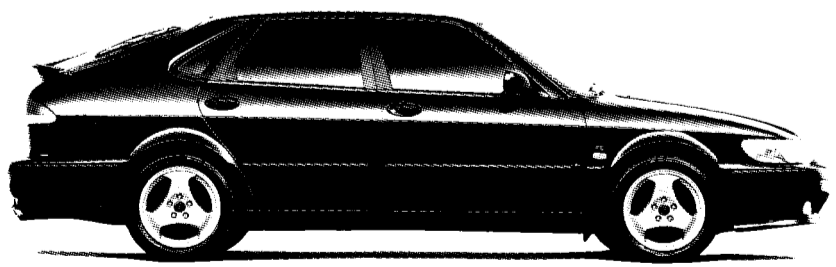
Écoutez ARTHUR

sur EUROPE 2

entre 6h et 9h

et gagnez une

SAAB Celebrity*



Celebrity
la nouvelle comédie
de Woody Allen



Toutes les fréquences sur le 08 36 68 5 4 3 2 (12,23 F la minute) www.europe2.fr

Tout y est dit,
à vous de voir !
Un véritable tour du monde
économique et social
BILAN DU MONDE
200 PAGES - 50 F - 7,62 €
CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE JOURNAUX

ÉDUCATION Les propositions du ministre de l'éducation nationale sur l'harmonisation européenne des diplômes de l'enseignement supérieur sont soumises au Conseil natio-

nal de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), lundi 25 et mardi 26 janvier. ● CETTE RÉFORME vise à regrouper l'ensemble des diplômes existants à l'intérieur de

trois cursus : la pré-licence à bac + 3, le « mastaire » à bac + 5 et le doctorat à bac + 8. ● LES SYNDICATS s'inquiètent de la portée réelle des changements qui pourraient boule-

verser en profondeur l'architecture des études universitaires. La réforme devrait se traduire par un allongement des études. ● LES INTERROGATIONS portent également sur l'accès

aux nouvelles filières et sur les modalités d'application de la réforme. ● A L'UNIVERSITÉ de Pau, on redoute que ces changements ne déclenchent de nouvelles tensions.

L'Université aborde avec réserve l'harmonisation européenne des diplômes

L'ampleur de la réforme présentée par le ministère de l'éducation au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche suscite des craintes chez les syndicats. Ceux-ci s'interrogent également sur ses modalités d'application et sur l'accès aux nouvelles filières professionnelles

APRÈS L'ÉCOLE primaire et le lycée, Claude Allègre s'appête à livrer une nouvelle bataille, cette fois dans l'enseignement supérieur. Les étapes de la réforme que le ministre de l'éducation nationale entend mener à marche forcée ont été balisées au cours de l'année 1998. Le rapport de Jacques Attali sur l'évolution du système avec le rapprochement entre les grandes écoles et les universités a ouvert la voie au printemps. En juin, le colloque de la Sorbonne associant les ministres allemand, britannique et italien a tracé la route dans une déclaration d'intention décrétant la nécessaire harmonisation européenne des diplômes et des parcours de formation. En décembre, un autre colloque a défini les perspectives de développement du futur schéma des universités du troisième millénaire (U3M). Alors que les orientations de la politique de recherche commencent à prendre forme, le ministre de l'éducation préconise la nécessité d'ouvrir les établissements à la formation continue « *tout au long de la vie* », ainsi qu'à l'accueil

Trente ans de réformes et de soubresauts

- **1968-1969** : adoption de la loi Edgar Faure créant les nouvelles universités.
- **1973** : création des instituts universitaires de technologie (IUT) par Christian Fouchet.
- **1978** : Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, tente de restructurer le paysage universitaire.
- **1984** : adoption de la loi Savary consacrant l'autonomie des universités et le refus de la sélection à l'entrée pour les bacheliers.
- **1986** : manifestations et échec du projet de loi Devaquet.
- **1990-1992** : adoption du schéma « Université 2000 », d'un plan social étudiant et mise en œuvre de la réforme pédagogique par Lionel Jospin, puis Jack Lang.
- **1993** : manifestations dans les IUT et les BTS contre le contrat d'insertion professionnelle (CIP).
- **1995** : manifestations contre le rapport Laurent au printemps puis, en novembre, mouvement de grèves pour demander un plan de rattrapage pour les universités les plus mal dotées.
- **1996-1997** : François Bayrou lance les états généraux de l'université, concrétisés par l'adoption de la réforme pédagogique des premiers cycles.
- **1998** : rapport de la commission présidée par Jacques Attali en mai ; colloques de la Sorbonne, en juin, sur l'harmonisation européenne des diplômes et, en décembre, sur la préparation du schéma des universités du 3^e millénaire (U3M).

de nouvelles générations d'étudiants étrangers.

Déjà passablement ballotté par la multitude des réformes antérieures, l'enseignement supérieur résistera-t-il à cette nouvelle vague de bouleversements ? Sous couvert d'harmonisation européenne, le ministre ne cherche-t-il pas, *in fine*, à imposer une réorganisation en profondeur du système français ? Ces interrogations seront au centre de la réunion exceptionnelle du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), invité, lundi 25 et mardi 26 janvier, à se prononcer sur le détail des propositions ministérielles. Pour conférer un caractère solennel à cette rencontre, les responsables de la Conférence des présidents d'université, des directeurs d'institut universitaire de technologie (IUT) et d'institut universitaire professionnalisé (IUP) ainsi que des écoles d'ingénieurs siègeront aux côtés des membres élus des syndicats d'enseignants, de personnels et des étudiants ainsi que des représentants des confédérations et du patronat.

Même s'il répugne aux grandes messes syndicales, Claude Allègre a été contraint de lever le voile sur ses intentions après les mouvements de grogne déclenchés en décembre 1998 dans quelques établissements. Il y a été poussé également par des responsables d'organisations plutôt inquiètes de découvrir la réelle portée de la nouvelle réforme envisagée.

Dans un premier temps, le ministre s'est attaché à déminer les

pièges contenus dans ce projet d'harmonisation européenne qui vise à regrouper l'ensemble des diplômes existants à l'intérieur de trois cursus : le pré-licence à bac + 3, le « mastaire » à bac + 5 et le doctorat à bac + 8. L'ensemble, assure le ministre, doit pouvoir être réalisé sans changer les textes législatifs, modifier les diplômes existants, recourir à la sélection, ni revenir sur la précédente réforme pédagogique de 1997.

UNE LICENCE PROFESSIONNELLE

La réalité est évidemment plus complexe. Résumant l'opinion des présidents d'université, qui se sont réunis jeudi 21 janvier, André Legendre, récemment élu premier vice-président de la Conférence des présidents d'université (CPU), se demande si « *le prétexte de l'harmonisation européenne ne va pas rouvrir un débat franco-français qui risque de provoquer des réactions en chaîne et de déclencher un processus que le ministre ne maîtrise pas* ».

Dans le détail, le projet du « 3, 5 ou 8 » soulève une quantité d'interrogations encore sans réponse. Une première série de questions concerne le niveau bac + 3, avec la création d'une licence professionnelle destinée aux titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT), d'un brevet de technicien supérieur (BTS), voire d'un diplôme d'études universitaires générales (DEUG). Outre un contenu encore imprécis, elle devrait sanctionner un parcours de formation non re-

connu, en l'état, dans les conventions collectives. Pour le patronat, « *il ne saurait être question de valider une année d'études supplémentaires pour tous les IUT et les BTS* », assure Dominique de Callan, secrétaire général de l'Union des industries métallurgiques et minières.

Le débat est également engagé sur les instances habilitées à délivrer ce nouveau diplôme : l'université seule ou avec les IUT. « *Ce serait un casus belli s'ils en étaient écartés* », a prévenu Antoine de la Cheisserie, président de l'assemblée des directeurs d'IUT. Soucieux de préserver la qualité de la formation dispensée en vue d'une insertion professionnelle, ce dernier note qu'il serait illusoire de « *délivrer une licence professionnelle à des étudiants de DEUG en échec ou réorientés sans complément technologique* ». En revanche, le cas des BTS délivrés dans les lycées n'est pas résolu.

Cette partie de la réforme ne résonne en rien la délicate question de l'échec dans les premiers cycles. Pour le Snessup, qui organise une journée d'action ce lundi 25 janvier

aux nouvelles filières et sur les modalités d'application de la réforme. ● A L'UNIVERSITÉ de Pau, on redoute que ces changements ne déclenchent de nouvelles tensions.

connu, en l'état, dans les conventions collectives. Pour le patronat, « *il ne saurait être question de valider une année d'études supplémentaires pour tous les IUT et les BTS* », assure Dominique de Callan, secrétaire général de l'Union des industries métallurgiques et minières.

Le débat est également engagé sur les instances habilitées à délivrer ce nouveau diplôme : l'université seule ou avec les IUT. « *Ce serait un casus belli s'ils en étaient écartés* », a prévenu Antoine de la Cheisserie, président de l'assemblée des directeurs d'IUT. Soucieux de préserver la qualité de la formation dispensée en vue d'une insertion professionnelle, ce dernier note qu'il serait illusoire de « *délivrer une licence professionnelle à des étudiants de DEUG en échec ou réorientés sans complément technologique* ». En revanche, le cas des BTS délivrés dans les lycées n'est pas résolu.

Cette partie de la réforme ne résonne en rien la délicate question de l'échec dans les premiers cycles. Pour le Snessup, qui organise une journée d'action ce lundi 25 janvier

Plus de deux millions d'étudiants en 1997-98

L'enseignement supérieur comptait 2 132 433 étudiants au cours de l'année 1997-1998, soit une baisse de 1,1 % par rapport à 1996, mais 54 % de plus qu'en 1985. L'université a accueilli 1 423 800 étudiants, dont 51 % en premier cycle (DEUG, IUT), 34 % en deuxième cycle (licence et maîtrise) et 14 % en troisième cycle (DEA, DESS et thèse). 112 641 étudiants étaient inscrits dans les IUT, 233 140 dans les BTS, 78 760 en classes préparatoires aux grandes écoles. En 1997, 25 970 étudiants étaient dans les écoles d'ingénieurs dépendant des universités et 53 120 dans celles dépendant d'autres ministères et les établissements privés.

L'université de Pau pense les plaies provoquées par la « réforme Bayrou »

PAU

de notre envoyé spécial

Un calme précaire est revenu sur le campus de l'université de Pau. Quelques affiches témoignent encore du mouvement

REPORTAGE

Où le nouveau président n'en finit pas de dresser la liste des « crispations »

de grève déclenché en décembre 1998 au cours duquel cinq mille étudiants, sur les dix mille du site, sont descendus dans la rue pour dénoncer pêle-mêle « *la logique de privatisation du rapport Attali, les pôles d'excellence de Claude Allègre et le désengagement financier de l'Etat* ». Autant de slogans qui cachent les inquiétudes perceptibles dans cette université pluridisciplinaire, éclatée entre Pau, Bayonne, Tarbes et Mont-de-Marsan. Pour cause d'exams partiels en janvier, la contestation a été suspendue. Jusqu'à quand ?

Moins bruyamment, la grogne s'est emparée des personnels administratifs et de service, les latoss. Lors d'une assemblée générale, vendredi 22 janvier, une cinquantaine d'entre eux ont protesté contre les nouvelles règles de durée des emplois « contractuels » limités à dix mois.

« *Contrairement au second degré, les universités sont ouvertes quasiment en permanence, en juillet et dès la fin août* », remarque une employée. Dans cet établissement où, selon les normes ministérielles, il manquerait une cinquantaine de postes sur les trois cent cinquante actuels, il paraît impossible de fonctionner sans un contingent d'une centaine de contractuels, vacataires et autres contrats emploi-solidarité (CES).

Le nouveau président, élu en avril 1998, Jean-Louis Gout, n'en finit pas de dresser la liste des « *crispations* » dues à l'accumulation de difficultés qui ont mis l'université sens dessus dessous. La rentrée avait mal commencé avec les manifestations des étudiants de l'unité d'éducation physique et sportive de Tarbes (Haute-Garonne) créée en 1995, dont les effectifs ne cessent d'augmenter malgré une évidente absence de moyens et de débouchés. Puis ce fut au tour de la faculté de lettres d'être secouée par la réorganisation des enseignements et l'élaboration de nouvelles maquettes horaires en application de la réforme pédagogique adoptée en 1997 sous le ministère de François Bayrou.

« *A moyens constants, cette réforme se traduit concrètement par une aggravation des charges et des contraintes* », note Jean Ortiz, l'actif délégué du Snessup. Bien que réticents, les enseignants ont mis en place la semestrialisation ainsi que les unités d'enseignements de méthodologie et de décou-

verte. Pour les étudiants, elle s'est avant tout traduite par une diminution des enseignements fondamentaux ou la suppression d'options, tel le catalan, difficile à accepter dans un pays qui cherche à préserver son identité régionale.

En droit, la « *réforme Bayrou* » relève également du casse-tête. Seule en France, la faculté a créé un premier semestre commun pour les étudiants de première année de droit, sciences éco et administration économique et sociale (AES). L'an dernier, seule une soixantaine parmi un millier d'inscrits ont changé d'option. Quant au taux d'échecs, il ne s'est pas amélioré. « *Si l'on ajoute l'alourdissement de deux sessions d'examen, cela vaut-il le coup ?* », s'interroge le doyen, Gérard Denis.

AU RÉGIME DES VACHES MAIGRES

Après avoir obtenu cent postes d'enseignement en trois ans dans le plan de rattrapage consécutif aux grèves de 1995, l'université de Pau est de nouveau soumise au régime des vaches maigres : trois postes à la rentrée et une dotation financière en baisse. Il n'en fallait pas plus pour attiser un climat déjà passablement dégradé. En décembre, le budget 1998 a été repoussé puis adopté après que le ministère eut lâché un peu de lest.

Alors que l'université prépare, non sans difficultés, le prochain contrat de développement quadriennal, Jean-Pierre Gacon,

vice-président chargé de la vie universitaire, ne craint pas d'évoquer le « *malaise des étudiants sur leur avenir et les peurs paniques* » alimentées par les rumeurs. Il en est une, plus que d'autres, qui a contribué à échauffer les esprits. Evoquée dans le rapport Attali, la création de pôles d'excellence suscite une inquiétude larvée dans les pays de l'Adour. Dénonçant par avance la « *privatisation rampante du service public* » et la crainte d'une « *sélection géographique* », Guillaume et Line, délégués du comité de grève, s'interrogent : « *Si Elf finance les unités de chimie, qui paiera pour la philo ?* »

A l'ombre des deux grands centres de Bordeaux et de Toulouse, l'université de Pau sera-t-elle de taille à rivaliser ? La menace ne paraît pas totalement infondée dans un établissement qui de plus est menacé d'implosion par les vellétés indépendantistes d'une université basque à Bayonne.

Dès lors, la perspective d'une nouvelle réforme suscite au mieux l'indifférence, au pire l'exaspération. « *J'attends de connaître le contenu des nouveaux textes pour engager le débat* », note prudemment M. Gout. Avec, semble-t-il, une réelle appréhension que, la réforme précédente à peine digérée, il faille se lancer dans une aventure à hauts risques avec des étudiants en embuscade, prêts à se remobiliser.

M. De.

Derrière l'ajustement d'un système incompréhensible, un bouleversement majeur

LES APPARENCES sont trompeuses. Officiellement, le processus d'harmonisation européenne des formations et des diplômes, soumis lundi 25 et mardi 26 janvier au

ANALYSE

Aucune solution n'est proposée pour lutter contre l'échec aux premiers cycles

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), n'est pas une nouvelle réforme de l'université. Claude Allègre l'a réaffirmé, dimanche 24 janvier, lors de son intervention au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI ». La nouvelle architecture des études ne serait que le simple ajustement d'un système incompréhensible pour

nos voisins européens et les pays plus lointains dont il convoite la clientèle des étudiants et des chercheurs.

La réalité ne résiste guère à cette déclaration d'intentions. C'est bel et bien un bouleversement majeur que le ministre de l'éducation s'appête à provoquer. Certes, on peut reconnaître à Claude Allègre la volonté de supprimer en douceur les antagonismes persistants du double système de formation des universités et des grandes écoles. La réaction discrète des responsables des écoles d'ingénieurs et de commerce démontre à quel point leurs inquiétudes initiales ont été levées. Non seulement, il n'est plus question de fusion, mais, en décrétant une validation universitaire à leurs diplômes, le ministre de l'éducation leur ouvre la porte de la reconnaissance internationale. Sans

autre contrepartie que l'accueil – symbolique – de quelques diplômés de l'Université.

L'Université, en revanche, s'appête à subir une nouvelle période de turbulences. Les présidents, comme les enseignants, savent ce qu'il en coûte de réorganiser l'architecture des formations. La mise en œuvre de la « réforme Bayrou » n'est pas sitôt achevée qu'ils vont devoir s'atteler à la création de nouveaux diplômes. Outre une réflexion sur leur contenu et la réorganisation des filières actuelles, elles doivent surtout se préparer à assumer un allongement des études encore mal évalué. Selon les conventions collectives, les niveaux actuels reconnus sont fixés pour le premier cycle à bac + 2 (BTS et IUT) et à bac + 4 (licence et maîtrise). La nouvelle organisation ne peut qu'encourager les étudiants à pro-

longer leur scolarité d'un an pour acquérir une reconnaissance européenne. Ce faisant, le ministre peut-il éviter de lever le tabou de la correspondance entre les diplômes et les qualifications, comme le souhaite le patronat ? Cet aspect de la réforme dépasse le cadre strict de l'éducation nationale.

VIEUX DÉMONS

Qu'il le veuille ou non, Claude Allègre risque également de réveiller les vieux démons de la sélection. Non pas à l'entrée de l'Université, qui, à l'exception de quelques nostalgiques, semble définitivement enterrée. Mais bel et bien à l'intérieur des cycles et des formations professionnelles qui ont assis leur réputation sur la qualité du recrutement et de l'enseignement dispensé à de faibles effectifs.

Certes, pour l'UNEF-ID, l'éléva-

tion générale du niveau pour le plus grand nombre devrait représenter un impératif pour la société. A l'inverse des grandes écoles maintenues dans leur recrutement élitiste, les universités devront-elles, seules, assumer l'accueil massif d'étudiants en quête de débouchés professionnels mieux assurés ?

Plus généralement, cette réforme ne propose aucune solution au malaise essentiel qui mine les universités. Faute d'évaluation de la réforme pédagogique de 1997 que les enseignants rechignent à appliquer, l'échec en premier cycle continue d'affecter les nouvelles générations de bacheliers généraux mais surtout technologiques. Qu'en sera-t-il demain lorsque les bacheliers professionnels revendiqueront un droit légitime à l'accès dans l'enseignement supérieur ?

Les propositions de Claude Allègre pourraient bien enfin relancer la polémique sur l'autonomie des universités et le cadre national des diplômes. En accordant la liberté aux établissements d'appliquer la réforme sur la base du volontariat, le ministre de l'éducation ouvre une brèche. Pour l'UNEF-ID, elle signifie la mise en concurrence entre les établissements, selon qu'ils se seront conformés ou non au processus d'harmonisation européenne. Le risque n'est pas mince de pénaliser les petites universités moins bien armées pour affronter les missions d'« *excellence* » assignées par le ministre. En 1986, puis en 1995, les étudiants n'ont pas tardé à réagir contre les dérives d'un renforcement des inégalités à l'intérieur du service public.

M. De.

En lançant le débat sur la charte, M. Allègre précise les missions de l'école du XXI^e siècle

Elle devra accompagner « le développement multiple et complexe » de l'enfant

Présentant, samedi 23 janvier à la Villette, sa Charte pour bâtir l'école du XXI^e siècle, Claude Allègre a présenté sa vision de l'école de de-

main. Une institution conforme à l'idée que s'en faisait Jules Ferry, adaptée au « développement multiple et complexe de l'enfant ». Le

ministre de l'éducation a insisté sur le rôle essentiel des aides-éducateurs au travers desquels s'exprime le concept de République.

ILS VOULAIENT VOIR leur ministre en chair et en os. Eventuellement lui faire sentir leurs doutes, ou leur grogne. Et, pourquoi pas, leur soutien. Ils n'ont contemplé qu'un écran, retransmettant un pseudo-débat consensuel, comme réglé à la virgule près, qui se déroulait quelque part sous leurs pieds. Samedi 23 janvier à La Villette, les quelque six cents directeurs d'école, inspecteurs et instituteurs venus écouter Claude Allègre leur présenter sa *Charte pour bâtir l'école du XXI^e siècle* pouvaient à juste titre éprouver de l'amertume ou de la déception (*Le Monde* daté 24-25 janvier).

Au-delà de la maladresse du ministre de l'éducation nationale, qui a voulu éviter un affrontement avec quelques manifestants, il ne faudrait pas escamoter les questions soulevées par son discours de La Villette : en affinant l'esprit de la *Charte*, ce sont les missions de l'école qu'il a redéfinies, tentant une sorte d'impossible synthèse entre Condorcet et Jules Ferry, entre la pédagogie et les savoirs, entre les exigences de l'école sanctuaire et les séductions de l'école ouverte.

En près de six feuillets serrés, Claude Allègre a dessiné les contours de l'école de demain : une institution dont l'idée a mûri depuis deux cents ans, établie depuis un siècle et à laquelle, aujourd'hui, on demande tout. Eduquer et instruire, tout en respectant l'égalité des chances. Bref, il s'agirait de réconcilier les deux conceptions de l'école incarnées à gauche par Alain Savary et par Jean-Pierre Chevènement. Avec, gageure supplémentaire, l'espoir de plaire aux parents sans décevoir les enseignants... pour le plus grand bien de l'enfant.

Le ministre de l'éducation nationale s'est tiré de ce délicat exercice en précisant sa conception du recentrage de l'école sur les « apprentissages fondamentaux ». Une expression qui plaît aux hérauts de la République mais qui irrite bon nombre d'instituteurs, parce qu'elle véhicule une acceptation restrictive de leur métier. C'est celle qui fut défendue naguère par Roger Faurox, allant jusqu'à parler de « *kit de survie* » pour la sortie du collège.

Plaire aux parents sans décevoir les enseignants... pour le plus grand bien de l'enfant

Ce n'est pas ce que propose M. Allègre, qui au « lire-écrire-compter » ajoute l'apprentissage raisonné du langage oral, premier instrument de la discrimination sociale. « *Pour moi, la parole est première. (...) C'est dans le langage que se marquent d'abord les inégalités* », a déclaré Claude Allègre. Il y met également l'histoire, la géographie, l'instruction civique et l'expérimentation scientifique, et notamment pour cette dernière les expériences pédagogiques de *La Main à la pâte*, proposées par le Nobel de physique Georges Charpak.

« *A côté de ces apprentissages, il faut que l'école donne une nouvelle place aux activités artistiques, aux sports, aux nouvelles technologies* », mais aussi aux langues vivantes, dont l'enseignement doit être

étendu, l'an prochain, au CM1, après le CM2. « *Non parce que ce sont des activités d'éveil – je réuse cette terminologie* », a poursuivi Claude Allègre, mais parce que le développement de l'enfant « *est multiple et complexe* ». Comment ne pas entendre l'écho des paroles d'un Jules Ferry méconnu, car réduit à un personnage figé pour l'éternité ? « *Tous ces accessoires, les leçons de choses, l'histoire et la géographie, l'enseignement du dessin, les notions d'histoire naturelle, les musées scolaires, la gymnastique, les promenades scolaires, le travail manuel, la musique chorale, tous ces accessoires auxquels nous attachons tant de prix, que nous groupons autour de l'enseignement traditionnel et fondamental du lire, écrire et compter sont à nos yeux le principal, parce qu'en eux réside la vertu éducative* », déclarait Jules Ferry au congrès pédagogique des instituteurs, le 18 avril 1881 (cité par Christian Nique et Christian Lelièvre dans *La République n'éduquera plus*, Plon, coll. « Sciences et savoirs », 1993).

Quelle place accorder à chacun de ces enseignements alors que, d'une classe à l'autre, le temps accordé au français et aux mathématiques peut varier du simple au double, comme le rappelle l'inspecteur général Jean Ferrier dans son rapport sur l'aménagement du temps de l'enfant et la réussite scolaire (*Le Monde* du 26 septembre 1998). M. Allègre est resté muet sur ce point. « *Il faut du temps pour toutes les activités, pour tous les apprentissages. Cela ne veut pas dire qu'il y a un temps éducatif, qui relève de l'école et des enseignants, et un temps non éducatif, qui relève de l'extérieur. Ce chemin-là est une impasse que nous refusons* », a-t-il simplement dé-

claré. Du temps, certes, mais où le trouver, puisque d'année en année la semaine scolaire des élèves se réduit comme peau de chagrin ?

M. Allègre s'est en revanche montré plus prolixe sur les acteurs qui vont concourir à ces nouvelles activités : les intervenants extérieurs, financés pour l'essentiel par les communes, et les aides-éducateurs, payés par l'Etat. Comment ne pas écouter ceux qui dénoncent une dérive dans la longue histoire qui lie l'Etat et l'école ? Le danger de voir l'Etat se défaire d'une partie de ses prérogatives sur les municipalités n'est pas nul. Les plus pessimistes assurent que l'on assiste à une « municipalisation de l'école ».

Ils soupçonnent M. Allègre de vouloir organiser une surenchère dans les villes et entre elles, les activités proposées aux enfants devenant un enjeu électoral. Cette logique marchande fait horreur à une bonne partie de la gauche, les communes les plus pauvres étant obligées de choisir entre plusieurs urgences. Que penser des garanties données par le ministre de l'éducation nationale ? « *Certaines communes pauvres ne pourraient aider l'école comme elles voudraient le faire. C'est là que l'Etat doit être le garant de l'équité en renforçant la présence des aides-éducateurs. C'est là que le concept de République s'exprime et s'exprimera* », a déclaré le ministre. Le concept de République s'exprimera donc à travers les aides-éducateurs. Mais pas par des maîtres supplémentaires. Qu'ils soient instituteurs ou professeurs des écoles, devenir des « chefs d'orchestre » leur suffira-t-il ?

Béatrice Gurrey

Policiers et élus manifestent contre le redéploiement

DES MILLIERS de policiers et d'élus – plus de 20 000, selon les organisateurs, 5 600 selon la préfecture de police – ont manifesté, samedi 23 janvier, dans les rues de Paris afin de protester contre le projet gouvernemental de redéploiement des effectifs de police et de gendarmerie. La manifestation était organisée par le Collectif national unitaire de « *défense des services publics de sécurité* » qui rassemble des élus de toutes tendances et le Syndicat général de la police (SGP – majoritaire chez les gardiens de la paix en région parisienne). Mardi 19 janvier, le Premier ministre, Lionel Jospin, avait annoncé que le gouvernement avait décidé d'analyser la situation « *au cas par cas (...) sans application générale* », dans les quatre-vingt-quatorze commissariats de police concernés. « *Au-delà des commissariats, demain, ce sont les maternités et les tribunaux qui vont fermer* », a affirmé Jean-Louis Arajol, le secrétaire général du SGP qui exige des « *actes* » du gouvernement.

Un passager clandestin sort vivant du train d'atterrissage d'un avion

UN PASSAGER clandestin sénégalais d'une vingtaine d'années qui voyageait dans l'espace réservé au train d'atterrissage d'un avion en provenance de Dakar a été « *recueilli au pied de l'avion* », dimanche 17 janvier, à l'aéroport de Lyon-Satolas, a indiqué la préfecture du Rhône. Il a aussitôt été placé en observation à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon, où ses jours ne sont pas en danger. « *Il s'en est sorti par miracle, car l'avion n'a pas volé trop haut, a expliqué un employé de l'aéroport. Les passagers qui s'embarquent clandestinement tentent leur chance sans connaître les risques du voyage aérien : le froid et la dépressurisation. Il y en a qui y restent. Ce genre d'incidents s'est déjà produit il y a deux mois. Quand l'avion a sorti ses roues, un paquet est tombé.* » Le jeune Sénégalais devrait « *repartir dans les jours qui viennent* », indique la préfecture, qui a refusé son admission sur le territoire.

DÉPÊCHES

■ **FAITS DIVERS : dix jours après avoir été dérobé au Musée des Beaux-Arts de Chambéry** (Savoie), le tableau attribué au peintre italien Paolo Uccello a été retrouvé, dimanche 24 janvier, sur un parking d'Aix-les-Bains. La toile a été authentifiée par le maire de Chambéry, André Gilbertas, qui, dans un roman paru en 1994, avait imaginé le vol puis la restitution du tableau (*Le Monde* du 23 janvier).

■ **IMMIGRATION : trois hôtels Ibis ont fait l'objet de dégradations** dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 janvier à Paris, à la suite d'une opération menée dans celui de Roissy pour réclamer la fermeture des centres de rétention pour immigrés clandestins. Une centaine d'individus ont pénétré simultanément dans deux hôtels situés dans le 10^e arrondissement entre 21 heures et minuit. Une cinquantaine d'autres ont fait de même peu après dans un autre établissement dans le 11^e.

■ **POLICE : un jeune homme, âgé de 22 ans, s'est noyé**, samedi 23 janvier, dans la Marne, à Nanteuil-les-Meaux (Seine-et-Marne), alors qu'il tentait d'échapper aux forces de l'ordre qui l'avaient pris en chasse parce qu'il circulait à bord d'une voiture volée avec un complice. La course-poursuite s'est terminée en bord de Marne, lorsque le véhicule des jeunes gens s'est embourbé. Ils ont alors plongé et tenté de rejoindre l'autre rive. L'un d'eux a été interpellé alors qu'il sortait de l'eau, tandis que l'autre est mort noyé.

CARNET

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Arlette et Jean-Pierre Adam, Danièle et Alain Valeix, Marie-Claude et Christian Coll, Et leurs familles, Jürgen Drowski, Peter Gottlieb, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques CHOSSON,
docteur en pharmacie,
conseiller
de l'ordre des pharmaciens,

leur frère, oncle et ami,

survenu à Antibes, le 22 janvier 1999, dans sa soixante-huitième année.

Le service religieux sera célébré le jeudi 28 janvier, à 9 heures, en la cathédrale Saint-Louis de Versailles, suivi de l'inhumation dans le caveau de famille à Clermont-Ferrand.

4, rue Saint-Honoré,
78000 Versailles.

– Elisabeth, son épouse, Guy et Anne-Marie, Benoît et Mireille, ses fils et belles-filles, Vincent, François, Alexis, Christophe, Claire, Guillaume, ses petits-enfants, Roger et Gilberte, Gilbert et Jacqueline, ses frères et belles-sœurs, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

Pierre COSTALAT,
ancien médecin de la santé publique
au Maroc,

survenu le 14 janvier 1999, à Dijon.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 21 janvier, à Dijon.

– Le docteur Nicole El Mejjati-Meindinger, son épouse, Mehdi et Nabil, ses fils, Les familles El Mejjati, Meindinger, Delmotte, Jeanselme et Oudot, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

docteur Azzouz EL MEJJATI,
ancien député maire,

survenu, à Rabat, le vendredi 18 décembre 1998.

« *Nous sommes à Dieu et à lui nous retournons.* »

Rue Bani-Jbara, n° 18,
Souissi Rabat (Maroc).

– Lyon. Nancy. Begnins. Paris.

M^{me} Edith Netter, MM. Henri, Jacques et Daniel Gotheil, ses enfants et leurs conjoints, Ses douze petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de soixante-quinze ans, de

M. Joseph GOTHEIL.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le vendredi 22 janvier 1999.

Ils rappellent le souvenir de son épouse,

Berthe GOTHEIL,
née FRANTZ,

décédée le 25 mars 1998.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

– M^{me} Hervé Lemée, son épouse, M^{me} Ariane Lemée, sa fille, M. Alain Lemée, son père, M. et M^{me} Arnaud Lemée et leurs enfants, Son frère, sa belle-sœur et ses neveux, M. et M^{me} Guy Desnues, son oncle et sa tante, M^{me} René Ozoux, sa tante, et ses enfants et petits-enfants, Son dévoué Cyril Julien, ont la douleur de faire part du décès de

M. Hervé LEMÉE,
conseiller du président
de Detroyat associés,

survenu le 22 janvier 1999, dans sa cinquante-sixième année, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 28 janvier, à 10 h 30, en la basilique Sainte-Clotilde, 23 bis, rue Las Cases, Paris-7^e.

L'inhumation aura lieu à Saint-Médard (Lot).

11, rue Barbet-de-Jouy,
75007 Paris.

– Le président de Detroyat associés, Et l'ensemble du personnel ont le regret de faire part du décès, le 22 janvier 1999, à Paris, de

M. Hervé LEMÉE,
conseiller du président.

– Saint-Germain. Genève. Paris.

Luc Mèloua, Mirian Mèloua, Hélène Mèloua, ses enfants, Marina Mèloua, sa petite-fille, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Marie MÈLOUA,
née BARNOVI,

survenu le 21 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Ils rappellent au souvenir de son époux,

M. Mirian MÈLOUA,

décédé le 11 novembre 1991.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Leuville-sur-Orge dans l'intimité.

18, rue de Leuville,
91180 Saint-Germain-lès-Arpajon.

– M^{me} Lucien Albisetti, sa tante, M. André Alriq, son oncle, M. et M^{me} Louis Vinçon et leurs enfants, M. et M^{me} Jacques Neyrat et leurs enfants, M^{me} Pierre Alriq et ses enfants, M. et M^{me} Jean Alriq et leurs enfants, ses cousins, M. et M^{me} Marcel Albisetti et leurs enfants, M. et M^{me} Jean Albisetti et leurs enfants, ses cousins, M. Olivier Schnerb, avocat, son associé et ami, M. Jean François Desœuvres, M. Alain Rousseau, ses amis, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques KAM,
avocat au barreau de Paris,

survenu à Saint-Jean-Cap-Ferrat, le 21 janvier 1999, dans sa soixante et onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 26 janvier, à 14 h 30, en l'église de Sainte-Maxime (Var).

L'inhumation suivra au cimetière de Sainte-Maxime, dans la sépulture de famille.

– Pierre et Gisèle, Sylvia et Michel, Jean-Michel et Arlette, Daniel, ont la grande tristesse de faire part du décès, le 19 janvier 1999, de

M^{me} Rosabianca SKIRA-VENTURI.

Elle a été inhumée, entourée de l'affection de Ses enfants, Alejandra, sa petite-fille, et Michel, Judith, Louise, Lionel, Christophe, Véronique, Valérie, Anne, Félicia, Sébastien, ses petits-enfants, Pamina, son arrière-petite-fille, Lauro, son frère, Giovanna, son amie de toujours,

le 22 janvier, à Cologny (Genève), où elle repose au côté de son époux,

Albert SKIRA.

Famille Skira,
34, rue de Flandres,
75019 Paris.

Anniversaires de décès

– Le 25 janvier 1979.

Xavier GARRIGUES

a choisi de quitter ce monde...

Fanny Silberstein Garrigues,
Benjamin et Alexandra.

– Charenton-du-Cher (Cher).

Le 26 janvier 1997, à l'âge de vingt et un ans,

Rodolphe MICAUD,
élève titulaire de l'ENSAI,

disparaissait tragiquement sur le campus de Ker-Lann, à Bruz, près de Rennes.

Que ceux qui l'ont connu se souviennent.

– Neuilly.

Il y a douze ans,

Michèle

nous quittait.

On ne l'a pas oubliée.

Carole VIAN,

16 avril 1948-23 février 1998.

Ses amis se souviennent.

Petite fleur, esprit hardi et pénétrant, âme toute de fraîcheur et d'élan, tu fus, dans l'épreuve, l'incarnation de la souveraineté de l'esprit.

Au sein des pires amertumes, longues années de paralysie et désaffections plus cruelles encore, tu gardas intacts ton humour et la grâce de t'émerveiller devant la vie.

Ton souvenir nous illumine et nous inspire.

« *Un jour il y aura autre chose que le jour...* »
Boris Vian.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Confort de la mesure DU BEAU VETEMENT A LA SIMPLE RETOUCHE
LEGRAND
Tailleur sur mesure Hommes et Dames
Très grand choix de tissus et de prix
Depuis 1894
27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

paringer
A partir de 6 500 F ou version simple 4 500 F
Le corps est votre monture la plus sûre ! Ne le floutez pas, ne le désarticulez pas. Voici un nouvel art de dormir.
Lit double gigogne directeur sur lattes, métal noir. 2 matelas laine et crin, comme en 1800.
Modèle déposé
Doubles housses déhoussables, coton écru, 2 oreillers, 2 traversins.
121, rue du Cherche-midi, 6^e - Tél. 01 42 22 22 08
12, rue de la Chaise, 7^e - Tél. 01 45 44 10 44

Polémiques autour des risques d'inondations sur la côte méditerranéenne

Près de Nice, des élus dénoncent le projet de doublement de la nationale 202, le long du lit du Var, qui, selon eux, va aggraver les conséquences des crues. A Agde, dans l'Hérault, une partie de la population conteste un plan de prévention de la montée des eaux

NICE

de notre correspondant

Des aménagements dans le lit du Var, à l'ouest de Nice, provoquent des inquiétudes autour des risques d'inondation qu'ils peuvent entraîner. Trois maires de communes riveraines du fleuve ont adressé une mise en garde au préfet des Alpes-Maritimes, tandis qu'une association de défense lui demande de nommer un collègue d'experts indépendants à la place de la Sogreah, société privée chargée par la préfecture de réaliser une étude globale sur le bassin du Var. L'association souligne en effet les liens qui existent entre la Sogreah et ses actionnaires, Alstom et Vivendi, principaux bénéficiaires des travaux envisagés.

Importants dégâts à Hyères

La crue du Gapeau déclenchée par vingt-quatre heures de fortes pluies, lundi 18 janvier, a inondé trois cents maisons à Hyères (Var) et près de deux cents personnes ont dû être mises en sécurité. Selon la chambre d'agriculture du département, elle a aussi causé un préjudice « très important » aux agriculteurs et aux horticulteurs. Au total, 730 hectares ont été inondés, dont 600 cultivés, et des dégâts aux cultures ont été constatés sur 450 hectares ; 120 exploitations ont été touchées, avec des préjudices situés entre 50 % et 100 % de la surface exploitée. Une expertise est en cours pour chiffrer les dégâts. Des procédures d'indemnisation pour calamité agricole et catastrophe naturelle ont été engagées.

La plaine du Var est, sur la rive gauche du fleuve, la zone d'extension naturelle de la ville de Nice. Le centre administratif, regroupant les services préfectoraux et départementaux, y est implanté ; une salle Zénith est en projet à la place de terrains de sport et les centres commerciaux y ont remplacé, depuis une vingtaine d'années, les maraîchers. Son embouchure est encadrée par les pistes de l'aéroport sur une rive et un centre commercial sur l'autre. Le

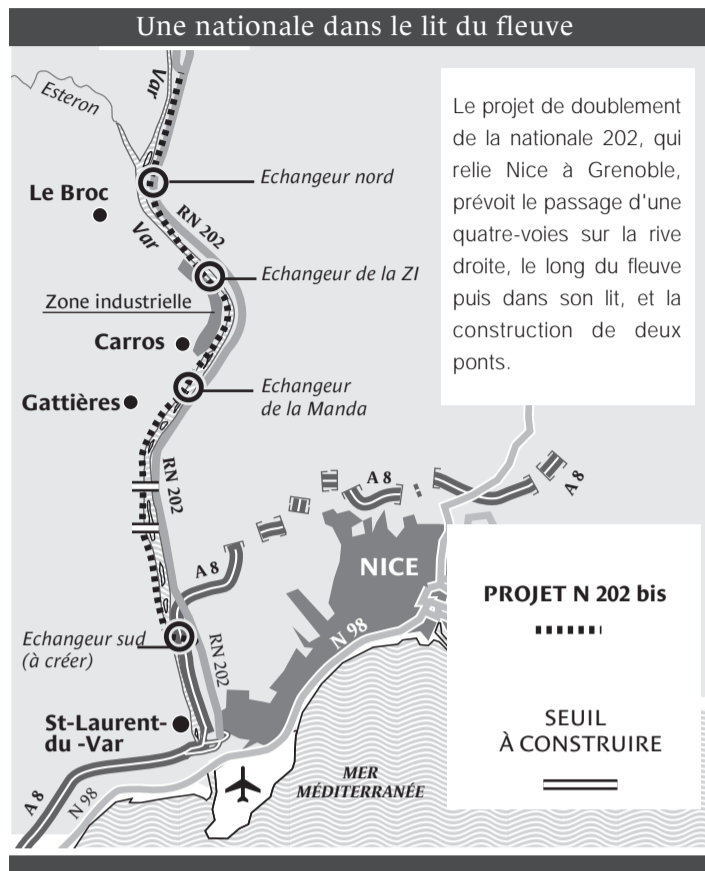
lit du Var paraît vaste, le flux s'écoule paisiblement en serpentant entre des plages de cailloux mais son comportement est trompeur car il reçoit toutes les eaux des montagnes du Mercantour. En cas de fortes précipitations, ou de fontes de neige abondantes, ses crues sont brutales et peuvent être dévastatrices. En novembre 1994, le fleuve avait submergé le centre administratif et l'aéroport, qui avait dû être fermé plusieurs jours. Routes emportées, voie ferrée balayée, les dégâts avaient été considérables.

Le projet de doublement de la nationale 202 qui relie Nice à Grenoble prévoit le passage d'une quatre-voies sur la rive droite, le long du fleuve puis dans son lit et la construction de deux ponts. L'Etat estime que la reconstruction des deux seuils, détruits en 1994, permettra d'assurer une meilleure stabilité à l'ensemble des équipements. Sur ces seuils, sorte de petits barrages qui ont pour fonction de retenir l'eau du fleuve, avaient été construites deux microcentrales électriques.

« RÉSULTAT PIPÉ »

Le marché n'a pas encore été officiellement attribué mais un budget de 200 millions de francs (30,5 millions d'euros) est prévu pour cette année, les entreprises ont déjà été consultées, les travaux sont prêts à démarrer dès que le feu vert aura été donné. « Le projet de nationale 202 bis, qui bénéficie d'une déclaration d'utilité publique tout à fait légale, ne sera pas remis en cause », assure-t-on au cabinet du préfet.

Toutefois la préfecture doit publier un nouvel arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau car le tribunal administratif de Nice a annulé le précédent. La procédure l'oblige à rouvrir une enquête préalable et à réactualiser l'enquête hydraulique. L'engagement de cette nouvelle phase soulève la colère d'une centaine de propriétaires rassemblés au sein d'une association et des maires des communes riveraines du fleuve, Gattières, Le Broc et Carros. Ils estiment que le préfet doit attendre, avant de prendre son arrêté, les conclusions de l'étude en cours (géologique et hydraulique) sur le fonctionnement du fleuve qu'il a commandée, comme le prévoit la directive territoriale



d'aménagement (DTA) en cours d'élaboration.

Mais la neutralité de la société Sogreah, à qui a été confiée l'étude, est mise en cause en raison de ses actionnaires, Alstom et Vivendi, qui ont des intérêts

économiques dans l'aménagement des microcentrales et dans le développement de la plaine du Var. « Nous dénonçons l'intervention de la Sogreah. Dans cette vallée du Var, on retrouve toujours les mêmes intervenants qui ont des in-

térêts économiques communs », explique M^{me} Christian Boitel, l'avocat de l'association de défense.

« Le résultat de l'étude sera pipé et on va reconduire les mêmes erreurs que par le passé, accuse Marius Papi, maire de Gattières (PCF). Durant des années, le lit du Var a été pillé par les entreprises du bâtiment qui ont extrait des graviers jusqu'à plus de 15 mètres de profondeur. La nappe phréatique s'est effondrée. En 1970, au lieu de redessiner le lit du fleuve, on a construit des seuils pour accueillir les microcentrales. L'argile s'est accumulée, des forêts ont poussé dessus. » Pour M. Papi, « la crue de 1994 devrait être une leçon ». Mais il craint que le Var ne soit « canalisé alors qu'il faudrait au contraire faciliter son écoulement ».

Cet aspect de la polémique a déjà été soulevé au printemps 1998 par trois experts, auteurs d'un pré-rapport sur la vallée du Var, rédigé à la demande du tribunal administratif de Nice qui a annulé l'arrêté préfectoral d'autorisation de la 202 bis. Dans sa conclusion, leur rapport soulignait que « les ressources en eau du Var ont été par le passé très largement exploitées, la présente expertise démontre qu'un seuil est atteint ».

Le préfet a obtenu la récusation de l'expert missionné une nouvelle fois par le tribunal administratif pour un dossier relatif à l'aéroport mais touchant encore aux problèmes du Var. L'expert

mettait en cause le rôle des seuils dans l'envasement du fleuve – « Le lit actuel du Var est insuffisant pour évacuer l'eau des grandes crues » – et dénonçait « un grave risque d'inondation » dû au rétrécissement de l'embouchure.

ENQUÊTES INDIGENTES

L'étude globale du bassin du Var est attendue avec anxiété par les maires car elle décidera également de la constructibilité des terrains. Elle ouvre une rivalité entre les communes. « Si on reconstruit les deux seuils, il faudra prévoir des zones d'épandage en amont pour absorber les crues », explique Antoine Damiani, maire de Carros (divers gauche). Les terrains en aval ne seront plus réputés inondables et ils seront donc constructibles, alors que nos terrains, eux, deviendront inconstructibles. »

Le tribunal administratif de Nice puis la cour d'appel administrative de Marseille ont tour à tour dénoncé l'indigence des enquêtes sur l'évolution du Var. L'étude refondatrice en cours aurait dû y remédier, mais elle a ravivé les questions sur l'inondabilité de la zone, et aussi sur l'utilité du doublement de la nationale 202 défendue par le conseil général dans la perspective d'une liaison transfrontalière avec la percée d'un tunnel sous le Mercantour.

Jean-Pierre Laborde

Des habitants d'Agde refusent les contraintes de la prévention des crues

MONTPELLIER

de notre correspondant

Réunions, tracts, lettres au préfet, les responsables de l'association Agathé, qui regroupe des habitants d'Agde (Hérault), se mobilisent. Ils s'opposent au projet de la direction départementale de l'équipement (DDE) de réviser le plan de prévention des risques (PPR) de la commune. Cette révision aurait pour effet de reclasser une bonne partie du territoire en zone rouge, autrement dit, inconstructible. L'enquête d'utilité publique ne démarrera que dans deux mois. Mais, déjà, des permis de construire ont été refusés aux propriétaires de terrains qui ré-

vaient d'une maison. Et les résidents craignent de voir la valeur de leurs biens chuter.

« La DDE est traumatisée par les affaires de Nîmes et de Vaison-la-Romaine », soutient Jean-Claude Aubanel, militant d'Agathé. L'association reproche notamment à la DDE de prendre des mesures pénalisantes sans avoir analysé suffisamment les causes de la crue de décembre 1997 : « À Agde, assure M. Aubanel, il y a toujours eu des montées lentes de l'Hérault. » Un argument que réfute Laurent Martens, le chef du service urbanisme à la DDE : « En 1997, l'eau est montée d'1 mètre ou 2 en trois heures, en contournant Agde selon une trajectoire imprévisible. » Pour le directeur de la DDE, Jean-Claude Fesstor, « si le risque n'est pas affiché, on nous le reprochera ».

« DEUX POIDS, DEUX MESURES »

Cette crue de 1997 n'a cependant joué qu'un rôle mineur dans l'élaboration du nouveau PPR d'Agde. Il s'agit surtout de mettre enfin en application la loi Barnier

de 1995, qui a pour objet de prévenir les risques humains et de limiter les dégâts aux biens en encadrant l'urbanisme plus sévèrement.

Pour déterminer les zones rouges, la DDE s'appuie sur une prévision de crue centennale théorique avec des hauteurs d'eau de 50 centimètres à 1,50 mètre. Dans les zones à risque, rien ne sera détruit, mais l'urbanisation sera stoppée. Une révision du même type est en cours dans onze communes de l'Hérault, avec des contraintes parfois assouplies, comme à Palavas et à Valras où 100 % du territoire sera classé en zone rouge. Pour justifier ce « deux poids, deux mesures », la DDE explique qu'« il y a forcément un aménagement à étudier entre une circulaire et la prise en compte de l'histoire de certains villages qui ont une culture d'inondations ».

La DDE travaille par ailleurs à l'amélioration de son système d'alerte. Aujourd'hui elle ne fait que constater la montée des eaux, pour en avertir les communes qui

transmettent l'information aux habitants. D'ici deux ans, elle devrait être capable de prévoir les crues grâce à un nouveau radar météo couplé aux pluviomètres et à ses stations de mesure.

NOUVELLES SOLIDARITÉS

A terme, les collectivités devront aussi réfléchir à des travaux lourds. A Béziers, une étude est en cours sur la rivière Orb, et des projets de digues et de création de polders, comme à Sérignan, sont envisagés. Le directeur de la DDE propose aussi d'inventer de nouvelles solidarités : « Pourquoi ne pas imaginer un système de retenues permettant d'inonder les terres agricoles en amont, tandis que les communes situées en aval indemnifieraient les agriculteurs lésés ? » De tels chantiers coûteront cher. Ils ne permettront peut-être pas de maîtriser tous les caprices de la nature. Mais, s'ils devaient aboutir, l'Etat promet alors que ses PPR seront revus, et à la baisse.

Jacques Monin

DÉPÊCHES

■ ILE-DE-FRANCE : les maires de l'Ouest parisien interpellent le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, sur le bouclage de la rocade A 86. Réunis samedi 23 janvier, à Viroflay (Yvelines), les élus et les présidents d'associations des communes concernées par la liaison entre Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) et Versailles (Yvelines) ont demandé à M. Gayssot de surseoir à sa décision sur le choix du concessionnaire pour la construction et l'exploitation de deux tunnels à péage. Ils souhaitent que les projets de Cofiroute et du groupe européen présidé par Bouygues soient présentés dans la transparence, afin que le choix du ministre des transports aboutisse à « un bouclage plus respectueux de l'environnement, plus sûr pour les usagers et moins coûteux ».

■ HAUTES-ALPES : un référendum sur la baisse des impôts locaux se déroulera le 31 janvier à Briançon (Hautes-Alpes), à l'initiative de la municipalité dirigée par le maire (UDF-DL), Alain Bayrou. Les sept mille électeurs seront invités à répondre par oui ou non à la question « Voulez-vous payer moins d'impôts ? », posée par le maire, qui propose de « diminuer les taux des impôts locaux de 5 % par an pendant trois ans ». Briançon sort d'une période de redressement de ses finances avec une des fiscalités locales les plus lourdes de France. L'opposition a voté contre ce projet de consultation par référendum, « à cause de la façon dont la question est formulée », a expliqué l'ancien maire, devenu conseiller municipal d'opposition, Robert de Caumont (PS).

0,58 F **0,68 F** **0,45 F**
TTC/mn USA CANADA ROYAUME-UNI

VOS APPELS À PRIX IRRÉSISTIBLES !

7 jours/7 • 24 heures/24

Avec One.Tel, économisez sur tous vos appels : internationaux, nationaux et d'un téléphone fixe vers un téléphone portable. Aucun abonnement, aucune installation, aucune consommation minimum, aucun paiement anticipé. Vous avez juste besoin de composer le 01 53 53 7000* devant le numéro de votre correspondant.

COMMENT TÉLÉPHONER AVEC One.Tel®

COMPOSEZ LE 01 53 53 7000* CODE PAYS NUMÉRO D'APPEL

QUELQUES EXEMPLES DE PRIX INCROYABLES !

Algérie	2,10 F (TTC/mn)
Australie	0,98 F
Autriche	1,66 F
Belgique	1,00 F
Grèce	1,95 F
Israël	1,95 F
Italie	1,25 F
Maroc	2,46 F
Pays-Bas	0,95 F
Portugal	1,69 F
Tunisie	2,03 F

NOUVEAUX TARIFS

One.Tel®

100% Télécoms.

RENSEIGNEZ-VOUS AU 01 53 53 75 18*

**AUCUN ABONNEMENT • AUCUN PAIEMENT ANTICIPÉ
AUCUN FRAIS D'INSTALLATION • AUCUNE CONSO MINIMUM**

*Coût d'un appel local à Paris. Les tarifs sont valables le jour de leur publication.

Paris-Moscou en cargo pour éviter les pirates de la route

LES MARCHANDS n'en finissent pas d'explorer des voies de communication moins chères et plus sûres. Pas encore comblés par le développement d'avions ultra-rapides, de trains à grande vitesse et d'autoroutes intercontinentales, ils viennent d'imaginer une nouvelle liaison : une ligne régulière fluvio-maritime entre Paris et Moscou.

Le premier navire devrait prendre le départ dans la première quinzaine de juin, si aucun aléa administratif, politique ou financier ne vient perturber un calendrier calé sur la climatologie européenne. Si la descente de la Seine, la remontée de la Manche et de la mer du Nord sont possibles toute l'année, les choses se compliquent dans la mer Baltique – dont les ports sont parfois pris par les glaces – puis sur les fleuves russes, gelés près de la moitié de l'année entre Saint-Petersbourg et Moscou.

LA FIABILITÉ PLUTÔT QUE LA RAPIDITÉ

Ces obstacles seraient négligeables, à entendre les promoteurs de la ligne, comparés aux mésaventures qui guettent les routiers : un camion met théoriquement quatre jours pour relier Paris à Moscou, pour un coût de 22 000 francs. Théoriquement, car les pirates de la route transforment parfois le voyage en cauchemar. Même à raison d'un seul bateau par semaine, effectuant le trajet en deux semaines et le retour à vide, le cargo serait compétitif. La fiabilité plutôt que la rapidité. Peu importe le temps de transport pour des pièces d'industrie automobile (Renault prévoit l'assemblage de voitures à Moscou) du moment qu'elles arrivent au jour J et au prix prévu.

C'est pourquoi le Port autonome de Paris, présidé par Jean-François Legaret (RPR), adjoint au maire, et le Port de Moscou, propriété de la municipalité, tentent de mettre au point cette route fluvio-maritime, réclamée par quelques transporteurs français.

L'homme-clé du projet est un Russe, Vadim Berezin, à la fois directeur du Port de Moscou et président de la Compagnie de navigation de Moscou, propriétaire de quatre cent cinquante bateaux. Il fournit la flotte et la maîtrise totale du parcours fluvial entre Saint-Petersbourg et Moscou, que ses luxueux bateaux de croisière exploitent depuis longtemps. Son implication dans le projet a permis la constitution d'une société franco-russe de droit français pour exploiter cette nouvelle ligne, dont le lancement est suspendu à la simplification des formalités douanières internationales entre l'Union européenne et la capitale russe.

A l'Est comme à l'Ouest, le projet intéresse les milieux politiques. L'idée de la ligne n'est-elle pas née, en 1992, d'une conversation sur les aléas des transports terrestres depuis la chute du mur de Berlin, entre l'ancien maire de Paris, Jacques Chirac, et l'actuel maire de Moscou, Iouri Loujkov ? M. Berezin a affirmé, lors d'une visite à Paris, vendredi 15 janvier, que le projet était perçu comme « une pierre supplémentaire à l'édifice franco-russe à quelques jours de la visite du président de Russie en France », qui était initialement prévue jeudi 28 janvier. Si Boris Eltsine a été contraint de remettre cette visite, le maire de Moscou est annoncé pour la fin du mois de février à Paris.

Pascale Sauvage

Marie-George Buffet, pasionaria janséniste

Portée par la victoire des Bleus, championne de la lutte contre le dopage, la ministre communiste symbolise le « politiquement discret » des années 90. Elle mettra sa popularité au service de la liste communiste aux élections européennes



ARNAULT JOUBIN

CE lundi 4 janvier, jour de grande rentrée gouvernementale, c'est à peine si on la devine sur la photo de famille. Tout juste aperçoit-on, au fond, sa coupe blonde et garçonnette. Au premier rang, Lionel Jospin s'est entouré d'Elisabeth Guigou et de Jean-Pierre Chevènement. Les autres jouent des coudes, Bernard Kouchner s'est glissé au premier rang. La ministre de la jeunesse et des sports est restée derrière. Fine et charpentée à la fois, le verbe encore intimidé mais l'argument toujours volontaire. Avec ses talons plats et ses stricts tailleurs, que même une immuable broche ne parvient pas à égayer, Marie-George Buffet ressemble à ces dirigeantes communistes qui cherchent à convaincre avant de plaire.

« Au Parti, les femmes sont souvent plus intéressantes que les hommes », dit le compagnon de l'une de ses conseillères techniques, passé dans sa jeunesse par l'Union des étudiants communistes (UEC). Et, au gouvernement, les ministres communistes pas moins doués que les autres. Qui, mieux que la ministre de la jeunesse et des sports, a réussi à coller au « politiquement discret » de cette fin des années 90 ? Qui, en prenant la tête de la lutte contre le dopage, mais en refusant de plastronner avec les Bleus pendant la Coupe du monde, a le mieux compris l'appétence du public pour la modestie efficace ? Qui a vu pourquoi Aimé Jacquet et Lionel Jospin plaisaient tant aux Français ? Qui se cache sur la photo des vœux alors que son ministère est le plus populaire du gouvernement ? Elle, la femme qui ne voulait surtout pas être ministre.

Pour l'impétrante, « les quinze premiers jours furent angoissants ». « Elle avait l'air perdue », confirme Anicet Le Pors, qui lui propose un petit coup de main. Son expérience d'élue est limitée : chargée des affaires sociales auprès du maire socialiste de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), conseillère régionale entre 1977 et 1983. Elle est d'abord une permanente du PCF, entrée en religion au comité central, en 1987 : la direction de l'école des cadres du parti, où les « débats » ont remplacé les cours magistraux et les voyages à Moscou, ne prépare guère à l'emploi de ministre. « Nous étions très peu un parti de gouvernement », reconnaît-elle par euphémisme. Depuis dix ans, la Place du Colonel-Fabien a laissé filer ses intellectuels. Dans la grande tour de la rue Olivier-de-Serres, l'équipe de M^{me} Buffet, bicolée à la hâte entre vieilles connaissances et pièces « piquées ici et là », forme un ensemble « bien peu régulier ». Gilles Smadja, qui a quitté *L'Humanité* pour désaccorder politique avec Pierre Zarka, devient son chef de cabinet.

Qui la connaît, alors ? Pas les socialistes, qui fréquentent seulement M. Gayssot, chargé au PCF des relations avec les autres partis. Pas M. Jospin, qui la rencontre pour la première fois le 30 mai 1997, deux jours avant sa victoire dans les urnes, sur le marché du Blanc-Mesnil, où l'a sciemment attiré Robert Hue. Pas le grand public non plus : seuls les observateurs avertis ont noté qu'elle a prononcé, en 1996, le discours de clôture de la Fête de *L'Humanité*, qui vaut adoubement. A peine si les militants des cellules et les secrétaires de section se sont aperçus que, « montée » au bureau national par la dernière grâce de Georges Marchais en 1994, elle est assise durant tout ce 28^e congrès derrière le futur secrétaire national pour lui passer les amendements qu'elle a préparés avec lui. Puis que, en décembre 1996, chargée de la « vie du parti » par la volonté de M. Hue, elle est devenue *de facto* numéro deux du PCF.

M^{me} Buffet est une vraie communiste. Pour elle, l'important, ce sont « les gens, ce qu'ils ont dans la tête », « le Parti », « l'orga ». Ni trop orthodoxe – elle applaudit plus vite que son collègue Gayssot à la « mutation » – ni trop « réformarde » : les gauchistes demeurent des sectaires ; la gauche chic, qui réclame la libéralisation de la drogue « sans connaître les mômes des banlieues », l'exaspère. Elle est proche du secrétaire national, mais grande amie de la très orthodoxe Madeleine Vincent. *L'Humanité*, qui, trois jours après sa nomination, avait perfidement publié une

grande photo de la ministre des sports coincée entre Farah Diba et Albert de Monaco dans une loge de Roland-Garros, ne jure aujourd'hui que par elle.

COMME beaucoup de communistes, elle a défendu le bilan globalement positif, soutenu l'invasion de l'Afghanistan, s'est attristée des exclusions pratiquées par son parti. Quand, dans les années 80, la fédération des Hauts-de-Seine est en butte aux attaques de quelques rebelles, tels Anicet Le Pors ou Philippe Herzog, elle ne sort pas du rang, mais ne joue pas plus les procureurs : « Elle était a priori du côté de la direction, se souvient le député européen, mais elle n'a jamais, non plus, flingué des gens en comité fédéral. » « C'est une cadre moyenne type, juge l'ancien ministre de la fonction publique. Ses qualités sont celles d'un absolu conformisme. »

Mais voilà que, au gouvernement, cette obéissance sans faille devient le meilleur atout de Marie-George. Puisque la gauche « plurielle » et le gouvernement Jospin sont le salut de son parti, elle va, à son ministère, œuvrer à leur succès. « Je serai la ministre de la jeunesse autant que des sports », prévient-elle : en septembre 1998, elle crée le Conseil permanent de la jeunesse, où elle soutient les associations « innovantes » des cités d'avantage que les institutions comme Léo Lagrange. Mais elle découvre aussi la lecture quotidienne de *L'Equipe* – en plus de *L'Humanité*, qu'elle reçoit « au portage » –, histoire de compléter des « connaissances simplement télévisuelles ». Et se souvient qu'après tout, au lycée, elle avait joué au basket ; que son père, garagiste sur la nationale 20 à la Croix-de-Bermy, raffolait des Vingt-Quatre Heures du Mans et du Tour de France, que son mari aime le rugby, son fils le football,

sa fille l'athlétisme. « Je ne discernais certainement pas l'ampleur des chantiers », reconnaît-elle. Pas, non plus, les compromissions du monde sportif, le poids des résistances, la force des lobbies. La fois sans questions et l'optimisme de la permanente de « Fabien » se transforment en précieuse fraîcheur dans un monde qui, parfois, sent le faisandé. Dans un milieu où l'argent est devenu une vertu cardinale et la performance une nécessité, son discours sur l'éthique offre un opportuniste contre-pied ; son refus du « tout-fric » et du « tous dopés » rencontre la sympathie d'un public déboussolé. Dans le milieu

de ses prédécesseurs ne s'était risqué à attaquer de front le problème. La dernière loi, initiée par Roger Bambuck, date de 1989. Le 9 juin 1997, le docteur Alain Garnier, responsable de la cellule médicale du ministère depuis 1994, ne se faisait guère d'illusions en se présentant dans le bureau de sa nouvelle ministre. « Pendant deux heures, je lui ai exposé la situation, je lui ai sorti les chiffres, se souvient-il. M^{me} Buffet a été choquée par l'ampleur du phénomène, notamment chez les jeunes. J'étais rentré désabusé, je suis sorti ragailardi, avec l'impression que quelque chose allait se passer. »

« C'est le type même de militante qui est toujours à s'interroger sur ses capacités, mais qui, une fois en fonction, occupe avec autorité sa place. » Robert Hue

sportif, nombreux sont les responsables qui se mettent à dénoncer des combats d'arrière-garde. Et, dans le monde du football, à fustiger son peu d'intérêt pour la compétition économique. Ceux-là n'hésitent pas à franchir un siècle d'un coup pour comparer la féministe engagée avec Pierre de Coubertin, le baron mysogine. Refusant de voir la différence entre l'idée que « l'important, c'est de participer », formule consacrée du père des JO, et le nouvel axiome de la ministre, qui veut qu'« on ne peut obtenir des médailles contre la santé physique et morale des sportifs ».

Le dopage, voilà son combat. « C'est une question de respect de la personne humaine. Je ne comprends pas qu'on trouve normal de faire des piqûres de produits dangereux à un enfant au nom du sport », dit-elle. Par crainte ou par fatalisme, aucun

dopage en 1996. Elle, elle ne s'est pas dégonflée. »

Volontiers machos, les sportifs ont appris à composer avec cet être d'une pièce. Claude Simonet, le patron du football, ou Bernard Lapasset, celui du rugby, qui ont essayé les coups de gueule de la dame, font aujourd'hui contre mauvaise fortune bon cœur. La vibrionnante ministre s'est également gagnée la reconnaissance forcée des responsables internationaux. M^{me} Buffet se souvient de sa première entrevue avec l'Italien Primo Nebiolo, président de la Fédération internationale d'athlétisme, en 1997, à Athènes : trois quarts d'heure dans un couloir pour dix minutes d'un entretien empreint d'une insupportable condescendance. La femme d'appareil découvre avec stupeur « ce système extraordinaire des fédérations internationales qui dictent leurs conditions aux Etats. Je changeais d'univers, c'était comique ».

Aux potentats du Comité international olympique, M^{me} Buffet ne cesse de faire payer leur impudence. La passionaria s'est lancée dans une campagne européenne pour faire valoir ses convictions. De Bruxelles à Rome, celle qui s'opposait au traité de Maastricht défend une harmonisation des législations.

Le dopage mais aussi les dérives mercantiles deviennent une croisade pour faire valoir « la mission publique du sport » et l'indispensable intervention des Etats. A sa demande, l'exception culturelle sportive a été retenue, le 12 décembre, à Vienne, par le conseil européen ; et le 18 janvier, à Bad Godesberg, la meneuse obtient que les ministres des sports se rencontrent avant la conférence mondiale sur le dopage début février. Le ministre de l'intérieur allemand, Otto Schily, salue l'obstination de la ministre française et de son homologues du PDS italien, Giovanna

Melandri. Sa deuxième chance, c'est la victoire des Bleus. Cette fois, elle choisit de s'effacer. « Il faut quand même pratiquer la modestie avec une certaine abnégation pour disparaître pendant la Coupe du monde », siffle, mi-moqueur mi-admiratif, un lieutenant jospiniste. « L'intelligence qu'elle a eue, c'est de ne pas en faire trop. Elle apparaissait juste comme ça, de loin, entre Jacques Chirac et Lionel Jospin, applaudit M. Hue. Elle ne s'est pas gâchée. » « L'air de rien, elle fait passer, en continu, son petit profil de femme modeste », avance le ministre délégué à la ville, Claude Bartolone, qui, en mars 1998, a battu campagne en Seine-Saint-Denis sur la même liste « plurielle ».

Discrète, Marie-George Buffet n'a rien changé à sa vie. Comme si elle n'avait rien d'autre à cacher que ses paquets de Gitanes, désormais habillés d'un porte-cigarettes. Son austérité se coule bien dans ce gouvernement qui se donne une onction de sérieux, même si sa volonté d'attribuer sans cesse plus d'épaisseur à son portefeuille provoque parfois des conflits de compétences, comme dans le domaine de l'éducation physique à l'école. Même si elle regrette que les militants, comme Marylise Lebranchu, y soient trop rares : « Védrine et Richard, ils pourraient travailler avec n'importe quel premier ministre », soupire-t-elle parfois devant ses proches. Si les caprices de Ségolène Royal l'indisposent, Dominique Voynet et surtout Martine Aubry sont devenues des amies.

Avec le temps et l'usage, le ministère de la rue Olivier-de-Serres était devenu celui des champions, dont l'action était jugée au poids de l'or des médailles. Ce temps est révolu. « Elle participe à cette gestion intelligente des ministres communistes qui épousent le terrain et adoptent un charabia pas antipathique », dit M. Le Pors. M. Jospin apprécie son esprit concret et méthodique, ses coupons-sports, qui aident les plus nécessiteux à s'équiper, ses visites incessantes « sur le terrain ». « Elle est loin la Marie-George des débuts », lui glisse-t-il à l'oreille, en décembre, au banc du gouvernement à l'Assemblée nationale, alors qu'elle vient de répondre avec aisance à une question sur l'utilisation des bénéfices de la Coupe du monde. Le 28 janvier, elle défendra à nouveau à l'Assemblée nationale son projet de loi contre le dopage.

OUBLIÉ le coup de téléphone du premier ministre quand, le 6 janvier 1998, sur Europe 1, elle juge « complètement légitime » le mouvement des chômeurs et ne leur « demande pas » d'évacuer les Assedic. « Il était très en colère », se souvient-elle, encore rougissante. Au gouvernement, elle applique la stricte logique de M. Hue : « plurielle » avant d'être communiste. « Je me sens comptable des décisions du gouvernement », confirme-t-elle. Et se contente de regretter sans détail, au Nouvel An, que, « si ça va mieux pour la France, les Français ne [puissent] pas dire : « Ça va mieux pour moi et pour ma famille » ».

Il est plus facile, évidemment, de fêter les champions que de privatiser Air France ou d'expliquer la réforme de la SNCF à la puissante fédération CGT des cheminots. Quand M. Gayssot se fait siffler à la Fête de *L'Humanité*, M^{me} Buffet fait applaudir son nom à l'université d'été de son parti et devient, chez les militants, la plus populaire des dirigeantes communistes, devant le secrétaire national lui-même. « De tous, c'est elle dont je me sens le plus proche », dit M. Hue, qui la rencontre chaque jeudi matin, alors que M. Gayssot a décliné l'invitation à ce rendez-vous hebdomadaire, et la désigne en mots à peine voilés comme sa dauphine.

L'intéressée balaie d'un geste tous les plans sur la comète, refuse de conduire la liste communiste aux élections européennes. « C'est le type même de militante qui est toujours à s'interroger sur ses capacités, mais qui, une fois en fonction, occupe avec autorité sa place », dit Robert Hue. Mais, puisqu'il insiste, elle acceptera de prêter sa popularité à celui qui mènera le combat pour le scrutin du 13 juin. Elle n'était « jamais » descendue dans les vestiaires des Bleus ; dans les meetings, à la télé, elle sera cette fois « très en vue ». Puisque c'est pour le bien du Parti.

Ariane Chemin
et Benoît Hopquin

De l'état de confusion à l'état d'alerte

par Bruno Mattei

VOILÀ une bonne grosse décennie que le paysage social et politique est ponctué de débats récurrents sur la violence urbaine et scolaire : à l'occasion d'événements particulièrement médiatisés (en gros toujours les mêmes), sur fond de climat toujours plus lourd d'« incivilités » et d'« insécurité » comme disent les sociologues et aujourd'hui tout un chacun, avec, en final, un désormais rituel plan antiviolence...

Oui, la violence est devenue ce que l'anthropologue Marcel Mauss appelait un « fait social total », aspirant tel un trou noir tout ce qui s'énonce autour de l'exclusion scolaire et sociale, la crise de l'éducation et des valeurs, la perte de sens et le refus de l'école. En guise de leitmotiv, le récitatif de la fracture sociale et du « Pourrons-nous encore vivre ensemble ? » dans une société qui se subodore au bord du naufrage. Pas étonnant que tout ce maelström psycho-socio-médiatique rebondisse en objet politique. Mais dans quel état ?

Etat de confusion, serait-on tenté de dire avec Hegel qui expliquait que « ce qui paraît bien connu, justement parce qu'il est bien connu, est mal connu ». Dans la vulgate de nos gouvernants, la cause est déjà entendue : la violence est un problème qui est posé à la société, interdite et médusée devant le retour

en force de « classes dangereuses ». En aucun cas, ou si peu, elle n'est engendrée par la société qui aurait alors à faire d'abord retour sur elle-même.

Par principe (républicain, bien sûr !), par peur et par urgence, un très large consensus a tranché : l'incivil, le barbare ou le « sauvageon », comme dit l'ineffable Chevènement, c'est le jeune des collèges et depuis peu l'enfant du primaire des zones et des périphéries « sensibles », « défavorisées », « sinistrées », « handicapées » (au choix).

« La preuve du pudding, c'est qu'on le mange », écrivait Marx. La preuve de la violence urbaine et scolaire, c'est qu'on en prend de plus en plus plein la gueule, répondent en écho nos gouvernants, certains que ce bon vieux pragmatisme tiendra lieu de preuve explicative et de raison suffisante, et que la réponse étant dans la question que par certitude on a évité de se poser, il n'est urgent que d'agir. Il n'est pas étonnant, dès lors, que cette « philosophie à l'estomac » s'exprime autour de dogmes intangibles. Tout est affaire de toujours plus de moyens et partenariats divers, qualifiés aujourd'hui d'« exceptionnels » (Claude Allègre), et de toujours plus de « fermeté républicaine » (Jean-Pierre Chevènement).

Ce credo se donne à lire au travers d'un prurit de mesures que déclinent les plans successifs antivo-

lence. Le dernier en date – le 4^e en quatre ans, après Bayrou I et II (1995, 1996) et Allègre I (1997) – a été publié en octobre 1998 : un saisissant opuscule de 30 pages du *Bulletin officiel de l'éducation nationale* qui décrète cette fois « la mobilisation générale », tant la situation s'est « aggravée » au point de

la moitié du fascicule est d'ailleurs consacré à rappeler par le menu « la conduite à suivre et les qualifications pénales » en cas d'infraction dans l'établissement scolaire et ses parages !

La prose ministérielle de l'autonne dernier n'a fait qu'anticiper l'état d'alerte que l'on proclame au-

« La preuve du pudding, c'est qu'on le mange », écrivait Marx. La preuve de la violence urbaine et scolaire, c'est qu'on en prend de plus en plus plein la gueule, répondent en écho nos gouvernants

devenir « véritablement préoccupante ». Un vaste dispositif de « mobilisation renforcée » donc, afin que nul n'ignore qu'il ne manquera pas un bouton de guêtre aux bataillons des enseignants, éducateurs, et animateurs de tous bords dépêchés au avant-postes des « sites les plus exposés ».

La philosophie générale (si l'on peut dire) de ce dispositif est claire : il s'agit de quadriller tout le territoire scolaire et hors scolaire, et le temps du « jeune à risque », ou susceptible de l'être. Un texte à lire avec l'éclairage du *Surveiller et punir* de Michel Foucault : un peu plus de

jour d'hui et qui doit donner lieu au dernier-né des plans antiviolence.

Quant à l'éducation à « la citoyenneté », autre mesure itérative de plans successifs, elle se donne à comprendre pour ce qu'elle est en réalité : un appel à (re)dressage et à moralisation pour une « intégration » à prendre ou à laisser. Mais pas question de se demander, par exemple, quel périlleux numéro d'équilibre on fait jouer dans cette affaire au jeune comme à l'éducateur. Solliciter les enfants pour leur faire entendre : civilité, respect des biens et des personnes, coopération, solidarité et, en même temps,

La police autrement, et vite

par Sebastian Roché

CETTE sécurité qui ne quitte pas l'actualité effectue un retour en force sur l'agenda politique. Au cœur du débat : la place des forces d'Etat – police et gendarmerie – dans leur relation au territoire national qu'elles couvrent inégalement et, bien qu'on en parle moins actuellement, dans leur relation avec les autres forces de sécurité (polices municipales et entreprises). La manière de poser le débat autour des effectifs de la police nationale et de la gendarmerie témoigne à la fois d'une juste préoccupation politique et d'un décalage par rapport à l'ampleur des enjeux.

Le souci politique : le compromis édifié autour de la construction de l'Etat-providence et la répartition des bénéfices de la croissance que nous avons connue dans les années 50 à 80 s'étant effondré, le discours des hauts responsables publics s'est concentré sur le modèle républicain. Par ailleurs, sous l'effet d'une déglaciation des rapports entre l'éducation nationale ou les travailleurs sociaux, pour ne citer qu'eux, les policiers et magistrats sont de plus en plus perçus comme des partenaires possibles et les derniers remparts : dans ce contexte, l'idée de répression ne peut que gagner du terrain. Enfin, la mise entre parenthèses du discours égalitariste de la gauche en matière économique s'est traduite par un discours égalitariste en matière de sécurité : elle doit être égale pour tous les citoyens.

La question de l'égalité des citoyens devant la sécurité nécessite un redéploiement des policiers et des gendarmes. Seuls les syndicats de policiers prétendent le contraire. La statistique est implacable : la délinquance et la criminalité sont concentrées dans les départements les plus urbanisés qui sont moins bien pourvus en fonctionnaires que des départements plus ruraux. Le gouvernement proposait logiquement de déplacer 3 000 policiers et 2 500 gendarmes pour renforcer les 26 départements les plus touchés par la délinquance.

Mais essayons maintenant de poser la question, non du point de vue de l'égalité, mais de l'efficacité de la réforme. En quoi le passage de 193 communes depuis les zones de police vers celles de la gendarmerie (tandis que 38 feraient le chemin inverse) serait-il de nature à modifier l'objet visé : la sécurité ? Le gouvernement reconnaît lui-même que les mouvements d'effectifs concernent un nombre marginal de policiers et gen-

darmes. C'est bien là le problème. Il y a fort à parier que l'ajout de quelques centaines d'hommes dans chacun des 26 départements très urbanisés ne serait pas de nature à permettre une répression plus efficace et donc ne modifierait pas le niveau de sécurité. L'utilité du fonctionnaire de police ou du gendarme marginal est inversement proportionnelle à l'intensité des problèmes délinquants. S'ils en portaient, ils pourraient donc faire défaut dans des lieux où leur présence pèse sur la délinquance. Ce n'est pas à dire, bien au contraire, qu'aucune réforme n'est nécessaire.

chestrés par l'Etat et d'administrations déconcentrées sur lesquels il n'a pas de prise hiérarchique ? La décentralisation des pouvoirs, commencée il y a quinze ans pour le sanitaire, le social, l'éducation ne doit-elle pas tout simplement se prolonger en matière de sécurité ? Le but de la nouvelle législation ne devrait pas être de confiner la police municipale dans des tâches subalternes mais de préparer la municipalisation de la sécurité publique. Voilà la manière la plus simple et efficace de régler les conflits entre polices.

Le passage à une relation nouvelle entre le pouvoir national et

Ce ne sont pas 3 000 policiers qui doivent changer de circonscription, mais 100 000 qui doivent changer de patron

Une des raisons pour lesquelles le système pénal a perdu de son emprise sur la délinquance réside probablement dans le fait que les intérêts des pourvoyeurs de sécurité se détachent des conditions locales de sécurité dans les territoires qu'ils couvrent. Un consultant a pointé à nouveau (*Le Monde* du 23 janvier) que les policiers en patrouille dans les espaces publics sont très peu nombreux. Depuis des années, les sociologues de la police avaient décrit cela et aussi le fait que ces fonctions sont perçues par le corps comme subalternes. La cellule d'analyse de méthode de l'IGPN (Inspection générale de la police nationale) connaît le « coefficient de sécurisation », c'est-à-dire le nombre de fonctionnaires dont il faut disposer pour assurer la présence d'un policier sur la voie publique : il varie entre 7 et 16 avec des pointes à 19 pour les grandes villes. Il ne faut pas en déduire que les policiers ne font rien, mais plutôt que leurs tâches ne correspondent pas à la représentation qu'on s'en fait. Ce phénomène est bien identifié par les pouvoirs publics qui insistent depuis plus de vingt ans sur la nécessité de territorialiser les politiques, de les rendre plus locales, de faire plus de proximité et enfin de redéployer les effectifs de policiers et gendarmes. Les conséquences du constat ne poussent cependant pas à modifier en profondeur l'organisation des forces disponibles.

Ne serait-il pas logique que le maire puisse être le véritable coordonnateur des actions locales de sécurité, répression comprise, plutôt que le partenaire de plans or-

local bute sur une organisation de corporations puissantes qui ont accordé à leurs salariés des statuts et des garanties. Mais peut-on occulter l'essentiel ? Le citoyen attend de pouvoir se tourner vers les agents publics et se moque de savoir qui les habille et les rémunère. L'efficacité, dans le cadre de la démocratie, doit guider une large réforme.

En ce qui concerne les services que pourrait offrir le secteur concurrentiel à la sécurité, il convient de s'ouvrir à un simple questionnement. L'économie évolue sous la pression conjuguée du progrès technique, de la division internationale du travail et des directives européennes pour faire produire les services par un secteur privé plus concurrentiel, c'est-à-dire plus efficace et à moindre coût pour les individus et la collectivité. Pourquoi le domaine de la sécurité intérieure échapperait-il par principe à cette tendance ? La vraie question est : opposer sphères publique et privée améliore-t-il la sécurité de tous ou la détériore-t-il ? Les deux sujets, municipalisation et privatisation, sont presque tabous en France mais, sous la pression de la criminalité et de la délinquance, combien de temps encore le resteront-ils ?

Le redéploiement des effectifs est une réforme qui doit s'inscrire dans une refonte complète de l'offre de sécurité publique. Dans sa forme actuelle, la réforme est trop timide. Et elle pousse le gouvernement à affronter les syndicats policiers sur un objet qui, en termes d'efficacité, n'en vaut pas le coût. Il y a une nécessité de ré-

forme en profondeur du secteur tout entier, qui, elle, vaut la peine de la confrontation. Ce ne sont pas 3 000 policiers qui doivent changer de circonscription, mais 100 000 qui doivent changer de patron.

On doit résolument passer d'un modèle où l'Etat fournissait les bras de la sécurité à un modèle où l'Etat rend possible la sécurité. Les atouts de l'Etat sont dans ses capacités à se projeter en avant, au-delà des contraintes à court terme du marché de la sécurité ou des élus locaux. Il peut favoriser la transmission de savoir penser et savoir faire, ainsi que la culture de la loi en direction des multiples acteurs collectifs de la sécurité, qu'ils soient des entreprises travaillant pour d'autres firmes ou pour des collectivités territoriales.

L'Etat doit s'assurer que les services de sécurité, dont il a hier assuré la mise en place, puissent être remplacés très progressivement par d'autres, ce qui lui confère deux responsabilités essentielles. D'abord que tous puissent consommer cette sécurité : il en va de la cohésion sociale. La régulation publique des marchés privés et locaux de la sécurité doit limiter les inégalités en la matière (et, notamment, s'assurer qu'ils ne soient pas supérieurs à ce que l'organisation actuelle permet). Ensuite, comprendre que lâcher le rôle de pourvoyeur de services, ce n'est nullement renoncer à incarner la loi. La commission supérieure de la déontologie de la sécurité doit être dotée de pouvoirs et de moyens à la hauteur de la tâche. A qui d'autre qu'à l'Etat incomberait-il de s'assurer que les acteurs collectifs de la sécurité travaillent dans le respect des règles de la République et de la démocratie ? A personne.

Sebastian Roché est politologue, chercheur au CNRS, au Centre de recherches sur la politique, l'administration et le territoire (Grenoble).

AU COURRIER DU « MONDE » L'EUROPE ET SES DIPLÔMES

Titulaire depuis juin 1998 du titre européen d'orthophoniste-logopède, délivré à Libramont (Belgique) par un institut d'Etat, je ne peux exercer actuellement ma profession en France, faute de l'homologation nécessaire émanant du ministère de la solidarité et de l'emploi.

Le diplôme de orthophoniste-logopède est entaché de suspicion

devoir constater que la société – dont fait partie l'école – développe majoritairement (quand ce n'est pas encouragement) des valeurs opposées, sans trop d'états d'âme : une compétition de plus en plus rude, un individualisme peu amène, avec, au final, l'exclusion des plus vulnérables. En somme, la solidarité du chacun pour soi et comprenne qui pourra ! En 1986, un inspecteur de l'éducation nationale, Raymond Toraille, soulignait que l'« incivisme des adultes » était le principal obstacle à la restauration de l'éducation civique que tentait déjà à l'époque Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'éducation nationale.

A l'« incivisme » de 1986, on pourrait ajouter le « cynisme » de la fin des années 90 : tout donne à penser que l'insistance à « civiliser » et « moraliser » les jeunes n'est qu'une façon pour l'adulte de demander à sa descendance de conquérir une maturité dont il est lui-même peu capable, voire incapable, tout cela donnant l'image – irréaliste – d'une inversion des rôles traditionnels dévolus à l'éducation : comme si insidieusement on demandait à l'éduqué de devenir l'éducateur, le tout sur fond de République incantatoire.

Trop d'ambiguïtés, de contradictions et, pour tout dire, d'impensé, président à cette politique rantanplan dont chaque nouvel épisode

Aucun jeune n'est notre ennemi

Suite de la première page

Il faudrait mailler nos villes avec des maisons du droit qui ne seraient pas seulement les antennes décentralisées du théâtre pénal, mais aussi les lieux d'expression des conflits. Tous les conflits individuels – nationalité, famille, vandalisme, injure par exemple – ou collectifs, comme l'usage des espaces publics, les rivalités entre groupes, s'exprimeraient au sein de collectifs de médiation composés de professionnels et de bénévoles. La proximité, l'immédiateté de la réponse et le soutien d'un sentiment d'appartenance à une communauté d'intérêts assureraient la crédibilité de cette justice de paix.

L'exécution des sanctions pénales serait soutenue par un réseau local de professionnels et de bénévoles. L'entrée éventuelle en prison se ferait dans une optique de deux responsabilités essentielles. D'abord que tous puissent consommer cette sécurité : il en va de la cohésion sociale. La régulation publique des marchés privés et locaux de la sécurité doit limiter les inégalités en la matière (et, notamment, s'assurer qu'ils ne soient pas supérieurs à ce que l'organisation actuelle permet). Ensuite, comprendre que lâcher le rôle de pourvoyeur de services, ce n'est nullement renoncer à incarner la loi. La commission supérieure de la déontologie de la sécurité doit être dotée de pouvoirs et de moyens à la hauteur de la tâche. A qui d'autre qu'à l'Etat incomberait-il de s'assurer que les acteurs collectifs de la sécurité travaillent dans le respect des règles de la République et de la démocratie ? A personne.

Il faut en finir avec la police d'ordre dont les responsables ont tendance à tenir un discours d'occupation de territoire. La vision militaire des quartiers en fait des zones d'affrontements, de résistances, de reconquêtes permanentes. Ces stratégies sont porteuses de rancœurs, de violences. Cessons ces techniques d'interpellation admissibles pour des individus dangereux, intolérables à l'égard d'enfants. Notre langage a dépassé le domaine de la fermeté pour celui de la violence. Aucun jeune n'est notre ennemi, il est assis à la table du bien commun.

A l'existence d'un noyau dur de délinquance appuyé sur une organisation de groupe, sur les trafics, doit répondre une intelligence policière, à base de renseignements, de procédés scientifiques, d'en-

n'a en somme d'autre avenir que d'annoncer le suivant. Au risque d'accroître le climat actuel de schizophrénie sociale : avec d'un côté des plans, comme autant de rites sociaux et politiques chargés avant tout de rassurer et de donner le sentiment que cette fois on va contrôler la situation (mais qui le croit vraiment ?) et, de l'autre, le mouvement erratique d'une partie grandissante des jeunes, les plus vulnérables, les plus pauvres, qui ne trouvent plus de place dans la société, ni sens à s'y « intégrer », comme on le leur intime. Car la question pour eux serait d'abord de savoir : s'intégrer, pourquoi, et à quoi, au juste, qui vaille la peine de tenter l'aventure ? A quelle promesse réelle les jeunes « violents » peuvent-ils réellement croire ? Est-ce jouer les Cassandra millénaristes que de souligner qu'une question qui n'est pas formulée et traitée n'a aucune chance de recevoir une réponse correcte et de guérir le mal qu'elle prétend traiter ? Pis : elle l'aggrave – logiquement – comme on le voit aujourd'hui : comme une implacable mathématique sociale, que les postures de magiciens matamores et républicains du couple Allègre-Chevènement ne font que souligner !

Bruno Mattei est professeur de philosophie à l'UIUFM de Lille.

quêtes. Cette police existe pour la grande criminalité. Sa mise en œuvre dans les quartiers permettrait d'arrêter les meneurs et laisserait la place à l'exercice d'une police de tranquillité, de paix publique, reconnaissant la primauté des stratégies civiles, préventives des désordres et conflits et insérant son action répressive dans cette action civile à partir de seuils négociés avec les citoyens, les organes de démocratie locale : une petite police, « sans peur ni reproches ».

Troisième suggestion pour cette civilité recherchée : des conseils des familles à l'échelle des quartiers, des villes, organes à vocation tutélaire pour des mineurs en danger pour eux-mêmes ou mettant en danger la sécurité des autres. Ces conseils, composés de représentants institutionnels (éducation, santé, police, élus...) et des membres des familles concernées, auraient en charge une dizaine de mineurs. Ils nommeraient des tuteurs bénévoles ou professionnels assurant un suivi quotidien des mineurs. Ce « bon père de famille » collectif (suivant l'expression du code civil) exercerait des pouvoirs de contrôle, de sanctions sous forme d'interdictions de faire, d'obligation de réparer ou de ne pas faire. Ces conseils seraient sous le contrôle juridique des juges, dans le dessein d'éviter les atteintes aux droits de la personne. Les juges des enfants ne se verraient plus confier que les cas les plus lourds, les plus difficiles.

Réintroduire de la civilité ne s'imagine pas seulement en opposition au droit pénal. La prévention des troubles du bien commun – que ceux-ci surgissent du fait de problèmes d'environnement (bruits), de sécurité dite civile (exemple : incendies domestiques), de santé (problèmes psychiatriques, suicide des jeunes, excès de consommation de produits) – est globale. Devant le développement de ces troubles, on attend des réponses apaisantes d'une société qui ne s'invente pas des ennemis, une société apte à développer un devoir de réciprocité entre les personnes au nom du bien commun. C'est le prix d'une démocratie en sécurité.

Michel Marcus

de crise ! –, l'administration française me met au chômage forcé. Dans le meilleur des cas, j'aurai perdu un an (six mois d'attente, six mois de stage). (...)

La direction générale de la santé bafouise sans complexe, par de retorses manœuvres protectionnistes, certains diplômés européens que la France, qui se veut l'un des pays promoteurs de la construction européenne, a pourtant avalisés.

Anne-Laure Léger Longeville-lès-Metz (Moselle)

Nicolas Tournadre, professeur à l'université Paris-VIII

« Au Tibet, Pékin veut des citoyens totalement sinisés »

Cet universitaire, maître de conférences en linguistique, spécialiste du tibétain, estime que la sinisation de la région n'implique pas forcément la disparition de sa culture ou de sa langue

« Le dalaï-lama parle de génocide culturel au Tibet. Qu'en est-il exactement de la réalité quotidienne des Tibétains ?

– Pour comprendre la société actuelle, si complexe, et ses traumatismes, deux faits sont essentiels : d'une part, la révolution "culturelle", pendant laquelle l'essentiel du patrimoine culturel tibétain a été détruit (monastères, forteresses, livres, etc.) et, d'autre part, la collaboration active d'une partie non négligeable de la population tibétaine avec les autorités chinoises. Depuis le début des années 90, après les ouvertures du début des années 80, le gouvernement a misé sur une sinisation totale de la région autonome du Tibet et des préfectures autonomes tibétaines qui ont été intégrées aux provinces chinoises. Officiellement, le gouvernement de Pékin n'a évidemment pas la volonté d'éliminer la culture tibétaine. Au contraire, dans sa propagande, le gouvernement valorise la culture du « Pays des neiges ». Il n'est même pas certain que l'élimination soit un objectif inavoué : ce que veut le gouvernement chinois, c'est d'abord et avant tout former des citoyens tibétains totalement sinisés.

– Quelles formes prend aujourd'hui une telle politique qui semble tout de même viser à la déculturation ?

– Que les Tibétains préservent leur culture n'est, en fait, pas un problème fondamental pour le gouvernement. Mais ne pas soutenir et ne pas développer la culture tibétaine sur les médias et dans les écoles, c'est contribuer à la faire disparaître. Le résultat de la politique actuelle de sinisation totale est que, dans les villes, les jeunes Tibétains adoptent les coutumes chinoises et convertissent de plus en plus en chinois, perdant progressivement leur langue maternelle.

– Dans beaucoup d'écoles, l'enseignement primaire est encore en tibétain mais dans la plupart des écoles secondaires, l'enseignement est véhiculé en chinois et, à l'université du Tibet, tous les cours sont en chinois, sauf ceux du département de littérature tibétaine. Dans certaines écoles, on trouve des classes réservées aux Han et des classes réservées aux Tibétains. Paradoxalement, de nombreux cadres tibétains payent des pots-de-vin pour que leurs enfants soient admis dans les classes han.

– Dans tous les bureaux, les réunions de travail doivent obligatoirement être en chinois, même si l'assemblée est composée uniquement de Tibétains. Cette politique pourrait, à terme, entraîner la disparition de la langue et donc de la culture tibétaine, qui est pourtant d'une originalité, d'une puissance étonnante et par bien des aspects universelle.

– Du point de vue culturel, cette politique est catastrophique mais ses résultats sont encore accentués par le fait que les Tibétains, qui ont une faculté extraordinaire d'adaptation, prennent l'habitude d'utiliser

de plus en plus les termes chinois même lorsque les termes tibétains existent.

– Les Chinois imposent-ils cette politique de manière unilatérale, ou restent-ils des espaces où la culture tibétaine continue de se développer ?

– Oui. Dans certains domaines, la culture tibétaine et le bouddhisme vajrayana [lamaïque] ont reçu un soutien du gouvernement chinois. Des dictionnaires et des manuels scientifiques en tibétain ont même été réalisés. Même s'ils ne sont jamais utilisés dans les écoles et universités... Depuis le début des années 80, on assiste même à un renouveau de la culture. Il existe plus de trente revues littéraires en tibétain. De nombreux monastères ont été reconstruits. La plupart des festivals religieux et des pèlerinages traditionnels sont de nouveau autorisés. Mais ces quelques points positifs ne représentent qu'une goutte d'eau comparée à la vague de sinisation sans précédent qui déferle sur le Tibet. Les enseignements publics du bouddhisme tibétain sont interdits. Le nombre et l'âge des moines ou des nonnes dans les monastères sont soumis à des restrictions sévères. Le Parti communiste organise des "stages de rééducation" politique et de lutte contre le séparatisme dans tous les monastères importants.

– Quels que soient les points de vue sur les relations politiques entre le Tibet et la Chine, il reste un fait incontestable : avant 1950, les Han représentaient moins de 5 % de la population totale de la région autonome et les Tibétains, plus de 95 % de la population, ignoraient totalement la langue chinoise ; à l'heure actuelle, les Tibétains sont devenus minoritaires dans certains endroits.

– Comment les autorités enseignent-elles l'histoire du Tibet aux Tibétains ?

– L'histoire enseignée correspond à la vision du Parti communiste chinois, à la pensée de Mao et de Deng Xiaoping. C'est une histoire chinoise, largement réécrite, qui ne se soucie des dynasties tibétaines, ou du pouvoir des dalaï-lamas, que dans la mesure où elles peuvent être liées à celles des empereurs de



DESSIN : DANIEL MAJA

Chine. Dans cette optique, l'ancien régime des dalaï-lamas est considéré comme féodal et négatif, parfois à juste titre : dans cette société théocratique et aristocratique, certains groupes socioprofessionnels comme les forgerons, les bouchers et les dépeceurs de cadavres subissaient un véritable ostracisme.

– La société traditionnelle méritait sûrement des critiques, mais elle avait aussi des aspects positifs. Certaines familles tibétaines transmettent aujourd'hui une autre histoire, beaucoup plus douloureuse : celle de l'arrivée des troupes chinoises et de la révolution "culturelle" qui ont modifié de façon radi-

cale leur mode de vie. Bien sûr, il y avait aussi des communistes tibétains qui se sont même enrôlés dans l'"armée de libération" en 1950, mais la majeure partie de la population, notamment les paysans et les nomades, ignorait tout du communisme. Tout le monde a vite déchanté. L'histoire officielle n'enseigne ni la destruction des monastères, des forteresses, du patrimoine culturel tibétain, ni la souffrance de la population.

– Qu'en est-il de l'identité tibétaine après le morcellement du grand Tibet originel sous les Mandchous puis sous les communistes chinois ?

– A l'heure actuelle, les Tibétains se définissent souvent par rapport aux circonscriptions administratives mises en place par les autorités chinoises. Traditionnellement, les Tibétains qui parlent des dialectes assez différents (ne permettant pas toujours d'intercompréhension) se définissent d'abord par leur appartenance à une région, voire à un village natal. A moins de 100 kilomètres de la capitale, certains éleveurs nomades disent encore aujourd'hui : "Je descends au Tibet" – phö – en désignant par ce terme uniquement les basses vallées du Tibet central !

– Le sentiment d'unité nationale n'existait pas avant l'arrivée des communistes chinois. On partageait une même religion, un ensemble de coutumes, une langue écrite mais l'idée de nation tibétaine était pratiquement inconnue (ou plutôt perdue car elle avait existé à l'époque des rois tibétains). Paradoxalement, les communistes chinois ont largement contribué à l'affirmation du sentiment national des Tibétains. D'une part, ils ont adopté officiellement le terme phörik "ethnie tibétaine" (zangzu en chinois) qui désigne l'ensemble des Tibétains quelle que soit leur région d'origine. D'autre part, en coexistant avec les Han et d'autres peuples (Hui, Ouïghour, etc.), les Tibétains ont progressivement pris conscience de leur spécificité ethnoculturelle. Le sentiment identitaire est maintenant bien ancré.

B. P.

Un familier du « pays des neiges »

NICOLAS TOURNADRE est né à Paris en 1959 dans une famille d'enseignants. A l'âge de vingt ans, il a commencé à voyager tout en poursuivant des études, avec un goût marqué pour l'éclectisme. Il a étudié la linguistique, le russe et la littérature comparée au Canada (Ottawa), à Toulouse, à Paris (Sorbonne) et en Union soviétique (Kiev).

A partir de 1986, il a rédigé un DEA (diplôme d'études approfondies) puis une thèse sous la direction de Claude Hagège, consacrée à la langue tibétaine. Il a effectué de nombreux séjours sur le haut plateau tibétain, au Ladakh, région culturellement tibétaine du nord de l'Inde, au Bhoutan, mais surtout en région autonome du Tibet, en Chine, où il a



NICOLAS TOURNADRE

séjourné environ deux ans. Nicolas Tournadre se veut à la fois « cosmopolite » et polyglotte. Outre le français, il parle le russe, l'anglais, l'espagnol, le tibétain, le portugais, le polonais, l'italien, le chinois et possède un niveau de base en hébreu et en suédois. Il est aujourd'hui maître de conférences en linguistique à l'université Paris-VIII et enseigne le tibétain à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco).

Auteur de nombreux articles et de plusieurs livres, il vient de publier un manuel de tibétain standard aux éditions L'Asiatheque (Paris).

de plusieurs livres, il vient de publier un manuel de tibétain standard aux éditions L'Asiatheque (Paris).

Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, au « Grand Jury RTL-"Le Monde"-LCI »

« Les enseignants vont retrouver la place centrale qu'ils doivent avoir dans la société »

« Quel est l'état d'esprit des enseignants, selon vous, après dix-neuf mois de votre action au ministère de l'éducation nationale ?

– Quand on réforme, on rencontre des oppositions. Il y a une résistance innée à la réforme. Tout le monde est partisan de la réforme du voisin... Mais je crois que, dans les réformes qui vont se faire, tout le monde sera gagnant. L'élève, d'abord, qui est au centre du dispositif éducatif ; et puis les enseignants, car ce qui est en train de se modifier, c'est la manière d'enseigner, mais aussi qu'ils aient plus de liberté pour enseigner et plus de temps. Le métier d'enseignant, aujourd'hui, est plus difficile qu'hier. Les classes sont plus difficiles ; le fait est qu'il y a une agressivité ambiante, dans la société dans laquelle nous vivons, qui rejaille sur l'enseignant.

– Je crois, en outre, que, dans ce métier, c'est un peu comme dans la recherche scientifique : il y a trente ou quarante ans, c'était un acte individuel ; aujourd'hui, c'est un travail d'équipe ; de plus en plus, de

main, l'enseignant sera, à l'école, un coordinateur d'équipe. Au lycée, il travaillera avec ses collègues, parce que les frontières des disciplines s'estompent. C'est ainsi que les enseignants remédieront au fait qu'ils sont un peu isolés et qu'ils se sentent, parfois, menacés par les changements.

– Est-ce que vous n'avez pas contribué, par vos déclarations, à les inquiéter ?

– J'ai dit des choses, sur des dysfonctionnements de l'éducation nationale, qui ont été tronquées et amplifiées. Je n'ai jamais attaqué les enseignants ! L'absentéisme existe dans l'éducation nationale, et nous venons de le réduire. Nous avons dit : pas de classes sans enseignant ! Aujourd'hui, il n'y en a plus que 2,5 %. L'absentéisme, je l'ai expliqué, ne venait qu'en partie des enseignants. Ce problème est en cours de solution, sans qu'on mette en cause l'absentéisme individuel des enseignants.

– Il y a eu l'affaire des heures supplémentaires, qui a aussi donné aux enseignants l'impression

d'être "dans le collimateur"...

– Il y a eu des fuites sur un rapport de la Cour des comptes, qui expliquait que ces heures supplémentaires étaient indûment payées. On allait se les faire enlever. Au lieu de cela, on a pris les devants, on a récupéré ces heures supplémentaires, on a créé 1 500 postes de professeur, 20 000 emplois-jeunes. Est-ce que vous croyez que ce n'était pas de bonne gestion de ma part de faire cela ?

– Alors, que cela ait été mal compris, je suis d'accord ; que je l'aie mal expliqué, je suis d'accord. Si vous voulez dire que cela a eu un effet désastreux, je suis d'accord. Si vous voulez me faire dire que j'avais mal évalué l'effet que cela aurait sur les professeurs de classes préparatoires, je suis d'accord aussi.

– Lorsqu'on s'attaque à des habitudes, les gens sont craintifs parce qu'ils ont peur de perdre ce qu'ils ont et de ne pas s'y retrouver. Ce que je leur dis, c'est qu'ils s'y re-

trouveront. Ces dernières années, ils ont perdu la place qu'ils doivent avoir dans la société française, une place centrale. Eh bien, cette place, ils vont la retrouver. Ils la retrouvent déjà, car depuis combien de temps n'y avait-il pas eu de débats centraux sur l'école ?

– Moi, je veux que les enseignants redeviennent le centre, mais je veux que, pour cela, l'école publique soit impeccable. Je pense que nous avons une école qui peut devenir la meilleure du monde. Vous savez, le ricanement, on l'a vu dans le milieu sportif aussi, avant un certain nombre d'échecs, pour dénigrer nos affaires. Moi, je crois qu'on peut avoir la meilleure école publique. Je suis attaché à l'école de la République...

– Vous êtes l'Aimé Jacquet de l'éducation nationale ?

– J'espère l'être...

– Ce qui inquiète les enseignants, n'est-ce pas de voir cette part essentielle de métier qu'est la transmission du savoir se réduire au profit d'autres tâches ?

– Il y a trente ans, dans les lycées,

il y avait huit heures de cours de moins, par semaine, qu'aujourd'hui. Je pense que l'accroissement des heures de cours et des programmes conduit à déstructurer. Je suis pour un enseignement plus rigoureux, et non pas plus laxiste. Je suis pour un enseignement plus exigeant ; mais je suis contre l'enseignement mou, dans lequel il y a des programmes immenses, qu'on ne connaît pas bien, qu'on connaît à peu près. Je pense que l'à-peu-près est la calamité de notre société. Il faut être basé sur des repères durs, qu'on sait bien, qu'on maîtrise bien et intellectuellement qu'on pratique bien.

– La question des programmes inquiète beaucoup d'enseignants. Ceux de philosophie, par exemple, s'interrogent sur l'avenir de leur discipline ; Luc Ferry, président du Conseil national des programmes...

– Les opinions personnelles de Luc Ferry, qui est un philosophe, lui appartiennent. Je crois qu'il souhaite qu'on n'ait pas seulement de la philosophie "crue", mais qu'on

– Quel est le degré d'acculturation des jeunes qui sont nés sous le communisme ?

– Dans les quelques villes importantes du Tibet, les jeunes Tibétains assimilent souvent la culture du "Pays des neiges" à une culture de campagnard, de péquenaud. Ces jeunes-là préfèrent jouer au majong, aller danser au karaoké et parler chinois entre eux : une langue plus prestigieuse ! Dans les zones rurales, la situation est radicalement différente. Les paysans et les éleveurs nomades continuent à être élevés dans la culture tibétaine et sont en général fiers d'être Tibétains. Leur vêtement en laine ou en peau de mouton, leur alimentation ou leur mode de vie sont en général traditionnels. Leur connaissance du chinois est souvent rudimentaire voire nulle. Là où vivent les éleveurs nomades à plus de quatre mille mètres d'altitude, la présence chinoise est très rare. Lorsque ces jeunes descendent dans les villes, comme Lhassa, Shigatse, Tsetang, Bayi, ils se sentent vraiment étrangers.

– Comment voyez-vous l'avenir ? Pensez-vous que le processus déclenché aujourd'hui quant à la politique de sinisation – linguistique et culturelle – du Tibet soit irrémédiable ?

– La politique linguistique actuelle menée au Tibet est, bien sûr, désastreuse et elle peut faire encore beaucoup de tort à la langue et à la culture tibétaines, mais elle n'est pas en mesure de l'éradiquer, car on ne fait pas disparaître si facilement une langue littéraire ayant mille trois cents ans d'existence !

– Pour l'heure, la primauté totale du chinois dans l'éducation et sur les médias a pour conséquence de scinder la société tibétaine en deux groupes : d'une part, la population urbaine, en général très sinisée et qui a accès à l'éducation secondaire, voire supérieure ; d'autre part, les paysans et les éleveurs nomades (environ 80 % de la population) qui ne parlent guère que le tibétain et n'ont donc pas le même accès à l'éducation. Dans les zones d'éleveurs nomades où l'analphabétisme, total ou partiel, s'élève à 90 % – la moyenne sur l'ensemble de la région autonome étant, officiellement, de 73 % – le gouvernement prévoit pour l'an 2000 de mettre en place un cursus de deux ans d'école primaire obligatoire...

– La seule façon de sortir de l'impasse actuelle serait de réaliser un système éducatif réellement bilingue tibétain-chinois et d'accorder au tibétain une place importante sur tous les médias de la région autonome et des préfectures autonomes tibétaines incluses dans les provinces du Qinghai, Sichuan, Gansu, Yunnan. Le développement de la culture chinoise au Tibet ne devrait donc pas forcément impliquer la disparition de la culture tibétaine, qui fait partie du patrimoine de l'humanité. »

Propos recueillis à Paris par Bruno Philip

parle aussi de l'histoire des idées. Si l'on veut parler de l'amour, de la mort, de la responsabilité, de la justice, il faut avoir une connaissance de l'évolution des idées sur ces sujets. Je ne crois pas qu'il veuille substituer l'histoire des idées à la philosophie.

– Les enseignants s'interrogent aussi sur les moyens...

– Je voudrais vous donner une information : en 1998, le pouvoir d'achat des Français a augmenté de 2,5 %, mais celui des enseignants a augmenté de 3,8 %, parce qu'il y a eu la revalorisation Jospin de 1989 qui est entrée en ligne de compte, plus la revalorisation Zuccarelli de février 1998. Donc, les enseignants n'ont pas été maltraités dans le système. Deuxièmement, nous sommes dans une décroissance démographique. Or, nous maintenons les moyens, ce qui veut dire que nous les accroissons. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

M. Samaranch doit partir

CONTRAIREMENT à ce que croit, ou feint de croire, Juan Antonio Samaranch, le scandale qui ébranle le Comité international olympique (CIO) ne s'est pas éteint ce week-end à Lausanne. Sanctionner une dizaine de délégués de l'Assemblée, suspects de corruption dans l'attribution des Jeux olympiques d'hiver de 2002 à Salt Lake City (Etats-Unis), ne suffira pas à stopper l'avalanche qui commence à rouler. Déjà les conditions de désignation de bien d'autres villes olympiques sont frappées du sceau du soupçon. Comme pour le dopage dans les courses cyclistes, dont tout le monde, dans le milieu, connaissait l'existence, chacun sait bien que les JO s'achètent.

Après la capitale de l'Utah, pourtant austère cité mormone, le jour viendra où on apprendra comment Nagano, Atlanta, Sydney, bien d'autres villes encore, ont dû corrompre pour épouser l'idéal de pureté olympique. De ce triste paradoxe, le CIO d'aujourd'hui ne pourra sortir que détruit. Quant aux villes battues dans une compétition biaisée, qui ont payé elles aussi, bien sûr, mais pas assez ou alors aux mauvais interlocuteurs, elles vont réclamer réparation, arguant que les dés sont désormais officiellement pipés. L'affaire n'en est donc qu'aux prémices. Le vrai nauséux reste encore à exhumé.

Le président Samaranch n'a rien réglé, dimanche 24 janvier, à Lausanne, capitale de l'olympisme et qui commence à le regretter. Et rien ne le sera tant qu'il continuera de présider aux destinées d'un mouvement qui, depuis sa création, prêche la pureté du sport.

L'ancien ministre de Franco doit partir. D'abord parce que, déjà incapable de régler avec clarté le problème du dopage, il sera lui-même la cible de nouvelles attaques qui commencent à se faire jour. Ensuite parce que l'organisation du mouvement olympique doit être reconsidérée de fond en comble, au moment où elle brasse des sommes d'argent chaque année plus monstrueuses qui ont transformé son esprit même. Héritier d'une autre époque, Juan Antonio Samaranch ne peut être l'homme qui mènera une telle révolution.

Ni lui ni d'ailleurs ses successeurs plus ou moins désignés et qui déjà pointent au portillon. Le Canadien Richard « Dick » Pound, officieux représentant de la sphère anglophone, est celui qui a géré jusqu'à présent, dans une opacité qu'on lui reproche, la manne des droits de retransmission télévisée. Quant au Français Jean-Claude Killy, porte-drapeau des pays francophones, c'est un handicapé par son activité d'employé de Coca-Cola, dont les intérêts ne sont pas médiocres dans l'olympisme.

La refonte générale du mouvement olympique ne se fera qu'avec des femmes et des hommes neufs et probes, dans une organisation nouvelle qui reste à inventer. L'argent et le dopage sabotent l'idée du sport qui a prévalu depuis un siècle et le décrédibilisent. C'est à partir de cette constatation d'évidence qu'il faut désormais définir avec clarté et transparence ce que sera l'idéal olympique du XXI^e siècle. Et cela, Juan Antonio Samaranch et son équipe, par lui nommée, n'en sont plus capables.

Une amnistie pour réconcilier les Allemands ?

« L'AMNISTIE n'est pas l'amnésie. » Dix ans après la chute du mur de Berlin, Lothar de Maizière, chef du gouvernement de transition chrétien-démocrate (CDU) de RDA juste avant la réunification, a demandé, début janvier, que l'on cesse de poursuivre pénalement les crimes commis sous et par la dictature communiste. Il rejoignait ainsi le social-démocrate (SPD) Friedrich Schorlemmer, membre des Mouvements citoyens de RDA. Ce faisant, les deux hommes se sont immiscés dans un débat habituellement réservé aux ex-communistes du PDS, héritier du SED, le Parti communiste de RDA, qui comptent déposer au Bundestag un projet d'amnistie.

Le débat n'arrive-t-il pas trop tard ? 98 % des 22 500 procédures judiciaires ouvertes depuis 1990 sont closes ; les crimes passibles de cinq ans de prison seront prescrits le 2 octobre 2000, veille du dixième anniversaire de la réunification ; les procès des dirigeants du régime sont achevés, à l'exception de celui d'Egon Krenz, éphémère successeur d'Erich Honecker,

condamné en 1997 à six ans et demi de prison mais qui a fait appel.

Ces procès ont certes laissé un goût d'amertume : Erich Honecker a vu le sien interrompu pour raisons de santé, et il est mort en exil au Chili en 1994 ; le patron de la police secrète, Erich Mielke, a été condamné pour le meurtre de deux policiers commis... en 1931, mais son procès, en tant que chef de la Stasi, a été lui aussi interrompu pour raisons de santé ; les espions n'ont pas été amnistiés, ce qui a permis au chef des services secrets, Markus Wolf, de dénoncer lors de sa condamnation « une justice de vainqueurs ». Mais la justice a été, dans l'ensemble, relativement clémente. Deux cent onze personnes ont été condamnées, et seules vingt et une ont effectué ou effectuent une peine de prison ; la plupart des condamnés sont aujourd'hui libres ou en semi-liberté.

Essentiellement symbolique, l'idée d'amnistie provoque un tollé à Bonn et dans la population, où l'on pense aux victimes, en particulier aux neuf cents Allemands tués en tentant de franchir le mur.

« Nous, les Verts, avons été la première génération à demander des comptes à nos parents pour leur attitude sous le nazisme. Nous nous opposerons fermement à une demande d'amnistie. Ce serait une gifle, une provocation pour les victimes », déclare Rezzo Schlauch, patron des Verts au Bundestag. Angela Merkel, secrétaire général de la CDU, originaire de l'ex-RDA, juge que l'absolution demandée par le PDS « est une mesure clientéliste, aux dépens de tous ceux qui ont souffert » de l'injustice du régime.

Le PDS persiste à vouloir blanchir Egon Krenz, car « c'est grâce à lui qu'il n'y a pas eu d'intervention armée lors de la chute du mur », estime un militant de Magdebourg. Plus généralement, le parti juge que la RFA, depuis la réunification, se comporte en vainqueur à l'égard des Länder de l'Est. Les ex-communistes, qui ont recueilli 21,6 % des voix dans l'ex-RDA lors des élections législatives, jouent sur cette corde pour fédérer les aigris de la réunification.

EXPLIQUER LE SYSTÈME RDA

Lothar de Maizière, lui, estime que la procédure pénale est désormais inadéquate. « Nous avons cru que le travail moral sur l'histoire de la RDA pourrait se faire en utilisant la procédure pénale. C'est un échec », déclarait-il début janvier au quotidien *Tageszeitung*. Ainsi Günther Mittag, responsable économique du SED, a seulement été poursuivi dans une sombre affaire d'abus de confiance, alors qu'il « a ruiné toute une économie ». Mais cela n'est pas pénalement répréhensible. Une amnistie permettrait aux acteurs de l'époque de parler librement. « Si nous ne voulons pas qu'un système comme la RDA se répète, nous devons analyser comment le système était construit. Les mieux placés pour nous l'enseigner sont des gens comme Markus Wolf. Mais tant qu'il encourra des poursuites pénales, il se taira », constate M. de Maizière.

« La recherche des coupables entrave la recherche de la vérité », résume Reinhard Höppner, ministre-président (SPD) de Saxe-Anhalt, qui aurait souhaité que l'Allemagne accorde des remises de peine à ceux qui témoignaient comme en Afrique du Sud.

Le deuxième enjeu est de réintégrer une partie au moins des élites de l'ex-RDA, balayées par la révolution. Comme l'ex-RFA avait ses propres forces, venues diriger les nouveaux Länder, l'Allemagne réunifiée a fait table rase à l'Est, sans vraiment se soucier de savoir qui était réformateur ou gorbachevien. Le nombre dérisoire des condamnations rapporté aux pro-

cedures engagées (moins de 1 %) ne fait que témoigner, selon le PDS, de l'acharnement de la justice sur les citoyens de l'ex-RDA. « Parmi les membres du SED, il y en avait beaucoup qui étaient motivés et intéressés à reconstruire le pays. On a gaspillé beaucoup de compétences de l'Est », déplore M. Höppner, qui demande que l'on donne une seconde chance aux personnes chassées de la fonction publique parce qu'elles avaient travaillé pour la Stasi : « On ne peut pas être puni pour l'éternité. »

ÉGALITÉ DES CHANCES

Avoir travaillé pour la Stasi est un crime quasi imprescriptible : lorsqu'un homme politique est élu ou qu'une administration embauche un fonctionnaire, les archives de la Stasi sont consultées, pour vérifier qu'il n'était pas un informateur de la police secrète ; normalement, l'autorité Gauck, qui gère les fameuses archives, ne doit pas donner d'informations antérieures à 1975, année de la conférence d'Helsinki. La loi prévoit que les dossiers pourront être consultés jusqu'en 2007, mais dans le Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale, où le PDS participe à un gouvernement avec le SPD depuis l'automne, il a été décidé de ne plus consulter systématiquement les archives en question.

Troisième enjeu de l'amnistie : faire disparaître le sentiment des Allemands de l'Est qu'ils sont des citoyens de « deuxième classe », sentiment qui se renforce de nouveau depuis quelques années avec la montée du chômage et les déceptions de la réunification. « L'amnistie serait un geste politique qui contribuerait à un changement de climat », estime Jürgen Reents, porte-parole des députés PDS. « La RDA est réduite à la Stasi et au SED. Les gens sont exclus du simple fait qu'ils ont vécu en RDA », raconte Angela Marquardt, punkette de vingt-sept ans et députée PDS au Bundestag. Mais l'amnistie n'y changera rien, selon Wolfgang Thierse (SPD), président du Bundestag, originaire de RDA : « Une loi qui dans les faits ne servirait qu'à deux cents personnes n'aurait aujourd'hui pas plus d'effet qu'un placebo », explique au magazine *Der Spiegel* M. Thierse. Celui qui veut encourager l'unité intérieure doit faire autre chose : créer une véritable égalité des chances pour les Allemands de l'Est. Cela va des emplois et des places d'apprentissage aux chances de carrière dans l'administration, l'économie, la science. Avant tout : ne pas confondre les citoyens de RDA avec les coupables. »

Arnaud Leparmentier

Idéal fou (1) par Boucq



François Boucq a été le lauréat du grand prix du Festival d'Angoulême 1998. Il est le président de l'édition 1999, qui aura lieu du 27 au 31 janvier.

Le particularisme provençal de la CGT

DEPUIS le 10 novembre, les établissements SNCF du Sud-Est ont connu quatre mouvements de grève qui, ensemble, ont perturbé le trafic durant trente-trois jours ! De leur côté, les associations d'usagers ont comptabilisé cinquante-trois jours de grève en 1998. Plus d'un jour sur sept ! 1999 commence comme 1998 s'était terminée : les cheminots provençaux ont mis fin, mercredi 20 janvier, à un conflit qui, durant six jours, a fortement perturbé le trafic régional. Cette première grève de l'année pourrait néanmoins marquer un virage dans les relations mouvementées entre la direction et les syndicats.

Le relevé de conclusions jette, en effet, les bases de « nouvelles règles de conduite » en cas de conflit. Jusqu'à présent, à Marseille, le délai de cinq jours du préavis de grève n'a jamais été mis à profit pour tenter de trouver un accord mais sert à organiser un trafic ferroviaire minimum. « Chacun montre ses forces, et il faut aller au deuxième jour de grève pour dialoguer. C'est aberrant », déplore Bernard Isnardon, délégué régional SUD-Rail, tout prêt à reconnaître qu'« il y a autant de responsabilités d'un côté que de l'autre ». Dans cette analyse, il est rejoint par Pierre Izard, directeur régional de la SNCF, décidé à modifier la culture d'entreprise : « Nous sommes dans une logique d'affrontement qu'il faut transformer en logique de négociation car, dans le Sud-Est, le moindre grippage se transforme en blocage pour les voyageurs. »

Pour la première fois, les syndicats et la direction ont donc décidé d'évoquer les attentes que les uns

ont des autres. « Il n'y a pas une entreprise où on trouve autant d'instances paritaires mais où le dialogue social est aussi pauvre », observe un cheminot. Pour quelles raisons, le réseau ferroviaire du Sud-Est est-il si affecté par les conflits ? Jean-Marc Coppola, responsable régional de la CGT à la SNCF jusqu'en 1996 avant d'occuper le poste de secrétaire fédéral du PCF des Bouches-du-Rhône et d'être élu en mars 1998 conseiller régional, dément que la CGT ait choisi Marseille comme laboratoire de luttes sociales : « Il n'y a pas ici de stratégie avant-gardiste. »

CAPACITÉ DE MOBILISATION

Le taux de syndicalisation chez les 9 000 cheminots de Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 38 %, bien supérieur à celui de la région parisienne, par exemple. Aux différentes élections professionnelles, la CGT obtient 56 % des voix. Issu de la SNCF, Gilles Marcel, secrétaire de l'union départementale CFDT, s'avoue « toujours surpris de la capacité de mobilisation de la CGT à Marseille ». Selon lui, les syndicalistes cheminots ont une grande faculté à être à l'écoute des préoccupations de la base et, dans l'autre sens, les cheminots qui, pour ce qu'il connaît d'eux, sont plus proches de Bernard Tapie et de l'OM que clairement politisés, intègrent le discours pur et dur de la CGT.

Loin d'être propre aux cheminots, la puissance cégétiste s'apparente à une spécificité sociale marseillaise que l'on retrouve dans d'autres secteurs. On pense bien sûr à la filière maritime et por-

tuaire. Depuis la fermeture des chantiers navals de La Ciotat, quelques dizaines d'irréductibles mènent un combat syndical désespéré qui se traduit par des actions plus ou moins spectaculaires. Autre fief : La Poste. Les Marseillais gardent en mémoire la grève de la poste Colbert, en centre-ville, au printemps 1995. Elle avait duré cent seize jours. Alors que le pacte charbonnier signé en 1996 semble avalisé dans les faits par la majorité des mineurs à Gardanne, les « gueules noires » ont encore fait la démonstration de leur colère en interdisant l'alimentation de la centrale thermique par du charbon étranger. Depuis quelques années, la CGT a trouvé un nouveau terrain d'implantation : au seuil de chaque hiver, le comité des chômeurs et précaires, mené par Charles Hoareau, fait descendre

dix à quinze mille sans-emploi sur la Canebière pour réclamer une prime de Noël.

OPPOSITION A ROBERT HUE

Le caractère latin, la fierté marseillaise, le goût de l'affrontement d'idées et de la politique sont régulièrement présentés comme les ferments de conflits souvent durs et massifs. Opposée sans l'avouer à la ligne du secrétaire général du PCF, Robert Hue, la CGT des Bouches-du-Rhône s'illustre par une virulence à l'égard de la politique gouvernementale. Lors d'une visite à Marseille, en juillet 1997, la ministre communiste de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, avait été retenue par les anciens ouvriers des chantiers navals de La Ciotat avant d'être bruyamment accueillie par les salariés d'une entreprise marseillaise de réparation navale en difficulté.

Il y a aussi des racines historiques à cette effervescence sociale et à ces conflits à répétition. En 1947, les grèves insurrectionnelles qui avaient secoué la France avaient pris naissance à Marseille avant de faire tache d'huile.

Cette histoire porte toujours les cheminots provençaux et les cégétistes marseillais. Ils devraient le rappeler à Bernard Thibault lors du congrès de la CGT qui s'ouvre dimanche 31 janvier. En accédant au poste de secrétaire général de la confédération, celui-ci ne pourra pas oublier qu'il restera, tout au sud du pays, un bastion d'irréductibles contestataires à la nouvelle ligne qu'il veut symboliser.

Luc Leroux

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directeur, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Roynette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ;

Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pfalloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesoune (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,

Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,

Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le choix des électeurs japonais

SUCCÈS éclatant de la droite, effondrement des modérés et en particulier des socialistes, progrès très nets du communisme : tels sont les principaux résultats des élections générales qui ont eu lieu au Japon le 23 janvier pour le renouvellement de la Chambre basse. Ils assurent au Parti libéral une majorité absolue et permettent au Japon de sortir d'une période d'instabilité politique qui lui a valu en quatre ans trois élections générales et cinq crises ministérielles.

Mais la première expérience du régime parlementaire n'est pas faite pour permettre de faire fond sur une opinion japonaise encore incertaine et flottante puisqu'elle a voté pour le centre en avril 1946, s'est lancée avec enthousiasme derrière le Parti socialiste en avril 1947, et s'est retournée cette fois-ci vers les partis extrêmes. A l'automne 1948 éclataient plusieurs

scandales financiers sensationnels, qui révélaient la corruption des milieux parlementaires : de nombreux personnages appartenant aux partis socialiste et démocrate s'y trouvaient impliqués, et le premier ministre lui-même était arrêté. Le Parti libéral, le plus à droite dans le Parlement japonais, était resté à peu près pur dans cette corruption générale : la désaffection des électeurs pour le centre lui vaut aujourd'hui sa victoire.

On ne saurait dire que cette nouvelle droite japonaise représente une résurrection du Japon d'avant-guerre. Le Japon, d'après tous les observateurs, n'entend pas revenir en arrière : il a trop profondément souffert de l'aventure militariste et reste persuadé que sa meilleure chance est de collaborer avec les occupants.

(26 janvier 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30

Index et microfiches du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

TEMPS DE TRAVAIL Les cinq fédérations syndicales et la direction d'EDF-GDF devaient signer, lundi 25 janvier, un accord sur la réduction du temps de travail permettant la

création nette dans l'entreprise de 4 000 emplois. ● **TROIS ORGANISATIONS** refusaient de signer l'accord salarial lié à celui sur les 35 heures. ● **BRUNO LÉCHEVIN**, secrétaire fédé-

ral de la CFDT Chimie-Energie, se félicite de l'unité retrouvée avec la CGT. ● **IL SOULIGNE** toutefois qu'« après la guerre, les agressions physiques, les campagnes de désinformation »,

il faut reconstruire le dialogue social. ● **IL JUSTIFIE** aussi les aides supplémentaires de l'Etat de 600 millions de francs à l'entreprise publique, qui ne sont pas « incitatives » mais

« structurelles ». ● **IL CONSIDÈRE** par ailleurs que l'arrivée de la concurrence dans le domaine de l'énergie va faire d'EDF-GDF « une entreprise comme les autres ».

La CFDT se félicite de l'unité syndicale retrouvée chez EDF-GDF

L'accord sur les 35 heures devait être signé par tous les syndicats, lundi 25 janvier. Bruno Léchevin, secrétaire fédéral de la CFDT chimie-énergie, deuxième syndicat dans les deux entreprises, affirme au « Monde » que ce texte leur permettra d'affronter la concurrence

« **Lundi 25 janvier, les cinq fédérations syndicales et la direction d'EDF-GDF devaient signer un accord sur la réduction du temps de travail permettant la création nette de 4 000 emplois. Comment, à la CFDT, analysez-vous cette unité retrouvée, une première depuis 1982 ?**

– Le fait que cinq fédérations syndicales dans les industries électriques et gazières choisissent de signer ensemble un accord d'importance est un événement significatif dans les relations sociales tumultueuses de ce pays et particulièrement dans ce secteur. Qui aurait pu croire qu'une telle unité serait possible voici seulement six mois ? Cet accord prolonge celui du 31 janvier 1997, signé par la CFDT, la CFTC et la CGC, qui avait initié la réduction du temps de travail à 32 heures. Il avait alors été combattu par FO et, surtout, par la CGT, organisation

même temps l'évolution des salaires, la réduction du temps de travail, l'organisation dans les deux entreprises et l'emploi.

– **Le texte prône aussi la modulation salariale. N'est-ce pas contradictoire, pour un syndicat, de défendre cette idée ?**

– Absolument pas. Je pense que c'est parce que la CFDT s'engage sur l'ensemble de l'accord, y compris sur son équilibre économique, que nous pourrions peser de tout notre poids pour que l'entreprise ne fasse pas de la productivité sur le dos de l'emploi et ne puisse pas faire n'importe quoi sur d'autres paramètres que nous ne maîtriserions pas mais sur lesquels on peut faire beaucoup de gains de productivité. Comme par hasard, pour débloquer les négociations, les directions se sont engagées à trouver des gains, hors main d'œuvre supplémentaire, à hauteur de 600 millions de francs (91 millions d'euros) sur trois ans.

– **N'allez-vous pas être soupçonné de vouloir cogérer l'entreprise ?**

– La force d'un contrat tient si l'ensemble des signataires assume la totalité de ses termes. Nous avons une responsabilité commune. Il ne peut y avoir les paragraphes de la direction, une partie pour le syndicat majoritaire et le reste pour d'autres organisations syndicales. L'ensemble du texte doit être assumé pleinement par tous les signataires. Si nous n'y veillons pas, nous ne serons plus des acteurs de la transformation économique et sociale. La tentation est grande, pour une direction, de penser la stratégie et les grands enjeux et de laisser aux syndicats les 35 heures et l'accompagnement social. Nous ne demandons pas de diriger l'entreprise, mais de participer à sa transformation. Pour qu'un accord puisse vivre, il faut qu'il soit socialement acceptable, économiquement viable, tant en interne qu'en externe. Toute cette construction a été difficile.

– **En externe, les critiques sont vives, la réduction du temps de travail est présentée comme un coup politique du gouvernement qui sera financé par les contribuables. Qu'en pensez-vous ?**

– L'accord est critiqué par les libéraux, qui considèrent toujours comme suspect ce qui se passe dans les entreprises publiques. Ils pensent que la réduction du temps de travail ne peut pas être un outil de transformation et de modernisation des entreprises. Sur l'accord EDF-GDF, leur seul angle d'attaque, ce sont les fameuses aides de l'Etat de 600 millions de francs. Ce ne sont pas des aides incitatives. Elles font partie des aides structurelles, comme la réduction des charges, qui seront définies dans la deuxième loi sur les 35 heures à l'automne. EDF et GDF devraient en bénéficier, comme n'importe quelle autre firme.

» Les opposants devraient plutôt réfléchir aux raisons qui poussent des entreprises publiques, où le personnel bénéficie

de la garantie de l'emploi, à s'organiser différemment, et à rajeunir leurs effectifs. Le passage aux 32 heures offre ce double avantage. Or les deux entreprises confrontées à un vieillissement important de leurs personnels anticipent là un nombre massif d'embauches. Ce n'est pas de la démagogie. Personne n'y trouve à redire quand cela se passe chez Peugeot.

» L'image d'entreprise de nantis, reposant sur un monopole, est révolue. Les salariés ont pris conscience qu'EDF-GDF ne sont plus inattaquables. Avec l'arrivée de la concurrence, nous serons

confrontés à des problèmes d'entreprises comme les autres. Il nous faut réagir.

– **Combien de temps faudra-t-il pour passer de la simple mesure politique à la réussite économique ?**

– J'ai toujours pensé que, pour qu'un accord vive non seulement au niveau des appareils nationaux mais au niveau local, il vaut mieux qu'il soit soutenu par l'ensemble des syndicats. C'est le cas. Ce texte n'a de sens que s'il se met en œuvre dans les 200 centres répartis sur le territoire. Pour que ce ne soit pas un simple affichage poli-

tique avec passage aux 35 heures, il faudra du temps pour que les salariés soient associés. Ces unités ont jusqu'au 1^{er} octobre pour le faire. Il ne faut pas se précipiter.

– **Cela sera-t-il suffisant pour que les syndicats au niveau local se réconcilient et travaillent ensemble ?**

– Compte tenu de ce qui s'était passé sur le terrain depuis 1997, j'avais des appréhensions quant à la réaction des militants locaux à l'annonce d'un rapprochement avec la CGT. Après la guerre, les agressions physiques, les campagnes de désinformation, il nous

faut reconstruire le dialogue social, y compris entre nous. Après avoir présenté le contenu de l'accord aux militants, j'ai ressenti une certaine fierté des équipes CFDT de se voir rejointes par la CGT. Ils sont soulagés, car nous avons maintenant la possibilité d'avancer ensemble. La réconciliation dépendra de la manière dont les uns et les autres, y compris, la direction, se comporteront dans la construction des négociations locales. »

Propos recueillis par Dominique Gallois



BRUNO LÉCHEVIN

majoritaire. Il a, enfin, été annulé en justice après le recours de ces deux mêmes organisations syndicales en septembre 1998. Le temps de la discorde n'est pas si loin. Mais ces syndicats se sont rapidement rendu compte que leur combat juridique les avait menés sur une fausse route. La sanction est intervenue quelques semaines plus tard, lors des élections professionnelles.

– **Comment avez-vous fait pour sortir de cette crise ?**

– La loi Aubry est apparue comme une opportunité à saisir pour sortir de la crise. L'accord précédent, puis son annulation, avait provoqué une guérilla sociale dans l'entreprise. Elle s'est faite aux dépens des salariés et des 20 000 agents ayant opté pour la réduction du temps de travail à 32 heures, qui se trouvaient donc en situation illégale. Tout cela au détriment de la cohésion des entreprises et de leur capacité à se mobiliser, alors qu'elles sont au tournant de leur histoire. Dans ce climat, je pense que, pour François Roussely, le nouveau président d'EDF, un nouvel accord sans la CGT n'avait pas de sens. Une signature avec le seul syndicat majoritaire, sans la CFDT, était tout autant inenvisageable. Il lui fallait résoudre cette équation. Les uns et les autres avons fait des efforts. Les discussions n'ont pas été aussi rapides que le souhaitait la direction, qui voulait aboutir avant Noël. Les négociations ont été dures et longues, s'étalant sur un mois et demi. Pour nous, une signature commune pour passer à 35 heures n'était pas un objectif en soi. Il fallait pouvoir négocier en

HAUSSE À DOUBLE CHIFFRE DES RÉSULTATS PROVISOIRES DE 1998

Le Conseil d'Administration de Valeo, qui s'est réuni le 21 janvier 1999, a pris connaissance des résultats consolidés provisoires de 1998.

(en millions)	1998 Provisoires		1997		Variation
	(€)	FF	(€)	FF	
Chiffre d'affaires	6 019	39 480	5 179	33 970	+16,2 %
Marge brute (en %)	20,5 %		20,3 %		+ 18 %
Résultat d'exploitation (en %)	7,1 %		6,8 %		+ 22 %
Résultat net (en %)	4,3 %		4,4 %		+ 15 %
Marge brute d'autofinancement	636	4 170	549	3 599	+ 16 %
	au 31/12		au 31/12		
Capitaux propres	2 137	14 020	1 865	12 234	
Endettement financier net	625	4 100	201	1 318	
Ratio d'endettement (%)	29 %		11 %		

Le chiffre d'affaires consolidé de Valeo pour 1998 s'élève à 6 milliards €, en hausse de 16,2 % par rapport à 1997. Ce chiffre intègre, pour le dernier trimestre 1998, les activités "Electrical Systems" récemment acquises et exclut 61 Millions € de chiffre d'affaires des activités d'affichage et d'obturation cédées en 1998.

Le chiffre d'affaires annualisé du Groupe sur le périmètre du 31 décembre 1998, s'établit à 7,3 milliards € traduisant une croissance moyenne annuelle de 19 % sur les cinq dernières années. Ce chiffre d'affaires est réparti à raison de 65 % en Europe, 28 % en Amérique du Nord et 7 % dans les autres pays.

La marge brute augmente de 18 % à 1 233 millions €, soit 20,5 % du chiffre d'affaires contre 20,3 % en 1997. La marge d'exploitation progresse de 22 % et représente 7,1 % du chiffre d'affaires contre 6,8 % en 1997. Ces croissances plus fortes que le chiffre d'affaires, dans un environnement concurrentiel exigeant, traduisent les actions de réduction de coûts menées par Valeo en 1998.

Le bénéfice net par action pour 1998 s'élève à 3,45 €, en croissance de 8 % par rapport à 1997. Ces chiffres prennent en compte l'augmentation du nombre moyen d'actions intervenue en 1998 à la suite de l'émission d'ABSAs réalisée en août 1998.

La marge brute d'autofinancement, en hausse de 16 % à 636 millions €, a largement financé les investissements industriels du Groupe. Au 31 décembre 1998, l'endettement financier net de Valeo s'élevait à 625 millions €, donnant un ratio d'endettement de 29 %.

1998 constitue la 5^{ème} année consécutive de progression des résultats et du bénéfice net par action pour Valeo. Entre 1993 et 1998, le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 95 % et le résultat net de 141 %.

Valeo publiera ses résultats définitifs ainsi que ses comptes détaillés à la suite de la réunion de son Conseil d'Administration qui se tiendra le 10 février 1999.

Valeo est un groupe industriel entièrement focalisé sur la conception, la production et la commercialisation de composants, de systèmes intégrés et de modules pour l'automobile et le poids lourd. Sa clientèle comprend tous les constructeurs automobile. Implanté dans 19 pays, Valeo dispose de 119 usines et 29 centres techniques de recherche et développement.

Les deux textes

Lundi 25 janvier, deux accords devaient être ratifiés à EDF-GDF.

● **Le premier, sur la réduction et l'aménagement du temps de travail**, devait être signé par la direction et l'ensemble des organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC. Il concerne 142 000 salariés. Valable pendant trois ans, il prévoit le passage aux 35 heures avec maintien du salaire, au plus tard le 1^{er} octobre 1999. Une réduction à 32 heures payées 37 heures est aussi prévue. Il prévoit également l'embauche de 18 000 à 20 000 jeunes, ce qui viendrait compenser les départs en retraite ou en préretraite de

15 000 salariés, soit un solde positif net de 3 000 à 5 000 créations d'emplois.

● **Le second est un accord salarial 1997-1998-1999** accompagnant la mise en œuvre de la réduction du temps de travail à 35 heures. Il ne fait pas l'unanimité et devait être signé par deux syndicats sur cinq, à savoir la CFDT et la CGC. Le texte prévoit deux versements complémentaires pour solder les exercices 1997 et 1998 (équivalent à 2,6 % de la gratification de 1997 et à 5,2 % de celle de 1998) ainsi qu'une augmentation du salaire national de base de 0,6 % au 1^{er} janvier.

L'entrée en Bourse d'Air France parachève son redressement

Le gouvernement devrait lancer cette semaine la mise en vente de 20 % du capital de la compagnie aérienne. L'introduction en Bourse devrait intervenir avant fin février. Pilotes et salariés pourront acquérir plus de 10 % des actions

Le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, s'apprête à faire connaître la fourchette de prix de l'action Air France, dont 20 % du capital doit être cédé par l'Etat. Cette décision donnera le signal de

l'ouverture du capital de la compagnie nationale. Le pré-placement commencera dans la foulée. Parallèlement, le personnel se verra proposer 3 % à 3,5 % des actions, tandis que les pilotes devraient en recevoir environ 7 %,

dans le cadre d'un accord d'échange salaires contre actions. A l'issue de l'opération, l'Etat détiendra moins de 55 % du capital d'Air France. Le gouvernement a accéléré cette mise en Bourse, qui ne lui rapportera sans

doute pas plus de 4 milliards de francs, car il a programmé d'autres privatisations avant l'été. Par ailleurs, d'autres compagnies aériennes se présentent sur le marché en Europe, à l'image d'Iberia ou d'Alitalia.

C'EST CETTE SEMAINE que devrait intervenir l'ouverture du capital d'Air France, dernière étape du plan de redressement lancé, il y a quatre ans, par Christian Blanc et poursuivi par l'actuel PDG, Jean-Cyril Spinetta. La cession d'environ 20 % du capital de l'entreprise, contrôlé à 94 % par l'Etat, a été soigneusement préparée, et les traditionnels *road shows*, réunions d'information destinées aux investisseurs, sont prêts à commencer. Les banques chargées du placement se mobilisent derrière leurs chefs de file, la Société générale pour les investisseurs institutionnels et Crédit agricole-Indosuez pour les particuliers. Il ne reste plus qu'à décider du jour et de la fourchette du prix d'introduction, ce que le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, devrait faire très prochainement. Les estimations des analystes valorisent la société entre 15 et 25 milliards de francs, soit un prix de 12,2 à 16,5 euros par action.

Dès le feu vert de Bercy donné, le calendrier suivra un déroulement désormais classique. Le pré-placement des actions auprès des institutionnels démarrera dans la foulée, pour une période d'environ deux semaines, et l'importation de la tranche qui sera réservée au grand public dépendra de l'intérêt des professionnels. L'offre à prix ferme aux particuliers serait annoncée au début du mois de février, avec une première cotation en Bourse vers le 22 février.

Parallèlement, les salariés d'Air France se verront proposer entre 3 % et 3,5 % du capital, tandis que les pilotes, bénéficiant d'un régime particulier, pourront exercer l'option dont ils disposent sur 7 % du capital de la société, en échange d'une baisse de leurs salaires. Sachant que des bons de souscription d'actions seront également transformés à cette occasion en actions, la part de l'Etat devrait, après cette ouverture du capital, tomber à moins de 55 %. La première mise en Bourse de l'an-

née - Aerospatiale espérait souffler la politesse à Air France - donnera lieu à une opération extrêmement modeste : l'Etat devrait en retirer environ 4 milliards de francs (610 millions d'euros), alors que France Télécom, dont l'Etat a vendu 38 % du capital, lui a rapporté - en deux fois - plus de 80 milliards. Le Trésor n'aura donc pas de quoi récupérer les 20 milliards de francs d'aides accordées par l'Etat en 1994, malgré les protestations du commissaire européen à la concurrence, pour éviter à l'entreprise un dépôt de bilan. Même si l'engagement n'avait pas été formellement pris vis-à-vis de Bruxelles, la mise en Bourse de la compagnie nationale française devait être l'ultime étape de son redressement.

Cet effort mené depuis quatre ans permet désormais à la compagnie d'afficher un résultat plus qu'honorable, après sept années consécutives de pertes. Au premier semestre, Air France a réalisé un bénéfice net de 1,33 milliard de

francs (203 millions d'euros). Un résultat qui aurait pu être de l'ordre de 2,6 milliards si les pilotes n'avaient pas fait grève en juin 1998 pour peser sur la négociation concernant les modalités de leur entrée au capital de la société. Désormais, les conditions d'une plus grande stabilité économique sont réunies grâce à des accords sociaux et à un programme de réduction des coûts.

PAIX SOCIALE

Depuis le mois d'octobre, pilotes et direction sont parvenus à un accord qui permet à la fois de garantir une paix sociale d'au moins trois ans grâce à l'accord triennal signé avec le SNPL, principal syndicat. Dans sa communication sur l'accord, la direction a mis en avant la clause selon laquelle le SNPL s'engage à ne pas lancer un mouvement de grève sans préavis de trois mois, délai qui devra être utilisé par les parties concernées pour « élaborer une procédure de recherche d'accord ».

Le syndicat s'engage également

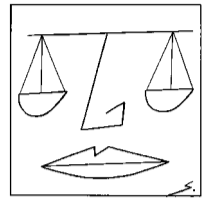
« à ne pas cautionner des initiatives qui conduiraient à dégrader le service offert aux passagers », une allusion aux grèves du zèle menées par le passé. Pour le PDG de la compagnie, Jean-Cyril Spinetta, un tel accord est « historique » et « instaure une stabilité dans les relations sociales ». En outre, la compagnie nationale appliquera un plan d'économies de 2,5 milliards de francs sur trois ans auxquels devraient s'ajouter les 500 millions de francs attendus de l'accord d'échange salaires-actions conclu avec les pilotes.

Il était important pour l'Etat d'accélérer la mise en Bourse d'Air France, non seulement parce que d'autres opérations sont prévues - Crédit lyonnais, Aerospatiale - mais aussi parce que deux autres compagnies aériennes solliciteront le même type d'investisseurs dans les prochaines semaines, l'italien Alitalia et l'espagnol Iberia.

François Bostnavaron et Anne-Marie Rocco

La Cour de cassation favorise la gestion prévisionnelle de l'emploi

QUAND une entreprise doit-elle élaborer un plan social ? Quand elle s'apprête à supprimer plus de dix emplois ou, simplement, quand elle envisage de le faire ? En



EXPERTISE

1996, dans un arrêt retentissant qui concernait Framatome (*Le Monde* du 7 décembre 1996), la Chambre sociale de la Cour de cassation avait partiellement répondu. L'entreprise voulait supprimer vingt-quatre emplois, mais avait trouvé un accord avec quinze salariés. Il ne lui restait donc plus que neuf licenciements à prononcer, soit moins que le seuil à partir duquel un plan social doit être élaboré. Mais la Cour en a jugé autrement : « La restructuration (...) conduisant à proposer à vingt-quatre salariés la modification d'un élément essentiel de leur contrat de travail et, par conséquent, à envisager le licenciement de ces salariés ou, à tout le moins, la rupture de leurs contrats de travail pour motif économique. » En conséquence, « L'employeur était tenu d'établir et de mettre en œuvre un plan social ».

Mais, le 12 janvier 1999, dans un arrêt (n° 737) concernant IBM, la Cour est revenue sur ce sujet. Elle avait à se prononcer sur le « projet emploi » d'IBM, qui consistait à réduire les effectifs de 420 « équivalent temps plein » sans licenciement. Fallait-il faire un plan social ? Non, a répondu la Cour de cassation : « Si l'employeur qui envisage de procéder dans une même période de trente jours au licenciement ou à la rupture du contrat de travail pour motif économique d'au moins dix salariés est tenu de consulter le comité d'entreprise en lui soumettant notamment un plan social, le projet qui consiste à rechercher parmi les salariés ceux qui seraient candidats à des mesures n'entraînant pas la rupture du contrat de travail, telles que temps partiel indemnisé, congé sans solde indemnisé, préretraite progressive, mise en disponibilité, constitue une mesure de gestion prévisionnelle du personnel, qui ne donne lieu qu'à la consultation prévue par l'article L 432-1 du code du travail », celui sur l'attribution des pouvoirs du comité d'entreprise.

Certains ont cru voir une contradiction entre les arrêts Framatome et IBM. Il n'en est rien. Framatome envisageait bel et bien de « rompre » les contrats de travail. Au contraire, IBM souhaitait utiliser toutes les « modifications » possibles pour ne pas avoir à licencier. La Cour a donc considéré qu'il s'agissait là de gestion prévisionnelle de l'emploi, et non pas de suppressions d'emplois. Par ailleurs, la Cour a pris bien soin de préciser les mesures qui entrent dans le champ de la gestion prévisionnelle. La réduction du temps de travail n'en fait pas partie. Enfin, la Cour insiste sur le volontariat des salariés qui ont accepté de modifier leur contrat de travail. Cet aspect semble primordial. L'arrêt IBM, loin de constituer un revirement de jurisprudence, confirme l'arrêt Framatome, tout en limitant son champ d'application.

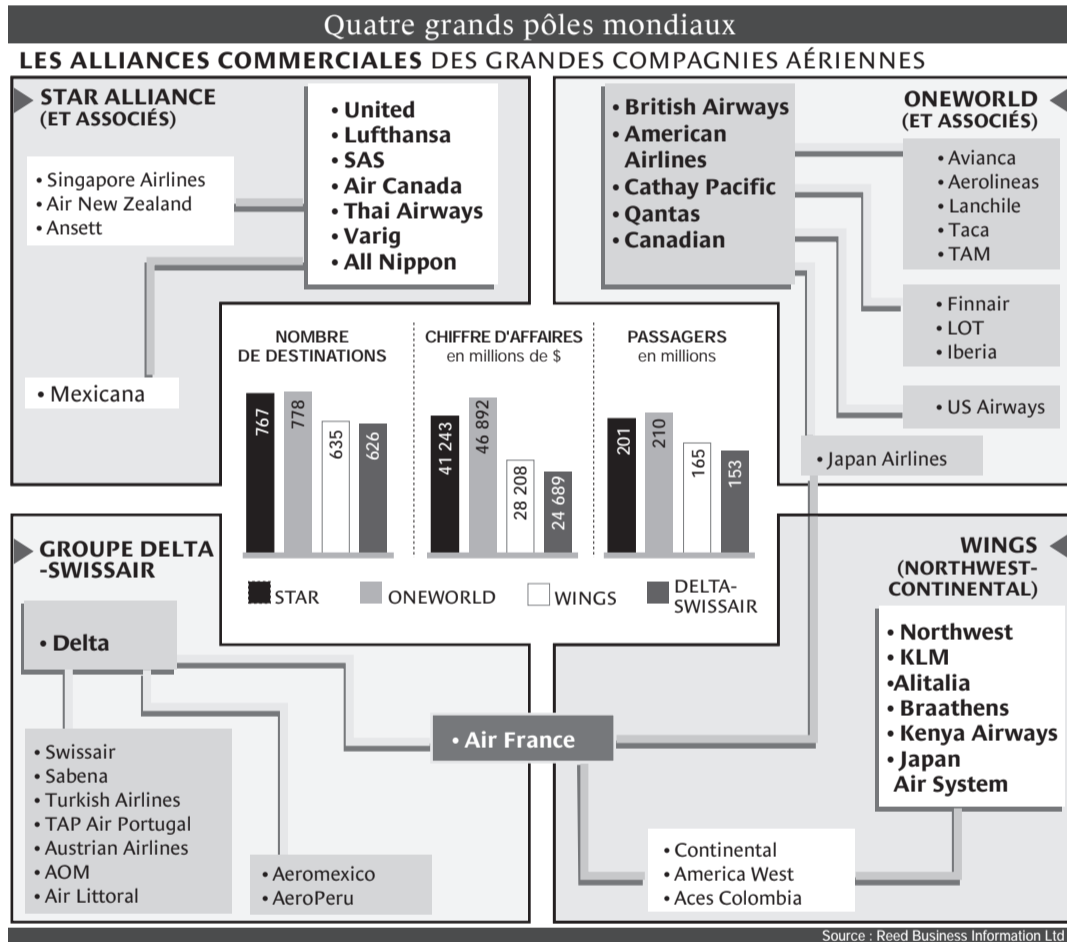
La Cour a rendu le 12 janvier un autre arrêt important (n° 162, Spi-leers/Omni pac). Il concerne la liberté de choix du domicile. L'entreprise avait licencié un cadre commercial parce que, contrairement à ce que stipulait son contrat de travail, il avait refusé de quitter Paris pour Montpellier. La Cour lui a donné raison en se basant sur la Convention européenne des droits de l'homme. Celle-ci estime que toute personne a droit au respect de son domicile, que le libre choix du domicile est l'un des attributs de ce droit et que l'employeur ne peut restreindre cette liberté que si cela est indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise et proportionné, compte tenu de l'emploi occupé et du travail demandé, au but recherché.

F. Bn.

La multiplication des grandes alliances n'affecte pas la concurrence

AIR FRANCE se distingue des autres grandes compagnies par un détail important : c'est le seul grand transporteur mondial à ne pas faire partie d'une alliance globale. Jean-Cyril Spinetta, PDG de la compagnie, affirme qu'Air France est loin d'être isolée, compte tenu du grand nombre d'accords bilatéraux dont elle dispose. Pourtant, les alliances se révèlent très positives, comme le montrent deux études récemment publiées.

Ces alliances avaient pourtant suscité un grand nombre de critiques, faisant valoir qu'elles ne bénéficient guère aux passagers. Même si elles permettent de multiplier les destinations, elles diminuent de facto les possibilités de choix de compagnies et d'aéroports. Mais la perception qu'on en a s'est améliorée. En 1996, Pierre Jeannot, directeur général de l'IATA (Association internationale des transporteurs aériens), cité par *Les Echos*, mettait en garde contre « la ruée vers la création de réseaux géants sans synergie clairement définie ». Dans un récent entretien à *Aéroports magazine*, M. Jeannot admet finalement les bienfaits de ce partage du monde. « Alors qu'auparavant la plupart des passagers ne pouvaient choisir qu'entre leur compagnie nationale et la contrepartie du pays de destination, explique-t-il, aujourd'hui tout passager a le choix entre quatre ou cinq grandes alliances à l'échelle planétaire. La compétition entre les alliances est particulièrement féroce



et je m'en réjouis. » Une étude des économistes de l'université de l'Illinois, publiée en décembre 1998, détaille les effets positifs des al-

liances. Ce document, réalisé sur la base de données fournies par le ministère américain des transports, a permis de démontrer que

les tarifs proposés par les compagnies faisant partie d'une alliance sont très sensiblement inférieurs à ceux des compagnies n'en faisant

Procès Microsoft : les dirigeants témoignent

PAUL MARITZ, responsable du développement de la plupart des logiciels pour ordinateurs et serveurs de Microsoft, devait être le premier responsable de Microsoft à défendre, dès lundi 25 janvier, son groupe contre les accusations de pratiques anticoncurrentielles débattues depuis octobre au procès intenté par le gouvernement américain contre le géant des logiciels. Dans son témoignage écrit, Paul Maritz estime que le rythme rapide d'innovation dans l'industrie informatique et la concurrence font qu'aucune compagnie, pas même Microsoft, n'a une position garantie. « La plupart des logiciels existants seront dépassés dans trois ans, et même plus tôt », affirme le responsable de Micro-

soft. M. Maritz cite les produits concurrents de Windows, comme le système d'exploitation libre Linux. Linux se pose de plus en plus en concurrent sérieux pour Windows, affirme ce responsable, qui cite comme autres menaces les logiciels de navigation sur le Web de Netscape et le langage de programmation universel Java.

MADRID de notre correspondante

En ouvrant, cette semaine, le processus de privatisation d'Iberia, la compagnie aérienne nationale fondée en 1927, le gouvernement espagnol s'apprête à conclure l'essentiel de l'ambitieux programme de privatisations qu'il s'était fixé en arrivant au pouvoir en 1996. Les détails de l'opération, qui devrait être totalement conclue en juin, seront annoncés dans les prochains jours.

Le holding d'Etat propriétaire de la compagnie, la Société d'Etat de participations industrielles (SEPI), a indiqué les grandes phases de cette privatisation, dont le coup d'envoi a été donné par l'accord conclu en décembre avec British Airways et American Airlines. La compagnie britannique va acheter 9 % du capital d'Iberia et son alliée américaine 1 %, le tout pour 58 milliards de pesetas (348 millions d'euros), au terme d'une négociation serrée dans laquelle le gouvernement veut se réserver une *golden share* (action préférentielle) pour empêcher que ses partenaires étrangers ne prennent, au travers d'une prise de participation majoritaire, un trop grand contrôle sur la gestion et sur les décisions.

Iberia sera privatisée au mois de juin

De même, 30 % du capital devraient être vendus d'ici mars à des investisseurs institutionnels, pour la plupart espagnols, comme des grandes banques (on cite le Banco Bilbao Vizcaya ou Argentaria), des entreprises de construction (Fomento de construcciones y contratos) ou des groupes hôteliers. Chacun devrait pouvoir acquérir entre 3 % et 10 % du capital, mais en s'engageant impérativement à rester dans le capital d'Iberia entre trois et cinq ans. Le prix de base pouvant être fixé sur celui déjà payé par British Airways et American Airlines, ce qui porterait l'achat de 1 % d'Iberia à un prix de 5,8 milliards de pesetas minimum.

Le reste, soit 52 % environ (les salariés de l'entreprise détiennent déjà 8 % du capital), devrait faire l'objet d'une offre publique de vente (OPV) en juin. Totalement privatisée, la compagnie espagnole entrera alors en Bourse.

Cette privatisation, dans laquelle le gouvernement exigera de ses partenaires étrangers de lui laisser un important contrôle, et de ses nouveaux actionnaires institutionnels d'assurer une certaine « stabilité », devrait rapporter 580 milliards de pesetas à l'Etat. Elle n'est que l'ultime étape parcourue par

une compagnie qui revient de loin. En effet, une mauvaise gestion, des coûts élevés et, surtout, une politique de développement erronée dans les années 80, qui avait poussé Iberia à trop investir en Amérique latine, lui avaient fait accumuler les pertes. A la fin de 1994, un strict « plan de redressement » avait dû être mis en place et approuvé par Bruxelles.

ACHAT D'AIRBUS

Ces deux dernières années, Iberia a donc liquidé ses participations dans la compagnie vénézuélienne Viasa, dans Aerolinas Argentinas ou la chilienne Ladeco. Dans un souci d'efficacité et d'unification d'image, Iberia a achevé sa fusion en novembre 1998 avec son partenaire de vols intérieurs Aviaco, dont elle a pris les 67 %.

Par ailleurs, sous la houlette de son président Xabier de Irala, Iberia s'est lancée dans un ambitieux mais nécessaire programme de rénovation de sa flotte, « portant sur 600 milliards de pesetas », ce qui s'est concrétisé par l'achat, en septembre, de 11 Airbus A 340. La compagnie a ainsi confirmé sa préférence pour les appareils du consortium européen (elle en a déjà acheté environ 80), dont elle est

désormais l'un des principaux clients, au détriment de Boeing.

Enfin, fidèle à ses nouveaux mots d'ordre de contrôle de la croissance, au profit de la rentabilité, la compagnie espagnole a su dénouer une grave crise à l'automne 1998 en renégociant le contrat des pilotes et en acceptant d'en incorporer 220 nouveaux en deux ans. Le résultat peut sembler encore fragile sur le fond mais reste satisfaisant : Iberia, qui a commencé à se redresser et à encaisser des bénéfices en 1996, pense atteindre en 1998, selon son président, M. de Irala, un bénéfice net de 37 milliards de pesetas contre un peu plus de 17 milliards en 1997 et de 3,7 milliards en 1996.

Par ailleurs, l'entrée de British Airways et d'American Airlines, qui va, selon les analystes, « professionnaliser » son conseil d'administration, jusque-là un peu trop « politique », peut surtout permettre à cette compagnie, somme toute de moyenne importance, de jouer dans la cour des très grands en s'associant par exemple à l'alliance internationale Oneworld, qui regroupe, outre les deux partenaires d'Iberia, Canadian Airlines, Cathay et Qantas.

Marie-Claude Decamps

Frédéric Lemaître

Jean-Marie Cavada donne leur autonomie aux antennes de Radio-France

Le nouveau président a procédé à la nomination de responsables dans la Maison ronde. Ceux-ci devront mettre en œuvre une stratégie qui repose sur la décentralisation du groupe et l'adaptation technique et sociale de l'entreprise aux nouvelles technologies

JEAN-MARIE CAVADA veut faire passer Radio-France de la TSF... à la TSR (pour « technologie, social, régions »). Ce sont-là les trois lignes de force de la stratégie qu'il a imaginée pour la radio de service public.

Devant le personnel, réuni vendredi 22 janvier, le nouveau PDG, nommé le 20 novembre 1998, a annoncé « un virage historique ». Son discours repose sur une « priorité aux antennes », sur le contenu desquelles M. Cavada a des idées : « Il faut épouser les modes de consommation du public. Tout en bétonnant nos positions sur les généralistes, nous devons affirmer notre offensive sur les thématiques, avec une offre moderne, composée de programmes et d'informations dégageant des lois de la concurrence ».

De France Inter, il ne veut pas qu'elle « campe sur des certitudes ». Et pour qu'elle parte « à la conquête de tranches d'âge plus jeunes qu'elle touche difficilement aujourd'hui », il prône « une couleur musicale et un habillage plus neuf et plus ciselé ». A France Info, il veut « donner un second souffle ».

Pour France Culture et France

Musique, il souhaite « améliorer ces deux chaînes, et pas seulement pour en accroître l'audience ». A propos de la chaîne musicale, son constat est sévère : « Il n'est pas normal qu'avec ses moyens très importants France Musique ait perdu des auditeurs. » Pour France Culture, « trop éloignée de nombreux auditeurs potentiels, sans doute à cause de son austérité, de son manque de convivialité et d'une grille de programmes trop écartée », il souhaite qu'elle valorise mieux « ses fabuleuses archives sonores ».

« BATAILLE DE PROXIMITÉ »

A propos des radios locales, Jean-Marie Cavada veut qu'elles se jettent « avec plus d'ardeur dans la bataille de proximité » ; il estime aussi nécessaire une meilleure gestion des équipes et une coordination avec les autres antennes. Il encourage les stations locales à travailler ensemble à la préparation de magazines, qui peuvent ensuite être diffusés sur plusieurs d'entre elles ; cela a été fait sur des sujets comme la corrida, la mer et le vin.

Enfin, sur Le Mou'v, la dernière-

née du service public destinée aux jeunes, M. Cavada réserve son diagnostic. Il en fera le bilan cet été, après deux ans de fonctionnement.

Pour appliquer sa politique, le nouveau PDG met en place une organisation décentralisée. Il donne leur autonomie aux antennes ; elles seront dotées de dirigeants « qui seront clairement responsables de la réussite ou de l'échec de leurs antennes ».

L'autre grande innovation de l'organigramme de Jean-Marie Cavada est la nomination d'un directeur général adjoint chargé des technologies nouvelles pour « entamer la révolution technologique du troisième millénaire, qui a deux buts : fortifier nos antennes et nous faire entrer dans les services multimédias que nos concurrents préparent déjà ».

En matière de politique sociale, le PDG de Radio-France a défini deux chantiers pour cette entreprise où travaillent près de 5 000 personnes, dont 3 500 permanents : celui des 35 heures et celui de l'évolution des métiers et des carrières liée à la modernisa-

tion technologique. Le souci de décentralisation de Jean-Marie Cavada s'applique aussi aux trente-huit radios locales, dont « les dirigeants doivent bénéficier d'une meilleure autonomie de décisions et marcher librement sans se retourner constamment vers l'ombre tutélaire du siège ».

Les orientations choisies reposent sur le constat que « cette maison a besoin d'oxygène et qu'il faut miser sur la jeunesse pour bousculer un peu le calcaire du traditionnel ». Avant de dévoiler sa stratégie, Jean-Marie Cavada a procédé, durant six semaines, à de très nombreuses consultations. De ses pères professionnels dans cette maison – où il a débuté – aux responsables des syndicats, en passant par tous les directeurs, il a rencontré près de 200 personnes. Certains rendez-vous ont duré plus de deux heures. Il s'est aussi rendu dans quelques radios locales où s'est entretenu au téléphone avec certains collaborateurs. Il s'est aussi beaucoup promené dans les couloirs de la Maison ronde, débarquant au milieu de la journée ou de la nuit dans un studio ou une salle de montage.

ÉTAT DE GRÂCE

Tour à tour séducteur ou cinglant comme il peut l'être, il a distribué les bons et les mauvais points. Pour ne pas avoir mis de casque lorsqu'ils parlent devant le micro, des journalistes se sont fait

rappeler à l'ordre ; tel directeur s'est vu vertement tancé pour un problème en suspens depuis longtemps, un autre pour l'organisation des programmes après la mort de Michel Petrucciani ; à l'inverse, Jean-Marie Cavada a eu le coup de foudre pour les arrangements musicaux qu'un technicien préparait sur sa console. Comme

Cinq nominations

- **Jean-Luc Hees**, quarante-sept ans, déjà directeur de la rédaction, prend la tête de France Inter mais devra abandonner son émission « Synergies » ; Jean-Marie Cavada interdit en effet à ses directeurs d'animer une émission sur l'antenne qu'ils dirigent.
- **Laure Adler**, quarante-huit ans, productrice et écrivain, va diriger France Culture.
- **Pierre Bouteiller**, soixante-quatre ans, producteur et animateur de « Quoi qu'il en

soit » sur France Inter et passionné de musique, prend la direction de France Musique.
- **Pascal Delannoy**, quarante-huit ans, qui dirigeait la rédaction de France Info, est nommé directeur de la station.
- Enfin, pour réaliser la mise en place du numérique, le PDG de Radio-France fait venir **Sylvain Anichini**, ingénieur, qui a successivement travaillé à La Cinq, puis à La Cinquième – où il a créé la Banque de programmes et de services (BPS) – et à France 3, qu'il vient de quitter.

partout, son professionnalisme fait merveille. Lors de ses vœux au personnel, il a dit « son bonheur d'être là » et il a pris soin de saluer les soixante-deux corps de métier de Radio-France. « Au moins, il nous parle radio », constate un technicien.

Incontestablement, il bénéficie d'une période d'état de grâce. A part le faux pas de la nomination

la société des journalistes. Le Syndicat national des journalistes (SNJ) convient que Jean-Marie Cavada « semble vouloir impulser un nouveau souffle et dépoussiérer des antennes ». Quant aux autres syndicats, ils attendent le comité central d'entreprise du mercredi 3 février pour se prononcer.

Françoise Chirot

Vivendi et Canal Plus rachètent la participation de Bolloré dans Pathé

LE SORT de Pathé paraît scellé. Après deux mois de folles agitations autour du capital du groupe cinématographique de Jérôme Seydoux, Vivendi et Canal Plus ont annoncé, lundi 25 janvier, avoir racheté au groupe Bolloré sa participation de 19,6 % dans Pathé. A l'issue de l'opération, Vivendi et Canal Plus, qui avaient acquis ces derniers mois des titres en Bourse, détiennent respectivement 16,3 % et 8,3 % du capital de Pathé et deviennent le deuxième actionnaire derrière Jérôme Seydoux et sa famille. Au total, cette opération leur a coûté 3,6 milliards de francs (549 millions d'euros).

La participation de Vincent Bolloré, acquise début décembre 1998, a été cédée, vendredi soir, à un prix proche du cours de Bourse (320 euros ; 2 099 francs). Cette transaction permet à Vincent Bolloré de dégager une plus-value de plus de 800 millions de francs. « Nous avions toujours dit que notre placement était un investissement financier. Lorsque M. Messier [le PDG de Vivendi], avec lequel le groupe a des liens amicaux et étroits depuis longtemps, nous a contacté pour nous proposer de racheter nos titres, nous avons accepté. Pour nous, c'était une bonne affaire. Pour lui, c'est un investissement stratégique », explique Vincent Bolloré au Monde pour justifier son retrait.

La décision de Vivendi de se renforcer dans Pathé a été prise après l'annonce de l'entrée de TF 1 dans le capital du groupe à hauteur de 8,98 %, la semaine dernière. Même si cette hypothèse était peu vraisemblable compte tenu des mauvaises relations entre Bouygues et Bolloré, la chaîne créée craignait notamment que le groupe Bouygues, avec l'appui de François Pinault, ne se porte acquéreur de la participation de M. Bolloré et devienne le premier actionnaire du groupe de Jérôme Seydoux avec 30 % environ. Vivendi et Canal Plus ne pouvaient, de leur propre aveu,

laisser Pathé déstabilisé et courir le risque de le voir passer aux mains ennemies. Le groupe de cinéma est un des partenaires historiques de Canal Plus. Il détient 20 % dans CanalSatellite, le bouquet de chaînes satellites concurrent de TPS dirigé par TF 1.

TF 1 COINCEE

Fort du rachat de la participation du groupe Bolloré, Jean-Marie Messier a pu négocier le cadre de ses relations nouvelles avec Jérôme Seydoux dans Pathé. Lundi matin, un accord a été trouvé entre les deux parties. Jérôme Seydoux et sa famille et Vivendi-Canal Plus disposent « d'un accord de préemption réciproque pour une durée de cinq ans renouvelable ».

Vivendi et Canal Plus seront représentés au sein du conseil d'administration de Pathé. Le nombre d'administrateurs dont disposera le groupe n'a pas été encore fixé. La réaction très rapide de Vivendi bloque l'offensive de TF 1 sur le groupe de cinéma. La chaîne privée, qui a investi plus de 1 milliard de francs pour entrer dans le capital de Pathé, se retrouve coincée, avec le risque de ne pas réaliser de plus-value financière. A l'ouverture de la Bourse, lundi matin, le titre Pathé baissait de 8,78 % après l'annonce du renforcement de Vivendi.

Seule consolation pour TF 1 : la chaîne a forcé son principal concurrent à investir plusieurs milliards pour s'assurer de la fidélité d'un allié de dix ans. Un investissement non prévu par Vivendi et Canal Plus. Une surenchère similaire pourrait être menée par Patrick Le Lay, le PDG de TF 1, à l'occasion de la renégociation des droits de retransmission du football français, actuellement détenus par Canal Plus.

Guy Duthel et Martine Orange

DirecTV prêt à acquérir Primestar

LE PREMIER OPÉRATEUR satellite américain avec 4,5 millions d'abonnés, DirecTV, a annoncé, vendredi 22 janvier, un projet de rachat de Primestar, son principal rival contrôlé par TCI et Time Warner. DirecTV, filiale de Hughes Electronics, une division de General Motors, propose 1,82 milliard de dollars (1,58 milliard d'euros) pour acquérir 64 % de son principal concurrent, fort d'un portefeuille de 2,3 millions d'abonnés. Le bouquet leader paiera 1,6 milliard de dollars (1,4 milliard d'euros) cash et 220 millions de dollars (191 millions d'euros) en échange d'actions. Avec cette opération, DirecTV pourrait enrichir son catalogue de 210 programmes avec l'ajout des 160 chaînes diffusées par Primestar. Cette offre doit être approuvée par General Motors, puis avalisée par la FCC (Commission fédérale des communications).

Résultats de l'année 1998

En 1998, le chiffre d'affaires d'exploitation de Schlumberger s'établit à 11,82 milliards de dollars, en hausse de 2 % par rapport à 1997. Si l'on exclut la charge du troisième trimestre, le bénéfice net s'élève à 1,39 milliard de dollars et le bénéfice dilué par action à 2,49 dollars, en progression de 1 % par rapport à l'année précédente.

Résultats du quatrième trimestre 1998

Au quatrième trimestre, le bénéfice net de 278 millions de dollars et le bénéfice dilué par action de 0,50 dollar ont baissé de 30 % par rapport au même trimestre de 1997. Le chiffre d'affaires d'exploitation, en recul de 12 % par rapport à la même période de l'année dernière, s'établit à 2,78 milliards de dollars.

SERVICES PÉTROLIERS

Le chiffre d'affaires des Services pétroliers a fléchi de 10 %, le nombre d'appareils de forage en activité chutant de 30 %. Le chiffre d'affaires a été soutenu par la nouvelle structure organisationnelle, qui renforce notre capacité à fournir des solutions d'un bon rapport coût-efficacité, spécialement adaptées aux besoins de nos clients et qui mettent en œuvre des technologies de pointe.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre	1998*	1997*
Chiffre d'affaires d'exploitation (en milliers de dollars)	11 815 553	11 543 431
Bénéfice net** (en milliers de dollars)	1 014 199	1 384 549
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,87	2,57
Bénéfice dilué par action** (en dollars)	1,81	2,47
Nombre moyen d'actions en circulation* (en milliers)	544 338	539 330
Ce nombre, compte tenu de la dilution* (en milliers)	561 855	559 653

* Les chiffres sont retraités pour tenir compte de l'acquisition de Camco International Inc.
** Les résultats du troisième trimestre de 1998 comprennent la charge après impôts de 380 millions de dollars.

RESOURCE MANAGEMENT SERVICES

Le chiffre d'affaires de Resource Management Services a diminué de 4 % par rapport au quatrième trimestre de 1997, sous l'effet d'un fléchissement du marché résultant des regroupements et des privatisations opérés dans le secteur.

TEST ET TRANSACTIONS

Si l'on exclut le chiffre d'affaires de l'activité Systèmes de distribution de carburant, vendue le 1^{er} octobre, le chiffre d'affaires de Test et Transactions accuse une baisse de 3 %, principalement imputable au repli du marché des semi-conducteurs, et ce, malgré le niveau élevé des ventes de cartes à puce et de terminaux.

VERS UN ACCROISSEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2000

Euan Baird, président-directeur général, a déclaré : « La réduction des dépenses d'exploration et de production provoquée par le tassement de la demande en 1998 va se poursuivre pendant une partie de cette année. Nous escomptons que le recul des approvisionnements non-OPEC imputable à la baisse des dépenses, conjugué à un redressement de la demande pétrolière en Asie, se traduira par un accroissement des prix pétroliers et de l'activité des services pétroliers au début de l'an 2000. »

Schlumberger

65 500 personnes

de 100 nationalités

dans 100 pays

3 SECTEURS D'ACTIVITÉS :

■ Services pétroliers

■ Resource Management Services

■ Test et Transactions

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 26 JANVIER

■ **ÉTATS-UNIS** : indice de confiance des consommateurs
 ■ **ESPAGNE** : l'organisation mondiale du tourisme présente les chiffres 1998

MERCREDI 27 JANVIER

■ **GRANDE-BRETAGNE** : chiffre du commerce extérieur de novembre

JEUDI 28 JANVIER

■ **FRANCE** : grève des syndicats CGT et CFDT des salariés de la Sécurité sociale sur le projet d'accord sur les 35 heures.
 ■ Grève intersyndicale des agents du ministère de l'économie et des finances sur la réduction du temps de travail.

VENDREDI 29 JANVIER

■ **FRANCE** : grève des syndicats FO, CGT et CFDT des salariés du secteur associatif médico-social afin d'appuyer les négociations sur les 35 heures.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **EDF-GDF** : signature de l'accord sur les 35 heures par tous les syndicats (lire p. 19).

● **DAIMLERCHRYSLER AEROSPACE (DASA)** : le groupe aéronautique allemand a annoncé lundi 25 janvier dans le magazine *Der Spiegel* que des pourparlers étaient engagés avec les entreprises françaises de défense, Aerospatiale et Lagardère, en vue d'une future alliance.

● **35 HEURES** : cinq accords de branche (industries textile et sucrières, entreprises de propreté, négoce des produits du sol, industrie et commerce en gros des viandes) ont été l'objet d'arrêts d'extension, parus au *Journal officiel* de vendredi.

● **SCANIA** : le constructeur suédois de poids lourds et autobus prépare sa contre-attaque contre un éventuel raid de son compatriote Volvo, affirme lundi le quotidien britannique *Financial Times*.

● **LVMH** : le fabricant écossais de whisky Glenmorangie a annoncé lundi que le groupe français LVMH allait racheter pour 1,2 million de dollars (1 million d'euros) 39 % de

sa société de production et de distribution en Chine.

SERVICES

● **AIR FRANCE** : la compagnie aérienne française devrait être privatisée partiellement dans les prochains jours. La fourchette de prix des actions sera connue en début de semaine (lire page 20).

● **VIVENDI** : le groupe de services reprend la participation de Vincent Bolloré et devient le deuxième actionnaire de Pathé (lire p. 20). Par ailleurs, Eric Licoys a été nommé dimanche 24 janvier directeur général du groupe. Il sera également proposé comme nouvel administrateur lors de la prochaine assemblée générale. Henri Proglino et Philippe Germond sont nommés respectivement directeur général délégué de Vivendi-Environnement et directeur général délégué de Vivendi-Communication.

FINANCE

● **COMMERZBANK** : Martin Kohlhaussen, président de la quatrième banque privée allemande, a déclaré dans *Les Echos* du 25 janvier : « Je ne crois pas que les fusions transfrontalières actuelles, notamment dans l'Euroland, seront payantes. » « Nous cherchons activement une alliance stratégique en France dans le domaine bancaire », a-t-il toutefois déclaré, « un partenariat entre égaux ». Il n'envisage pas de prendre « une simple participation financière » dans le Crédit lyonnais.

● **3I** : le premier groupe britannique de capital-risque coté à la Bourse de Londres a engagé des négociations en vue d'acquiescer son principal rival au Royaume-Uni, Electra Investment Trust. Il serait prêt à payer 1,25 milliard de livres (1,8 milliard d'euros).

● **FUJI BANK** : la banque japonaise a annoncé lundi être en discussion avancée avec son partenaire en difficulté Yasuda Trust and Banking pour accroître sa participation à son capital, dont elle détient déjà 16,8 %. Fuji Bank financera pour partie cette opération grâce à une aide de l'Etat, indique la presse locale.

● **AXA** : l'assureur français prépare une émission d'obligations de 5,83 milliards de dollars (5 milliards d'euros), selon le *Wall Street Journal* de lundi 25 janvier. L'assureur ne fait aucun commentaire. Cette opération servirait à financer le rachat de Guardian Royal Exchange.

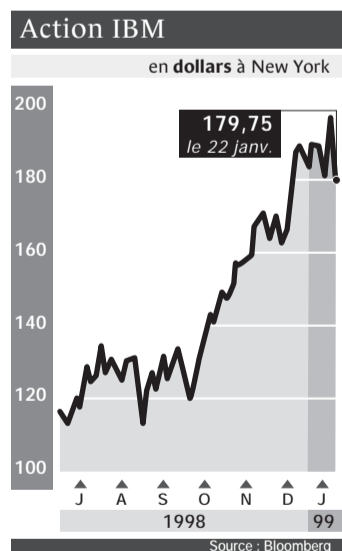
VALEUR DU JOUR

IBM déçoit Wall Street

ALORS que les marchés outre-Atlantique évoluent près de leurs plus hauts historiques, la moindre déception se paye très chère. Vendredi 22 janvier, l'action IBM a connu sa plus forte chute depuis près de trois ans avec un plongeon de 8,78 % à 179,75 dollars. Le mouvement a été si violent, il s'est échangé 19 millions de titres IBM, plus de cinq fois le volume habituel de transactions, qu'il a entraîné toute la Bourse américaine, la dégringolade de l'action IBM expliquant la moitié des pertes de l'indice Dow Jones.

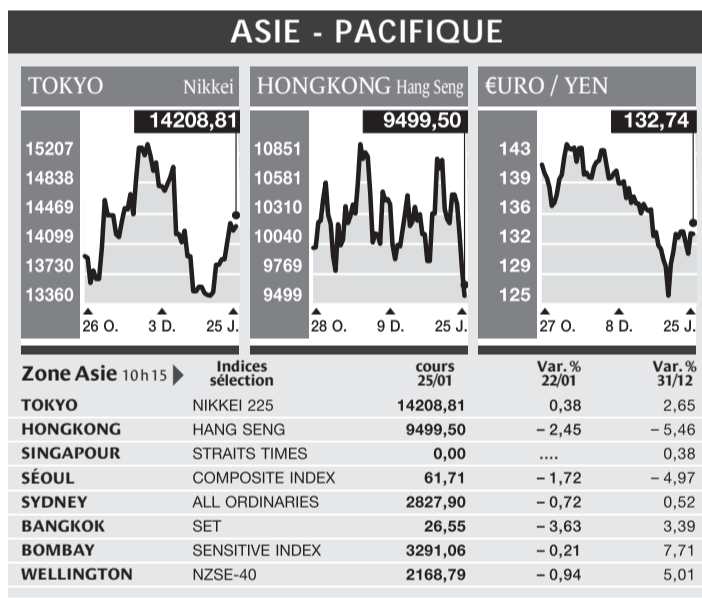
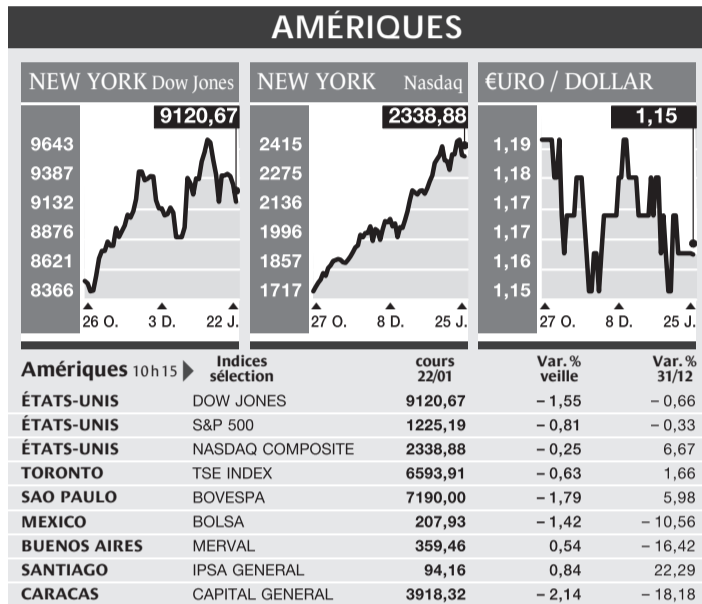
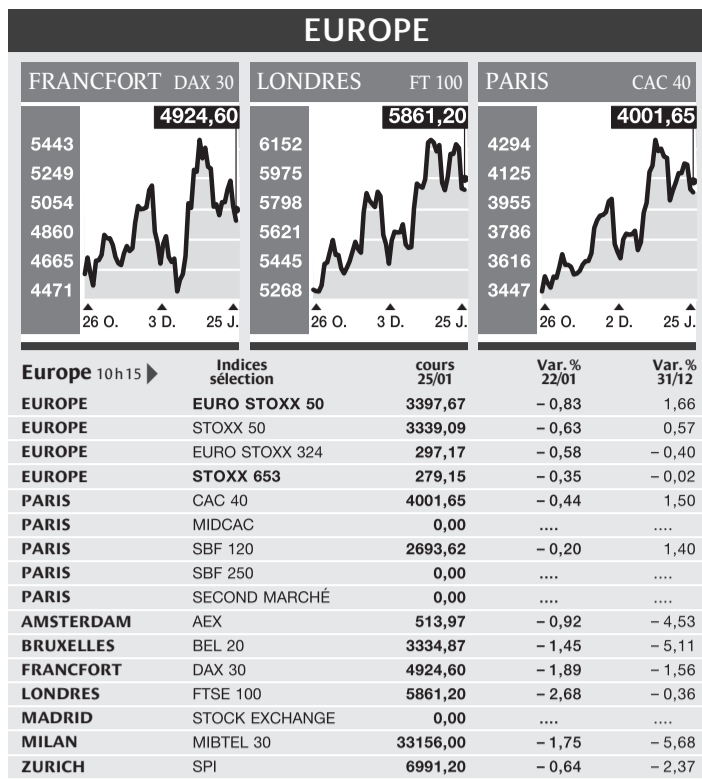
Pourtant, la veille, le géant de l'informatique avait publié des résultats trimestriels meilleurs que prévus par les analystes. Au cours des trois derniers mois de 1998, IBM a vu son bénéfice grimper de 12 % à 2,35 milliards de dollars (2 milliards d'euros) soit 2,47 dollars par action alors que la communauté financière attendait un résultat de 2,45 dollars par action. Mais les analystes ont été déçus par la progression des ventes d'ordinateurs (6 %) réalisée au cours de cette période.

Au vu des résultats enregistrés au troisième trimestre, les investisseurs espéraient mieux. Les ventes d'ordinateurs représentent 45 % du chiffre d'affaires réalisé par IBM au quatrième trimestre 1998 mais leur progression ont été ralenties à la fin de l'année. La guerre des prix à laquelle se livrent des constructeurs d'ordinateurs ont freiné le développement d'IBM tout comme la crise économique dans certaines régions du globe. Alors



qu'IBM a vu son chiffre d'affaires progresser en Amérique du Nord et en Europe, ses ventes ont diminué en Asie et en Amérique Latine de respectivement 3 % et 22 %. Plusieurs bureaux d'analyse financière dont la célèbre maison de titres Morgan Stanley Dean Witter ont changé leur recommandation sur l'action IBM. Toutefois, la plupart des analystes continuent d'être positifs sur la valeur. Les très rentables ventes de logiciels ont grimpé de 9,4 % au dernier trimestre. De plus, la diversification géographique d'IBM ne rend pas l'entreprise trop vulnérable à la situation économique d'une région. Le leader de l'informatique pourrait enfin tirer parti de l'arrivée cette année de nouveaux produits.

Joël Morio (avec Bloomberg)



SUR LES MARCHÉS

PARIS

DANS le sillage de la plupart des places asiatiques et européennes, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris était en repli de 0,57 %, à 3 996,37 points en ouverture, lundi 25 janvier. Vendredi, l'indice CAC 40 avait terminé la semaine sur un repli prononcé de 3,24 %, à 4 019,33 points.

FRANCFORT

AFFECTÉ par les turbulences sur les places asiatiques, l'indice Dax était en baisse de 0,57 %, à 4 979,88 points, à l'ouverture de la Bourse de Francfort, lundi 25 janvier.

HONGKONG

APRÈS avoir chuté de 3,1 % vendredi, l'indice Hang Seng céda à nouveau 2,45 %, à 9 499,50 points, en fin de journée vendredi 25 janvier. La crainte d'une dévaluation du yuan chinois pesait lourdement sur la tendance, provoquant une chute de l'indice de plus de 4 % en cours de séance. La flambée des taux d'intérêt, le taux interbancaire à 3 mois gagnant 0,75 % à 7,482 %, affectait les valeurs immobilières, telles Sun Hung Kai Properties (-4,1 %), et bancaires, notamment HSBC Holdings (-3,8 %). La Bourse de Hongkong entraînait dans sa chute les places de Séoul (-4 %), Djakarta (-4,2 %) et Taïpeh (-6 %). La Bourse de Tokyo faisait figure d'exception, gagnant 0,38 % à 14 208,81 points grâce à un regain d'optimisme concernant le secteur bancaire.

NEW YORK

LA BOURSE américaine a terminé la séance du vendredi 22 janvier sur une forte baisse de 1,55 %, à 9 120,67 points. L'indice Dow Jones a été pénalisé par la chute de deux titres importants IBM (-8,78 %) et American Express (-4,20 %). Les difficultés du Brésil et le risque de contagion en Chine ont inquiété les opérateurs.

TAUX

LES RECULS des marchés d'actions ont nettement profité aux marchés obligataires américains et européens suivant le mouvement de « fuite vers la qualité ». Lundi matin, le rendement des bons du Trésor américains à 30 ans s'est détendu à 5,07 %. En Europe, le taux des emprunts d'Etat allemands (Bund) à 10 ans a encore fléchi, à 3,618 %, et son homologue français s'est réduit à 3,706 %. Sur le Matif, le contrat à terme sur le gisement euronotionnel a gagné 9 centièmes, à 113,80 points.

MONNAIES

LUNDI 25 janvier, le marché des changes a été animé par l'annonce d'un excédent commercial record au Japon pour l'ensemble de l'année 1998 (+40 %), à 13 985 milliards de yens, soit 107,6 milliards d'euros) et par la crainte d'une dévaluation de la devise chinoise. La dévaluation du yuan remettrait en cause le lien fixe (peg) unissant le dollar de Hongkong au billet vert. Sur les marchés des changes en Europe, le dollar s'est montré ferme face au yen, à 114,42 yens, et face à l'euro, à 1,1591 dollar.

ÉCONOMIE

La presse chinoise évoque une possible dévaluation

LA PRESSE officielle chinoise a pour la première fois évoqué la possibilité de dévaluer la monnaie nationale, le yuan, dimanche 25 janvier, malgré les démentis répétés sur tous les tons par les autorités depuis le début de la crise financière asiatique. « Dévaluer ou laisser flotter le yuan ne serait pas forcément une mauvaise chose et ne déclencherait pas nécessairement la nouvelle vague de dévaluations que redoutent la plupart des gens », écrit le supplément économique hebdomadaire du *China Daily*. Le journal affirme que la parité de la devise pourrait varier légèrement dans les mois qui viennent, alors qu'elle est restée fixée aux alentours de 8,28 pour un dollar depuis le début de la crise régionale en juillet 1997. « Pékin cherche peut-être à tester la réaction des marchés à l'annonce d'une dévaluation », commente un banquier français en poste à Shanghai cité par l'AFP. La rumeur a fait baisser la plupart des places financières asiatiques, à l'exception de Tokyo, la Bourse de Hongkong perdant plus de 4 % dans les premiers échanges, lundi 25 janvier (lire page 2).

■ **JAPON** : l'excédent commercial a repris sa progression en décembre 1998, avec une hausse de 14,4 % sur son niveau du même mois de 1997, qui l'a porté à 1 415,3 milliards de yens (10,9 milliards d'euros), selon les données brutes du ministère des Finances. Tant les exportations que les importations sont en baisse « à deux chiffres » : -12,2 % pour les ventes à l'étranger, -21,7 % pour les achats. En novembre 1998, le surplus nippon avait enregistré un plongeon surprise.

■ **Les menaces américaines de mesures antidumping contre le Japon paraissent se dissiper** au vu des chiffres préliminaires d'importations d'acier en provenance de ce pays en décembre, a laissé entendre vendredi 24 janvier David Aaron, le sous-secrétaire au Commerce, lors d'une conférence de presse.

■ **BRÉSIL** : les autorités brésiliennes ont démenti catégoriquement l'existence d'un nouveau « plan » économique, baptisé plan C (pour Carnaval), établi par André Lara Resende, ex-président de la Banque nationale pour le développement économique et social (BNDES), dont fait état l'hebdomadaire

Epoca dans son édition de dimanche 24 janvier.

■ **Le financier américain George Soros s'en est pris au Fonds monétaire international (FMI)** dans la gestion de la crise monétaire au Brésil, estimant que cette institution fait partie du problème et n'aide pas à la solution, dans un entretien à l'hebdomadaire américain *Newsweek* du lundi 25 janvier. « La mission du FMI est de préserver le système financier international, et ses politiques sont élaborées pour que les pays en crise puissent faire face à leurs obligations internationales », souligne le financier. Au Brésil, le FMI a failli à sa mission : il « plaide toujours pour des taux d'intérêt élevés, entraînant les économies dans la récession (...) et ce n'est pas la bonne politique ».

■ **RUSSIE** : la Russie a de « bonnes chances » de recevoir une nouvelle aide du FMI « si le gouvernement respecte les engagements pris dans le budget 1999 », selon le vice-ministre des finances russe, Oleg Viouguine. Si la Russie n'obtient pas de nouveau crédit, a estimé M. Viouguine, « elle ne pourra pas payer une partie importante de ses dettes ».

■ **Le nombre de chômeurs a augmenté de 4,8 % en 1998** en Russie pour atteindre 8,7 millions de personnes sans emploi fin décembre, soit 11,8 % de la population active, a indiqué vendredi le Comité d'Etat aux statistiques cité par l'agence Interfax. Le nombre de chômeurs était de 8,2 millions fin 1997, sur une population active estimée à 72,6 millions de personnes (environ 50 % du total).

■ **L'UNION EUROPÉENNE** : il n'y aura « certainement pas » d'adoption cette année de textes européens sur la fiscalité des entreprises et sur la taxation de l'épargne des non-résidents, a indiqué le ministre luxembourgeois du budget Luc Frieden au *Journal Luxemburger Wort* du 21 janvier, évoquant de trop nombreuses divergences.

■ **ALLEMAGNE** : les prix à l'importation ont diminué de 0,4 % en décembre 1998 comparé à novembre, ce qui porte leur baisse à -6 % sur un an, a annoncé lundi l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden.

■ **Les grandes banques allemandes comptent sur une prochaine baisse des taux de la Banque centrale européenne (BCE)** de 0,25 % à 0,5 % (en deux temps) selon les économistes, indique une enquête du quotidien *Die Welt* du lundi 25 janvier.

Taux de change fixe des pays euro

Euro contre		Taux	contre franc		Taux
EURO/FRANC	6,55957	FRANC/EURO	0,15245		
EURO/DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK/FRANC	3,35385		
EURO/LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITALIENNE (1000)/FRANC	3,38774		
EURO/PESETA ESPAGNOLE (100)	1,66386	PESETA ESPAGNOLE (100)/FRANC	3,94238		
EURO/ESCUDO PORTUGAIS (100)	2,00482	ESCUDO PORTUGAIS (100)/FRANC	3,27190		
EURO/SCHILLING AUTRICHIEN (10)	1,37603	SCHILLING AUTRICHIEN (10)/FRANC	4,76703		
EURO/PUNT IRLANDAISE (100)	0,78756	PUNT IRLANDAISE/FRANC	8,32894		
EURO/FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS/FRANC	2,97660		
EURO/FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)/FRANC	1,62607		
EURO/MARKKA FINLANDAISE	5,94573	MARKKA FINLANDAISE/FRANC	1,10324		

Cours de change croisés

25/01 10h15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	0,87371	1,15970	0,17685	1,65840	0,72659	
YEN	114,45500	132,74000	20,24500	189,81000	83,16500	
EURO	0,86229	0,75335	0,15245	1,42990	0,62625
FRANC	5,65455	4,94040	6,55957	9,37920	4,10800
LIVRE	0,60299	0,52685	0,69935	0,10665	0,43800
FRANC SUISSE	1,37630	1,20250	1,59675	0,24345	2,28310

Taux d'intérêt (%)

Taux 22/01	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,88	3,73	4,57
ALLEMAGNE	3,05	3	3,64	4,57
GDE-BRETAG.	6	5,63	4,14	4,20
ITALIE	2,97	3,90	4,85
JAPON	0,28	0,28	1,99
ÉTATS-UNIS	4,47	4,36	4,65	5,10
SUISSE	0,56	1,05	2,46	3,81
PAYS-BAS	3,02	3	3,75	4,60

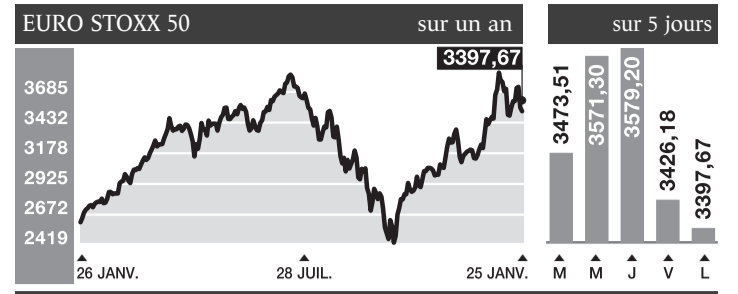
Matières premières

En dollars		Cours 22/01	Var. % veille
MÉTAL (LONDRES)	\$/TONNE		
CUivre 3 MOIS	1461,5	-0,10	
ALUMINIUM 3 MOIS	1222,5	-0,12	
PLOMB 3 MOIS	490	-0,20	
ETAIN 3 MOIS	5150	0,10	
ZINC 3 MOIS	971,5	0,57	
NICKEL 3 MOIS	4365	-0,11	
MÉTAL (NEW YORK)	\$/ONCE		
ARGENT A TERME	5,14	-1,06	
PLATINE A TERME	74000,50	-0,56	
GRAINES DENRÉES	\$/BOISSEAU		

VALEURS EUROPÉENNES

● Le groupe pharmaceutique britannique **Powderjerk** a vu son titre bondir de 11 %, vendredi 22 janvier, après l'annonce d'une collaboration accrue avec **Glaxo Wellcome** (-3,6 %) dans la recherche sur les vaccins.
 ● Les valeurs bancaires ont à nouveau été victimes d'un mouvement de consolidation nourri par les difficultés au Brésil et les incertitudes sur l'évolution de la conjoncture internationale. Les pertes affichées par le Bourse de HongKong ont également pénalisé les performances des établissements financiers, notamment les banques britanniques. Les titres **ING** (-7,8 %), **Standard Chartered** (-6 %), **ABN Amro** (-5,7 %), **Medio-banca** (-5,7 %), **HSBC** (-4 %),

Deutsche Bank (-3,9 %), **Crédit Suisse Holding** (-3,4 %), **Natwest** (-3,4 %), **Commerzbank** (-3,2 %), **UBS** (-2,7 %) et **Barclays** (-2,6 %) se sont nettement repliés.
 ● Le secteur des télécommunications a, lui aussi, souffert des prises de bénéfice affectant les titres **Cole Telecom** (-11,1 %), **Cable and Wireless** (-8,9 %), **KPN** (-8,1 %), **Deutsche Telekom** (-5,7 %), **Mannesmann** (-5,1 %), **TIM** (-3,5 %), **Vodafone** (-3,2 %) et **Telecom Italia** (-2,2 %).
 ● Les valeurs automobiles **Volkswagen** (-7 %), **Porsche** (-6,8 %), **BMW** (-3,2 %), **Fiat** (-3 %) et **Daimler-Chrysler** (-2,9 %) ont suivi la tendance baissière du marché.



25/01 10h 29

AUTOMOBILE	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AUTOLIV SDR	SE	32,90	...
BASF AG	BE	32,1	-1,53
BMW	DE	607	+0,33
CONTINENTAL AG	DE	23	-2,54
DAIMLER-BENZ AG	DE	78,99	...
FIAT	IT	2,6	-1,14
FIAT PRIV.	IT	1,44	...
LABINAL/RM	FR	176,1	-1,62
LUCAS VARITY	GB	3,24	+6,57
MAGNETI MARELLI	IT	1,18	-0,84
MICHELIN-B-/RM	FR	35,52	+16,46
PEUGEOT/RM	FR	138,5	+0,36
PIRELLI	IT	2,21	+1,78
RENAULT	FR	42	-1,98
SOMMER ALLIBER/VALEO/RM	FR	24,25	+4,08
VALEO/RM	FR	59,9	-13,19
VOLKSWAGEN	DE	65,8	-2,23
VOLVO -A-	SE	24,25	...
VOLVO -B-	SE	24,69	...
DJ E STOXX AUTO P		262,11	-1,45

BANQUES	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ABBEY NATIONAL	GB	17,82	-4
ABN AMRO HOLDING	NL	16,2	-1,22
ALLIED IRISH BA	GB	17,40	+0,16
ALPHA CREDIT BA	GR	99,18	...
ARGENTARIA RS	ES	23,9	...
B PINTO MAYOR R	PT	19,14	...
BANCO ESSI R	PT	10,51	...
BANK AUSTRIA AG	AT	37	-0,51
BANK OF IRELAND	GB	19,79	+0,58
BANK OF PIRAEUS	GR	30,53	...
BANKINTER	ES	30,35	...
BARCLAYS PLC	GB	19,41	-3,13
BAYR-HYPO-UVER	DE	60,8	-2,25
BCA FIDEURAM	IT	5,34	-3,44
BCA INTESA	IT	4,61	-0,43
BCA ROMA	IT	1,31	-1,50
BCO BILBAO VIZC	ES	12,39	...
BCO CENTRAL HIS	ES	9,85	...
BCO POPULAR ESP	ES	60,75	...
BCO SANTANDER	ES	16,4	...
BCP/RM	FR	27	...
BNP/RM	FR	71	-7,79
CCF/RM	FR	78	...
CHRISTIANIA BK	NO	3,37	...
COMIT	IT	5,21	-1,70
COMM.BANK OF GR	GR	92,05	...
COMMERZBANK	DE	25,7	-0,39
DEN DANSKE BK	DK	110,93	...
DEN NORSKE BANK	NO	3,26	...
DEUTSCHE BANK A	DE	46,55	-0,75
DEKIA CC	BE	138	-0,65
DEKIA FCE RM	FR	130	+3,17
DRESDNER BK AG	DE	33,5	-1,18
ERGO BANK	GR	113,99	...
FIRST AUSTRIAN	AT	49,42	-91,41
FOERENIGSSB A	SE	22,81	...
FOKUS BK	NO	8,76	...
HALIFAX	GB	10,66	-3,49
HSBC HOLDS	GB	21,53	-1,31
IMI	IT
IONIAN BK REGS	GR	48,50	...
JYSKE BANK DK	DK	77,31	+2,58
KAPITAL HOLDING	DK	45,72	+1,57
KBC BANCASSURAN	BE	68	-2,30
LLOYDS TSB	GB	11,75	+1,73
MERITA	FI	5,6	-3,11
NAT BANK GREECE	GR	214,63	...
NATEXIS	FR	54	+0,93
NATL WESTM BK	GB	16,07	-1,75
NORDBANKEN HOLD	SE	6,16	...
OBERBANK	AT	61	+2,43
ROLO BANCA 1473	IT	21,55	-3,79
ROYAL BK SCOTL	GB	14,28	-6,89
S-E-BANKEN -A-	SE	9,54	...
SPAREBANKEN NOR	NL	143	...
STE GENERAL-A-/SV	FR	140	-6,67
SV HANDBK -A-	SE	34,74	...
UBS N	CH	263,40	-2,09
UNICREDITO ITAL	IT	4,72	-1,46
UNIDANMARK -A-	DK	73,01	-1,27
XIOSBANK	GR	35,80	...
DJ E STOXX BANK P		260,04	-0,41

PRODUITS DE BASE	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ACERINOX REG	ES
ALUMINIUM GREEC	GB	53,90	...
ARJO WIGGINS AP	GB	1,41	+1,02
ASSIDOMAEN AB	SE	16,15	...
AVESTA	SE	2,74	...
BEKAERT	BE	380	-0,58
BILTON	GB	4,40	+1,65
BOEHLER-UDDEHOL	AT	37,8	-0,16
BRITISH STEEL	GB	1,54	-4,47
BUHRMANN NV	NL	11,35	-4,22
BUNZL PLC	GB	3,33	...
CART.BURGO	IT	4,9	...
DEGUSSA	DE	40,5	-2,41
ELKEM ASA, OSLO	NO	9,74	...
ELVAL	GR	10,51	...
INPARSA	PT	21,37	...
JOHNSON MATTHEY	GB	5,34	+2,75
MAYR-MELNHOF KA	AT	36	...
METSÆ-SERLA A	FI	6	...
MODO B FR	SE	19,86	...
NORSKE KJØPIND-	NO	23,66	...
OUTOKUMPU OY -A	FI	8,4	-0,59
PECHINEY-A	FR	27	-5,92
PORTUCEL INDUST	PT	5,32	...
RAUTOURUKKI K	FI	5,7	-3,39
RIO TINTO	GB	10,31	+3,14
SIDENOR	GR	21,68	...
SILVER & BARYTE	GR	29,91	...
SMURFIT JEFFERS	GB	1,61	+1,80
SONAE INDUSTRIA	PT	12,22	...
SOPORCEL	PT	12	...
SSAB SW ST A FR	SE	9,60	...
STORA ENSO -A-	FI	6,75	+0,75
STORA ENSO -R-	FI	6,75	-1,46
STORA KOPPARB-	SE	9,77	...
SVENSKA CELLULO	SE	17,65	...
THYSSEN	DE	151	-0,98
TRELLEBORG B	SE	8,10	...
UNION MINIERE	BE	29	-0,41
UPM-KYMMENE COR	FI	22,3	-3,04
USINOR	FR	10,3	+0,88
VIOHALCO	GR	27,72	...
VOEST-ALPINE ST	AT	20,99	+0,91
DJ E STOXX BASI P		139,75	-0,80

CHIMIE	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ACA -A-	SE	11,10	...
ACA -B-	SE	10,93	...
AIR LIQUIDE/RM	FR	153	+3,66
AKZO NOBEL	NL
BAFAG	DE	32,1	-1,53
BAYER AG	DE	32,5	-0,76
BOC GROUP PLC	GB	11,88	...
CIBA SPEC CHEM	CH	68,51	-0,68
CLARIANT N	CH	422,95	-1,02
DYNO INDUSTRIER	NO	13,92	...
EMS-CHEM HOLD A	CH	5024,09	-0,25
HENKEL KGAA VZ	DE	62,3	-4,89
HOECHST AG	DE	34,7	-0,86
ICI	GB	7,01	-2
KEMIRA	FI	5,51	...
LAPORTE	GB	7,35	+0,78
LENZING AG	AT	50	...
PERSTORP -B-	SE	8,60	...
SNIA BPD	IT	1,36	-2,86
SOLVAY	BE	60	-1,07
TESSENDERLO CHE	BE	42	-0,31
UCB	BE
DJ E STOXX CHEM P		276,18	-0,43

CONGLOMÉRATS	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AKER RGI -A-	NO	9,97	...
BTR	GB	1,57	+3,77
CCIP/RM	FR	50	-1,77
CIR	IT	0,9	...
D'IETIEN SA	BE	430	+0,16
GAZ ET EAUX/RM	FR	42,08	+3,14
GBL	BE	165	-1,84
GENL ELECTR CO	GB	7,42	-4,59
GEVAERT	BE	61,5	-0,32
HAGEMEYER NV	NL	30,55	-1,61
INCHCAPE PLC	GB	1,94	-0,73
INVESTOR -A-	SE	40,17	...
INVESTOR -B-	SE	40,56	...
KVAERNER -A-	NO	16,87	...
KVAERNER -B-	NO	13,74	...
LYMVA/RM	FR	187,5	-7,73
MYTHILINEOS HOLD	GR	13,03	...
NORSK HYDRO	NO	29,34	...
OERLIKON-BUEHRL	CH	103,86	-0,60
ORKLA -A-	NO	12,70	...
ORKLA -B-	NO	11,02	...
SONAE INVESTIME	PT	37,9	...
VEBA AG	DE	47,8	-3,82
DJ E STOXX CONG P		223,96	-0,54

TÉLÉCOMMUNICATIONS	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
BRITISH TELECOM	GB	13,20	-0,75
CABLE & WIRELES	GB	12,35	-1,82
DEUTSCHE TELEKO	DE	35,5	-2,74
EUROPOLITAN HLD	SE	105,43	...
FRANCE TELECOM	FR	78,55	-0,88
HELLENIC TELE	GR	25,72	...
KONINKLIJKE KPN	NL	45,7	-2,35
PORTUGAL TELECO	PT	42,29	...
SWISSCOM N	CH	379,15	-0,66
TELE DANMARK	DK	116,31	-0,57
TELECEL	PT	198,39	...
TELECOM ITALIA	IT	7,71	-3,38
TELECOM ITALIA	IT	5,7	-3,88
TELEFONICA	ES	39,9	...
TIM	IT	5,66	-1,39
VODAFONE GROUP	GB	16,13	-0,53
DJ E STOXX TCOM P		637,97	-1

CONSTRUCTION	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AALBORG PORTLAN	DK	17,48	-3,46
ACCIONA	ES	55,5	...
ACESA REG	ES	13,43	...
AKTOR SA	GR	11,34	...
ASKO OY	FI	13,7	+1,03
AUMAR	ES	23,3	...
AUTOSTRADA	IT	6,08	-4,10
BCA INTESA	IT	4,61	-0,43
BICC PLC	GB	0,91	+1,59
BILFINGER & BER	DE	16,9	+1,81
BLUE CIRCLE IND	GB	3,43	-8,40
BOUYGUES/RM	FR	200	-5,21
BPB	GB	2,61	-1,61
CARADON	GB	1,90	...
CBR	BE	82,8	-0,18
CHARTER	GB	5,05	+0,85
CIMPOR SGPS R	PT	25	...
COLAS/RM	FR	168,6	+0,60
CRH PLC	GB	13,70	+0,10
CRISTALERIA ESP	ES	53,6	...
DRAGADOS CONSTR	ES	32,4	...
FOM CON CONTRAT	ES	55,95	...
GROUPE GTM	FR	88	+0,06
HEIDELBERGER ZE	DE	61,5	-3,15
HELLTECHNODOR	GR	7,48	...
HERACLES GENL R	GR	24,02	...
HOCHTIEF ESSEN	DE	29,1	-1,36
HOLDERBANK FINA	CH	205,84	+9,67
HOLDERBANK FINA	CH	885,94	+0,64
IMETAL/RM	FR	94,5	-0,32
ITALCEMENTI	IT	8	-0,50
ITALCEMENTI RNC	IT	3,81	-5,93
LAFARE/RM	FR	74,9	+2,04
MICHIANIKI REG.	GR	6,23	...
PHILIPP HOLZMAN	DE	128,5	-0,39
PILKINGTON PLC	GB	0,76	-1,85
POTAGUA -B-	DK	17,84	...
RMC GROUP PLC	GB	8,65	+0,83
RUGBY GRP	GB	1,33	+1,09
SAINT GOBAIN/R	FR	110	-0,72
SEMAPA	PT	15,4	...
SKANSKA -B-	SE	24,36	...
SUPERFOS	DK	12,77	-1,04
TARMAC	GB	1,86	+27,45
TAYLOR WOODROW	GB	1,97	...
TECHNIP/RM	FR	80	-0,25
TITAN CEMENT RE	GR	67,38	...
UNICEM	IT	7,65	-2,80
URALITA SA	ES	9,65	...
VALENCIANA CEM	ES	11,4	...
WIENERB BAUSTOF	AT	160	-1,23
WILLIAMS	GB	4,25	-1,32
DJ E STOXX CNST P		171,31	-0,03

CONSUMMATION CYCLIQUE	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ACCOR/RM	FR	177,5	+2,90
ADIDAS-SALOMON	DE	80,55	-1,17
AMER GROUP A	FI	8,85	+1,14
AUSTRIAN AIRLIN	AT	19,62	-25,40
BANG & OLUFSEN	DK	54,46	-2,17
BARRATT DEV PLC	GB	2,78	+3,47
BEAZER GROUP	GB	1,97	...

ALIMENTATION ET BOISSON	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
BENETTON GROUP	IT	1,49	-3,25
BERKELEY GROUP	GB	5,78	-0,74
BRITISH AIRWAYS	GB	5,14	+4,35
BRYANT GROUP PL	GB	1,24	+1,16
CHARGEURS RM	FR	47,75	+1,60
CLUB MED./RM	FR	85	+5,39
COATS VYELLA	GB	0,41	...
COMPASS GRP	GB	11,69	+8,05
COURTAULDS TEXT	GB	1,66	-0,85
DT.LUFTHANSA N	DE	18,55	-2,88
ELECTROLUX -B-	SE	13,48	...
EMI GROUP	GB	5,31	+0,54
EURO DISNEY/RM	FR	1,13	...
FINNAIR	FI	4,7	+0,86
G WIMPEY PLC	GB	1,34	+1,05
GRANADA GROUP P	GB	13,63	-1,75
HERMES INTL	FR	70	-0,71
HPI	IT	0,62	...
HUNTER DOUGLAS	NL	20,4	...
KLM	NL	22,9	-1,29
LADBROKE GRP	GB	3,14	+2,33
MOULINEX/RM	FR	10,5	+0,77
NL HLDG	NO	2,59	...
PATHE/RM	FR	329	+2,81
PENTLAND GRP	GB	1,34	+1,08
PERSIMMON PLC	GB	2,28	+0,63
RANK GROUP	GB	2,68	...
RAIIGROUP N	CH	185,51	-1,66
SAS DANMARK A/S	DK	9,48	-1,82
SEB/RM	FR	48,3	-0,23
THE SWATCH GRP	CH	459,24	-1,87
THE SWATCH GRP	CH	113,87	-1,87
WILLIAM BAIRD	GB	1,21	-1,16
WILSON BOWDEN	GB	6,98	-0,20
WOLFORD AG	AT	36	

VALEURS FRANÇAISES

L'action Pathé reculait de 8,78 % à 291,9 euros, lundi, quelques minutes après l'ouverture de la séance. Vivendi a annoncé avoir racheté à Vincent Bolloré sa participation dans Pathé. Vivendi et sa filiale Canal Plus détiennent 24,6 % du groupe de communication contrôlé par Jérôme Seydoux. Bouygues gagnait 0,80 % à 212,7 euros, lundi. Cable and Wireless, le numéro deux du téléphone outre-Manche, a indiqué avoir reçu de nouveaux candidats pour le rachat de ses 20 % de Bouygues Telecom. Ces propositions seraient faites à un prix supérieur au prix de 650 millions d'euros que Telecom Italia était prête à payer au printemps 1998. Le titre Crédit commercial de France se redressait de 0,76 % à 78,5 euros après son fort recul de fin de semaine. La banque, étant très impliquée au Brésil, pourrait souffrir de la dévaluation du réal brésilien. Par ailleurs, Swiss Life, qui détient 10,22 % du capital du CCF, aurait approché les Mutuelles du Mans pour leur acheter leur participation dans la banque. France Télécom continuait de reculer et cédait de 2,08 % à 77,6 euros lundi matin. L'opérateur de télécoms espère doubler le nombre d'abonnements à son service de connexion à Internet, Wanadoo. Sanofi perdait 2,06 % à 167 euros lundi, à l'ouverture. La firme pharmaceutique a enregistré une hausse de ses ventes consolidées de 4 % en 1998, à 3,936 milliards d'euros (25,82 milliards de francs).

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 25 JANVIER Cours relevés à 10h15 Liquidation : 19 février

Table of stock market data for France, including columns for stock names, previous prices, current prices, and percentage changes.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 22 JANVIER Cours relevés à 17h35

Table of stock market data for the Nouveau Marché, including columns for stock names, previous prices, current prices, and percentage changes.

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 22 janvier

Table of SICAV FCP data, listing various funds and their performance metrics.

Table of CDC Asset Management and Multi-Promoteurs CCBP-CDC data.

Main table of stock market data for various companies, including columns for company names, previous prices, current prices, and percentage changes.

Table of international stock market data, including columns for company names, previous prices, current prices, and percentage changes.

Table of international stock market data, including columns for company names, previous prices, current prices, and percentage changes.

Table of international stock market data, including columns for company names, previous prices, current prices, and percentage changes.

(Publicité)

LA GRANDEUR N'EST PAS UNE QUESTION DE TAILLE



SECOND MARCHÉ

LUNDI 25 JANVIER Une sélection. Cours relevés à 10h15

Table of second market stock data, including columns for stock names, previous prices, current prices, and percentage changes.

Table of second market stock data, including columns for stock names, previous prices, current prices, and percentage changes.

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 22 janvier

Table of SICAV FCP data, listing various funds and their performance metrics.

Table of CDC Asset Management and Multi-Promoteurs CCBP-CDC data.

Large table of financial data, including various bank and investment products, their prices, and performance metrics.

LÉGENDE * Hors frais. ** A titre indicatif.

SPORTS Le comité exécutif du Comité international olympique (CIO) a décidé, dimanche 24 janvier, après avoir pris connaissance du rapport sur l'affaire de Salt Lake City

(Etats-Unis), d'exclure temporairement six membres, d'en blâmer un et de demander un supplément d'enquête pour trois autres. ● LES SANCTIONS devront être confirmées

lors de l'assemblée extraordinaire, les 17 et 18 mars, à Lausanne (Suisse), qui devrait aussi examiner une réforme du mode d'attribution des JO, selon Juan Antonio Sama-

ranch, président du CIO. ● LE RAPPORT accuse les suspects d'avoir « terni la réputation du CIO », mais n'évoque jamais le marchandage de voix ou la corruption. ● LES VILLES

CANDIDATES, écartées au profit de Sydney (2000) et de Salt Lake City (2002), envisagent de demander réparation du préjudice (*lire aussi notre éditorial page 18*).

Pour sauver la face, le mouvement olympique sacrifie six des siens

Le comité exécutif du Comité international olympique a prononcé l'exclusion « temporaire » de six membres, après avoir pris connaissance du rapport sur l'affaire de corruption de Salt Lake City. La sanction devra être confirmée les 17 et 18 mars, lors d'une assemblée extraordinaire

LAUSANNE

de notre envoyé spécial

La dialectique mériterait de figurer au programme des Jeux olympiques. Le Canadien Richard « Dick » Pound en serait probablement l'imbattable champion. Président de la commission d'enquête du Comité international olympique (CIO) chargée de faire la lumière sur l'affaire de Salt Lake City, l'avocat anglophone de Montréal a expliqué, dimanche 24 janvier, à Lausanne (Suisse), qu'il n'était absolument pas question de parler de « corruption » dans le scandale qui secoue le mouvement olympique depuis maintenant un mois et demi. Six membres ont été exclus « temporairement », dans l'attente de la session extraordinaire du CIO, les 17 et 18 mars. Juan Antonio Samaranch, le président du CIO, a invité ces derniers à rejoindre leurs trois collègues ayant spontanément démissionné.

Trois autres dignitaires de l'olympisme sont sous le coup d'un supplément d'enquête. Un, enfin, le Néer-

landais Anton Geesink, a reçu un simple avertissement. A ces treize vilains petits canards – quatorze si l'on compte le Camerounais René Esombamba, décédé – est reproché un éventail pour le moins large d'actes délictueux en connexion avec la ville de l'Utah lorsque celle-ci postulait à l'organisation des JO. « Ces personnes sont coupables d'avoir violé le serment prêté lors de leur cooptation et d'avoir terni la réputation du CIO », a insisté Richard Pound.

LES JEUX MAINTENUS

Pourtant, son rapport de 32 pages, rendu public dimanche, ne fait à aucun moment état de marchandage de voix ou de corruption, au sens juridique du terme. « Les villes de Sydney et de Salt Lake City conserveront les Jeux », n'avaient plus qu'à conclure Juan Antonio Samaranch et Richard Pound.

Faire preuve de fermeté tout en sauvant la face : tel était le défi du CIO. Il a été relevé, en apparence. Non content de faire le ménage dans

sa propre maison, Juan Antonio Samaranch a en effet promis une série de mesures destinées à ravalier la façade du CIO. Une commission d'éthique, composée en majorité de personnalités extérieures, va ainsi être créée ; une réforme du mode d'attribution des villes olympiques sera par ailleurs engagée ; enfin, une enquête sur le cas de Sydney a été confiée au Belge Jacques Rogge et au directeur général du CIO, François Carrard. « Nous sortirons plus forts de cette épreuve », a assuré le président Samaranch, plus magnanime que jamais, en déclarant au passage qu'il redemanderait la confiance des 105 membres restants du CIO lors de la session extraordinaire du mois de mars.

Au-delà des déclarations d'intentions, les conclusions du rapport Pound ne déstabilisent qu'en partie le Catalan. Se séparer de six membres africains facilement « remplaçables » est une manœuvre beaucoup plus simple à entreprendre que s'il avait fallu exclure le Russe Vitaly

Smirnov ou encore le Sud-Coréen Un Yong Kim, qui sont aujourd'hui l'objet d'un supplément d'enquête. Les deux hommes font partie des plus fidèles lieutenants du président du CIO, le premier lui assurant l'appui des pays de l'Est, le second lui garantissant le soutien du bloc asia-

telles n'émanant de villes anciennement candidates (Amsterdam, Québec, Berlin, Melbourne, Ostersund). Manchester, qui avait monté des dossiers pour les Jeux de 1996 et de 2000, réclame aujourd'hui 5 millions de livres, 57,15 millions d'euros) de dédommagement. A Sydney, l'in-

pourrait étendre ses investigations à Atlanta, qui avait obtenu, à la surprise générale, le droit d'accueillir les Jeux de 1996.

M. POUND PREND DU POIDS

Le CIO, qui a pris soin de ne mettre en cause personne au sein du comité d'organisation de Salt Lake City, sera-t-il rattrapé par des limiers plus fins que les siens ? Dans une confiance faite au *Wall Street Journal* la semaine dernière, Richard Pound ne cachait pas son inquiétude sur ces suites policières. Il pourra toujours se consoler en se disant qu'il est, sans aucun doute, le grand bénéficiaire des opérations.

Autoproclamé nouveau « M. Propre » du CIO, l'ancien nageur, âgé de cinquante-six ans, a marqué des points dans la course à la présidence. Mais, au sein de l'assemblée, Richard Pound n'a pas que des amis. « Il préside les commissions sur les droits télévisés et sur les produits dérivés. Bref, il est présent à chaque fois qu'il y a de l'argent en jeu. A plusieurs reprises, des questions lui ont été posées sur la nature des contrats passés. Je ne l'ai jamais entendu donner le moindre détail », confie un membre du CIO. La campagne pour la succession de Juan Antonio Samaranch ne fait que commencer. Elle devrait durer deux ans. Capitaine inflexible, l'Espagnol a répété, dimanche, qu'il resterait aux commandes du navire olympique jusqu'à la fin de son mandat, en 2001.

Frédéric Potet

Les sanctions demandées par le comité exécutif

● FUTURS EXCLUS

– Augustin C. Arroyo (Equateur), 75 ans. Avocat, homme d'affaires et ancien ambassadeur. Elu en 1968. Sa belle-fille, Nancy, a reçu une aide financière de 19 000 dollars (16 530 €) pour « frais de subsistance » durant la période de 1992 à 1995. De plus, il a rendu de multiples visites à Salt Lake City (alors qu'une seule est autorisée). Le comité d'organisation (SLOC) a versé plus de 19 000 dollars (16 530 €) en frais de voyage.

– Zein El Abdin Ahmed Abdel Gardir (Soudan), 58 ans. Ancien général, ancien ministre. Elu en 1990. Le SLOC lui a versé plus de 25 000 dollars (21 750 €) entre février 1994 et juin 1995, notamment sous forme de mensualités pour lui et ses fils. Il a expliqué que, « du fait du boycott politique et économique de son pays, il faisait face à des difficultés économiques et avait besoin d'argent pour subvenir aux besoins de sa famille ».

– Jean-Claude Ganga (Congo), 65 ans. Ancien ambassadeur et ancien ministre ; président de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (Acnoa). Elu en 1986. Il a reçu des versements directs du SLOC totalisant 70 010 dollars (60 900 €) sur son compte personnel à la First Security Bank de Salt Lake City. Lui et son épouse ont bénéficié de soins médicaux d'un montant de 17 000 dollars (14 790 €). Le SLOC lui a également payé pour 115 000 dollars (100 050 €) de frais de voyage et divers cadeaux s'élevant à 14 000 dollars (12 180 €).

– Lamine Keita (Mali), 65 ans. Ingénieur, ancien ministre et ancien ambassadeur, vice-président de la Fédé-

ration internationale de basket-ball (FIBA). Elu en 1997. Un de ces fils, étudiant à la Howard University, a reçu des aides financières de la part du SLOC pour un montant de plus de 97 000 dollars (84 390 €) entre août 1993 et février 1997.

– Charles Mukora (Kenya), 64 ans. Membre du Parlement, ancien administrateur de Coca-Cola en Afrique. Elu en 1990. Il a reçu des paiements directs de la part du SLOC totalisant 34 650 dollars (30 145 €). L'argent, initialement destiné à développer le sport chez les jeunes au Kenya, a transité par une fondation sportive créée par ses soins dans le conseil d'administration de laquelle il figure avec deux de ses enfants.

– Sergio Santander Fantini (Chili), 72 ans. Expert-comptable, homme politique. Elu en 1992. Le SLOC lui a versé plusieurs sommes d'argent, d'un montant total de 20 050 dollars (17 443 €). Un virement télégraphique de 4 825 dollars (4 198 €) a contribué à sa campagne pour les élections municipales à Santiago du Chili en 1993.

● DÉMISSIONNAIRES

– Pirjo Häggman (Finlande), 47 ans. Professeur d'éducation physique. Elue en 1981. Son ancien mari, Bjarne, a trouvé du travail auprès du SLOC. Le loyer de l'appartement de Toronto dans lequel vivait le couple a également été payé par le comité de candidature de la ville canadienne quand celle-ci était candidate aux JO.

– Bashir Mohammed Attarabulsi (Libye), 61 ans. Universitaire. Elu en 1977. Le SLOC a payé à son fils Suhel une bourse pour étudier dans plusieurs écoles de l'Utah ainsi qu'une

aide mensuelle de 700 dollars (609 €) pendant plusieurs années.

– David Sikhulum Sibandze (Swaziland), 67 ans. Directeur de sociétés. Elu en 1984. Son fils Siblo, diplômé de l'université de l'Utah, a trouvé un emploi au bureau du développement économique du SLOC.

● OBJETS D'UNE ENQUÊTE

– Louis Guirandou-N'Diaye (Côte-d'Ivoire), 76 ans. Ancien ambassadeur. Elu au CIO en 1969. Le SLOC a émis un chèque de 5 000 dollars (4 350 €) à l'ordre de « NOC program-Guirandou ». La somme peut avoir été versée sur le compte du Comité national olympique de la Côte-d'Ivoire.

– Un Yong Kim (Corée du Sud), 67 ans. Ambassadeur extraordinaire, président de la Fédération internationale de taekwondo, ancien vice-président du CIO. Elu en 1986. Sa fille, Kim Hae-Jung, a donné des récitals de piano payés par plusieurs comités de candidature, dont celui de Salt Lake City.

– Vitaly Smirnov (Russie), 64 ans. Ancien membre du soviet de Moscou, président du comité des sports de la Fédération de Russie. Elu en 1971. Il est intervenu pour que le hockeyeur russe Alexander Ragulin subisse une opération chirurgicale à Salt Lake City.

● BLÂMÉ

– Anton Geesink (Pays-Bas), 65 ans. Ancien champion olympique de judo (1964). Elu en 1987. La fondation des Amis d'Anton Geesink a reçu du SLOC un chèque de 5 000 dollars (4 350 €) qui aurait dû être destiné à l'académie olympique que dirige l'ancien judoka.

Des agences de lobbying pour la campagne olympique de Paris

ET PARIS dans tout cela ? Officiellement candidate à l'organisation des Jeux olympiques d'été de 2008, la capitale française a suivi à distance l'affaire de corruption des JO d'hiver de Salt Lake City (Etats-Unis). Les conclusions de l'enquête du Comité international olympique (CIO) vont forcément avoir des répercussions sur la façon dont les villes en lice auront désormais à mener leur campagne. « Cette affaire risque de rendre plus simple et plus transparente notre démarche auprès du CIO », commentait-on, ces jours derniers, à l'Hôtel de Ville.

Pour l'heure, Paris n'a encore rien entrepris. La composition du comité de candidature autour de son futur patron, Philippe Bourguignon, le PDG du Club Méditerranée, sera annoncée à la fin du mois de février. A ce moment-là un appel d'offres sera lancé auprès d'agences conseils possédant une activité de lobbying. Quand Paris s'était engagée dans la course aux JO de 1992, sa campagne avait été orchestrée par Publicis. Lille, candidate malheureuse aux JO de 2004, avait confié la mission à Euro RSCG et s'était offert les services de Pierre Salinger, ancien porte-parole du président John F. Kennedy et ancien journaliste devenu lobbyiste.

« Nous aurons certainement à travailler avec plusieurs agences », dit-on aujourd'hui dans l'entourage du maire, Jean Tiberi (RPR). Reste cependant à savoir ce qu'il sera possible de faire. La session extraordinaire du CIO qui se tiendra les 17 et 18 mars, à Lausanne (Suisse), à la demande de son président, Juan

Antonio Samaranch, va dicter de nouvelles règles du jeu. La chance de la candidature française est de posséder trois représentants au CIO. Jean-Claude Killy, élu en 1995, très apprécié de Juan Antonio Samaranch, et Guy Drut, élu en 1996, joueront les VRP de luxe à l'intérieur même de la maison olympique.

Ils seront aidés par Maurice Herzog, membre « honoraire » (titre accordé aux anciens membres, qui ne bénéficient plus du droit de vote), connu pour son entretient auprès de la communauté francophone de l'assemblée olympique. Mais Paris ne pourra pas faire l'économie d'un ou plusieurs porte-drapeaux de renom. En 1986, la comédienne Catherine Deneuve avait endossé ce rôle. Pour Lille, en 1997, la marraine s'appelait Marie-José Pérec. « L'idée, aujourd'hui, serait plutôt de s'appuyer sur plusieurs grands sportifs français encore en activité », indique-t-on à l'Hôtel de Ville.

La campagne de « visibilité », elle, va commencer cette semaine. Vendredi 29 janvier, à l'initiative du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), une « Marche contre le dopage » doit s'élaner de la Maison du sport, à la porte du 13^e arrondissement de Paris, à destination de Lausanne, où se tiendra, du 2 au 4 février, la Conférence sur le dopage du CIO. Les promoteurs de la candidature parisienne, parmi lesquels Jean Tiberi, seront présents au départ de ce relais symbolique.

E. P.



PLEURER DE JOIE. TAPER DANS SES MAINS. CHANTER EN CHŒUR. HURLER DE COLÈRE. REDÉCOUVREZ VOS CLIENTS.

LOGES ET SIEGES PREMIER : 01 55 93 07 75.

1^{er} SEMESTRE 99 - Trophée Andros - Tournoi des V Nations -
Matchs qualificatifs pour l'Euro 2000 - Finale de la Coupe de la Ligue de
Football - Finale de la Coupe de France de Football - Finale du
Championnat de France de Rugby - Concert de Céline Dion.

STADE DE FRANCE. LE PLUS BEAU LIEU DE RENCONTRE.

L'Olympique Noisy-le-Sec se lie à Bernard Tapie pour jouer au Stade de France

REVOILÀ donc Bernard Tapie. Quelques mois à peine après avoir enregistré une chanson avec le rappeur Doc Gynéco, l'ancien président de l'Olympique de Marseille prépare son retour dans le football. Dans son édition du 24 janvier, *Le Journal du dimanche* affirme que Bernard Tapie est en discussion avec l'Olympique de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), dans le but de donner naissance au fameux grand club qui fait défaut à la banlieue parisienne. L'objectif de cette collaboration, entreprise secrètement menée depuis plusieurs mois, est d'installer, à l'année, une équipe professionnelle au Stade de France. L'Olympique de Noisy-le-Sec, qui fut un candidat fugace au moment de l'appel d'offres lancé par le ministère de la jeunesse et des sports au début de l'année 1998, mise sur le carnet d'adresses de l'ancien homme d'affaires pour séduire des partenaires économiques.

Une vingtaine d'entreprises de « grande taille » - dont les domaines d'activité sont la communication, la banque ou encore l'équipement sportif - doivent se réunir cette semaine à Paris. Objectif : « Trouver un budget de 300 à 500 millions de francs », confie Djamel Sandjak, le directeur général du club et ami personnel de Bernard Tapie. Le bond serait prodigieux pour l'Olympique de Noisy-le-Sec, dont le budget est l'un des plus petits du championnat National, avec 3,5 millions de francs. L'équipe, entraînée par Nasser Sandjak et dans laquelle figure un autre frère de la famille Sandjak, Liázid (qui joua au Paris-Saint-Germain et à l'OGC Nice), occupe actuellement la troisième place de l'ancienne D 3. Si le championnat s'arrêtait là, les Jaune et Noir accéderaient en deuxième division, condition sine qua non pour pouvoir prendre ses quartiers au Stade de France.

« Nous sommes montés de onze divisions depuis l'époque où nous jouions en promotion de deuxième division départementale. A chaque fois que nous franchissions une étape, on nous répétait que nous n'y parviendrions pas », rappelle Djamel Sandjak. Souvent montré en exemple, l'Olympique de Noisy-le-Sec est un club unique en son genre, capable de conjuguer une activité de haut niveau et une politique sociale dans les quartiers difficiles de la ville. Le rôle de Bernard Tapie ne se limiterait pas, toutefois, à servir d'intermédiaire avec le monde économique. Il pourrait également faire profiter le club de ses connaissances dans le milieu du football. Les noms de Jean-Pierre Papin, buteur retraité, et de l'entraîneur Gérard Gili circulaient ces dernières semaines. « Cela n'est plus d'actualité », indique Djamel Sandjak.

F. P.

Climat de défiance entre le public et la direction de l'OM

Pendant que leur favori éliminait sans grande difficulté Auxerre de la Coupe de France, les supporters olympiens ont passé leur soirée à réclamer la démission du président délégué du club, Jean-Michel Roussier

Neuf clubs de première division ont été éliminés lors des 32^{es} de finale de la Coupe de France de football. C'est la première fois depuis l'instauration du professionnalisme, en 1932, qu'autant d'équipes de l'élite quittent

l'épreuve à ce stade de l'épreuve. L'exploit le plus retentissant a été réalisé par les footballeurs de Jura-Sud, club évoluant en CFA 2, qui ont sorti Toulouse. Bastia et Lorient se sont également inclinés face à des amateurs,

Dijon et le Paris FC. Monaco, Montpellier et Nancy ont été dominés par des formations de deuxième division : Amiens, Troyes et Laval. Les duels entre représentants de l'élite ont tourné à l'avantage de Marseille et de

Metz, vainqueurs respectivement d'Auxerre et de Bordeaux. Mais, à l'OM, la victoire n'a pas suffi à contenter les supporters : ils réclament le départ du président délégué du club, Jean-Michel Roussier.

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

La vie de l'Olympique de Marseille pourrait être simple et douce. Il suffirait que les joueurs puissent préparer en toute sérénité la deuxième partie d'une saison entamée dans les temps d'un champion toutes catégories avec une seule défaite (1-2 à Lyon) en vingt-neuf rencontres officielles. Ou encore que les dirigeants concentrent leur réflexion sur l'avenir d'un club qui réunit tous les paramètres pour dominer durablement le football français. Rien d'extraordinaire, en somme, si ce n'est qu'à Marseille la passion a ses propres ressorts.

De prime abord, la venue de l'AJ Auxerre au Stade-Vélodrome, samedi 23 janvier, ne recelait aucun ferment de révolte. Seul élément sulfureux de ce 32^e de finale de la Coupe de France, le souvenir du match de championnat, le 3 décembre 1998, sur le pré de l'Abbé-Deschamps, l'ancre des Bourguignons. Les Marseillais étaient repartis dépités en raison d'un penalty litigieux qui avait permis aux Auxerrois d'égaliser (1-1) à l'ultime minute. Les joueurs avaient promis à leurs fidèles réparation du préjudice sans se douter que la révolte populaire était en marche.

En foulant la pelouse pour l'échauffement, les Marseillais découvraient un décor insolite. Les deux virages, qui assurent l'ambiance le soir des matches, étaient déserts. Les 18 000 supporters s'étaient réfugiés dans la tribune Gustave-Ganay, face à la tribune officielle, comme pour mieux lancer leur défi. Une banderole « Roussier démission ! » notifiait la motivation de ce mouvement inopiné. Dans un communiqué, le président délégué de l'OM était rendu responsable du prochain départ de Serge Marchetti, chargé de la sécurité, et de son remplacement par Jean-Louis Pietri, un commissaire du SRPJ à la retraite. S'engageait alors dans la coulisse, une négociation impromptue

entre les deux parties. Une délégation de supporters menaçait de perturber la rencontre si leur revendication n'était pas satisfaite. « Il est hors de question que je démissionne, M. Pietri a été choisi par le président Robert Louis-Dreyfus », déclarait Jean-Michel Roussier en sortant d'une réunion improvisée avec l'entraîneur, Roland Courbis, le directeur sportif, Marcel Dib, et un dirigeant, Alain Guetchoudian. Le compromis n'en fut pas moins douloureux pour le président délégué. Juste avant l'entrée des équipes sur le terrain, un supporter, micro à la main, lisait le communiqué vengeur. Un spectacle inouï et sans doute inédit dans l'histoire du football français. La bonne entente des joueurs marseillais, avec le premier but marqué sur penalty par Florian Maurice dès la 25^e minute, suivi du second, signé Fabrizio Ravanelli (38^e), ne calmait pas les esprits. Torse nu, un spectateur orchestrait, grâce à une puissante sono, encouragements pour les footballeurs et insultes à l'égard du dirigeant honni, qui a été placé sous protection policière.

ARMISTICE DE FAÇADE

Pour avoir réclamé à plusieurs reprises auprès du délégué de la fédération le silence radio, Guy Roux dut encaisser à son tour quelques salves orales. « Cela fait cinquante ans que je suis dans ce milieu et je n'avais encore jamais vu cela, confiait l'entraîneur auxerrois. L'ambiance a nui à la qualité du jeu. » Interrogé sur l'étrange atmosphère qui a prélué à la victoire (2-0) de son équipe, Roland Courbis n'a pas été franchement chaleureux pour son président délégué : « Comme je ne suis à l'Olympique de Marseille que depuis dix-huit mois, je ne connais pas tous les éléments. Il y a une accumulation de malentendus, une incompréhension réciproque et des torts de chaque côté. »

Depuis de nombreux mois déjà, les relations entre deux des hommes-clés de l'OM se sont dé-



REUTERS

Fabrizio Ravanelli (à droite) a marqué le second des deux buts marseillais.

tériorées. L'entraîneur avait menacé de démissionner à l'automne 1998 en affirmant que les résultats et la manière de l'équipe suscitaient des commentaires acerbes de la part de certains responsables du club. Robert Louis-Dreyfus dut intervenir pour établir un armistice de façade. Les absences du président, retenu par ses obligations professionnelles à la tête d'Adidas, ne facilitent pas la mise en place d'un climat consensuel, comme en témoignent ces propos de Marcel Dib : « Tout le peuple marseillais ne veut plus de Roussier. Le club est en danger. Si j'étais à sa place, je partirais. »

La démonstration de force des supporters marseillais rappelle également au président que les retombées de la montée en puissance du club devaient être partagées. A l'orée de la saison, ils avaient refusé de livrer leurs coordonnées au club et conservé le

droit de commercialiser en partie des produits dérivés. Jean-Michel Roussier, qui tenta de s'y opposer, est devenu, dès lors, l'ennemi irrédicible. « Courbis président », réclamaient le public samedi soir.

Robert Louis-Dreyfus, qui n'était pas au stade, n'en prendra pas ombrage, mais son entrevue avec Jean-Michel Roussier, prévue selon plusieurs sources lundi 25 janvier, à Zurich (Suisse), prouve qu'il ne peut plus se contenter d'observer de loin les dérives qui lézardent la maison OM. « Je n'ai jamais suivi les pressions publiques et ce n'est pas aujourd'hui que je vais commencer, a prévenu le président sur la chaîne du club, OMTV. Je ne me suis jamais immiscé dans la gestion des groupes de supporters, ils feraient mieux de faire la même chose en ce qui concerne l'OM. »

Elie Barth

LES RÉSULTATS

● D1 contre D1		
Marseille-Auxerre	2-0	
Metz-Bordeaux	1-0	
● D1 contre D2		
Sochaux (D 2)-Beauvais (D 2)	3-1	
Troyes (D 2)-Montpellier (D 1)	2-1	
Amiens (D 2)-Monaco (D 1) 1-1 a.p.		Amiens qualifié aux tirs au but (5-4)
Laval (D 2)-Nancy (D 1)	1-0	
Châteauroux (D 2)-Lyon (D 1)	1-0	
Niort (D 2)-Strasbourg (D 1) 1-1 a.p.		Strasbourg qualifié aux tirs au but (3-2).
● D1 contre National		
Paris FC (N)-Lorient (D 1)	1-0	
A Angers, le match entre Thouars (N) et le Paris-SG (D 1) a été arrêté à la 67 ^e minute, en raison du brouillard, sur le score de 0-2. Il est à rejouer.		
● D1 contre CFA		
A Lens, Armentières (CFA)-Lens (D 1)	2-5 a.p.	
La Roche-sur-Yon (CFA)-Nantes (D 1)	0-1	
Dijon (CFA)-Bastia (D 1)	2-1	
● D1 contre CFA 2		
Rennes (D 1)-Coulaines (CFA 2)	4-0	
A Lons-le-Saunier, Jura-Sud Foot (CFA 2)-Toulouse (D 1) 1-1 a.p.		Jura-Sud Foot qualifié aux tirs au but (8 à 7)
A Toulouse, Blagnac (CFA 2)-Le Havre (D 1) 0-2 a.p.		
● D2 contre D2		
Guingamp-Red Star	1-0	
● D2 contre National		
Istres (N)-Nîmes (D 2)	1-3	
Ajaccio (N)-Nice (D2) 1-1 a.p.		Ajaccio qualifié aux tirs au but (4 à 2)
Le Mans (D 2) - Cuiseaux-Louhans (N)	4-1	
Valenciennes (N)-Wasquehal (D 2)	2-3	
● D2 contre CFA 2		
Chaumont (CFA 2)-Sedan (D 2)	0-3	
● D2 contre division d'honneur		
A Caen, Dives (DH)-Lille (D2)	0-2	
● National contre CFA		
Saint-Denis-Saint-Leu (CFA)-Angers (N)	1-0	
● National contre CFA 2		
Saint-Georges (CFA 2)-Martignes (N) 1-1 a.p.		Saint-Georges qualifié aux tirs au but (5-4).
● National contre division d'honneur		
Mende (DH)-Angoulême (N)	1-4	
● CFA contre CFA		
Rodez-Clermont Foot	0-1	
● CFA contre CFA 2		
Châtelleraut (CFA)-Fontenay (CFA 2) 2-2 a.p.		Châtelleraut qualifié aux tirs au but (6 à 5).
● CFA contre division d'honneur		
Chasselay (DH)-Grenoble Foot (CFA)	0-3	
Vauban Strasbourg (DH)-Boulogne (CFA)	1-2	
● CFA 2 contre CFA 2		
Grand Rouen-Sarrebourg	1-0 a.p.	
Mondeville-Montagnarde 0-0 a.p.		Montagnarde qualifié aux tirs au but (3-1).

E. B.

La Coupe de France sans pitié pour les clubs de division 1

NEUF CLUBS de l'élite ont dérapé dès les 32^{es} de finale de la Coupe de France, disputés du vendredi 22 au dimanche 24 janvier. Sept d'entre eux ont été battus par des adversaires d'un rang hiérarchique inférieur. C'est la première fois depuis l'instauration du professionnalisme en France que la D 1 compte autant d'éliminés à ce stade de la compétition. En moyenne, le coupe-retombe sur cinq équipes seulement.

L'exploit le plus retentissant est à mettre à l'actif de Jura-Sud, un récidiviste. Au tour précédent, ce club de CFA 2 (l'équivalent d'une division 5), qui n'a que huit ans d'existence, avait dominé l'AS Saint-Etienne, le leader de la D 2. Samedi 23 janvier, sur le terrain de Lons-le-Saunier (Jura) et devant 7 000 spectateurs, c'est le Toulouse FC qui a dû se résigner, au terme d'une épreuve-marathon des tirs au but (8-7). « Main-

tenant, nous aimerions affronter Marseille ou Lens », déclare l'entraîneur Diego Garzitto.

Dijon, qui évolue en CFA, a pu se passer de la prolongation pour déboulonner Bastia (2-1). Les Bastiais n'ont pas pu profiter de leur supériorité numérique en fin de match. « Je savais que nous passerions car s'il y a une équipe de D 1 que je connais bien, c'est Bastia », commentait l'entraîneur corse de Dijon, Noël Tosi.

Même scénario, même cris de joie dans les vestiaires du Paris FC, qui a dominé Lorient (1-0). Les amateurs parisiens, qui évoluent en National (ex-D 3), ont fait mieux que le Paris-SG, qui s'est incliné à deux reprises en championnat face aux Bretons. A l'issue du match, l'attaquant-vedette des « Merlus », Patrice Loko, a refusé d'échanger son maillot avec le buteur, Domenico Bruno, ce qui reflète bien l'ambiance

d'un club en plein désarroi. Les confrontations entre équipes de D 1 et de D 2 ont tourné à la confusion des premiers. L'AS Monaco, défavorisée par l'arbitrage, est tombée à Amiens après les tirs au but.

Montpellier s'est incliné (1-2) à Troyes, qui avait déjà gagné à Strasbourg en 16^{es} de finale de la Coupe de la Ligue. Nancy et Lyon ont perdu (0-1) à Laval et Châteauroux. Les duels entre clubs de D 1 ont permis à Marseille de renouer avec la victoire aux dépens d'Auxerre (2-0). Bordeaux, privé de nombreux titulaires, s'est incliné (0-1, but de Danny Boffin) à Metz.

Le tirage au sort des seizièmes de finale sera effectué jeudi 28 janvier et les rencontres se disputeront les 20 et 21 février.

E. B.



Une parodie des aventures de Tintin

OBJECTIF MONDE

par Didier Savard
d'après HERGÉ

un cahier spécial de 24 pages

mercredi 27 janvier

Le Monde
daté 28

A Melbourne, Mary Pierce et Amélie Mauresmo se qualifient pour les quarts de finale

Les Françaises rencontreront la Suisse Martina Hingis et la Belge Dominique Van Roost

Mary Pierce, tête de série n° 7 s'est imposée, lundi 25 janvier, face à la Russe Anna Kournikova (n° 12). En revanche, Sandrine Testud s'est incli-

née face à l'Américaine Monica Seles, tête de série n° 4 (6-0, 6-3), qui sera opposée à l'Allemande Steffi Graf (n° 8), vainqueur de l'Autrichienne

Barbara Schett (6-1, 6-1). Dimanche, Amélie Mauresmo s'était qualifiée pour les quarts de finale en battant Emilie Loit (6-0, 7-5).

L'OCCASION était magnifique, André Agassi l'a ratée de très belle manière. L'Américain, tête de série n° 6, a disparu en huitièmes de finale des Internationaux d'Australie, battu lundi 25 janvier par son compatriote Vincent Spadea 44^e mondial (6-1, 7-5, 6-7 [3/7], 6-3).
André, qui comptait parmi les trois têtes de série survivantes dans un tableau nettoyé par les jeunes ambitieux, était devenu le favori des bookmakers et des Australiens, privés de leurs héros locaux.

C'est que, depuis le début du tournoi, André Agassi se baladait. Il dégingolait jeux et sets, bouclait tous ses matches en moins de deux heures et ne semblait pas être atteint par la fébrilité de ses confrères de l'élite. Passé de la 122^e à la sixième place mondiale dans l'espace de l'année 1998 - un record -, il imposait son talent, sa morgue et sa furieuse envie de reprendre la place de numéro 1 mondial à Pete Sampras, l'absent du moment. Il voulait surtout renouer avec une victoire dans un tournoi du Grand Chelem. Il avait signé sa troisième et dernière à Melbourne en 1995.

Vincent Spadea, ex-grand espoir du tennis américain, lui, tient juste

à poursuivre une progression lente mais obstinée. Entré dans les 50 meilleurs mondiaux en 1998, il a profité d'un tableau relativement dégagé pour s'immiscer en huitièmes de finale. Lundi après-midi, dans une torpeur humide, il a asticoté André Agassi en lui infligeant d'agaçantes cassures de rythme avec son solide coup droit. Aidé par un service qui file souvent à 200 km/h, il lui a peu à peu sapé le moral : « La balle quittait n'importe comment les cordes de ma raquette, a raconté André visiblement éprouvé par cette défaite. *Quand mes tentatives ratent et que je me décourage, les choses commencent à aller vraiment mal.* »

LA CHUTE DE SANTORO

En quarts de finale, Vincent Spadea rencontrera l'Allemand Tommy Haas qui a éliminé, dimanche, le dernier Français en lice, Fabrice Santoro (6-3, 6-3, 7-5).

La très belle victoire du week-end appartient à Marc Rosset qui s'est qualifié pour les quarts de finale en prenant le meilleur sur le Slovaque Bohdan Ulihrach. Cinq mois après avoir échappé à la mort - il avait renoncé au dernier moment à prendre le vol de la Suisse - qui s'est écrasé en septembre 1998 -, le Suisse, 31^e mondial, semble avoir retrouvé son tennis de feu basé sur son service fusant. En quarts de finale, Rosset rencontrera Thomas Enqvist, le tom-

beur d'Australiens. Après avoir éliminé Patrick Rafter, le Suédois a dominé Mark Philippoussis, dimanche, au terme d'un match splendide (6-2, 6-4, 6-7 [3-7], 4-6, 6-2).

Dans le tableau féminin où les têtes de série ont gardé leur contenance, les deux premiers quarts de finale devaient opposer, mardi, l'Américaine Lindsay Davenport (n° 1) à sa compatriote Venus Williams (n° 6) et la Belge Dominique Van Roost à la Française Amélie Mauresmo. Celle-ci a poursuivi son beau parcours, dimanche, en disposant de sa coéquipière du TC Méru, Emilie Loit (6-0, 7-5).

Lundi, chez les dames, la performance est revenue à Mary Pierce (n° 7) qui s'est qualifiée pour les quarts de finale en battant Anna Kournikova (n° 12) (6-0, 6-4). Face à une Russe désemparée et peu sûre de ses coups, la Française a gagné les neuf premiers jeux de la partie avant de céder à ses fameux nerfs et de se faire reprendre par Anna Kournikova. Mais Mary Pierce n'a pas capitulé. A coups d'amples coups droits et de retours

variés punissant un service toujours aussi fébrile, elle a mis un terme à la partie sur l'un des violents retours. En quarts de finale, elle rencontrera la Suisse Martina Hingis. La numéro 2 mondiale, vainqueur à Melbourne en 1998, a connu son premier premier test en huitièmes de finale : elle a été poussée aux trois manches par la Sud-Africaine Amanda Coetzer (6-3, 6-7 [4-7], 6-1).

SELES SORT TESTUD

Dans l'après-midi, le public du central avait réservé une ovation à Monica Seles, lundi. Vainqueur expéditive de Sandrine Testud (6-0, 6-3), l'Américaine (n° 6) reste invaincue aux Internationaux d'Australie où elle a gagné quatre fois, de 1991 à 1993 et en 1995. En quarts de finale, elle retrouvera Steffi Graf pour un classique du genre. La dernière rencontre entre les deux joueuses remonte aux Masters 1998, où Steffi Graf l'avait emporté au terme de l'un des plus beaux matches de la saison.

Bénédicte Mathieu

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL** : Pau-Orthez, solide leader du championnat de France, s'est logiquement imposé face à Toulouse (68-39) lors de la 22^e journée. Cholet et Villeurbanne, qui, à trois longueurs, se partagent la place de dauphin, n'ont pas été inquiétés face, respectivement, à Gravelines (54-81) et à Nancy (87-66).

■ **FOOTBALL** : la Fiorentina, facile vainqueur d'Empoli (3-0), a maintenu ses distances, dimanche 24 janvier, en tête du championnat d'Italie. Après dix-huit journées, la formation toscane dispose de trois longueurs d'avance sur la Lazio Rome, vainqueur de Plaisance (4-1), et cinq sur Parme, auteur d'un match nul à Vicence (0-0), qui doit désormais partager la troisième place avec le Milan AC, vainqueur de Bologne (3-2). En septième position, la Juventus Turin, grâce notamment à un but de Zinedine Zidane, a redressé la tête contre Pérouse (2-1). Thierry Henry, transféré de l'AS Monaco au cours de la semaine dernière, a joué les vingt dernières minutes de la rencontre.

■ **Le FC Barcelone s'est emparé du titre honorifique de champion d'hiver**, après sa victoire, dimanche 24 janvier, contre Saragosse (3-1), lors de la 19^e journée du championnat d'Espagne. Au classement, le Barça compte le même nombre de points que le Celta Vigo, qui s'est incliné à Madrid contre l'Atletico (1-2), et un point d'avance sur le FC Valence, qui a surpris Majorque (0-1).

■ **RUGBY** : à deux journées de la fin de la phase initiale, le Stade français et Montferrand ont gagné leur place dans le Top 16, dimanche 24 janvier, grâce à leurs victoires sur Nîmes (66-14) et Auch (52-17). Ils rejoignent ainsi Toulouse, Brive et Pau, déjà qualifiés dans la poule 3. A une semaine de sa finale en Coupe d'Europe, Colomiers, qui n'est pas encore assuré de se qualifier, a subi la loi de Toulouse sur son terrain (17-27).

LOTO

■ **Résultats des tirages n° 7** effectués samedi 23 janvier. **Premier tirage** : 1, 3, 9, 14, 30, 49, numéro complémentaire le 15. Rapports pour six bons numéros : 2 425 745 F, 369 778,20 € ; pour cinq bons numéros et le complémentaire : 31 600 F, 4 817,07 € ; pour cinq bons numéros : 3 285 F, 500,76 € ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 172 F, 26,21 € ; pour quatre bons numéros : 86 F, 13,10 € ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 22 F, 3,35 € ; pour trois bons numéros : 11 F, 1,67 €. **Second tirage** : 1, 4, 18, 28, 29, 35, numéro complémentaire le 8. Rapports pour six bons numéros : 15 513 635 F, 2 364 883,38 € ; pour cinq bons numéros et le complémentaire : 83 860 F, 12 783,53 € ; pour cinq bons numéros : 7 475 F, 1 139,48 € ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 312 F, 47,56 € ; pour quatre bons numéros : 156 F, 23,78 € ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 30 F, 4,57 € ; pour trois bons numéros : 15 F, 2,28 €.

Régine Cavagnoud « pose enfin son sac à dos » sur le sommet du podium

EN JARGON SPORTIF, cela s'appelle un dé clic, et Régine Cavagnoud vient de connaître cette sensation de libération qui donne des ailes, apporte la victoire et



SKI

rend le sourire. En quatre jours d'un week-end de rêve à Cortina d'Ampezzo (Italie), la skieuse française s'est offerte la première victoire de sa carrière en descente, jeudi 21 janvier, une troisième place dans le super-G le lendemain et un second succès dans le deuxième super-G, au début du week-end. Dimanche, dans le slalom géant, elle a frôlé le podium en prenant la quatrième place, sa meilleure performance dans cette discipline. Elle avait réalisé le deuxième temps de la première manche, juste derrière l'Autrichienne Alexandra Meissnitzer, qui a gagné la course.

« J'ai l'impression d'avoir enfin posé mon sac à dos », a dit Régine Cavagnoud. A vingt-huit ans, après de nombreuses places d'honneur, la fille de La Clusaz (Haute-Savoie) touche enfin à son but et peut rêver de médailles aux championnats du monde de Vail (Etats-Unis), qui se disputent du 1^{er} au 14 février. Depuis le début de la saison, les entraîneurs français « voyaient venir » Régine Cavagnoud. Neuvième du slalom géant de Sölden (Autriche), lors de l'ouverture, en octobre 1998, la Française s'était distinguée en terminant huitième de la descente de Lake Louise (Canada) le mois suivant. Elle était montée sur la troisième marche du podium du super-G de Val d'Isère. Réputée volontaire et volontiers casse-cou, Régine Cavagnoud expliquait alors qu'elle devait ses premiers bons résultats à une meilleure préparation technique et psychologique pendant l'été : après dix ans passés sur le circuit, elle n'a toujours pas renoncé à travailler dur.

A Veysonnaz (Suisse), une semaine plus tard, elle s'offre une deuxième place et puis une cinquième en descente. Le 2 janvier, à Maribor, elle est deuxième du super-G. « Je sens que les choses se mettent en place », dit-elle alors. C'est à Cortina qu'elle s'est installée sur son nuage et ne l'a plus quitté : « Je me suis bien exprimée sur cette piste et j'ai pris beaucoup

de goût à skier, je me suis bien amusée », a-t-elle raconté.

Née le 27 juin 1970, à Thônes (Haute-Savoie), Régine Cavagnoud est très vite montée sur des skis, comme tous les gosses de la région. Son père travaille aux remontées mécaniques, elle dévale vite les pentes les plus raides. Représentée dans son club, elle rejoint le collectif France en 1985. Elle signe sa première victoire en 1989 en devenant championne de France du combiné. Championne nationale de descente deux ans plus tard, 6^e et 7^e des deux descentes de Vail, elle s'invite aux Jeux olympiques d'Albertville en 1992, où elle ne brille pas vraiment, pas plus qu'à ceux de Lillehammer, en 1994. Septième de la descente à Nagano, elle avait commencé à entrevoir la lumière. Epargnée par les grosses blessures, elle a pu continuer tranquillement sa progression.

LES AUTRICHIENS A DOMICILE

Son week-end de Cortina lui permet de prendre la troisième place du classement général de la Coupe du monde de super-G et la cinquième de la Coupe du monde générale. Régine Cavagnoud va maintenant observer quelques jours de repos, chez elle, avant de s'envoler pour Vail.

A Kitzbühel (Autriche), chez les hommes, le week-end a été marqué par l'accession de Lasse Kjus en tête du classement de la Coupe du monde générale. Vainqueur de la descente en sprint (épreuve en deux manches), vendredi, quatrième de la grande descente, samedi, 24^e du slalom dimanche, le Norvégien a pris la deuxième place du combiné. Son grand rival, Hermann Maier, a vécu un week-end morné marqué par une chute dans la descente en sprint, une huitième place dans la grande descente et une sortie dans le slalom. « Ça a été un mauvais week-end, il faut que je l'oublie », a expliqué l'Autrichien.

En son « absence », le public autrichien s'est trouvé de nouveaux héros : Hans Knauss, Peter Rzehak et Werner Franz, qui ont signé un triplé, samedi, dans la grande descente. Dimanche, le slalom a été remporté par le Slovène Jure Kosir. Déception pour Pierrick Bourgeat. En tête à l'issue de la première manche, le Français a terminé huitième.

B. M.

Vendre une copie d'un Compact Disc peut vous rapporter bien plus que prévu.

La loi Française n'autorise les copies d'enregistrements phonographiques ou cinématographiques que si ces copies sont réservées à l'usage strictement privé du copiste et ont donné lieu à la rémunération des auteurs, des artistes-interprètes et des producteurs. Une copie effectuée pour être vendue, donnée à un tiers ou utilisée en public, constitue un délit passible de deux années de prison et 1 000 000 francs d'amende ainsi que de la saisie de cette copie. (Article L 335-2 et L 335-4 du Code de la propriété intellectuelle). De nombreuses condamnations sont prononcées chaque année en France en application de ces dispositions.

SNEP SCPP SACEM UPFI SPPF ADAMI PROCIREP

Les créateurs de musique, les artistes, les producteurs de disques et d'œuvres audiovisuelles agissent ensemble contre la piraterie numérique.

Pluvieux au sud

MARDI, une vaste zone dépressionnaire s'étend des îles Britanniques à la mer Baltique. Du Sud-Ouest aux Alpes le temps sera pluvieux. Plus au nord, les nuages seront nombreux et on observera un petit refroidissement.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. - Sur la Bretagne et la Basse-Normandie, le ciel sera très nuageux et quelques averses se déclencheront près des côtes. Sur les Pays de la Loire, le soleil fera quelques apparitions. Les températures atteindront 9 à 11 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Après un ciel qui sera très nuageux sur l'ensemble des régions, des éclaircies se développeront sur l'Ile-de-France et le Centre avec quelques averses isolées. Les températures seront proches de 8 degrés.

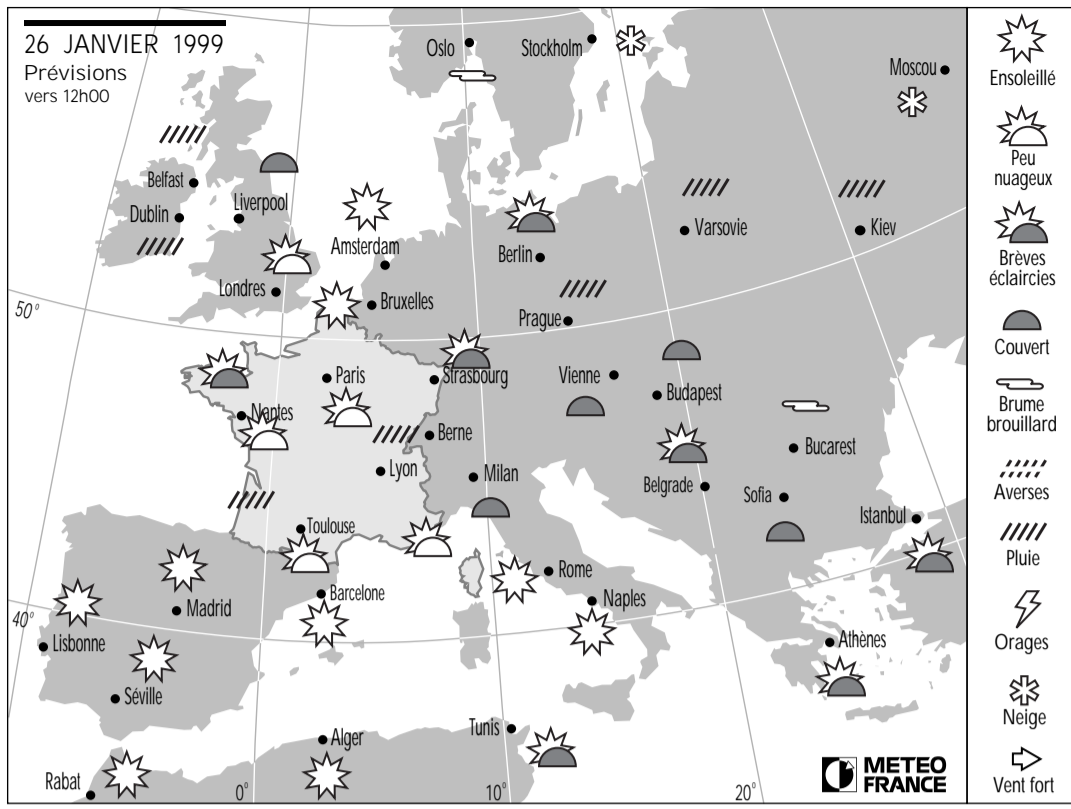
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Quelques pluies faibles tomberont le matin sur les régions le plus

au sud. L'après-midi, le soleil percera la couche nuageuse, mais de rares averses sont encore possibles. Les températures maximales seront comprises entre 7 et 9 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Il pleuvra le matin sur Poitou-Charentes et le nord de l'Aquitaine. L'après-midi, le soleil fera quelques apparitions sur les régions le plus au nord. Les températures atteindront 12 ou 13 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Des pluies modérées tomberont le matin sur toutes les régions, mais on verra quelques rayons de soleil sur le Limousin et le nord de l'Auvergne l'après-midi. Les températures ne dépasseront pas 12 ou 13 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Malgré quelques passages de nuages élevés, la journée sera assez ensoleillée. Néanmoins, quelques pluies faibles gagneront le pourtour méditerranéen en fin d'après-midi. Les températures seront comprises entre 12 et 15 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

AVION. Au départ de Paris, Go Voyages propose des destinations « soleil d'hiver » à prix doux, à destination de Palma (890 F TTC, 136 €, A/R, départ 30 janvier, retour 6 février), de Tunis (1 290 F, 197 €, départs 7 et 14 février, retours 14 et 21 février), Marrakech (1 390 F, 212 €, départ 30 janvier, retour 7 février, et 1 590 F, 242 €, départs 7 et 14 février, retours 14 et 21 février) et Dakar (2 080 F, 317 €, départs 29, 30 et 31 janvier, retours 7 et 8 février). Egalement programmé un spécial « week-end de Pâques » à Barcelone (990 F, 151 €, départ le 1^{er} avril, retour le 5). Renseignements au 0-803-803-747.

FRANCE. Michelin vient de publier un mini-atlas routier de la France pour les automobilistes et les motocyclistes. Récentement actualisé, il comporte 56 pages de cartographie, 21 pages d'index des localités et un tableau de distances entre les villes. Son prix, 19 F (3 €).

PRÉVISIONS POUR LE 26 JANVIER 1999

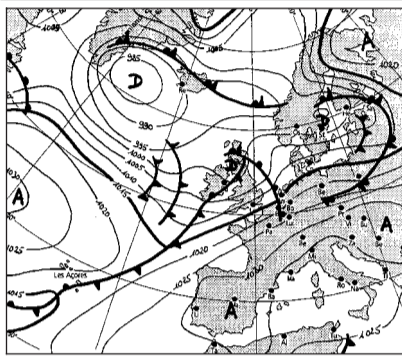
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	4/7 S
AJACCIO	NANTES	5/9 S
BIARRITZ	NICE	5/15 S
BORDEAUX	PARIS	5/8 S
BOURGES	PAU	3/13 S
BREST	PERPIGNAN	5/15 S
CAEN	RENNES	3/9 N
CHERBOURG	ST-ETIENNE	5/10 P
CLERMONT-F.	STRASBOURG	4/9 N
DIJON	TOULOUSE	4/13 S
GRENOBLE	TOURS	4/8 S
LILLE	FRANCE outre-mer	4/7 N
LIMOGES	CAYENNE	24/29 C
LYON	FORT-DE-FR.	23/28 S
MARSEILLE	NOUMEA	25/28 N

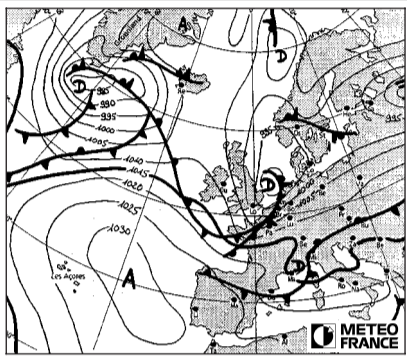
25/31 N	KIEV	-3/2 P
22/28 S	LISBONNE	9/15 S
24/29 S	LIVERPOOL	4/8 C
	LONDRES	3/9 S
	LUXEMBOURG	-3/5 S
3/8 S	MADRID	0/12 S
7/12 N	MILAN	-1/6 C
7/15 S	MOSCOW	-3/1 *
2/5 P	MUNICH	-4/2 P
-3/6 N	NAPLES	4/12 S
2/8 N	OSLO	-7/0 C
-4/2 P	PARIS	5/17 S
3/7 S	PALMA DE M.	-2/5 P
-3/6 C	PRAGUE	3/12 S
-3/3 C	ROME	6/16 S
2/4 P	SEVILLE	-5/4 C
2/7 P	ST-PETERSB.	-11/0 *
0/8 C	STOCKHOLM	-5/4 *
1/4 P	TENERIFE	12/14 C
-10/-2 *	VARSOVIE	-1/6 P
4/8 N		

20/28 N	LE CAIRE	12/19 S
18/27 S	MARRAKECH	6/18 S
22/29 S	NAIROBI	15/26 S
-4/3 C	PRETORIA	19/30 S
19/25 N	RABAT	7/16 S
9/12 P	TUNIS	7/14 N

24/35 N	ASIE-OCEANIE	
17/30 S	BANGKOK	
26/29 P	BOMBAY	
17/24 S	DJAKARTA	
20/25 C	DUBAI	
17/22 S	HANOI	
9/19 C	HONGKONG	
8/17 S	JERUSALEM	
-4/6 S	NEW DEHLI	
-3/5 S	PEKIN	
25/29 P	SEOUL	
20/27 S	SINGAPOUR	
7/13 S	TOKYO	



Situation le 25 janvier à 0 heure TU



Prévisions pour le 27 janvier à 0 heure TU

ASTRONOMIE

La grande coupole de l'Observatoire de Meudon pleure misère

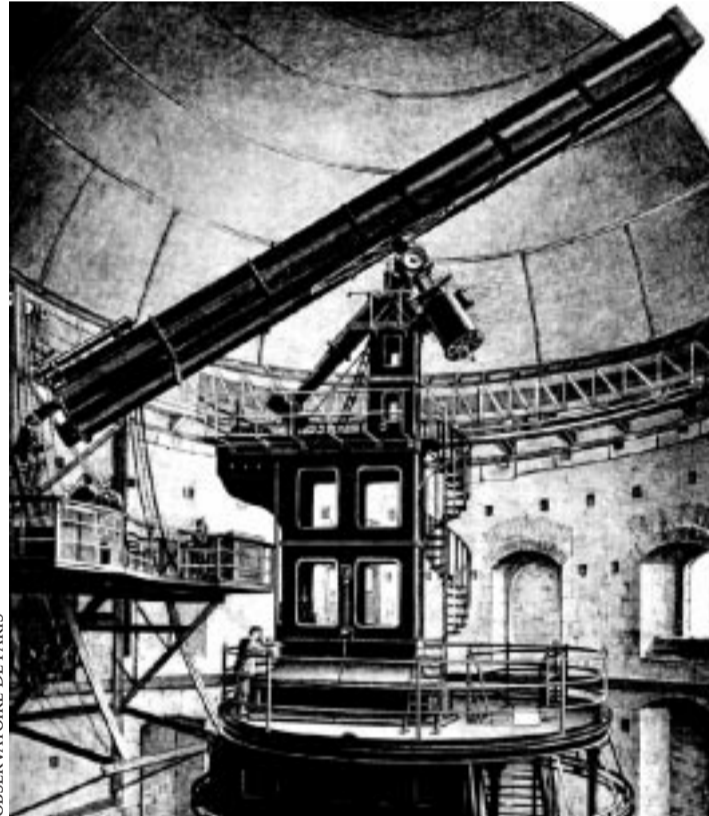
UN SYMBOLE prend l'eau. La coupole abritant la grande lunette de l'Observatoire de Meudon (Hauts-de-Seine) fuit. Son système de rotation est bloqué et la trappe ouvrant vers le ciel ne fonctionne plus correctement. En bref, il pleut à l'intérieur et, à de rares exceptions, le public ne peut plus la visiter.

Érigée, il y a un peu plus d'un siècle, au-dessus du château reconstruit de Meudon - il avait été incendié pendant la guerre de 1870 -, la coupole abrite un petit joyau de l'histoire de l'astronomie, la grande lunette. La troisième du monde et la première d'Europe avec ses 83 centimètres de diamètre. Certes, malgré la qualité de son optique, œuvre des frères Prosper et Paul Henry, cet instrument ne fait plus le poids par rapport aux télescopes monstrueux dotés de miroirs de plusieurs mètres de diamètre. Certes, l'atmosphère polluée de la région parisienne n'est pas comparable à celle des Andes ou des volcans haïtiens. Certes, la grande lunette n'a plus vraiment d'intérêt pour les scientifiques.

Certes, à moins de la détruire, on ne pourra jamais lui en-

lever son côté mythique à la Jules Verne - dont elle fut la contemporaine - et la fascination qu'elle exerce sur le public. Pour Françoise Le Guet Tully, astronome à l'Observatoire de Nice et responsable du Groupe patrimoine astronomique, la déshérence qu'elle connaît actuellement trahit « une maladie assez répandue chez les astronomes, coupés de l'extérieur alors qu'ils ont beaucoup à donner et que le ciel est à tout le monde. Le patrimoine astronomique est une source de culture, de curiosité, d'interrogations et d'enrichissement ».

La situation n'est pas désespérée, loin s'en faut, mais le temps qui passe ne fait que l'aggraver. « Il faut faire revivre la grande lunette », scande Françoise Launay, ingénieur de recherches au département Atomes et molécules en astrophysique de Meudon. Au début des années 80, un petit groupe informel s'est constitué autour de ce thème avant d'être officialisé en 1988 sous le nom de Groupe patrimoine scientifique. Avec, pour mission, de « prendre en charge le regroupement et la conservation des pièces, documents et archives de l'Observatoire de Meudon, précise M^{me} Launay. Un projet de remise en



La grande lunette de Meudon en 1896. Gravure de Dujardin.

état a été transmis à la présidence au début des années 90. Il est resté lettre morte ». Et le Groupe patrimoine scientifique vient d'être mis en sommeil en décembre 1998.

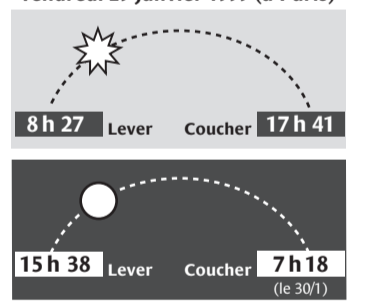
Mais, à la veille du renouvellement, en février, du conseil d'administration et du conseil scientifique de l'Observatoire de Paris - dont dépend Meudon -, tout espoir n'est pas perdu. « Il suffit qu'il y ait une volonté de la maison pour que tout se débloque », assure, confiante, Françoise Launay, prenant exemple sur l'Observatoire de Nice, qui dispose de la quatrième lunette du monde (76 centimètres). « Elle fonctionne pour des astronomes amateurs qui font du travail très pointu que les professionnels n'effectuent pas parce que c'est trop exigeant », précise Françoise Le Guet Tully. Il y a une volonté politique de l'Observatoire de l'entretenir », tout comme sont entretenues les deux plus grandes lunettes du monde installées dans les observatoires de Lick et de Yerkes aux Etats-Unis.

Alors que le toit de la grande coupole de Strasbourg a été restauré, alors que la reconstruction du télescope de Lord Ross en Irlande est presque achevée, pour-

quoi pas Meudon? Un des responsables de l'Observatoire de Paris assure que la remise en état coûtera cher mais qu'« un projet bien ficelé devrait avoir le soutien de l'Union européenne et de la région si le public est derrière ». Pour l'heure, l'« affaire » est au point mort mais les énergies ne demandent apparemment qu'à être libérées. Même si certains Meudonnais mécontents ont, par le passé, souhaité la disparition de la « pustule verte » que constituait à leurs yeux la grande coupole, il serait dommage que les amateurs soient privés de cet outil magnifique.

Pierre Barthélémy

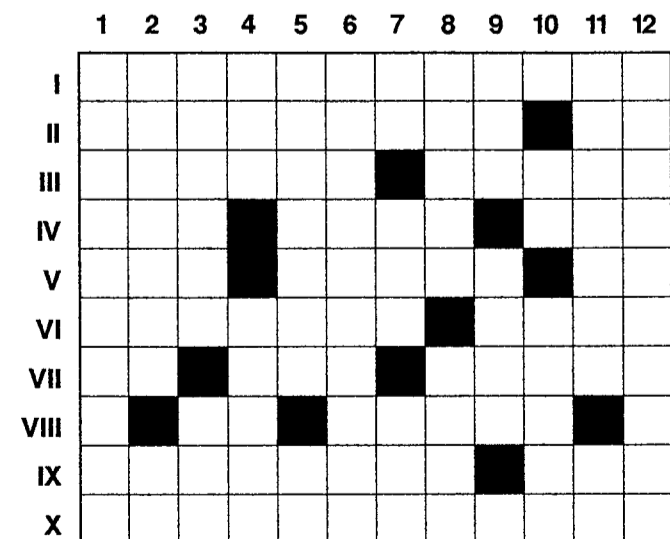
SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99022

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Pour déjeuner vite fait... pas toujours bien fait. - II. Retour de plein droit. Démonstratif. - III. Sous leurs grands airs, ils sont accessibles à tous. Accessible à tous. - IV. Alcool de grain. Mal des jeunes. Surface. - V. Protégé sur l'échiquier. Tout est permis dès qu'elle est libre. Dans le coup. - VI. Osselets proches des enclumes. Européen qui ne compte pas encore en euros. - VII. Personnel. Moyen de transport prohibé. Rapproché. - VIII. Bout de citron.

Méfiance, quand elles sont reçues. - IX. Tirera la conclusion. Élément vital. - X. Cultures en toute liberté.

VERTICALEMENT

1. Régulier dans la continuité. - 2. Son chapeau est couvert d'écaillés. Nouer aux deux bouts. - 3. Remet à plus tard. Circule en Afrique. - 4. Une fois de plus. Breton du large. - 5. Leur sève devient sirop à table. En raccourci. - 6. Bien amorties. - 7. Résistible chez BB... l'autre. Sanction universitaire. Passe au Maroc et en

Algérie. - 8. Aide en cuisine. Circule au Brésil. - 9. Ouvre la porte des cabinets. Partie de la Méditerranée. - 10. Marque de caprice. Arrive par tous les moyens. - 11. Petit et bien ennuyeux. Article. - 12. Fait taire le canon.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99021

HORIZONTALEMENT

I. Téléacheteur. - II. Aparté. Aisne. - III. Baderne. Lp. - IV. Lu. Cessation. - V. Elite. Cr. Onc. - VI. Aeoi. Clain. - VII. Uléma. On. - VIII. Tores. Vision. - IX. IUT. Trek. Thé. - X. Nièce. Semées.

VERTICALEMENT

1. Tableautin. - 2. Epaulé. Oui. - 3. Lad. Lourte. - 4. Erectile. - 5. Atrée. Este. - 6. Cens. Cm. - 7. Esclaves. - 8. Ea. Ara. Ike. - 9. Tilt. Ios. - 10. Espionnite. - 11. Un. On. Ohé. - 12. Réincarnés.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037 Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 106

Un musée bien gardé

VOICI LE PROJET de Musée européen d'art moderne que vient de concevoir un architecte. Le sol de l'immense salle des pas perdus en forme de pentagone régulier est pavé d'une étoile à cinq branches qui n'est pas sans rappeler celles du drapeau européen. C'est sur les dix murs - dont cinq sont dans le prolongement des côtés de l'étoile et les cinq autres perpendiculaires à ces côtés - qu'on accrochera les tableaux qu'il est essentiel de surveiller.

Le responsable de la sécurité, perturbé par la profondeur des ailes auxquelles on accède par une porte vitrée (en pointillé), est donc amené à se poser les questions suivantes :

- 1) Quels sont les points d'où l'on ne peut surveiller aucun mur en entier ?
- 2) Combien de caméras au mini-

mum faudra-t-il installer et où faudra-t-il les placer pour que pas un pouce carré de mur n'échappe à leurs champs de vision réunis ?

(On supposera qu'elles sont munies d'un moteur leur permettant de pivoter sur un axe et de balayer toutes les directions.)

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 1999

Solution dans Le Monde du mardi 2 février.

Solution du jeu n° 105 paru dans Le Monde du 19 janvier.

Le camion-citerne livrera 7 000 litres de carburant. Les 29 400 litres représentent 4 chargements de 7 350 litres. La première étape sera donc une distance a où il installe un dépôt intermédiaire après 3 allers-retours et 1 aller. Pour optimiser la rentabilité et avoir ensuite un chargement en moins à opérer, les 7 a litres consommés devront être égaux à 7 350 litres. Le camion se retrouve ainsi à 1 050 km de son point de départ avec 22 050 litres (29 400 - 7 350). La deuxième étape sera une distance b où il installe un dépôt

intermédiaire après 2 allers-retours et 1 aller. Pour optimiser la rentabilité, les 5 b litres consommés devront être égaux à 7 350 litres. Le camion se retrouve ainsi à 1 050 + 1 470 km de son point de départ avec 14 700 litres.

La troisième étape sera une distance c où il installe un dépôt intermédiaire après 1 aller-retour et 1 aller. Pour optimiser la rentabilité, les 3 c litres consommés devront être égaux à 7 350 litres. Le camion se retrouve ainsi à 1 050 + 1 470 + 2 450 = 4 970 km de son point de départ avec 7 350 litres. Le camion consomme 350 litres pour parcourir les 350 km restants et livre 7 000 litres.

FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES

LOI DE FINANCES POUR 1999 - VENTES IMMOBILIÈRES ENREGISTREMENT

La Loi de Finances pour 1999 a opéré une réforme du dispositif des droits d'enregistrement applicable aux ventes d'immeubles

La caractéristique du dispositif antérieur était la multiplicité des taux qui s'échelonnaient de 0,60 % à 18,20 % pour les locaux à usage professionnel.

La Loi de Finances pour 1999 vise à unifier et à abaisser les taux qui peuvent être résumés comme suit :

■ Régime de droit commun

Ce régime est applicable aux biens à usage d'habitation et à toutes les ventes ne bénéficiant pas d'un régime plus favorable.

Au droit départemental, qui varie selon le département de 4,20 % à 5 %, s'ajoutent la taxe communale de 1,20 % et les frais de recouvrement au taux de 2,5 % calculé sur le montant du droit départemental.

■ Vente de locaux professionnels et d'immeubles non bâtis

Bénéficient désormais d'un taux réduit de 3,60 % (plus taxe communale de 1,20 % et frais de recouvrement de 2,5 % sur cette taxe):

- les acquisitions de biens à usage professionnel, commercial, industriel, artisanal ou agricole, à condition de prendre l'engagement de ne pas les affecter à un autre usage pendant 3 ans ;
- les acquisitions d'immeubles non bâtis ;
- les acquisitions de terrains à bâtir par des particuliers (engagement de construire dans le délai de 4 ans).

■ Taux réduit : 0.60 %

Bénéficient de ce taux réduit :

- les ventes soumises à la T.V.A. (immeuble neufs par exemple) ;
- les acquisitions d'immeubles par les sociétés de crédit-bail sous certaines conditions ;
- les acquisitions par les marchands de biens, dans le cadre de leur activité.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01.44.82.24.00

Pour plus d'information : www.paris.notaires.fr

VENTES APPARTEMENTS

PARIS 3^e

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-42-78-30-60
54, rue N.-D.-de-Nazareth
Studio 18 m²
Mise à prix : 60 000 F
Visites 11/2 : de 11 h à 13 h
29/1 et 5/2 : de 14 h à 16 h

PARIS 4^e

HENRI IV. Imm. haussm. 2^e ét. séj. dble, 3 ch., 90 m², cuis. équip. parf. état. 01-43-35-18-36

RUE DES ARCHIVES
Bel appt 108 m²,
2 600 000 F
X'IMMO 01-40-25-07-05

PARIS 5^e

RUE DE LA HARPE, M^e ST-MICHEL, STUDIO : ent. avec rgt, kit. pièce donnant sur cour. Surf. : 27,53 m² CARREZ, 3^e ét. sans asc. Prix : 477 000 F. Tél. : 01-39-56-46-12, Ag. Immo.

ST-MÉDARD, 3^e ét. asc. 3/4 p. 100 m², 2 430 000 F 01-40-51-06-07

PARIS 6^e

St-Germain-des-Prés, style MAISON, super DUPLEX, 170 m², 5^e et 6^e ét. asc. Même imm. 1^{er} ét. charmant 48 m². Agences s'abstenir. Tél. : 01-43-29-07-79

PARIS 7^e

CHAMP-DE-MARS
110 m², standing, PdT séj. dble, 2 ch, bureau. EXCLUSIVITÉ J.-P.-Maurin, Gobelins Immo 01-43-37-50-50

INVALIDES/MOTTE-PICQUET
Bel ancien. 5^e ét. asc. Studio 37 m² balconnet 980 000 F - 01-43-54-46-27

PARIS 8^e

Rue du CIRQUE
Très bel imm., dernier ét. avec vue. 2 P à rénover 860 000 F - 01-45-71-01-40

MADELEINE 226 M²
6 P caractère, 2^e ét., asc., balc. 4 600 000 F
VALMONT 01-44-94-04-40

PARIS 9^e

Trinité, imm. haussm. 5 P. Rdc mixte 180 m² + cour privée 45 m² + 2 serv. calme 01-43-35-18-36
MARTYRS-TRUDAINE
beau 7 P, 190 m² dble expo pierre-de-t. balc. 4 560 000 F
X'IMMO 01-40-25-07-05

RUE DES MARTYRS
6 P. 160 M²
3^e ét. asc., parf. état, 2 serv. avec dche + box. 3 150 000 F
VALMONT 01-44-94-04-40

OPÉRA-MADELEINE
élégant 4 P, 95 m², 3^e ét. asc. 2 290 900 F
VALMONT 01-44-94-04-40

PARIS 10^e

PRÈS CANAL ST-MARTIN
appt exceptionnel 180 m² env., style loft, gd confort, impecc. living 100 m², 2 ch., bureau, poss. extens. - 01-47-00-77-27

M^e LOUIS-BLANC
récent, studio 29 m², balc. s/jard., cave, parkg ss-sol, 380 000 F. GÉRER : M^{me} Michaud, 06-07-74-89-62 ou 01-42-65-03-03

PARIS 11^e

SEFIMEG
53, AV. PARMENTIER
entièrement refaits

GRANDS STUDIOS
465 000 F à 530 000 F

BEAUX 2 PIÈCES
52 à 55 M²
720 000 F à 780 000 F

S/RV. Mercredi au samedi
01-48-06-22-96

PARIS 12^e

DAUMESNIL PROX. BOIS
LES 2 DERNIERS
CINQ PIÈCES
Entièrement refaits - 98 m². Px : 1 405 000 F - 107 m². Px : 1 435 000 F
SEFIMEG
34, rue Claude-Decaen
01-43-43-89-68

PARIS 13^e

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-46-63-17-30
54, rue Cantagrel
3 pièces, 57 m², 2^e ét. Mise à prix : 390 000 F
Visites 26/1 : de 14 h à 16 h
29/1 et 5/2 : de 10 h à 12 h

PARIS 14^e

DENFERT Imm. réc. 7/8 P. Triplex à réaménager 235 m² + jardin, calme, park. 01-43-35-18-36
ALÉSIA Imm. 1930 asc., ét. él. 4 P, 95 m², parfait état sans vis.-à-vis, calme 01-43-35-18-36

14^e, CALME, LUMIÈRE
atelier, dern. ét. 1 600 000 F
X'IMMO 01-40-25-07-05

PARIS 15^e

CH.-MICHEL, 2 P, 38 M²
duplex, parfait état, s/jard. calme, 760 000 F - 01-44-94-04-40
Sèvres-Lecourbe, imm. 30, duplex style atel. 2/3 p., 85 m², tr. bon état, calme - 01-43-35-18-36

PARIS 16^e

JANSON-DE-SAILLY
VUE EXCEPTIONNELLE
sur tour Eiffel et Paris
2 P, 58 m² + balc. + ter. 15 m² soleil, parf. état, park. Prix : 1,950 MF
Tél. : 01-45-48-52-95

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-53-81-55-64
10 à 10 ter, rue L.-Blanc
Studio 20 m², 1^{er} ét./cour
Mise à prix : 250 000 F
Pouvant être baissée d'un quart
Visites 1/2 : de 11 h à 13 h
27/1 et 4/2 : de 14 h à 16 h

ENTRE ÉTOILE ET V. HUGO
Rue Georges-Ville - 240 m², 7 P.
dans coppté de prestige
6 200 000 F
(T. : dom. et références exigés
Portable s'abstenir merci).
NOTAIRE : 01-44-55-33-21

PARIS 17^e

● ENCHÈRE ●

NOTAIRE 01-44-53-80-00
78, bd de Courcelles
2 P 79,3 M² - 4^e ét. asc. + park., 25, rue Chazelles
Mise à prix : 980 000 F
Visites 2/2 : de 11 h à 13 h
28/1 et 6/2 : de 15 h à 17 h

PL. DU GAL-CATROUX
gd stand., appt de caract. 3^e ét., belle vue dégagée beaux volumes, 8 P princip. 350 m², garage et service trvx à prévoir. 7 100 000 F

NOTAIRE

01-44-88-45-54

PARIS 18^e

PART. VEND STUDIO 23 M² + terrasse 10 m² RdC, clair bon immeuble, Digicode chauff. central, T.B.E. A voir rue STEPHENSON, 250 000 F
Tél. : 06-60-20-42-84

PARIS 19^e

RUE FESSART - STUDIO
M^e BUTTES-CHAUMONT
ent. av. rgt, kitc., balc. SdB, WC, cave, 7^e ét. avec asc. park., ss-sol. Prix : 470 000 F
Tél. : 01-39-56-46-12 AGIMMO

HAUTS-DE-SEINE 92

Neuilly/Victor-Hugo, imm. stand., 1^{er} ét. s/jard. tr. clair, calme, refait neuf, lux. dble séj. + 2 ch., 93 m²+10 m² balc. 2 WC + 2 S.d.B., cave + park. 2,370 MF. - 01-49-26-94-11

● ENCHÈRE ●

NOTAIRE 01-44-53-80-00
VILLE-D'AVRAY (92)
Château du Monastère
9, rue Burlon-Clauzel
5 PIÈCES, 173 M²
Mise à prix : 1 560 000 F
Visites 1/2 : de 14 h à 16 h
30/1 et 4/2 : de 10 h à 12 h

VAL-DE-MARNE 94

VILLIERS/MARNE
4 PCES, 80 m², état neuf construction récente, centre ville prox. gare RER, SNCF
Prix : 980 000 F
Tél. : 01-49-30-63-55
06-10-68-65-99

MAISONS

Paris Rég. parisienne

13^e près pl. Abbé-Hennocq charmante maison fam. 215 m², terrasse, véranda, état parf. Litré 01-45-44-44-45

MALAKOFF résidentiel M^e plateau de Vanves maison contemporain, 210 m² + jard. 75 m², superbe volume 3 chambres + bureau VANEAU, 6^e 01-44-41-41-41

MARCHÉ INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER
11 - 14 MARS 1999
PALAIS DES FESTIVALS - CANNES - FRANCE

10^e ÉDITION

LES LEADERS S'Y RETROUVENT, LES MARCHÉS S'Y DÉCOUVRENT

VUE IMPRENABLE SUR TOUS LES MARCHÉS DU MONDE

Vous allez découvrir au MIPIM les plus grandes réalisations immobilières internationales du moment sur plus de 17 000 m² brut d'exposition, avec 1 186 sociétés exposantes. Vous pourrez enrichir votre connaissance du marché par un cycle de conférences animées par des intervenants réputés, sur des thèmes d'actualité.

BOURSE MONDIALE DES VALEURS IMMOBILIÈRES

Les 8 319 professionnels venus de 55 pays en font de très loin le plus grand marché immobilier du monde. Depuis 10 ans, le MIPIM reflète et permet d'exploiter toutes les tendances du marché de l'immobilier.

CONNECTION AVEC LES PLUS GRANDS PARTENAIRES

Seul le MIPIM peut mobiliser 1 987 investisseurs et 416 utilisateurs finaux. C'est dire que le MIPIM réunit à Cannes le "Who's who" de l'immobilier international.



Contact : Nadine CASTAGNA
REED MIDEM ORGANISATION
BP 572 - 11, rue du Colonel Pierre Avia
75726 Paris Cedex 15 - FRANCE
Tél. : 33 (0)1 41 90 45 20
Fax : 33 (0)1 41 90 45 30



Delivering Business Contacts

HOSSEGOR (40) LAC-MER
VILLA T.B. 7 p., 3 bns.pisc. 1 350 m², calme. 3 200 000 F
05-58-43-31-29 WATTINE IMM.

RECHERCHE pr acheteur part.
France et Étranger
Ts bien immo. de qualité
N21 International
Tél. : 04-70-41-00-07

ACHATS APPARTEMENTS

ACH. 100 à 120 m² PARIS
préf. 5^e, 6^e, 7^e, 14^e, 15^e, 16^e
01-48-73-48-07 même le soir

RECHERCHE URGENT
pour mes clients, 100 à 150 m²
Standing, Paris Rive-Gauche
Budget : 2 à 5 000 000 F
J.-P. MAURIN, Gobelins Immo
01-43-37-50-50

HÔTEL PARTICULIER

Particulier
rech. à l'achat, dans Aix-
en-Provence, un hôtel partic.
à restaurer.
Tél. : 04-42-38-57-45 (soir)

LOCATIONS

DEMANDES VIDES

MASTER GROUP
47, rue Vaneau, 75007 Paris
rech. appts vides ou meublés
toutes surfaces pour
CADRES BANQUES
ET GRANDES SOCIÉTÉS
01-42-22-98-70

EMBASSY SERVICE

43, avenue Marceau - 75116
RECH. POUR CLIENTS
ÉTRANGERS, APPTS
HAUT DE GAMME
HÔTEL PARTICULIER
ET VILLAS OUEST PARIS
VIDES ET MEUBLÉS
GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05

OFFRES VIDES

Paris Rég. parisienne

17^e ARGENTINE
gd standing, sup. 7 P, 260 m²
récept. 100 m², 6^e asc., gd balc.
parking. 25 000 F + ch.
VALMONT 01-44-94-04-40

- 16^e ARGENTINE beau
2 P rénové, 2^e asc., 6 900 F net.
- 16^e PASSY vue s/Seine
2/3 P, 78 m², 8 500 F net.
- 16^e V.-HUGO, 3 P standing
3^e asc., 9 500 F net.
- 16^e MUETTE, 4 P, 95 m²
6^e asc., park, 12 900 F net.
- 15^e CONVENTION, 6 P
125 m², 5^e asc., 13 500 F net.
- 16^e NORD, 4 P meublé
120 m² s/jard., 13 000 F net.
- 7^e E.-MILITAIRE beau
6 P, 5^e asc., park., 19 500 + ch.
VALMONT 01-44-94-04-40

2 pièces neuf + 45 m²
sur 90 m² ter. + jard. E/S
unique ds imm. p. de taille
métros, com., bois, cuis, SdB équip.
Prest. lux. 6 500 F/mois + box
Tél. : 06-85-83-89-38

5 P, imm. XVIII^e Odéon
125 m², gd séj., 3 chbres
1 bur., 4^e ét. sans asc.,
13 750 F + charges
(possib. meublée)
R.V. tél. 02-43-45-37-50

AUTEUIL, 16^e CHAMBRE
CALME, RdC, JARDIN
cuisine équipée
libre au 1^{er} février
Tél. : 01-42-17-39-53 H.bur.

Province

ST-MALO (35) PPTAIRE
LOUE DS RÉS/SERVISE
LES NÉRÉIDES : PERS. AGÉES
APPT. 2 P. TT CONFORT
Tél. : 02-99-19-93-47

OFFRES MEUBLÉES

PARIS 13^e

13^e arrdt. A LOUER
appt 2 P., rue Bobillot
6^e ét., très clair, s. d'eau,
WC indépend., petit balc.,
4 500 F charges compr.
Durée de qqes mois
envisageables.
Tél. : 01-45-65-2 12-28

Etranger

A louer
VENISE dans Palais XVII^e
2 appts, jardin, terrasse
5/7 pers., 6 000/7 000 F/sem.
T/F : 00-39-07-33-65-84-03

AGENDA

ARTISANAT

Cadeaux hors de l'ordinaire
Au Diamahilar, artisanat afric.
en direct pays d'Afrique.
Tissus, bijoux, instruments
de musique, masques, ancien
et copies d'ancien
ouvert de 10 h 30 à 19 h,
sf dim. et lundi mat.
22, rue A.-del-Sarte, Paris 18^e
01-42-59-75-74

INSTRUMENTS MUSIQUE

INSTRUMENTS MUSIQUE
BEAU PIANO
PLEYEL
1/2 QUEUE 1925.
35 000 F visible Paris-19^e.
Tél. : 01-42-17-39-43
(en journée)
ou 06-13-02-86-71.

COURS

CENTRE DU MARAIS
MUSIQUE
41, rue du Temple
01-42-77-58-19
Cours de chant :
opéra, variétés,
piano, guitare,
violon (m. Suzuki)
Ts niv. : adultes, enfants.
Nouvelles inscriptions :
janvier 1999.

VACANCES

ASS. 1901-SKI CHATEL (74)
28 févr.-6 mars
AGE 6/12-13/17 mixte.
3 900 F tout compris
Paris/Paris
AIR DU TEMPS
MAISON ASSOCIATIONS
Tél. : 01-48-98-58-18

INDUSTRIES CULTURELLES

Le 33^e Marché international du disque et de l'édition musicale (Midem) s'est ouvert à Cannes samedi 23 janvier, dans un contexte trouble

pour l'industrie discographique. ● L'ANNÉE 1998 a été marquée par la vente par Philips de PolyGram Music et PolyGram Filmed Entertainment au groupe canadien Seagram.

Un nouveau mastodonte est né, Universal Music Group, déstabilisant une industrie psychologiquement fragile. Le britannique EMI, lui, est à vendre. ● LA CONCENTRATION des

activités autour de cinq majors (Sony, BMG, Warner, Seagram, EMI) se traduit par une uniformisation des goûts. ● FACE À CETTE NORMALISATION du marché, deux profession-

nels, Patrick Zelnik, ancien président de Virgin France, et Henri de Bodinat, ancien président de Sony Music France, ont décidé de créer leurs propres maisons de disques.

Grandes manœuvres sur le marché international de l'édition musicale

Le disque est passé à vitesse cadencée de support artistique à produit de loisir. Les grandes sociétés de production et de distribution s'allient ou se combattent pour développer leurs parts de marché, tandis que les labels indépendants jouent la carte de la musique

« LES CD et la vidéo ne représentent qu'un canal pour la musique, les films, les jeux, etc. Mais il y en a d'autres, dont le satellite, le câble et Internet. Autant de vecteurs forts capables de procurer émotions et rêves au public du monde entier », indique le rapport annuel 1998 de Sony qui ajoute que le géant japonais se doit « d'être à la pointe du Digital Dream Kids », rêve global des gamins plongés très tôt dans l'industrie du loisir – jeux vidéos, cinéma et Toile. La musique enregistrée devient ainsi un segment du marché du divertissement, baptisé avec optimisme *entertainment* par les Américains, et dont les quinze-vingt ans sont le cœur de cible.

L'ère du digital sera-t-elle celle d'un rêve unique ? En battant tous les records de vente de disques – plus de 25 millions à travers le monde –, la bande originale du film *Titanic*, produite par Sony, inaugure à sa manière le concept abrupt de ces « Digital Dream Kids » chers à l'entreprise nipponne qui engage les adolescents du monde entier à se donner la main pour jouer à Lara Croft. Les puissants groupes sur lesquels s'appuient quatre des cinq majors du disque – outre Sony, Warner, Uni-

versal Music Group (UMG) et BMG – ne s'y trompent pas : ils ont tous investi dans la branche loisir, médias et communication, abandonnant pour certains leurs activités de fabricant d'équipements – un dogme de l'après-guerre, où la jeune industrie discographique se posait déjà la question de son assise, produisant à la fois les disques, les cassettes et les machines permettant de les écouter.

L'année 1998 marque la fin d'une époque : le fabricant Philips a vendu PolyGram Music et PolyGram Filmed Entertainment à l'industriel du whisky et des jus de fruits canadien Seagram, qui avait acquis en 1995 MCA-Universal, dont Matsushita désirait se débarrasser. Non seulement la vente de PolyGram a créé un mastodonte, le nouveau Universal Music Group, mais elle a déstabilisé une industrie culturelle psychologiquement fragile, notamment en générant quelque 3 000 licenciements, dont un tiers aux Etats-Unis. « Pas plus que l'automobile ou la sidérurgie, l'industrie du disque n'échappe à l'exigence des actionnaires et des marchés financiers », remarquait Paul-René Albertini, PDG de Sony Music France et président du Syn-

dicat des producteurs phonographiques (SNEP) lors d'une conférence de presse préparatoire au Midem de Cannes. « La fusion fait monter le cours de l'action. Elle n'additionne pas forcément les parts de marché. » Même les droits d'auteurs n'échappent plus à cette logique (lire, ci-dessous, les trois questions à Catherine Kerr-Vignale).

EMI EST À VENDRE

Isolée depuis sa séparation du groupe électronique Thorn en 1995, la major britannique EMI, qui a préféré recentrer ses activités sur son catalogue musical et racheter ses titres en Bourse, une attitude qualifiée d'« anorexie entrepreneuriale » par le *Financial Times*, est à vendre. Qui l'achètera ? Après Seagram, Disney, BMG, le nom de Rupert Murdoch est aujourd'hui cité. Tous sont davantage intéressés par la branche d'édition musicale, EMI Publishing, poule aux œufs d'or, catalogue de droits qu'il fera bon exploiter au temps prochain de la diffusion *on line*. « Il eût été bon que la vente aux Américains [à Warner Music Publishing] des droits éditoriaux de Georges Brassens eût été surveillée par les autorités avec le même zèle qu'elles mettent à interdire la sortie hors de nos frontières d'un tableau de maître », déplore un conseiller de la Sacem.

Universal Music Group va-t-il se plier aux lois extrêmes de la concentration ou revenir « au métier de la musique, au coup de foudre artistique et à la fidélité qui bâtissent la relation d'un artiste et de son producteur ? », se demande Laurence Le Ny, directeur général de WEA Music France, dont la maison-mère, Time Warner, possède CNN, Time Life, et abrite Madonna. « La logique veut, explique Emmanuel Le Grand, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Music and Media*, que les catalogues Universal et PolyGram soient élagués, ce qui est déjà le cas en Allemagne, à

Les majors du disque et leurs principaux secteurs d'activité

	SONY CORP. (Japon)	BERTEL SMANN (Allemagne)	TIME WARNER (Etats-Unis)	SEAGRAM (Canada)	EMI (Roy-Uni)
DISQUES (Prod./édit.)	●	●	●	●	●
RADIO		●			
CINÉMA ET VIDÉO	●	●	●	●	
TÉLÉVISION (Prod./diff.)		●	●	●	
PRESSE		●	●		
ÉDITION (LIVRES)		●	●		
MULTIMÉDIA	●	●	●	●	
INFORMATIQUE / COMM. / TÉLÉPHONIE	●	●			
CÂBLE (Prod. et diffusion)			●		
JEUX (consoles et programmes)	●				
INDUSTRIE DE LA PRESSE		●			
CHAÎNES DE LIBRAIRIES					●
VENTE PAR CORRESPONDANCE			●		
ÉQUIPEMENT POUR LE CÂBLE			●		
TÉLÉVISION (fabrication)	●				
AUDIO (matériel)	●				
VIDÉO (matériel)	●				
ÉLECTRONIQUE (composants)	●				
BOISSONS-JUS DE FRUITS SPIRITUEUX ET VINS				●	
PARC DE LOISIRS				●	
ASSURANCE	●				
CRÉDIT À LA CONSOMMATION	●				

A l'exception notable du britannique EMI, les majors du disque sont d'abord de grands groupes de communication et de loisirs. Les champions sont pour Sony, Céline Dion ; pour Time-Warner, Madonna ; pour EMI, les Spice Girls, et pour BMG, Whitney Houston. La récente fusion Universal/PolyGram laisse les paris ouverts sur l'identité du plus grand vendeur.

V. Mo.

Six jours d'affaires et de concerts

Le 33^e Marché international du disque, de l'édition et de la vidéo musicale (Midem) s'est ouvert à Cannes samedi 23 janvier par une soirée de gala, et il se terminera le 28 janvier. Ce marché, le plus important pour le secteur du disque, fait le bonheur des indépendants et des petits labels, qui viennent y établir des contacts, signer des contrats de distribution, etc. Les majors du disque y sont représentées, mais dans la discrétion des grands hôtels, organisant rencontres et opérations de communication à l'abri des stands du Palais des festivals.

Le Midem est aussi l'occasion de gratifier les méritants : cette année l'Américaine Frances Preston, présidente du BMI (une société de droits d'auteur) après Ahmet Ertegun, fondateur du label Atlantic, en 1998. Plusieurs dizaines de concerts publics sont organisés, dont une soirée en hommage au compositeur Henri Dutilleul, une nuit consacrée aux nouvelles musiques brésiliennes. Une salle est réservée aux musiques électroniques et un chapiteau aux nouveaux talents français...

Les vrais débuts de Musisoft et de Naïve, figures des indépendants

TOUT devrait les différencier. Patrick Zelnik, ancien président de Virgin France de 1980 à 1997, passerait pour un poète hantant le monde impitoyable de l'industrie musicale. Henri de Bodinat, ancien président de Sony Music France de 1985 à 1994, serait plutôt le *wonder boy* années 80, bilan comptable et plan marketing agressif en bandoulière. Les faits disent qu'il y a pourtant une part de rêve et de réalisme chez ces deux quinquagénaires qui, fin 1997, ont annoncé la création de leurs propres maisons de disques, marquant ainsi leur entrée dans le camp des indépendants. Comme pour mieux coller à leurs « personnalités », Patrick Zelnik et Henri de Bodinat ont donné à leurs sociétés des noms presque trop transparents : Naïve et Musisoft.

Après la mise en place de leurs structures respectives (*Le Monde* du 8 juillet 1998), les projets de ces deux « nouveaux » acteurs du disque foisonnent. Dans les locaux de Naïve, dans le 9^e arrondissement parisien, Patrick Zelnik a installé une salle d'attente avec

des rayonnages de bois ; les murs sont blancs, l'atmosphère calme et studieuse. Dans le 15^e arrondissement, chez Musisoft, une partie des anciens locaux de Sonodisc – compagnie spécialisée dans la world music rebaptisée Sono par la jeune holding – est en travaux. Le « look » n'est pas ici la priorité.

QUATRE LABELS

Après le rachat, le 30 juin 1998, du distributeur indépendant Media 7 – devenu Musisoft Distribution –, quatre labels vont identifier l'entreprise d'Henri de Bodinat : outre Sono, Distance (musiques électroniques) et Flavor (rap) ; le nom du label « rock indé » n'est pas encore trouvé. La visibilité dans les hypermarchés sera assurée aussi par Naxos pour la musique classique et Essentials pour le domaine public – jazz et chanson. Musisoft annonce déjà un chiffre d'affaires de 200 millions de francs (30,5 millions d'euros) et 500 millions de francs (76,2 millions d'euros) en l'an 2000.

Henri de Bodinat mise sur la world music et la techno, des mu-

siques à vocation communautaire et mondiale. « A court terme, explique-t-il, nous allons pénétrer le marché américain avec le rachat d'un distributeur sur ce territoire. Un indépendant agit et réagit vite. Une major est un outil très efficace pour le rock ou la pop grand public. Pour le reste, il y a souvent du suivisme, des pesanteurs. » Musisoft vient de signer Geoffrey Oryema et Jacob Desvarieux (de Kassav). Un accord a été passé avec la maison cubaine Egre. La société favorisera encore des artistes de techno britannique et, pour le rap, les Français de 113 Klan et d'AKT.

Chez Naïve, l'heure n'est pas encore à annoncer un chiffre d'affaires détaillé. « Notre taille critique, précise Patrick Zelnik, est un CA de 200 millions de francs. On l'atteindra dans deux ou trois ans. Pour aller vite, nous aurions pu fédérer plusieurs catalogues, avec des milliers de références. Mais chacun de nos disques doit être nécessaire. » Naïve a acquis – « sans s'endetter », précise Patrick Zelnik – le capital d'Auvidis et son catalogue classique et musique traditionnelle, mais surtout sa force commerciale. « Nos fonds propres sont de l'ordre de 53 millions de francs (8 millions d'euros), ajoute-t-il. Nous avons deux années sans inquiétude. »

Alors qu'Henri de Bodinat parie

sur les nouveaux moyens de diffusion liés à Internet, Patrick Zelnik croit « avant tout au poids du support, à l'objet ». Ainsi du disque réalisé avec la romancière Zoé Valdès, bande-son de *La Douleur du dollar* (Actes Sud) livrée avec un épais livret, exemplaire de la ligne Naïve. En produisant Le Tone – DJ bordelais –, le pianiste de jazz Didier Squiban, le premier album techno-punk de Lt. NO, la bande originale du film *Tokyo Eyes*, de Jean-Pierre Limosin, et des vidéos, Naïve se construit lentement.

A CONTRE-COURANT

Indépendants de belle taille, se méfiant de la normalisation du marketing, Musisoft et Naïve voient dans les concentrations, sans en minimiser les nuisances, des raisons d'innover encore plus. Leurs expériences – reconnues et jalonnées – et leurs connaissances du milieu sont des atouts. Toutefois, en avançant sur plusieurs pistes artistiques, les deux maisons vont à contre-courant des pratiques habituelles : l'essor des indépendants a toujours été porté par un mouvement musical clairement identifié. Faiblesse qui sera peut-être la marque de leur diffusion.

Stéphane Davet et Sylvain Siclier

TROIS QUESTIONS A...

CATHERINE

KERR-VIGNALE

1 Membre du directoire de la Sacem, vous êtes aussi secrétaire générale de la Société des droits de reproduction mécanique (SDRM) perçus sur la vente de disques et de vidéos. En 1993, vous avez mis en place un contrat de centralisation pour l'Europe entre Sony et la Sacem-SDRM. Quelle en est l'utilité ?

A l'instar de la GEMA allemande, partenaire de BMG et de Warner, la Sacem-SDRM perçoit et répartit auprès des auteurs, compositeurs et éditeurs, les droits de reproduction mécanique générés par les ventes de disques de dix-sept filiales de la société Sony en Europe, soit environ 540 millions de francs (82,32 millions d'euros) pour 1998. Depuis quinze ans, le disque se vend partout sous la même présentation. Il était naturel de confier à une seule société le soin de centraliser les droits afin de réduire les coûts de perception, ce qui profite aux ayants droit et intéresse les producteurs.

2 Que pensez-vous des concentrations dans l'industrie du disque ?

On pourrait en être ravi : les regroupements allègent la gestion, garantissent la solvabilité des sociétés. Mais, face à ces géants de la production, mais aussi de la distri-

bution, on a constaté la disparition des indépendants plus actifs quant à la création, ce qui réduit les opportunités pour nos auteurs. PolyGram avait déjà une position dominante au sein de l'IFPI [Fédération internationale des producteurs phonographiques] que son absorption par Seagram va accentuer. Il nous faudra davantage de force dans les négociations sur la rémunération des auteurs. Cela étant, les nouveaux modes de diffusion de la musique vont changer la donne.

3 Peut-on envisager une seule société d'auteurs en Europe ?

Ce n'est pas souhaitable. Les sociétés d'auteurs européennes doivent se doter d'outils communs, ce qu'elles font déjà. Mais elles doivent aussi défendre auprès de leurs instances politiques le respect des législations sur la propriété intellectuelle, pour l'essentiel nationales.

Propos recueillis par
Véronique Mortaigne

La structure des deux compagnies

● **Musisoft.** Henri de Bodinat et Jean Karakos – depuis les années 60 à l'écoute des tendances, l'homme du succès planétaire de *La Lambada* – détiennent à part égale 70 % du capital. Les autres partenaires sont la banque néerlandaise ABN Amro et Suez Industrie, filiale d'investissement de Suez. Cent dix personnes composent l'équipe de Musisoft.

● **Naïve.** Patrick Zelnik, président majoritaire, a investi « deux tiers de

ses biens personnels » dans la société. Gilles Paire (ancien président de PolyGram France), Frédéric Rebet (un ancien de Sony Music) et Eric Tong-Cuong (anciens co-président d'Euro RSCG) sont les autres associés avec Louis Bricard (fondateur d'Auvidis). Le banquier Edouard Stern est entré dans le capital en mai 1998. Une soixantaine de personnes composent l'équipe de Naïve.



DU MAR. 2 AU SAM. 6 FÉVRIER 20H30

9 DANSEURS CRÉATION À PARIS USA

ELIZABETH STREB

• aux frontières de la danse, du cirque et de la gymnastique
• des numéros à vous couper le souffle
• des corps qui défient l'apesanteur

LOCATION 01 42 74 22 77 • 2 PLACE DU CHÂTELET PARIS 4

Du 25 janvier
au 14 mars

Pierre Meyrand
Arlette Téphany
SUR LES SOMMETS,
LE REPOS
(MAÎTRE)

de
THOMAS
BERNHARD

THEATRE 14
J.M. SERREAU
01 45 45 49 77

François Boucq, âme mystique du Festival de BD d'Angoulême

Le dessinateur lillois préside la vingt-sixième édition de la plus grande manifestation internationale du secteur, qui s'ouvre le 27 janvier

C'EST UN AMOUREUX de Bruegel, de Gustave Doré, de Rembrandt, mais aussi un admirateur de David Levine, de Ronald Searle et de Franquin, qui préside

PORTRAIT

Un autodidacte perfectionniste qui a su créer un univers graphique bien à lui

La vingt-sixième édition du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême. François Boucq, Grand Prix de la ville d'Angoulême en janvier 1998, et donc président du Festival cette année, est d'abord, fondamentalement, un homme du Nord.

Pour parler de Lille, la ville où il né il y a quarante-trois ans et où il habite toujours, sourd aux attraits de la capitale, à des accents aimants. « Je me sens de ce pays, de cette Flandre, de ses éclairages sourds ; je suis imprégné charnellement par ces villes de briques. » Né dans le quartier populaire et historique du « Vieux Lille », alors hanté par les estaminets et des logements peu conformes aux normes de la salubrité, François Boucq a hérité d'un respect non feint pour les « mutilés, ceux de la révolution industrielle ou de la misère », mais aussi du sens de la fête et de la farce bruegelienne.

A la fin des années 70, avec une bande d'amis, il réinvente le carnaval dans le quartier populaire de Wazemmes, à la faveur de la découverte d'un lot de grosses têtes dans la crypte d'une église. La population du quartier est invitée à renouer avec les fêtes d'antan en créant des géants, des sorcières et des grosses têtes « avec des bouts de ficelle ». « Il s'agissait d'une véritable utopie politique, de faire vivre un quartier et de réunir des gens auxquels les politiques ne s'intéressaient pas », dit-il aujourd'hui, avec une vraie tendresse pour cette époque.

HUMOUR ET FANTASTIQUE

Auteur reconnu et personnalité appréciée, au point que son entourage peine à lui trouver des défauts – « il est simple, lucide et surtout d'une incroyable finesse », disent ceux qui le fréquentent –, François Boucq a pourtant eu du mal à dompter ses propres démons. Enfant, il était en proie à de tels cauchemars qu'il s'évertuait à ne pas dormir. Adolescent, il suit les cours de dessin d'une école de son quartier, incité en cela par sa mère. « Je passais mon temps à dessiner : dans les marges de mes cahiers, sur mon pupitre, j'ai d'ailleurs passé pas mal de mes samedis après-midi à polir le bois des pupitres que j'avais creusé », raconte-t-il sans coquetterie.

Sans formation particulière et parce qu'il fallait bien « gagner sa

vie », le futur président d'Angoulême débute en 1974 par des dessins dans *Le Point*, *L'Express*, *Playboy* et *Le Matin*. Sa première BD est publiée dans le magazine *Mor-moïl*. Puis, ce dessinateur qui parvient très vite à s'affranchir de toute influence et à créer son propre univers graphique, collabore à tous les magazines du secteur qui tiennent alors le haut du pavé : *Pilote*, *Fluide glacial* et *A Suivre*. Son œuvre oscille entre deux pôles : l'humour et la fantaisie grinçants – avec notamment son personnage Jérôme Mouchetrot et ses *Pionniers de l'aventure humaine* et autres *Sus à l'imprévu !* – et le fantastique teinté de mysticisme.

Dans ce second registre, François Boucq aime s'associer à un autre auteur. Avec le romancier américain Jerome Charyn, il signe *La Femme du magicien*, qui décroche un prix à Angoulême en 1984, puis *Bouche du diable*. Avec l'auteur de BD Alexandro Jodorowsky, plutôt versé dans le fantastique, il donne naissance aux dessins de la série *Face de lune*. « Charyn et "Jodo" agissent envers moi comme des provocateurs, en me permettant d'élargir l'horizon de la narration et de recourir à des ellipses sur le plan du dessin », confie-t-il. Un défi qu'il retrouve au cinéma. Après avoir réalisé un court métrage (*Mea culpa*) pour le Festival de la BD d'Angoulême de



François Boucq, Grand Prix de la ville d'Angoulême en 1998 et donc président de l'édition 1999 du festival.

l'an dernier, il prépare aujourd'hui un long métrage.

Soucieux de perfection, cet auteur de BD qui fait siennes certaines des formules des Compagnons et qui n'hésite pas à digresser sans pédanterie sur « la ligne et le nombre d'or », s'adonne régulièrement au kendo. Toujours prêt à sortir des sentiers battus et à témoigner de fidélité envers les siens, François Boucq a usé de son droit présidentiel pour inviter l'équipe lilloise avec laquelle il s'entraîne à faire une démonstration de kendo à Angoulême. Et cette équipée martiale l'intéresse et le mobilise tout autant, sinon plus, que la grande exposition rétrospective de son œuvre.

Yves-Marie Labé

La fusée de Tintin grandeur nature se dressera sur les bords de la Charente

OBJECTIF ANGOULÊME : la fusée popularisée par deux des plus étonnantes aventures de Tintin, *Objectif Lune* et *On a marché sur la Lune*, va s'élever sur les rives de la Charente. Nick Rodwell, responsable de la Société Moulinsart, qui gère les droits dérivés de Tintin, et de la Fondation Hergé, vouée à la protection de l'œuvre de son concepteur, doit annoncer vendredi 29 janvier l'implantation du véhicule spatial sur l'île Marquais. La construction devrait débuter en 2001.

Haut d'une cinquantaine de mètres, l'engin à damier rouge et blanc devrait symboliser l'ancrage de la figure la plus connue de la BD classique au Festival de BD le plus important au monde (il attire plus de 150 000 personnes). L'opération, financée par les collec-

tivités locales, est censée attirer à nouveau l'attention sur Tintin et sur ses albums dont la vente est actuellement à l'étiage. Elle coïncide aussi avec la célébration des soixante-dix ans de la naissance du petit reporter.

« Le Petit Vingtième, toujours désireux de satisfaire ses lecteurs et de les tenir au courant de ce qui se passe à l'étranger, vient d'envoyer en Russie soviétique un de ses meilleurs reporters : Tintin ! » : ainsi débute, le 10 janvier 1929, l'existence et les pérégrinations du héros, déclinées depuis en vingt-trois albums, des *Aventures de Tintin*, reporter du Petit Vingtième, au pays des Soviets – que vient de rééditer Casterman – à *Tintin et les Picaros*.

Deux cents millions d'exemplaires ont été vendus dans le monde, dont la moitié sur le marché francophone. Paru en 1930, le pre-

mier album de Tintin, *Tintin chez les Soviets*, a vite connu le succès : proposé aux lecteurs à un prix prohibitif équivalant à 300 francs d'aujourd'hui, il s'était vendu à plus de 10 000 exemplaires en Belgique.

Parlant déjà cinquante-huit langues, Tintin devrait être prochainement traduit en trois dialectes : le tahitien, le gaumais (parlé au sud de la Belgique), le monégasque, tandis qu'une édition en rwandais est en négociation. Plus de soixante-dix livres – essais documentaires et critiques, biographies, lectures psychanalytiques, etc. –, ont été consacrés à Tintin ou à Hergé, contre une dizaine à Astérix ou à ses « pères », René Goscinny et Albert Uderzo.

Y. - M. L.

CONCERTS

ORCHESTRE DE PARIS

Salle Pleyel - 20 h
Mercredi 3 et jeudi 4 février

Frans Brüggen
direction

Marie-Josèphe Jude
piano

BEETHOVEN - HUMMEL
SCHUBERT

80 à 290 F - Tél. 01 45 61 65 89
Tarif jeunes : 50 F
www.orchestredeparis.com

PIANO ★★★

récitation de piano

Daniel

Barenboïm

Beethoven : Op.13 et Op.109
Debussy : Préludes 1er Livre

Vendredi 5 février
Salle Pleyel - 20h30

Cycle Brahms
les solistes de l'orchestre Philharmonique de Berlin

Philharmonia Quartett
Wenzel Fuchs

Quatuor n°1 et n°2 Op.51
Quintet./Clarinete Op.115

Lundi 8 février
Athénée - 20h30

Tél. : 01.44.17.93.25



musiques médiévales

Le Roman de Fauvel
Joel Cohen, direction
The Boston Camerata
6 et 7 février

Shlomo Mintz
Conservatoire de Paris

Vivaldi, Ravel, Debussy
6 février < 20h

Porte de Pantin
144 84 44 84



8 et 9 mars 1999 - 20 h 30

Ivo

POGORELICH

Récital Chopin

Tél., rés. : 01-49-53-05-07

SALLE PLEYEL

15 mars - 20 h 30

Jessye

NORMAN
Tél., rés. : 01-45-61-53-00

Un Oscar à Elia Kazan, longtemps discrédité pour maccarthysme

LOS ANGELES
correspondance

L'Académie des arts et des sciences du cinéma a créé la surprise en annonçant la remise, le 21 mars, d'un Oscar d'honneur à Elia Kazan. L'acteur et réalisateur de théâtre et de cinéma (*Le Mur invisible*, *Un Tramway nommé désir*, *Viva Zapata !*, *America, America*, *A l'est d'Eden...*), cofondateur de l'Actors Studio, avait jusqu'à présent été tenu à l'écart des hommages hollywoodiens. En 1952, il avait accepté de dénoncer huit collègues devant la Commission sur les activités anti-américaines à l'origine de la fameuse liste noire des proscrits des studios. Si Elia Kazan a sauvé sa carrière – en 1954, *Sur les quais* a reçu l'Oscar de la meilleure réalisation et celui du meilleur film –, sa réputation de délateur chez les opposants au maccarthysme reste vive.

Car le cinéaste n'a jamais cherché à se dédouaner. « Sur les quais, c'est mon histoire », écrivait-il en 1988 dans son autobiographie à propos du film où Marlon Brando interprète un mouchard. *J'y ai expliqué au monde entier mes positions et envoyé paître mes critiques.* » En 1989, à l'issue d'un débat interne virulent, l'American Film Institute avait renoncé à attribuer à Kazan toute récompense. C'est Karl Malden, acteur de quatre films d'Elia Kazan et membre du conseil d'administration de l'Académie, qui a proposé de lui rendre hommage cette année. « Je suis un grand ami d'Elia Kazan, nous a déclaré l'acteur, âgé de quatre-vingt-quatre ans. *Il ne m'appartient pas de juger. J'ai avancé son nom car son travail le mérite largement.* » Hollywood a accueilli la nouvelle dans un silence poli et on ne s'attend pas à des protestations lors de la remise

de l'Oscar que le réalisateur de quatre-vingt-neuf ans viendra de New York recevoir à Los Angeles.

CERTAINS NE PARDONNENT PAS

Le président de la Guilde des scénaristes (WGA), qui a œuvré récemment à rétablir au générique des films le nom des scénaristes proscrits, a même lancé une sorte d'appel au calme. « Je suis certain que 99 % de nos membres ne seraient pas d'accord avec les choix de M. Kazan. La décision de l'Académie honore une œuvre [...] et non une prise de position politique. J'espère que la majorité de nos membres envisageront la décision de l'Académie sous ce jour. » Une distinction difficile à accepter pour les victimes des dénonciations, contraints au travail au noir, au chômage, à l'exil.

Le scénariste de télévision Frank Tarloff, quatre-vingt-trois ans, forcé d'écrire sous un nom d'emprunt, explique pourquoi Hollywood ose finalement rendre cet hommage à une personnalité controversée : « Nous ne sommes plus assez nombreux – à peine une quinzaine encore en vie – pour réagir vraiment. Mais comment pourrais-je approuver cette distinction, alors que j'étais sur la liste noire et que je sais les dégâts terribles que cet homme a causés dans la vie de ses propres amis ? » Le temps ne change rien à l'affaire non plus pour le scénariste et réalisateur Abraham Polonsky, un des survivants les plus connus de la liste noire, qui a travaillé pendant vingt ans sous un pseudonyme : « Contrairement à d'autres, Kazan n'a jamais admis son erreur, jamais

exprimé de regrets. C'est comme si on récompensait ce traître de Benedict Arnold [général américain ayant trahi au profit des Anglais]. La seule réponse serait que la salle se lève et sorte, mais ils n'auront pas le courage de le faire. »

La capitale du cinéma se gardera toujours de critiquer l'Académie, dont les statuettes font les carrières. Le souvenir de la liste noire n'a cessé de l'embarrasser. Les patrons des studios – Jack et Harry Warner en tête, Louis B. Mayer (MGM), Jack Cohn (Columbia), Samuel Goldwyn... – ont hier écarté les sympathisants communistes présumés que pourfendait le maccarthysme. Près d'un demi-siècle plus tard, cet hommage fait office de pardon collectif.

Claudine Mulard

Sotheby's va vendre en France sans attendre la réforme du marché de l'art

« SOTHEBY'S et M^s Hervé Poulain et Rémi Le Fur ont décidé de se rapprocher pour réaliser de façon ponctuelle certaines ventes de grandes collections... », ont déclaré le 22 janvier, dans un communiqué commun, la maison de vente anglo-saxonne et l'étude de commissaires-priseurs parisiens. C'est ainsi que Sotheby's va vendre, du 2 au 6 juin, et sans attendre la loi qui pouvait lui permettre de le faire seule, le contenu du château de Groussay, à Montfort-l'Amaury (Yvelines), appartenant à la famille de Beistegui. « Il s'agit d'abord de mettre fin à une situation délétère », déclare la princesse Laure de Beauvau-Craon, PDG de Sotheby's France, qui dit vouloir « arrê-

ter l'hémorragie des grandes collections qui nous sont confiées, et attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'urgence nécessaire de la réforme du marché de l'art français... »

Déprogrammé une première fois en 1998, le débat parlementaire sur le projet de loi de la ministre de la justice Elisabeth Guigou, adopté en conseil des ministres le 22 juillet 1998, qui entend mettre fin au monopole des ventes aux enchères, devrait être présenté en première lecture au Sénat le 18 mars. Sotheby's, qui avait annoncé la vente du château de Groussay depuis octobre 1997, et la famille Beistegui, se sont las-

commissaires-priseurs français s'impatientent aussi. D'où cette alliance qui, naguère, pouvait passer pour contre nature. L'étude Poulain et Le Fur a engagé de gros investissements dans une salle de vente située au Palais des congrès, porte Maillot, et estime être placée dans « une situation d'attente semblable à celle de Sotheby's. En apportant notre concours à cette vente prestigieuse, nous manifestons spectaculairement notre esprit et notre volonté d'ouverture, et notre espoir de voir les commissaires-priseurs dotés de règles et de moyens adaptés au marché international de l'art. »

Harry Bellet

ASIE Le supplément économique hebdomadaire du *China Daily* évoque pour la première fois l'éventualité d'une dévaluation de la monnaie chinoise, le yuan, au détour d'un

article consacré aux leçons de la crise du real brésilien. La ligne officielle était jusqu'ici de maintenir la parité fixée autour de 8,28 pour 1 dollar depuis le début de la crise asiatique.

● **LA COMMUNAUTÉ internationale** redoute qu'un décrochage du yuan ou du dollar de Hongkong ne relance le mouvement de dévaluations en chaîne dans la région. Les bourses et

les monnaies asiatiques ont nettement chuté, lundi 25 janvier. ● **LES MANIFESTATIONS** et les délits se multiplieraient en Chine, signe d'un mécontentement croissant. Les autorités

dénoncent une atteinte à la « stabilité sociale ». ● **LA CAMPAGNE** de lutte contre la corruption bute sur l'enchevêtrement des responsabilités économiques et politiques.

La Chine en proie à l'agitation sociale et aux tiraillements financiers

La presse économique de Pékin évoque pour la première fois la possibilité d'une dévaluation du yuan. Les exportations du pays sont affectées par les décrochages des autres monnaies de la région. La multiplication des manifestations et des délits témoignent d'un climat social tendu

POUR la première fois, la presse chinoise évoque la possibilité de dévaluer le yuan, en rupture avec les affirmations toujours répétées par les autorités chinoises depuis le début de la crise asiatique en juillet 1997. Dans son édition du week-end, le *China Daily*, organe de la politique officielle à destination de la communauté d'affaires internationale, a abordé le sujet jusque-là tabou. « Dévaluer ou laisser flotter le yuan ne serait pas forcément une mauvaise chose et ne déclencherait pas nécessairement la nouvelle vague de dévaluations que redoutent les gens », écrit le supplément économique hebdomadaire du quotidien.

La banque centrale chinoise démentait, lundi matin, toute intention de dévaluer sa monnaie. Néanmoins, en lançant ce commentaire au détour d'un article consacré à la crise du real brésilien, Pékin sonde à l'évidence la réaction des marchés. Citant « certains analystes », le journal note que ceux-ci ont réagi positivement à la dévaluation de la

monnaie brésilienne, ce qui prouve qu'une baisse du taux de change n'est pas forcément mal reçue.

MESSAGE TEST

Que cette analyse de la situation brésilienne soit probablement erronée importe peu : le message est passé. Lundi 25 janvier, l'ensemble des bourses asiatiques ont subi un recul. L'indice à Hongkong a perdu plus de 4 % en début de séance, le territoire étant le plus concerné par un changement de cap de Pékin puisque sa propre monnaie, le dollar de est aussi liée au dollar américain par un taux fixe. Si le yuan devait être dévalué, le dollar Hongkong le serait aussi, et probablement en premier.

La position officielle de Pékin pourrait être précisée rapidement. C'est mercredi 27 janvier (ce qui renforce l'idée que l'article du *China Daily* est un message test) que doit avoir lieu la conférence de presse annuelle du gouverneur de la Banque populaire de Chine, Dai

Xianlong, proche du premier ministre Zhu Rongji. Deux sujets sont très attendus lors de cet exercice rituel de l'autorité monétaire du pays : le sort réservé aux 240 fonds d'investissement appelés ITIC (International trust and investment companies), dont la prolifération au début des années 80 visait à contourner un système bancaire archaïque incapable de financer la réforme économique et qui se révèle gangrenée par les malversations et les dérives. Deuxième thème attendu de cette conférence du gouverneur, le yuan.

Les deux sujets ne sont pas étrangers. La décision des autorités de Pékin de déclarer mi-janvier la faillite de la plus grande d'entre elles, la Gitic, a fait l'effet d'une douche froide pour les investisseurs étrangers, moins assurés que jamais de recouvrer leurs créances. L'abandon par les autorités chinoises de la Gitic est considéré par les analystes comme le prélude à une purge générale de ces établissements. De-

puis cette annonce, la Chine a du mal à trouver des financements extérieurs, ce qui lui pose un délicat problème pour honorer les échéances de sa dette extérieure.

Les rentrées de devises sont plus faibles en raison précisément de la surévaluation du yuan vis-à-vis des

monnaies dévaluées de la région, surévaluation qui ralentit les exportations. La semaine dernière, le même *China Daily* rappelait dans un éditorial que la promesse « de ne pas dévaluer le yuan a coûté cher à la Chine », les exportations chinoises ayant perdu en compétiti-

on. En 1998, le commerce extérieur – dont 50 % est tourné vers l'Asie, Japon compris – n'a progressé que de 0,5 % contre 20,9 % l'année précédente.

Pour nombre d'experts internationaux, une légère dépréciation du yuan pourrait être salutaire pour l'économie chinoise. La Chine dispose d'une devise qui n'est que partiellement convertible, ce qui théoriquement permet à la banque centrale d'ajuster sa valeur de façon contrôlée sans être attaquée par des mouvements spéculatifs.

Reste à réaliser une telle opération de baisse maîtrisée face à des marchés financiers qui ont tendance à surréagir. On a pu le constater dans toute l'Asie. Les marchés pourraient s'inquiéter de l'impact d'un décrochage du yuan dans la région et d'un regain du mouvement de dévaluation. Après un détour par le Brésil, voilà la crise financière de retour en Asie.

Babette Stern

Manifestations et crimes menacent la « stabilité sociale »

PÉKIN

de notre correspondant

Le début de l'année a été éprouvant pour les forces de l'ordre chinoises. Le 6 janvier, une bombe dénichée un bus dans une localité du Liaoning : dix-neuf morts. Les 8 et 9 janvier, des affrontements éclatent entre des milliers d'habitants de Daolin, un bourg de la province du Hunan, et des policiers vite rejoints par l'armée : un mort. Le 17 janvier, un bus explose à nouveau à Changsha, la capitale du Hunan : trente-sept blessés. Le même jour, une explosion secoue un immeuble de Canton : deux morts.

Ces informations parcellaires, obtenues en général par le biais d'organisations de défense des droits de l'homme basées à Hongkong et parfois évoquées par les autorités chinoises elles-mêmes, pourraient donner la fausse impression que la Chine est au bord du chaos. On en est encore loin. La chronique de plomb et de poudre de ce début d'année mêle des phénomènes de nature différente : protestation rurale, drames familiaux ou actes de désespoir individuels. Ils ne s'inscrivent pas moins dans une trame commune : la dégradation d'un climat social qui accule des individus ou des groupes à transgresser la loi à un rythme accéléré.

Selon les chiffres officiels, cinq mille attroupe-

ments ont été enregistrés en 1998 dans les villes ou à la campagne. On manifeste quasiment chaque semaine en Chine. En général, les protestataires descendent dans la rue pour dénoncer le non-versement de leurs salaires ou de leurs retraites, les escroqueries de fonds d'investissement ayant englouti leurs maigres économies ou le racket fiscal auxquels se livrent certains cadres ruraux corrompus. A cette protestation « politique » (organisée collectivement) s'ajoute une dérive de la délinquance qui, du point de vue des autorités, pose un même défi au parti-Etat : celui de la « stabilité sociale ». Selon des chiffres fournis par le comité permanent de l'Assemblée nationale populaire (ANP), la police a enregistré plus de 830 000 actes criminels durant le premier semestre 1998, soit un bond de 20 % en un an.

VIRAGE SÉCURITAIRE

Cette situation est jugée suffisamment préoccupante par les autorités pour qu'elles aient placé l'année 1998 sous le signe de l'impératif sécuritaire. La presse regorge de comptes rendus de réunions officielles ponctuées d'appels à faire respecter la « stabilité », le maître mot d'une année politique sensible où se télescopent le cinquantenaire de la fondation de la République populaire (1^{er} octobre 1949) et le dixième anni-

versaire du massacre de Tiananmen (4 juin 1989). Ce virage sécuritaire du régime a déjà un impact évident sur l'esprit de réforme qui animait le premier ministre, Zhu Rongji, et son équipe de jeunes technocrates. La « réforme politique » n'en finit pas d'être repoussée aux calendes grecques et la récente vague de condamnations visant des dissidents a bien montré les limites de l'exercice.

Sur le plan économique, l'heure est aussi à la pause : les autorités ne peuvent que constater que les licenciements massifs dans les entreprises d'Etat pèsent lourdement sur le climat social. Dans les villes, le taux de chômage réel frôle la barre des 20 %. Dans une déclaration qui marque un véritable tournant, Zhu Rongji vient de déclarer que la poursuite de la restructuration des entreprises d'Etat devait être subordonnée à la mise en place d'un « mécanisme » de réemploi des licenciés. Autant dire que le grand élan réformateur de l'automne 1997 s'est essoufflé. Les plus optimistes pensent que la dynamique de la restructuration sera relancée une fois écoulée la période des commémorations sensibles. A moins que des explosions ne continuent de déchaîner des bus au cœur de la Chine profonde.

F. B.

1999, année névrotique

LES ÉVÉNEMENTS qui se produisent ces temps-ci en Chine sont plus importants que ne le suggère la presse officielle. Il est déjà significatif qu'elle s'en fasse occasion-

ANALYSE

Dix ans après Tiananmen, l'absence de dialogue social est de plus en plus criante

nellement l'écho, elle qui est en principe tenue de taire tout ce qui contredit l'image d'harmonie que souhaite projeter le régime.

Depuis longtemps, on n'avait pas entendu parler d'expressions de mécontentement de la part de la société chinoise avec une telle fréquence. Il ne se passe guère de jour qu'on n'ait connaissance d'un rassemblement public de protestataires. Les uns réclament justice dans quelque conflit socio-économique. D'autres dénoncent le verdict d'un tribunal envoyant en détention pour de longues années le coupable d'une infraction, somme toute mineure, à l'ordre socialiste (souvent, la simple expression du malaise ambiant). D'autres incidents – plus préoccupants – donnent lieu à des attentats perpétrés par des laissés-pour-compte ou des désespérés.

Sans être nécessairement général, ce mécontentement semble largement partagé. Il contraste singulièrement avec le souci des autorités de Pékin de présenter une façade jubilatoire et unanime pour honorer le cinquantenaire du régime fondé le 1^{er} octobre 1949. A tous égards, l'année 1999 donne l'impression de devoir être particulièrement dangereuse pour la République populaire de Chine.

LE PARI DE 1998

Ce n'est pas étonnant. L'année 1998 a été, pour Pékin, celle d'un pari qui contenait ses propres risques. Alors que le monde était confronté aux crises économiques qui secouaient l'Asie, le gouvernement chinois a joué une carte politique : aux Occidentaux inquiets, il a promis de ne pas procéder à une dévaluation de sa propre monnaie, qui aurait ajouté à la confusion ambiante. Il avait du mérite à cela, alors que la logique de la transition économique chinoise du dirigisme absolu vers le marché aurait voulu qu'il soulage les pressions internes sur ses finances par une dépréciation de sa monnaie.

Ce faisant, Pékin estimait payer le juste prix des bonnes grâces qu'il attendait des gouvernants occidentaux à propos d'autres dossiers sensibles : droits de l'homme, dialogue social, modernisation politique, autant de domaines où, à ses yeux, l'heure n'était pas à l'innova-

tion. En achetant la compréhension des capitales occidentales, les dirigeants chinois estimaient pouvoir différer l'inéluctable question de la transformation politique du dernier grand régime à encore se référer à Lénine pour gérer le sort de plus d'un milliard d'hommes.

C'est ce masque d'apparente indifférence aux douleurs de la société qui commence à se fêler, à l'heure où le social – sous tous ses aspects – rejoint le politique et le diplomatique. La Chine, au fur et à mesure qu'elle accède à un début de prospérité et doit du même coup se départir des coussins de sécurité du communisme, a de moins en moins les moyens de se laisser gouverner sans les canaux usuels de dialogue social – syndicats indépendants, associations autonomes, groupes de pression... toutes choses que, depuis la crise de Tiananmen, voici dix ans, la direction du Parti communiste repousse de manière quasi-névrotique.

ÉLECTIONS LOCALES

A cet égard, les remous qui ont été enregistrés en plusieurs endroits à la suite de ce que la population a considéré comme des fraudes électorales ont valeur d'avertissement. Le régime refuse toujours toute ouverture au sommet de la pyramide du pouvoir, comme l'ont démontré les récentes condamnations énergiques prononcées à l'encontre d'opposants « coupables » d'avoir tenté de faire reconnaître un parti non inféodé au Parti communiste. En revanche, pour à la fois relâcher la pression de l'opinion et donner le change, il promet d'instiller dans la vie publique un timide début de démocratisation « à la base » par le biais d'élections locales moins rigide-ment contrôlées qu'il n'en a l'habitude.

Le problème de ce jeu-là, auquel il n'est pas rodé, est que, même à vitesse réduite, il se joue à deux : le pouvoir et la société. Or celle-ci a beau avoir subi un endoctrinement intensif pendant cinq décennies, elle est désormais suffisamment instruite – ouverture économique aidant – des enjeux d'un simple scrutin communal pour faire entendre sa voix sur un ton qui peut déplaire aux petits chefs accrochés à leur siège de cadre autoproclamé.

C'est bien à ce niveau de l'équation politique que se situe le hiatus entre l'ambition légitime de développement dans l'ordre pour le pays le plus peuplé du monde, et les conceptions rétrogrades de ses gouvernants en matière de participation des citoyens aux prises de décisions. L'Etat de droit ne s'installe pas à dose homéopathique.

Francis Deron

La campagne « mains propres » se heurte aux ramifications politiques

PÉKIN

de notre correspondant

Raids policiers, purge d'administrations locales, arrestations de cadres corrompus – et exécutions de certains d'entre eux – démantèlement de filières de contrebande... : si l'on en croit les médias officiels, la Chine est en train de connaître une campagne d'assainissement de ses mœurs bureaucratique-financières

d'une ampleur sans précédent. Rien de moins. « La contrebande peut ruiner l'économie, détruire le parti, l'armée et même le pays », vient de déclarer le conseiller d'Etat Luo Gan en adoptant à dessein un ton catastrophiste.

L'heure est venue du « nettoyage », comme l'écrit le *Fazhi Ribao* (Quotidien de la légalité). Dirigée contre des pratiques d'affaires prospérant en contournant la loi – pratiques jusqu'à présent communément admises, voire encouragées, par l'idéologie du « enrichissez-vous » de feu Deng Xiaoping –, l'offensive se déploie simultanément sur plusieurs fronts. La contrebande est la cible la plus souvent citée.

Fleurissant dans les provinces côtières du sud-est (Guangdong, Fujian) mais aussi dans les régions du nord-ouest frontalières avec l'Asie centrale (Xinjiang), elle draine des flux considérables de matières premières (hydrocarbures, acier) ou de produits manufacturés (véhicules, cigarettes, ordinateurs, téléphones portables). Près de 17 % des voitures immatriculées dans le pays et la moitié de l'essence consommée dans les provinces côtières seraient entrées illégalement en Chine. Le coût d'un tel trafic ne se limite pas au manque à gagner fiscal pour l'Etat – évalué à 12 milliards de dollars (10,3 milliards d'euros). Il déstabilise aussi l'économie officielle (chute des prix, contraction de parts de marché), notamment le secteur des entreprises d'Etat, criblé de dettes, que Zhu Rongji tente de remettre à flot. La contrebande pose enfin un problème de « stabilité so-

ciale » car la corruption des cadres est de moins en moins admise par une population appelée, elle, à de multiples sacrifices.

Le premier ministre semble résolu à porter le fer dans la plaie. Il s'est rendu ces derniers mois dans le Guangdong et le Fujian inspecter personnellement les unités anti-contrebande. Il a pu vérifier par lui-même ce que tout le monde savait en Chine, à savoir que les réseaux illicites étaient enchevêtrés dans les administrations locales. La presse officielle elle-même l'admet. « Des organisations du parti, du gouvernement, de l'armée, de la justice et de la police participent à la contrebande », écrit le *Quotidien du peuple*.

NOUVEAUX « INCORRUPTIBLES »

C'est dire la complexité, voire la vanité, de la tâche. Si elles disposent d'un arsenal de moyens coercitifs – de multiples abus et brutalités contre des lampistes sont déjà signalés dans la province du Guangdong –, les brigades de nouveaux « incorruptibles » se heurtent à un système aux ramifications tentaculaires et à la forte capacité de recombinaison. La méfiance atteignant les unités anticontrebande elles-mêmes – l'expérience montre qu'elles se laissent facilement contaminer –, on les chapeaute de nouvelles structures de supervision.

Afin de faciliter le « nettoyage », le président Jiang Zemin avait en juillet 1998 intimé l'ordre à l'armée de se retirer du monde des affaires. Chacun savait que l'empire économique bâti depuis quinze ans par l'Armée populaire de libération

(APL) – autour de quinze mille entreprises (électronique, Bourse, immobilier, lieux de plaisir...) – était devenu le champ clos de toutes les dérives, notamment en matière de contrebande. Du plus bel effet politique, l'instruction de M. Jiang s'entendait toutefois six mois après son annonce dans une mise en œuvre laborieuse. Car elle induit un chamboulement radical : la réorganisation de tous les circuits de financement des unités de l'APL qui, jusque-là, avaient été encouragées à trouver les sous par elles-mêmes.

Comme prévu, les militaires se font tirer l'oreille. Des désaccords les opposent aux civils sur l'évaluation du dédommagement financier à percevoir : ils réclameraient 24 milliards de dollars (20,7 milliards d'euros), soit bien plus que ce que le gouvernement est prêt à leur accorder. En outre, s'ils ne réchignent pas à se délester d'une myriade de petites entreprises non rentables, ils entendraient conserver le contrôle de certains conglomérats, notamment le plus fameux d'entre eux : China Poly Group.

Enfin, troisième front auquel s'attaque la direction politique pékinoise : les dérives de l'endettement étranger contracté – la plupart du temps en toute illégalité – par les diverses International trust and Investment Companies (ITIC), ces sociétés de crédit et d'investissement adossées à des collectivités locales. La mise en faillite de l'ITIC de la province du Guangdong (Gitic) est le prélude d'une purge imminente du secteur.

Frédéric Bobin

Pour vous aider à réussir de BAC 0 à BAC + 4

Grands Concours

Séances semestrielles et par correspondance

- E.N.M. Classique et Exceptionnels
- E.F.B.(C.R.F.P.A.)

Stages annuels et intensifs

- SOUTIEN AUX FACULTÉS DROIT/SCIENCES ÉCO
- GRANDES ÉCOLES DE COMMERCE Prépas 2 ans et Admissions BAC +2 +3
- CONCOURS SÉSAME-ACCES
- SCIENCES POLITIQUES 1^{ère} et 2^{ème} ANNÉES

Encadrements complets écrits et oraux EXCELLENTS TAUX DE SUCCÈS

ISTH Tél. : 01 42 24 10 72 Depuis 1954 Fax : 01 42 24 73 25

E-mail : isthclu@club-internet.fr

Enseignements Supérieurs Privés

EN VUE

■ **Bruno Mégret**, élu président du Front national - Mouvement national, dimanche 24 janvier, au congrès de Marignane, a promis : « *Ce qui va disparaître, ce sont les mauvais jeux de mots.* » Avant d'ajouter : « *Si Daniel Cohn-Bendit était rouge en 68, s'il est vert aujourd'hui, une chose est sûre, ses électeurs seront marrons demain.* »

■ **Philippe Nérot**, viticulteur nivernais, prépare à l'occasion des élections européennes une « *cuvée Cohn-Bendit* », à la demande des écologistes.

■ Récemment, à Leipzig, au congrès des Verts allemands, sponsorisé par la firme Reemtsma, des hôtes, dans les travées, offraient des cigarettes sur des plateaux d'argent.

■ Les hôtes de la compagnie aérienne Cathay Pacific, qui, pour appuyer leurs revendications salariales, s'étaient promis de ne plus sourire aux passagers pendant une heure par jour, n'ont pu s'y résoudre et suspendent leur mouvement.

■ Jeudi 21 janvier, dans le nord de la Thaïlande, quatre tigres qui servaient d'attraction dans le restaurant Baan Sua (Maison du Tigre) ont dévoré leur dompteur. L'établissement, en faillite, ne les avait pas nourris depuis plusieurs jours.

■ Dimanche 24 janvier, dans la région de Jazane, en Arabie saoudite, un invité au mariage de **Tamer Al Naimi** a blessé à mort le frère du marié, neuf ans, et son cousin, onze ans, en tirant en l'air pour « *manifestar sa joie* ».

■ L'administration vient de désarmer un policier d'élite, vétéran de la guerre des Malouines, chargé de surveiller la maison de campagne de **Tony Blair**, à **Trimdon Colliery**, en Angleterre, qui, croyant à des intrus dans l'ombre du jardin, avait ouvert le feu sur un pigeon.

■ Le pigeon voyageur, originaire de Göteborg, champion de Suède en 1998, « *contrôlé positif à la cortisone* », vient d'être disqualifié après une épreuve de transport de lettres comptant pour le championnat de l'année.

■ **Dennis Mitchell**, médaillé olympique du 100 mètres, soupçonné de dopage lors d'un entraînement, explique que son taux de testostérone, élevé ce jour-là, était dû au fait qu'il avait eu la veille « *quatre relations sexuelles* » et bu « *cinq bouteilles de bière* ».

■ A la demande des lecteurs de province, *Komsomolskaïa Pravda*, journal populaire qui proposait aux seuls Moscovites de faire l'amour le 27 mars pour concevoir le premier bébé russe de l'an 2000 - et gagner une voiture neuve - ouvrira son concours à toute la Russie.

Christian Colombani

Deux revues pour nourrir le débat économique

« *Sociétal* » et « *L'Economie politique* », publications trimestrielles, veulent rendre lisibles au plus grand nombre, et non aux seuls spécialistes, les grandes questions économiques de l'heure et l'enjeu politique qu'elles représentent

VÉHICULÉE par la presse écrite, audiovisuelle et désormais par le biais du multimédia, l'information économique et financière est riche, surabondante parfois. Elle circule quasiment en temps réel et participe ainsi à la globalisation des événements qui nourrissent son existence. Mais il s'agit souvent d'une matière première restée à l'état brut qui a besoin d'être dégrossie, d'un faisceau d'informations qu'il faut rassembler, analyser, mettre en perspective et surtout en débat.

Or, ce dernier est souvent trop pauvre, limité à un cénacle de techniciens de l'économie et reproduit dans des publications spécialisées au tirage confidentiel. Il

fallait ouvrir les fenêtres, bannir le prêt-à-penser, recréer l'agora pour que puissent s'exprimer, face au lecteur-citoyen, les avis contraires que méritent les politiques économiques et leurs conséquences sur la vie de la cité.

C'est ce nouveau forum que tentent d'organiser deux revues économiques trimestrielles à vocation grand public parues à quelques jours d'intervalle, *Sociétal* et *L'Economie politique*, la première renaissante, la seconde créée de toutes pièces - que l'on aurait tort de classer arbitrairement l'une à droite, l'autre à gauche, en dépit de convictions affirmées qui, pour autant, n'ont pas valeur d'étiquette. « *Nous sommes d'inspira-*



tion libérale, c'est vrai, mais totalement dénués de dogmatisme », affirme Albert Merlin, le directeur de la rédaction de *Sociétal*, ancien patron des études économiques de

Saint-Gobain. *Sociétal*, placée sous l'ombrelle de l'Institut de l'entreprise, après avoir été, pendant deux ans, soutenue financièrement par Patrice Blank, récemment décédé, consacre le tiers de sa nouvelle formule à la crise financière internationale avec, notamment, l'incroyable plaisir de Michel Camdessus, le directeur-général du FMI (Fonds monétaire international), mais aussi des tentatives de contre-feux esquissées par les professeurs Aglietta et de Boissieu.

Au sommaire, également, un article sur l'écologie versus libéralisme et une analyse des politiques menées dans les campagnes chinoises, là où « *on compte*

130 millions de personnes que le progrès rend inutiles ».

L'ambition de *L'Economie politique*, publiée à l'initiative de l'association des lecteurs du mensuel *Alternatives économiques*, l'une des meilleures tribunes de l'anti-pensée unique, tient dans son titre et dans sa volonté affichée de « *rendre le débat économique au citoyen* », explique Christian Chavaigneux, rédacteur en chef. Ce qui oblige, selon lui, à s'interroger sur les fondements de cette présumée science qu'est l'économie, « *comme réalité sociale mais aussi comme discours sur la société* ». Quitte à devoir renouer avec le devoir d'impertinence. Ainsi du dossier « *L'économiste, conseiller du prince* » qui figure au sommaire du premier numéro (premier trimestre 1999) et qui explique comment s'exerce aux Etats-Unis, en Allemagne, en Russie, mais aussi en France, la récupération des économistes par le pouvoir politique.

Le second thème (le sommaire est volontairement plus restreint que celui de *Sociétal*) traite de « *L'Europe après l'euro* » et des propositions que formulent Dominique Taddéi et Bruno Trentin pour faire face aux quatre défis qui s'offrent à elle : l'élargissement de l'Union, la réforme institutionnelle, la politique macro-économique et la politique sociale. Vaste sujet. Avec une faille : le prix de la revue qui n'est pas exprimé en euros !

Serge Marti

DANS LA PRESSE

EUROPE 1

Alain Duhamel

■ Entre Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret, il n'y a aucune différence en ce qui concerne le programme, puisque c'est Bruno Mégret qui a rédigé les propositions du Front national. Là où les deux hommes divergent clairement, c'est en matière de tactique politique. Bruno Mégret joue l'investissement de la droite parlementaire, Jean-Marie Le Pen son anéantissement. Le polytechnicien rêve d'importer en France la méthode italienne : en échange de l'abjuration des symboles d'extrême droite les plus embarrassants, il se faufile au sein de la droite modérée, passerait des ac-

cords et tenterait de la noyauter. Jean-Marie Le Pen au contraire croit à une crise et à une impasse de la droite modérée et rêve de prendre le pouvoir sur ses décombres. Bruno Mégret adopterait ainsi la technique du cheval de Troie, alors que Jean-Marie Le Pen jouerait les cavaliers de l'apocalypse.

LIBÉRATION

Jean-Michel Helvig

■ C'est moins une tentative de hold-up sur le capital électoral de Le Pen à laquelle se livre Mégret qu'un détournement de fonds de commerce politique. Le FN avait une fonction tribunitienne et voilà qu'on lui promet une fonction gouvernementale. Bruno Mégret commet peut-être ainsi une er-

reur : ce n'est pas parce que le FN était jugé incapable d'accéder au pouvoir qu'il plafonnait à 15 %, c'est parce qu'il en paraissait incapable qu'il avait réussi à ramasser autant de suffrages. En d'autres termes, le vote lepéniste relevait davantage - et relèvera sans doute encore quelque temps - d'une coagulation hétéroclite de protestations sociales, de détestations xénophobes et de défiance à l'égard de la classe politique que d'un rassemblement en vue d'une alternance politique.

THE NEW YORK TIMES

■ Presque exactement un an après que l'Amérique a entendu pour la première fois prononcer le nom de Monica Lewinsky, le scandale qui porte son nom se trouve à un mo-

ment décisif. En proposant de mettre aux voix une motion visant à en finir avec le procès en destitution, le sénateur Robert Byrd a montré au Sénat le bon chemin pour clore ce procès tumultueux. La décision subite des responsables de la Chambre des représentants d'interroger M^{lle} Lewinsky est ce qu'elle paraît : une manœuvre désespérée pour rendre du tonus à une procédure languissante. Elle est aussi une impudente tentative des accusateurs de la Chambre pour arracher le contrôle du procès aux sénateurs et au président de la Cour suprême. Mais M. Byrd a raison. On ne trouvera pas 67 voix au Sénat pour destituer M. Clinton. Son évaluation est basée sur une analyse lucide de l'état de l'opinion au Sénat et dans le pays.

www.jazzfrance.com

Un guide pratique sur le jazz français, et un lieu de rendez-vous pour les passionnés

À QUI A ÉTÉ DÉCERNÉ le titre de meilleur musicien de jazz français pour 1998 ? A Martial Solal. Qui a reçu le Django d'or ? Alby Cullaz, pour l'ensemble de sa carrière. Depuis près de quatre ans, Derek Erb, un informaticien new-yorkais de trente-six ans installé à Paris, s'est mis en tête de faire connaître le jazz français aux internautes de tous les pays grâce à son site Web bilingue (anglais et français) intitulé JazzFrance.

Derek, qui joue de la flûte et du saxophone en amateur, fréquente assidûment les milieux du jazz, afin de savoir tout ce qui s'y passe et de le raconter sur le Web : « *Au début, cela n'a pas été sans mal, mais aujourd'hui, devant le développement du phénomène Internet, j'arrive à mieux centraliser les informations, qui arrivent de partout... Mon site n'est pas un webmagazine sur le jazz. C'est avant tout un outil d'information pratique, pour pousser les gens à aller là où la musique se joue.* »

JazzFrance, mis à jour quotidiennement, recense l'essentiel des



grands et petits événements jazzistiques français. Il affiche les adresses, les programmes et les prix des salles parisiennes les plus connues - Baiser salé, Duc des Lombards, New Morning... - mais aussi des lieux de concerts de banlieue et de province, comme le Petit Faucheur de Tours, la Manutention

d'Avignon ou le Moulin à jazz de Vitrolles. On y trouve également une liste de disquaires spécialisés de toute la France, et les horaires des principales émissions de télévision et de radio, nationales et locales, consacrées au jazz.

En outre, Derek présente sur son site des lieux mal connus du grand

public, comme les deux principales écoles de jazz françaises, l'Arpej (Association rencontre pour la pédagogie et l'enseignement du jazz) à Paris, et la Music Academy de Nancy. Un répertoire général doté d'un moteur de recherche permettent de se connecter directement aux sites officiels des principaux festivals et à de nombreux sites de musiciens.

Par ailleurs, sa base de données en ligne recense plus de deux mille jazzmen professionnels de tous les pays, classés par nom ou selon leur instrument de prédilection, d'« accordéon » à « washboard », en passant par contrebasse, trombone et bongo. Enfin, Derek a récemment ouvert un espace de discussion en ligne. Là encore, il veut donner la priorité à l'information pratique : « *Le forum est là pour parler de jazz, mais surtout pour passer des annonces, vendre et acheter des instruments, échanger des CD, et pour trouver des musiciens avec qui jouer dans le "monde réel"...* »

Xavier de Moulins

SUR LA TOILE

FAUSSE ANNONCE

■ Un Californien de cinquante ans a été arrêté et placé en détention provisoire pour « *cyber-harcèlement* ». Pour se venger d'une femme qui ne céda pas à ses avances, il s'était fait passer pour elle sur un forum de discussion sur Internet, et avait diffusé un message disant qu'elle avait envie de se faire violer par des inconnus, accompagné de son adresse et de son téléphone. La victime aurait reçu plusieurs visites d'hommes répondant à l'annonce. - (AP)

PME SUR LE NET

■ Selon une enquête réalisée par Business Village (groupe Paribas), 40 % des PME françaises de moins de 200 employés sont connectées sur Internet, contre 41 % pour l'Espagne, 67 % pour la Grande-Bretagne et 68 % pour l'Allemagne. La moyenne des quinze pays de l'Union européenne est de 53 %. - (Reuters.)

SURVEILLANCE POLICIÈRE

■ En Chine, la surveillance des usagers d'Internet se renforce. Les cybercafés, qui se multiplient dans les grandes villes de Chine, devront bientôt relever l'identité de leurs clients pour les transmettre aux autorités. - (AP)

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
360 F
d'économie
soit
7 semaines
de lecture
GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET
DEVEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2 340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : F 901 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature: _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc. Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements-24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

Vachement vôtre

par Alain Rollat

OÙ PLACER les enfants démolis ? Où les « reconstruire », selon le verbe à la mode ? En prison ? En « retenue » ? Dans des maisons de correction ? Dans des écoles spécialisées ? Chez Jean-Pierre Chevènement ou chez Elisabeth Guigou ? Le plus performant de tous les centres d'éducation visités par la télévision nous paraît être celui que recommandait Arte dimanche soir : l'hospice-orphelinat de Vrindavan, la ville natale de Krishna, le dieu berger, située sur les rives de la Jamuna, dans l'Uttar Pradesh, dans le nord de l'Inde. Il s'agit d'un établissement spécialisé dans l'accueil des vaches en détresse, mais la pédagogie qui y est appliquée mérite que tous les éducateurs s'y arrêtent sans préjugés.

Car il ne faut surtout pas se fier aux apparences. Le saint patron de cette vénérable institution, le sage Babaji, qui a voué sa vie aux vaches sacrées, n'est pas

le doux dingue dont il a l'air, avec sa barbe blanche et sa tunique safran, surtout quand il milite contre l'abattage des vaches folles : « *Quand j'ai vu les photos de ces vaches qu'on massacre, je me suis évanoui. Je suis resté paralysé plusieurs jours. Ce sont nos mères qu'on massacre ! Cette injustice doit cesser à tout prix. Notre gouvernement doit envoyer des ambassadeurs dans tous ces pays, il faut leur ordonner d'arrêter ça !* » Sa souffrance n'est pas feinte. La cause des vaches sacrées est honorable. Qu'est-ce qui est le plus ridicule : croire que les vaches sont les mères nourricières de l'humanité, comme le croient les hindous, ou croire que toutes les vaches sont mauves, comme le croient les enfants des villes d'Allemagne à cause du chocolat au lait Milka qui peint depuis vingt-cinq ans les vaches en mauve pour les besoins de sa pub ?

Si une éducation se juge à ses

fruits, les préceptes de Babaji, qui ne prêche que la vertu de l'exemple, ne sont pas moins estimables que ceux de Françoise Dolto. Ses disciples ne manquent jamais de respect à aucun être vivant. C'est en pétrissant la bouse pour en faire des galettes de chauffage qu'ils comprennent qu'avant d'accomplir de grandes choses il faut d'abord apprendre à en faire de petites. C'est en descendant, dans un reportage sur la vache folle, que les vachers de chez nous nourrissaient parfois leur bétail avec des farines animales, produites à partir de carcasses de moutons, que l'un d'eux a eu ce mot de bon sens : « *Vous voulez nous imposer votre culture alors que vous ne savez même pas qu'il ne faut pas donner de la viande à un herbivore...* » Si nous aimons nos enfants comme Babaji aime ses vaches, nous n'en serions pas réduits à les traiter comme des bêtes curieuses.

LUNDI 25 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 Rue de l'Estrapade ■■ Jacques Becker (France, 1952, N., 105 min). Ciné Classics	22.15 Les Bas-fonds de Frisco ■■ Jules Dassin (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 95 min). Ciné Classics	0.00 Le Sens de la vie ■■ Terry Jones (Grande-Bretagne, 1982, v.o., 105 min). Cinétoile
20.45 L'Année de l'éveuil ■■ Gérard Corbiau (France - Belgique, 1990, 95 min). Arte	22.20 Imagine John Lennon ■■ Andrew Solt (Etats-Unis, 1988, v.o., 105 min). Canal Jimmy	0.25 Quai des Orfèvres ■■ Henri-Georges Clouzot (France, 1947, N., 105 min). Arte
20.55 L'Aventure de Madame Muir ■■ Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1947, N., 105 min). Téva	22.30 et 2.15 Ascenseur pour l'échafaud ■■ Louis Malle (France, 1958, N., 75 min). TV 5	0.45 Secrets et mensonges ■■ Mike Leigh (Grande-Bretagne, 1996, 140 min). Cinéstar 1
21.00 La Discrète ■■ Christian Vincent (France, 1990, 95 min). Paris Première	22.35 Beau fixe ■■ Christian Vincent (France, 1992, 105 min). Paris Première	1.25 Prospero's Books ■■ Peter Greenaway (Fr. - GB, 1991, v.o., 175 min). Cinéstar 2

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.55 La guerre en Algérie : pourquoi elle s'éternise ? Invités : Salima Ghezali ; Akram Ellyas ; Anara Ben Younes ; Paul-Marie de la Gorce ; Nicole Chevillard. **RTBF 1**

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Bruno Putzulu, Jamel Deuz Tek, Robert Hue, Philippe Berry, Itzak Goldberg. **Canal +**

19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. Invité : Bruno Megret. **LCI**

20.00 20 h Paris Première. Richard Cocciant. **Paris Première**

20.55 Ca se discute jour après jour. La chirurgie esthétique. **France 2**

21.05 Le Point. Mexique : Pillage des sites archéologiques. L'épreuve sportive de l'Ironman. Les femmes dans l'armée. **TV 5**

22.30 Célébrités. Invités : Laetitia Casta ; Thierry Lhermitte. **TF 1**

23.05 Mots croisés. Quels remèdes à l'insécurité ? **France 2**

1.00 Le Cercle. Animalité. Avec Bernard Werber ; Eric Baratay ; Elisabeth de Fontenay ; Martin Monestier ; Isabelle Rossignol. **France 2**

DOCUMENTAIRES

17.35 Le Musée d'Orsay. L'art et la ville. **Odyssée**

18.35 On the Road Again. Jordanie et Syrie. **Odyssée**

18.40 Mississippi, les années noires. [2/2]. **Planète**

19.25 Chili impressions. [3/4]. **Histoire**

19.30 La Côte sauvage de la Colombie britannique. **Odyssée**

20.20 Le Kangourou du désert. **Odyssée**

20.35 L'Épopée des fusées. [3/13]. A travers l'atmosphère. **Planète**

20.45 La Fenice. Une mort à Venise. **Mezzo**

21.15 Going Wild. Le désert de Namib. **Odyssée**

21.40 Un chasseur persévérant. **Odyssée**

22.10 Nouvelle France. **Planète**

23.15 Maestro. [2/5]. **Mezzo**

23.25 Mémoire de gestes. **Odyssée**

23.45 Rosie la riveteuse. **Planète**

0.20 Les Momies du désert de Takla Makan. **Odyssée**

0.45 ► La Case de l'Oncle Doc. Mystères du premier film. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

19.55 Rugby à XIII. Saint-Estève - XIII Catalan. **Eurosport**

20.00 Hockey sur glace. Elite : Rouen - Caen. **AB Sport**

22.35 Boxe. Championnat du monde WBA des poids légers. Jean-Baptiste Mendy (Fr.) - Alberto Sicurella (Arg). **Canal +**

1.00 Tennis. Open d'Australie (quarts de finale). **Eurosport**

MUSIQUE

21.00 La Fille du régiment. Solistes : Joan Sutherland, Anson Austin. Avec The Elizabethan Sydney Orchestra, dir. R. Bonynge. **Muzzik**

21.40 Erich Leinsdorf dirige Wagner. Par l'Orchestre symphonique du Südwestfunk de Baden-Baden, dir. Erich Leinsdorf. **Mezzo**

23.15 Lucia Di Lammermoor. Opéra de Donizetti. Par the Elizabethan Sydney Orchestra, dir. Richard Bonynge. Solistes : Joan Sutherland, Malcolm Donnelly. **Muzzik**

0.05 John Lennon, Sweet Toronto. Toronto, 1969. **Canal Jimmy**

0.50 Jazz 6. Ben Webster & Art Blakey. **M 6**

THÉÂTRE

20.55 Les Enfants d'Edouard. Jackson et Bottomley. Mise en scène de Jean-Luc Moreau. **TMC**

TÉLÉFILMS

20.40 Sunny. Jane Frowse. **Disney Channel**

20.45 La Patrie en danger. Michel Carrier. **Histoire**

23.00 Masada. Boris Sagal [3/4]. **Histoire**

23.00 Secret de famille. Danièle J. Suissa. **13^{ème} Rue**

COURTS MÉTRAGES

22.35 Courts au 13. Made in England. The Cutter. Carl Prechezer. **13^{ème} Rue**

0.00 Court-circuit. Five-Forty Five. Christoph Röhl. La Fiancée. Julien Cunillera. **Arte**

SÉRIES

20.00 Dharma & Greg. Echanges standards. **Téva**

22.15 Zorro. Le purs de la mort. **Disney Channel**

23.05 Buffy contre les vampires. Halloween. **Série Club**

0.20 Kennedy. [1/6]. **Festival**

NOTRE CHOIX

● 19.55 Muzzik Ciudad flamenca

Chaque année, pendant une semaine, le temps d'un festival, Mont-de-Marsan vit au rythme du flamenco. Des troupes, familiales pour la plupart, viennent faire vibrer les murs de la vieille cité. Le réalisateur François-Xavier Vives y a filmé des scènes magiques, comme ces danses improvisées au milieu d'un repas, ou les cours où les élèves demandent à apprendre cet art andalou avec le cœur. Dans son documentaire, enrichi de portraits d'interprètes et de passionnés, on retrouve un peu l'atmosphère tourbillonnante de ce qui est « *l'un des meilleurs festivals de flamenco* », selon les mots d'une habituée. Une heure en compagnie des fervents de la culture du flamenco, pour entrer dans la ronde de ceux qui chantent et dansent comme ils respirent. - **V. De.**

● 2.20 France 2 Histoires courtes : La Tentation de l'innocence

En même temps que le décès de son mari, Raphaëlle (Emmanuelle Devos), l'héroïne de cette fiction de 43 minutes réalisée par Fabienne Godet, apprend l'existence d'une autre femme. « *Jacques n'est pas mort, il est parti* », c'est le terrible constat que doit faire cette avocate sûre d'elle qui, jusqu'alors, ne se posait pas beaucoup de questions - « *Ne pas faire d'erreurs* », tel était son credo. Avec la disparition soudaine de son compagnon, elle réalise qu'elle est passée à côté de tout. Psychosociologue de formation, Fabienne Godet a construit un personnage de femme qui ne supporte pas de voir son univers vaciller. Au point de basculer, et de passer de l'autre côté de la barrière de la loi. - **C. Me.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exklusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal.
20.40 Boom.
20.45 Météo.
20.50 Joséphine, ange gardien. La Part du doute.
22.30 Célébrités.
23.55 Histoires naturelles. Balades rambolitaines.
0.50 TF 1 nuit, Météo.
1.05 Reportages. Maman est routier.

FRANCE 2

18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Ca se discute jour après jour. La chirurgie esthétique.
23.05 Mots croisés.
0.40 Journal, Météo.
1.00 Le Cercle. Animalité.
2.20 Histoires courtes. Spécial Angers. La Tentation de l'innocence. Court métrage. Fabienne Godet.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.53 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. Les pieds dans le plat.
20.35 Tout le sport.
20.55 Le Soleil des voyous. Film. Jean Delannoy.
22.35 Météo, Soir 3.
23.05 Le Montreur de boxe. Film. Dominique Ladoge.
0.45 ► La Case de l'Oncle Doc. Les Mystères du premier film.

CANAL +

► **En clair jusqu'à 20.40**
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Pas si vite.
20.40 Le Flic de San Francisco. Film. Thomas Carter.
22.35 Boxe. En direct.
0.35 Love in Paris. Film. Anne Goursaud.
2.20 El Che, enquête sur un homme de légende ■ Film documentaire. M. Dugowson.

MARDI 26 JANVIER

FILMS DU JOUR

13.55 Drugstore Cowboy ■■ Gus Van Sant (Etats-Unis, 1989, 100 min). Cinéstar 1	19.00 Police spéciale ■■ Samuel Fuller (Etats-Unis, 1964, N., v.o., 90 min). Ciné Classics	22.10 Total Recall ■■ Paul Verhoeven (Etats-Unis, 1990, v.o., 115 min). Ciné Cinémas
14.10 Rue de l'Estrapade ■■ Jacques Becker (France, 1953, N., 100 min). Ciné Classics	20.30 Les Bas-fonds de Frisco ■■ Jules Dassin (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 95 min). Ciné Classics	22.30 ► Nord ■■ Xavier Beauvois (France, 1991, 105 min). Paris Première
14.15 et 18.30 Ascenseur pour l'échafaud ■■ Louis Malle (France, 1958, N., 90 min). TV 5	20.40 Attaville, la véritable histoire des fourmis ■■ Gérald Calderon (France, 1997, 70 min). Canal +	22.40 Le Jeune Cassidy ■■ John Ford et Jack Cardiff (Etats-Unis, 1965, v.o., 110 min). Cinétoile
15.30 Batman ■■ Tim Burton (Etats-Unis, 1989, 125 min). Ciné Cinémas	20.50 Boire et déboires ■■ Blake Edwards (Etats-Unis, 1987, 110 min). TF 1	23.40 Le Grand Sommeil ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1946, N., 115 min). Ciné Classics
16.05 L'Ultime Randonnée ■■ Sidney J. Furie (Etats-Unis, 1970, 105 min). Cinétoile	20.55 A cause d'un assassinat ■■ Alan J. Pakula (Etats-Unis, 1974, 105 min). Cinétoile	0.05 Miller's Crossing ■■ Joel Coen et Ethan Coen (Etats-Unis, 1990, 110 min). Ciné Cinémas
18.05 Brazil ■■ Terry Gilliam (Grande-Bretagne, 1984, 145 min). Cinéstar 1	22.05 Le Couple invisible ■■ Norman Z. McLeod (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 95 min). Ciné Classics	0.55 Kafka ■■ Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1991, N., v.o., 100 min). Arte

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

16.30 Les Dossiers de l'Histoire. Dans les fils d'argent de tes robes. **Histoire**

17.10 Le Débat. **LCI**

18.00 et 21.00 Le Grand Journal. **LCI**

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : John Landis, Dominique Farrugia, Natacha Atlas, Anne Brochet, Gad Elmaleh, Sandrine Kiberlain, Michèle Fitoussi. **Canal +**

19.00 Archimède. Voir : Bulles incunables. Pourquoi : Le savon qui lave. Expérience : Tablettes aromatisées. Sciences animées : Amis de nos amis. Portrait : André Lichnerowicz, mathématicien. Application : Les pisteurs bochimans. **Arte**

19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. **LCI**

20.00 20h Paris Première. Invité : Jean Todt. **Paris Première**

20.50 Pourquoi ça marche. **M 6**

21.00 Le Gai Savoir. Invités : Fabrice Luchini, Christian Sauvage, Gilles Martin-Chauffier, Pierre Leonard, Alain Kruger, Marc Weitzmann, Philippe Tesson. **Paris Première**

21.05 Temps présent. Genève-Vaud, le mariage du siècle. **TV 5**

22.40 Place de la République. **France 2**

23.15 Comment ça va ? Les troubles du sommeil : 1, 2, 3 sommeil. Ronflement : la radiofréquence à l'assaut des dédicibles. Trente mille cardiologues à Dallas. **France 3**

0.15 Capital. Signes extérieurs de richesse. **M 6**

0.35 Le Cercle. La bande dessinée. **France 2**

0.35 Strip-tease. Femme de robe. Côte cour, côté jardin. Les blousons rouges. M'en fous. **France 3**

1.30 Saga-Cités. Viens chez moi, j'habite un musée. Les filles du bâtiment. **France 3**

DOCUMENTAIRES

18.00 Daniel Humair All-Stars. **Muzzik**

18.30 Le Monde des animaux. Les Grizzlis. **La Cinquième**

19.00 Ciao Bella Ciao. L'exil des militants d'extrême gauche italiens en France. **Planète**

19.00 Le Musée d'Orsay. L'art et la ville. **Odyssée**

20.00 Les Tribus indiennes. [5/20]. Les Chinook. **Planète**

20.15 Reportage. La Tête dans les nuages. **Arte**

20.35 Parloons des ordures. **Planète**

20.40 ► La Vie en face. Cinéma itinérant, rêves et illusions. **Arte**

20.45 Ernst Gombrich. **Histoire**

20.55 Le Prince de Galles. Un siècle de scandales. **Odyssée**

21.30 Mississippi, les années noires. [2/2]. **Planète**

21.30 Maestro. [3/5]. Le XVIII^e siècle à Venise. **Mezzo**

21.45 La Conquête du cosmos. [1/2]. La mise en orbite. **Histoire**

21.50 Albinos en Afrique. **Odyssée**

22.35 Les Aquanautes. Les épaves sous-marines. **Planète**

22.45 Don Sergio, l'homme qui a réinventé l'automobile. **Odyssée**

23.00 L'Égypte. [2/5]. Pyramides, machines d'éternité. **Histoire**

23.15 Plans de vol. Entre ciel et mer. **Odyssée**

23.30 L'Épopée des fusées. [3/13]. A travers l'atmosphère. **Planète**

23.40 Les Sœurs Brontë et la Gent masculine. **Arte**

23.40 Florence, la puissance du passé. **Odyssée**

SPORTS EN DIRECT

15.00 Patinage artistique. Championnats d'Europe. **Eurosport**

17.55 Football. Masters PSG. PSG, Anderlecht et Milan AC. **France 2**

20.40 Basket-ball. Pro A : Antibes - Chalons-sur-Saône. **Eurosport**

1.00 Tennis. Internationaux d'Australie. Quarts de finale. **Eurosport**

MUSIQUE

17.00 Guitare. Pepe Habichuela. **Muzzik**

19.30 Les Quatre Saisons, de Vivaldi. Avec Enrico Onofri, violon. Par Il Giardino Armonico, dir. Giovanni Antonini. **Mezzo**

21.00 L'Orchestre de la RTVE joue Soler, Poulenc et Stravinsky. Dir. Arpad Joo. **Muzzik**

22.15 Une vie de héros, de Richard Strauss. Par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Michael Tilson Thomas. **Muzzik**

22.45 Concert Clérambault. Avec Jean-Charles Abltzer, orgue. Par Il Seminario Musicale, dir. Gérard Lesne. **Mezzo**

23.10 Zarzuela : El Caserio. Opérette de Guridi. Mise en scène. Julian Perez Muñoz. Par les Chœurs du théâtre Calderón, dir. José A. Irazorza. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

21.15 Les Pédiatres. Hartmut Griesmayr [4/4]. **RTBF 1**

21.45 Hurlevent. David Skyner. **Arte**

22.25 Secrets d'outre-tombe. John Patterson. **RTL 9**

22.40 Visions de choc. Sam Pillsbury. **M 6**

SÉRIES

18.30 Les repentis. [1/2]. Episode pilote. **RTL 9**

19.20 Mariés, deux enfants. [2/2]. La course aux courses. **M 6**

20.00 Dharma & Greg. Joyeux anniversaire. **Téva**

20.00 Larry et Balki. Assez de gentillesse. **TMC**

20.05 Cosby. Le magasin d'antiquités. **France 3**

20.13 Alfred Hitchcock présente. La provocation. **13^{ème} Rue**

20.30 L'Instiit. Le Crime de Valentin. **Festival**

20.55 La Vie à cinq. Désillusions. **Téva**

21.00 Seinfeld. [2/2]. L'album. **Canal Jimmy**

21.45 Ally McBeal. Happy Birthday Baby (v.o.). The Inmates (v.o.). **Téva**

22.30 Les Grandes Mairées. [3/8]. **TV 5**

22.30 Fallen Angels. L'Impasse (v.o.). **Canal Jimmy**

22.40 High Secret City. Kermesse de printemps. **TF 1**

22.50 Millennium. Un enfant en Arcadie. **TSR**

22.50 Galactica. [1/2]. Les Cyclons arrivent. **13^{ème} Rue**

22.55 Twin Peaks. Episode 4 (v.o.). **Série Club**

23.05

